



CRÉDIT AGRICOLE S.A.

COMPTES CONSOLIDÉS AU 31 DÉCEMBRE 2025

Arrêtés par le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. en date du 3 février 2026 et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale ordinaire en date du 20 mai 2026

VERSION NON AUDITÉE

SOMMAIRE

CADRE GÉNÉRAL.....	4
PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ	4
RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE.....	5
INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES.....	8
ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	10
COMpte DE RÉSULTAT.....	10
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABLISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES.....	11
BILAN ACTIF.....	12
BILAN PASSIF.....	13
TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES.....	14
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE.....	16
NOTES ANNEXES AUX ETATS FINANCIERS CONSOLIDÉS	18
NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés	18
1.1 Normes applicables et comparabilité.....	18
1.2 Principes et méthodes comptables.....	19
1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)	60
NOTE 2 Principales opérations de structure et évènements significatifs de la période	64
2.1 Principales opérations de structure	64
NOTE 3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture	66
3.1 Risque de crédit.....	66
3.2 Expositions au risque souverain	95
3.3 Risque de marché	98
3.4 Risque de liquidité et de financement	102
3.5 Comptabilité de couverture	104
3.6 Risques opérationnels.....	112
3.7 Gestion du capital et ratios réglementaires	112
NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	113
4.1 Produits et charges d'intérêts.....	113
4.2 Produits et charges de commissions.....	114
4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat.....	114
4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	116
4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	116
4.6 Produits (charges) nets des autres activités.....	116
4.7 Charges générales d'exploitation	117
4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles.....	118
4.9 Coût du risque	119
4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs	119
4.11 Impôts	120
4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	122
NOTE 5 Informations sectorielles	123
5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel	125
5.2 Information sectorielle par zone géographique	127

5.3	Spécificités de l'assurance	128
NOTE 6	Notes relatives au bilan	163
6.1	Caisse, banques centrales	163
6.2	Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat.....	163
6.3	Instruments dérivés de couverture.....	166
6.4	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	166
6.5	Actifs financiers au coût amorti	169
6.6	Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue	171
6.7	Passifs financiers au coût amorti	173
6.8	Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers	175
6.9	Actifs et passifs d'impôts courants et différés	177
6.10	Comptes de régularisation actif, passif et divers.....	178
6.11	Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	179
6.12	Immeubles de placement.....	180
6.13	Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)	182
6.14	Écarts d'acquisition	183
6.15	Provisions	186
6.16	Dettes subordonnées	192
6.17	Capitaux propres.....	193
6.18	Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle	198
NOTE 7	Avantages au personnel et autres rémunérations	199
7.1	Détail des charges de personnel	199
7.2	Effectif moyen de la période	199
7.3	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies	199
7.4	Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies	200
7.5	Autres avantages sociaux	203
7.6	Paiements à base d'actions.....	203
7.7	Rémunérations de dirigeants	204
NOTE 8	Contrats de location.....	205
8.1	Contrats de location dont le groupe est preneur	205
8.2	Contrats de location dont le groupe est bailleur	206
NOTE 9	Engagements de financement et de garantie et autres garanties	208
NOTE 10	Reclassements d'instruments financiers	211
NOTE 11	Juste valeur des instruments financiers	212
11.1	Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti	213
11.2	Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur	215
11.3	Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine	226
NOTE 12	Périmètre de consolidation au 31 décembre 2025	227
12.1	Information sur les filiales	227
12.2	Co-entreprises et entreprises associées.....	229
12.3	Participations ne donnant pas le contrôle.....	235
12.4	Composition du périmètre.....	237
NOTE 13	Participations et entités structurées non consolidées	267
13.1	Participations non consolidées.....	267
13.2	Informations sur les entités structurées non consolidées	267
NOTE 14	Événements postérieurs au 31 décembre 2025.....	272



Les comptes consolidés sont constitués du cadre général, des états financiers consolidés et des notes annexes aux états financiers

CADRE GÉNÉRAL

PRÉSENTATION JURIDIQUE DE L'ENTITÉ

Depuis l'Assemblée générale extraordinaire du 29 novembre 2001, la Société a pour dénomination sociale : **Crédit Agricole S.A.**

Depuis le 1^{er} juillet 2012, l'adresse du siège social de la Société est : 12, place des États-Unis 92127 Montrouge Cedex France.

Immatriculation au registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 784 608 416

Code NAF : 6419Z.

Crédit Agricole S.A. est une société anonyme à Conseil d'administration régie par le droit commun des sociétés commerciales et notamment le livre deuxième du Code de commerce.

Crédit Agricole S.A. est également soumis aux dispositions du Code monétaire et financier, notamment ses articles L. 512-47 et suivants.

Crédit Agricole S.A. est enregistré sur la liste des établissements de crédit dans la catégorie des banques mutualistes ou coopératives depuis le 17 novembre 1984. À ce titre, il est soumis aux contrôles des autorités de tutelle bancaire et notamment de la Banque centrale européenne et de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution.

Les actions Crédit Agricole S.A. sont admises aux négociations sur Euronext Paris. Crédit Agricole S.A. est soumis à la réglementation boursière en vigueur, notamment pour ce qui concerne les obligations d'information du public.

Un groupe bancaire d'essence mutualiste

La SAS Rue La Boétie, détenue exclusivement par les Caisses régionales, détient la majorité du capital de Crédit Agricole S.A. Les titres SAS Rue La Boétie ne sont pas cessibles en dehors de la communauté des Caisses régionales. Par ailleurs, les transactions éventuelles sur ces titres entre Caisses régionales sont encadrées par une convention de liquidité qui fixe notamment les modalités de détermination du prix de transaction. Ces opérations recouvrent les cessions de titres entre les Caisses régionales et les augmentations de capital de la SAS Rue La Boétie.

La Fédération Nationale du Crédit Agricole (FNCA) constitue une instance d'information, de dialogue et d'expression pour les Caisses régionales.

Crédit Agricole S.A. en qualité d'organe central du réseau Crédit Agricole, tel que défini à l'article R. 512-18 du Code monétaire et financier veille, conformément aux dispositions du Code monétaire et financier (article L. 511-31 et article L. 511-32) à la cohésion du réseau Crédit Agricole, au bon fonctionnement des établissements de crédit qui le composent, et au respect des dispositions législatives et réglementaires qui leur sont propres en exerçant sur ceux-ci un contrôle administratif, technique et financier. À ce titre, Crédit Agricole S.A. peut prendre toutes mesures nécessaires, notamment pour garantir la liquidité et la solvabilité tant de l'ensemble du réseau que de chacun des établissements qui lui sont affiliés.

RELATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE

MECANISMES FINANCIERS INTERNES

Les mécanismes financiers qui régissent les relations réciproques au sein du Crédit Agricole sont spécifiques au Groupe.

Comptes ordinaires des Caisses régionales

Les Caisses régionales ont un compte de trésorerie ouvert dans les livres de Crédit Agricole CIB, qui enregistre les mouvements financiers correspondant aux relations financières internes au Groupe. Ce compte, qui peut être débiteur ou créateur, est présenté au bilan sur la ligne "Prêts et créances sur les établissements de crédit" ou "Dettes envers les établissements de crédit".

Comptes d'épargne à régime spécial

Les ressources d'épargne à régime spécial (Livret d'épargne populaire, Livret de développement durable et solidaire, compte et plan épargne-logement, Livret jeune et Livret A) sont collectées par les Caisses régionales pour le compte de Crédit Agricole S.A., où elles sont obligatoirement centralisées. Crédit Agricole S.A. les enregistre à son bilan en "Dettes envers la clientèle".

Comptes et avances à terme

Les ressources d'épargne non réglementée (comptes sur livrets, emprunts obligataires, bons et certains comptes à terme et assimilés, etc.) sont également collectées par les Caisses régionales au nom de Crédit Agricole S.A. et centralisées par Crédit Agricole S.A., elles figurent à ce titre à son bilan.

Les comptes d'épargne à régime spécial et les comptes et avances à terme permettent à Crédit Agricole S.A. de réaliser les « avances » (prêts) faites aux Caisses régionales destinées à assurer le financement de leurs prêts à moyen et long terme.

50% des ressources d'épargne collectées par les Caisses régionales leur sont restituées sous forme d'avances, dites « avances miroirs » (de durées et de taux identiques aux ressources d'épargne collectées), dont elles ont la libre disposition.

Depuis avril 2020, les Caisses régionales doivent se refinancer sous forme d'avances, dites « avances globales », auprès de Crédit Agricole S.A. pour les 50% restant des ressources d'épargne qu'elles ont collectées.

Par ailleurs, les Caisses régionales peuvent être refinancées sous forme prêts en blanc négociés à prix de marché auprès de Crédit Agricole S.A.

Transfert de l'excédent des ressources monétaires des Caisses régionales

Les ressources d'origine "monétaire" des Caisses régionales (dépôts à vue, dépôts à terme non centralisés et certificats de dépôt négociables) peuvent être utilisées par celles-ci pour le financement de leurs prêts clients. Les excédents sont obligatoirement transférés à Crédit Agricole S.A. où ils sont enregistrés en comptes ordinaires dans la ligne « Prêts et créances sur les établissements de crédit » ou « Dettes envers les établissements de crédit » (selon le sens du compte ordinaire ouvert dans les livres de Crédit Agricole CIB - Cf. ci-dessus) ou en comptes à terme dans les rubriques "Opérations internes au Crédit Agricole".

Opérations en devises

Le refinancement des activités en devises des Caisses régionales est réalisé auprès de Crédit Agricole S.A.

Titres à moyen et long terme émis par Crédit Agricole S.A.

Ceux-ci sont placés sur le marché ou par les Caisses régionales auprès de leurs clients. Ils figurent au passif du bilan de Crédit Agricole S.A., en fonction du type de titres émis, en "Dettes représentées par un titre" ou "Dettes subordonnées".

COUVERTURE DES RISQUES DE LIQUIDITE ET DE SOLVABILITE, ET RESOLUTION BANCAIRE

Dans le cadre du mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du Code monétaire et financier (CMF), Crédit Agricole S.A., en sa qualité d'organe central, doit prendre toutes mesures nécessaires pour garantir la liquidité et la solvabilité de chaque établissement de crédit affilié comme de l'ensemble du réseau. Ainsi, chaque membre du réseau bénéficie de cette solidarité financière interne.

Les dispositions générales du CMF ont été déclinées par des dispositifs internes qui prévoient les mesures opérationnelles à prendre dans le cadre de ce mécanisme légal de solidarité.

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A., la CNCA (devenue Crédit Agricole S.A.) a conclu en 2001 avec les Caisses régionales un protocole ayant notamment pour objet de régir les relations internes au réseau Crédit Agricole. Ce protocole prévoit en particulier la constitution d'un Fonds pour Risques Bancaires de Liquidité et de Solvabilité (FRBLS) destiné à permettre à Crédit Agricole S.A. d'assurer son rôle d'organe central en intervenant en faveur des affiliés qui viendraient à connaître des difficultés. Les principales dispositions du protocole sont détaillées au Chapitre III du Document de référence de Crédit Agricole S.A. enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse (devenue l'Autorité des marchés financiers - AMF) le 22 octobre, sous le numéro R. 01-453.

Le dispositif européen de résolution des crises bancaires a été adopté au cours de l'année 2014 par la directive (UE) 2014/59 (dite « BRRD »), transposée en droit français par l'ordonnance 2015-1024 du 20 août 2015, qui a également adapté le droit français aux dispositions du Règlement européen 806/2014 du 15 juillet 2014 ayant établi les règles et une procédure uniforme pour la résolution des établissements de crédit dans le cadre d'un mécanisme de résolution unique et d'un Fonds de résolution bancaire unique. La directive (UE) 2019 /879 du 20 mai 2019 dite « BRRD2 » est venue modifier la BRRD et a été transposée par Ordonnance 2020-1636 du 21 décembre 2020.

Ce dispositif, qui comprend des mesures de prévention et de résolution des crises bancaires, a pour objet de préserver la stabilité financière, d'assurer la continuité des activités, des services et des opérations des établissements dont la défaillance aurait de graves conséquences pour l'économie, de protéger les déposants, et d'éviter ou de limiter au maximum le recours au soutien financier public. Dans ce cadre, les autorités de résolutions européennes, dont le Conseil de résolution unique, ont été dotées de pouvoirs très étendus en vue de prendre toute mesure nécessaire dans le cadre de la résolution de tout ou partie d'un établissement de crédit ou du groupe auquel il appartient.

Pour les groupes bancaires coopératifs, c'est la stratégie de résolution de « point d'entrée unique élargi » (« extended SPE ») qui est privilégiée par les autorités de résolution, par laquelle l'outil de résolution serait appliqué simultanément au niveau de Crédit Agricole S.A. et des entités affiliées. A ce titre et dans l'hypothèse d'une mise en résolution du groupe Crédit Agricole, c'est le périmètre composé de Crédit Agricole S.A. (en sa qualité d'organe central) et des entités affiliées qui serait considéré dans son ensemble comme le point d'entrée unique élargi. Compte tenu de ce qui précède et des mécanismes de solidarité existants au sein du réseau, un membre du réseau Crédit Agricole ne peut pas être mis en résolution de manière individuelle.

Les autorités de résolution peuvent ouvrir une procédure de résolution à l'encontre d'un établissement de crédit lorsqu'elles considèrent que : la défaillance de l'établissement est avérée ou prévisible, il n'existe aucune perspective raisonnable qu'une autre mesure de nature privée empêche la défaillance dans des délais raisonnables, une mesure de résolution est nécessaire et une procédure de liquidation serait insuffisante pour atteindre les objectifs recherchés de la résolution ci-dessus rappelés.

Les autorités de résolution peuvent utiliser un ou plusieurs instruments de résolution, tels que décrits ci-dessous avec pour objectif de recapitaliser ou restaurer la viabilité de l'établissement. Les instruments de résolution devraient être mis en œuvre de telle manière à ce que les porteurs de titres de capital (actions, parts sociales, CCI, CCA) supportent en premier les pertes, puis les autres créanciers sous réserve qu'ils ne soient pas exclus du renflouement interne par la réglementation ou sur décision des autorités de résolution. La loi française prévoit également une mesure de protection lorsque certains instruments ou mesures de résolution sont mis en œuvre, tel le principe selon lequel les porteurs de titres de capital et les créanciers d'un établissement en résolution ne peuvent pas supporter des pertes plus lourdes que celles qu'ils auraient subies si l'établissement avait été liquidé dans le cadre d'une procédure de liquidation judiciaire régie par le code de commerce (principe NCWOL visé à l'article L. 613-57.I du CMF). Ainsi, les investisseurs ont le droit de réclamer des indemnités si le traitement qu'ils subissent en résolution est moins favorable que le traitement qu'ils auraient subi si l'établissement avait fait l'objet d'une procédure normale d'insolvabilité.

Dans l'hypothèse où les autorités de résolution décideraient d'une mise en résolution sur le groupe Crédit Agricole, elles procèderaient au préalable à la réduction de la valeur nominale des instruments de Fonds propres du compartiment CET1 (actions, parts sociales, CCI et CCA), instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de catégorie 2, afin d'absorber les pertes puis éventuellement à la conversion en titres de capital des instruments de Fonds propres additionnels de catégorie 1 et instruments de Fonds propres de

catégorie 2¹. Ensuite, si les autorités de résolution décidaient d'utiliser l'outil de résolution qu'est le renflouement interne, elles pourraient mettre en œuvre cet outil de renflouement interne sur les instruments de dette², c'est-à-dire décider de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital afin également d'absorber les pertes.

Les autorités de résolution pourraient décider de mettre en œuvre de façon coordonnée, à l'égard de l'organe central et de l'ensemble des entités affiliées, des mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant de renflouement interne. Dans ce cas, ces mesures de réduction de valeur ou de conversion et le cas échéant ces mesures de renflouement interne s'appliqueraient à toutes les entités du réseau du Crédit Agricole et ce, quelle que soit l'entité considérée et quelle que soit l'origine des pertes.

La hiérarchie des créanciers en résolution est définie par les dispositions de l'article L 613-55-5 du CMF en vigueur à la date de mise en œuvre de la résolution.

Les détenteurs de titres de capital et les créanciers de même rang ou jouissant de droits identiques en liquidation seraient alors traités de manière égale quelle que soit l'entité du Groupe dont ils sont créanciers.

L'étendue de ce renflouement interne, qui vise aussi à recapitaliser le groupe Crédit Agricole, s'appuie sur les besoins de fonds propres au niveau consolidé.

L'investisseur doit donc être conscient qu'il existe un risque significatif pour les porteurs d'actions, de parts sociales, CCI et CCA et les titulaires d'instruments de dette d'un membre du réseau de perdre tout ou partie de leur investissement en cas de mise en œuvre d'une procédure de résolution bancaire sur le Groupe quelle que soit l'entité dont il est créancier.

Les autres outils de résolution bancaire dont disposent les autorités de résolution sont pour l'essentiel la cession totale ou partielle des activités de l'établissement à un tiers ou à un établissement relais et la séparation des actifs de cet établissement.

Ce dispositif de résolution ne remet pas en cause le mécanisme légal de solidarité financière interne prévu à l'article L. 511-31 du CMF, appliqué au réseau Crédit Agricole tel que défini par l'article R 512-18 de ce même Code. Crédit Agricole S.A. considère qu'en pratique, ce mécanisme devrait s'exercer préalablement à toute mesure de résolution.

L'application au groupe Crédit Agricole de la procédure de résolution suppose ainsi que le mécanisme légal de solidarité interne n'aurait pas permis de remédier à la défaillance d'une ou plusieurs entités du réseau, et donc du réseau dans son ensemble. Elle est par ailleurs de nature à limiter la survenance des conditions de mise en œuvre de la garantie des obligations de Crédit Agricole S.A. consentie en 1988 au bénéfice de ses tiers créanciers par l'ensemble des Caisses régionales, solidairement entre elles, et à hauteur de leurs fonds propres agrégés. Il est rappelé que cette garantie est susceptible d'être mise en œuvre en cas d'insuffisance d'actif de Crédit Agricole S.A. constatée à l'issue de sa liquidation judiciaire ou de sa dissolution.

LIENS EN CAPITAL ENTRE CREDIT AGRICOLE S.A. ET LES CAISSES REGIONALES

Les relations en capital entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionales sont régies selon les termes d'un protocole conclu entre ces dernières et Crédit Agricole S.A., préalablement à l'introduction en bourse de Crédit Agricole S.A.

En application de ce protocole, le contrôle des Caisses régionales sur Crédit Agricole S.A. s'exerce à travers la société SAS Rue La Boétie, détenue en totalité par les Caisses régionales. SAS Rue La Boétie a pour objet la détention d'un nombre d'actions suffisant pour lui conférer à tout moment plus de 50 % du capital et des droits de vote de Crédit Agricole S.A.

D'autre part, conformément aux dispositions de ce même protocole, Crédit Agricole S.A. détenait directement environ 25 % du capital de chacune des Caisses régionales (à l'exception de la Caisse régionale de la Corse qui est détenue à 99,9 %). Suite à l'opération de simplification de la structure capitalistique du Groupe réalisée le 3 août 2016, l'essentiel des certificats coopératifs d'Investissement (« CCI ») et les certificats coopératifs d'associé (« CCA ») détenus par Crédit Agricole S.A. ont été transférés à une holding (« Sacam Mutualisation ») conjointement détenue par les Caisses régionales.

¹ Articles L. 613-48 et L. 613-48-3 du CMF

² Articles L. 613-55 et L. 613-55-1 du CMF

INFORMATIONS RELATIVES AUX PARTIES LIÉES

Les parties liées à Crédit Agricole S.A. sont les sociétés consolidées, y compris les sociétés mises en équivalence, les principaux dirigeants du Groupe ainsi que les Caisses régionales, compte tenu de la structure juridique du Groupe et de la qualité de Crédit Agricole S.A. d'organe central du réseau Crédit Agricole.

Conformément aux mécanismes financiers internes au Crédit Agricole, les opérations conclues entre Crédit Agricole S.A. et les Caisses régionalesⁱ sont présentées au bilan et au compte de résultat en opérations internes au Crédit Agricole (notes 4.1 « Produits et charges d'intérêts », 4.2 « Produits et charges de commissions » et 6.5 « Actifs financiers au coût amorti » et 6.7 « Passifs financiers au coût amorti »).

AUTRES CONVENTIONS ENTRE ACTIONNAIRES

Les conventions entre actionnaires signées au cours de l'exercice sont détaillées dans la note 2 « Principales opérations de structure et événements significatifs de la période ».

RELATIONS ENTRE LES SOCIETES CONSOLIDÉES AFFECTANT LE BILAN CONSOLIDÉ

La liste des sociétés de Crédit Agricole S.A. est présentée en note 12 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2025 ». Les transactions réalisées et les encours existants en fin de période entre les sociétés du Groupe consolidées par intégration globale étant totalement éliminés en consolidation, seules les transactions réalisées avec des sociétés consolidées par mise en équivalence affectent les comptes consolidés du Groupe.

Les principaux encours correspondants dans le bilan consolidé et les principaux engagements au 31 décembre 2025 sont relatifs aux transactions avec les entités mises en équivalence pour les montants suivants :

- prêts et créances sur les établissements de crédit : 254 millions d'euros (263 millions d'euros au 31 décembre 2024) ;
- prêts et créances sur la clientèle : 1 643 millions d'euros (2 527 millions d'euros au 31 décembre 2024) ;
- dettes envers les établissements de crédit : 2 070 millions d'euros (2 338 millions d'euros au 31 décembre 2024) ;
- dettes envers la clientèle : 1 230 millions d'euros (1 472 millions d'euros au 31 décembre 2024) ;
- engagements donnés sur instruments financiers : 1 966 millions d'euros (1 881 millions d'euros au 31 décembre 2024) ;
- engagements reçus sur instruments financiers : 6 391 millions d'euros (5 554 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Les effets des transactions réalisées avec ces entités sur le compte de résultat de la période ne sont pas significatifs.

GESTION DES ENGAGEMENTS EN MATIÈRE DE RETRAITES, PRERETRAITES ET INDEMNITÉS DE FIN DE CARRIÈRE : CONVENTIONS DE COUVERTURE INTERNES AU GROUPE

Comme présenté dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", les avantages postérieurs à l'emploi peuvent être de différentes natures. Il s'agit :

- d'indemnités de fin de carrière ;
- d'engagements de retraites, qualifiés selon le cas de régime "à cotisations" ou "à prestations définies".

Ces engagements font, pour partie, l'objet de conventions d'assurances collectives contractées auprès de Predica, société d'assurance-vie du groupe Crédit Agricole.

Ces conventions ont pour objet :

- la constitution chez l'assureur, de fonds collectifs destinés à la couverture des indemnités de fin de carrière ou à la couverture des différents régimes de retraite, moyennant le versement de cotisations de la part de l'employeur ;
- la gestion de ces fonds par la société d'assurance ;
- le paiement aux bénéficiaires des primes et prestations de retraites prévues par les différents régimes.

Les informations sur les avantages postérieurs à l'emploi sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" aux points 7.3 et 7.4.



RELATIONS AVEC LES PRINCIPAUX DIRIGEANTS

Les informations sur la rémunération des principaux dirigeants sont détaillées dans la note 7 "Avantages au personnel et autres rémunérations" au point 7.7 ainsi que dans la partie "Politique de rémunération", chapitre 3 "Gouvernement d'entreprise".

Il n'y a pas de transactions significatives entre Crédit Agricole S.A. et ses principaux dirigeants, leurs familles ou les sociétés qu'ils contrôlent et qui ne rentrent pas dans le périmètre de consolidation du Groupe.



ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

COMpte DE RÉSULTAT

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Intérêts et produits assimilés ¹	4.1	55 133	63 444
Intérêts et charges assimilées ¹	4.1	(39 825)	(49 145)
Commissions (produits) ¹	4.2	14 120	14 820
Commissions (charges) ¹	4.2	(5 121)	(5 454)
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	4.3	15 327	12 929
Gains ou pertes nets sur actifs/passifs de transaction		8 333	4 277
Gains ou pertes nets sur autres actifs/passifs à la juste valeur par résultat		6 994	8 652
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres	4.4	(422)	(336)
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables		(713)	(506)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes)		291	170
Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	4.5	(57)	(124)
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers au coût amorti en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Gains ou pertes nets résultant du reclassement d'actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres en actifs financiers à la juste valeur par résultat		-	-
Produit net des activités d'assurance ²	5.3	(11 756)	(9 293)
Produits des activités d'assurance		15 455	14 090
Charges afférentes aux activités d'assurance		(11 986)	(10 625)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus		(151)	(168)
Produits financiers ou charges financières d'assurance		(15 072)	(12 581)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus		41	49
Coût du risque de crédit sur les placements financiers des activités d'assurance		(43)	(58)
Produits des autres activités	4.6	2 455	2 294
Charges des autres activités	4.6	(1 775)	(1 954)
Produit net bancaire		28 079	27 181
Charges générales d'exploitation	4.7	(14 285)	(13 650)
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	4.8	(1 343)	(1 245)
Résultat brut d'exploitation		12 451	12 286
Coût du risque	4.9	(1 973)	(1 850)
Résultat d'exploitation		10 478	10 436
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		(527)	194
Gains ou pertes nets sur autres actifs	4.10	451	(4)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	6.14	-	-
Résultat avant impôt		10 402	10 626
Impôts sur les bénéfices	4.11	(2 349)	(2 472)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	6.11	-	-
Résultat net		8 053	8 154
Participations ne donnant pas le contrôle	12.3	979	1 067
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		7 074	7 087
Résultat par action (en euros)³	6.17	2,180	2,109
Résultat dilué par action³	6.17	2,180	2,109

¹ Au 31 décembre 2024, les commissions intègrent un produit de 1 448 millions d'euros et une charge de - 801 millions d'euros au titre de la marge collective, qui auraient dû être classés respectivement en « Intérêts et produits assimilés » et en « Intérêts et charges assimilées ». Cette modification de présentation est sans impact sur le montant de Produit Net Bancaire présenté au 31 décembre 2024.

² Résultat financier net d'assurance composé des Produits de placement nets de charge et des Produits ou charges financières d'assurance en note 5.3 Spécificités assurance.

³ Correspond au résultat hors intérêts des titres super-subordonnés et y compris le Résultat net d'impôt des activités abandonnées



RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Résultat net		8 053	8 154
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	4.12	49	39
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	4.12	(234)	(365)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	4.12	276	117
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	4.12	(166)	(82)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(76)	(291)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	354	1
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	24	48
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	4.12	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	4.12	302	(242)
Gains et pertes sur écarts de conversion	4.12	(1 331)	488
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	4.12	(1 618)	(587)
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	4.12	(105)	532
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables		2 042	407
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres		(37)	(5)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(1 049)	835
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	(225)	(31)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	4.12	(85)	(83)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	4.12	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	4.12	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	4.12	(1 360)	722
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	4.12	(1 057)	480
RÉSULTAT NET ET GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES		6 997	8 634
Dont part du Groupe		6 049	7 552
Dont participations ne donnant pas le contrôle		948	1 082

**BILAN ACTIF**

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Caisse, banques centrales	6.1	164 844	162 339
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	3.1-3.2-6.2-6.6	643 557	600 919
Actifs financiers détenus à des fins de transaction		396 317	371 156
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat		247 240	229 763
Instruments dérivés de couverture	3.3-3.5	16 360	19 194
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	3.1-3.2-6.4-6.6	233 996	223 600
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables		227 981	217 494
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables		6 015	6 106
Actifs financiers au coût amorti	3.1-3.2-3.4-6.5-6.6	1 220 678	1 202 475
Prêts et créances sur les établissements de crédit		570 119	565 403
Prêts et créances sur la clientèle		559 235	548 101
Titres de dettes		91 324	88 971
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(3 352)	(242)
Actifs d'impôts courants et différés	6.9	5 445	5 032
Comptes de régularisation et actifs divers	6.10	44 465	51 934
Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	6.11	-	822
Contrats d'assurance émis - Actif	5.3	49	10
Contrats de réassurance détenus - Actif	5.3	1 155	1 021
Participation dans les entreprises mises en équivalence	13.2	7 140	2 928
Immeubles de placement	6.12	9 838	10 363
Immobilisations corporelles	6.13	10 311	9 712
Immobilisations incorporelles	6.13	3 415	3 412
Ecarts d'acquisition	6.14	16 406	16 263
TOTAL DE L'ACTIF		2 374 307	2 309 782

**BILAN PASSIF**

(en millions d'euros)	Notes	31/12/2025	31/12/2024
Banques centrales	6.1	227	1 389
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	6.2	423 914	413 537
Passifs financiers détenus à des fins de transaction		318 995	311 824
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		104 919	101 713
Instruments dérivés de couverture	3.3-3.5	23 660	27 261
Passifs financiers au coût amorti		1 365 625	1 331 045
Dettes envers les établissements de crédit	3.4-6.7	186 012	178 418
Dettes envers la clientèle	3.1-3.4-6.7	894 540	868 115
Dettes représentées par un titre	3.4-6.7	285 073	284 512
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux		(8 355)	(7 241)
Passifs d'impôts courants et différés	6.9	3 915	3 243
Comptes de régularisation et passifs divers	6.10	60 972	61 068
Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	6.11	-	194
Contrats d'assurance émis - Passif	5.3	388 355	362 862
Contrats de réassurance détenus - Passif	5.3	108	70
Provisions	6.15	3 851	3 770
Dettes subordonnées	3.4-6.16	26 171	29 273
Total dettes		2 288 443	2 226 471
Capitaux propres		85 864	83 311
Capitaux propres part du Groupe		77 662	74 710
Capital et réserves liées		31 843	30 904
Réserves consolidées		41 740	38 688
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(2 995)	(1 969)
Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres sur actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées		-	-
Résultat de la période		7 074	7 087
Participations ne donnant pas le contrôle		8 202	8 601
TOTAL DU PASSIF		2 374 307	2 309 782

TABLEAU DE VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

(en millions d'euros)	Part du Groupe						Résultat net	Capitaux propres		
	Capital et réserves liées			Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
	Capital	Prime et Réserves consolidées liées au capital ¹	Elimination des titres auto-détenus	Autres instruments de capitaux propres	Total Capital et Réserves consolidées	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres		
Capitaux propres au 1er janvier 2024	9 159	57 518	(377)	7 220	73 520	(1 784)	(650)	(2 434)	-	71 086
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2024 Retraits	9 159	57 518	(377)	7 220	73 520	(1 784)	(650)	(2 434)	-	71 086
Augmentation / réduction de capital	(35)	(119)	-	-	(154)	-	-	-	-	(154)
Variation des titres autodétenus	-	-	49	-	49	-	-	-	-	49
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(18)	-	(2)	(20)	-	-	-	-	(20)
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	(445)	-	-	(445)	-	-	-	-	(445)
Dividende versé en 2024	-	(3 177)	-	-	(3 177)	-	-	-	-	(3 177)
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Mouvements liés aux paiements en actions	-	48	-	-	48	-	-	-	-	48
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(35)	(3 711)	49	(2)	(3 699)	-	-	-	-	(3 699)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	125	-	-	125	771	(288)	483	-	608
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	114	-	-	114	-	(114)	(114)	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	11	-	-	11	-	(11)	(11)	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	-	-	-	-	(19)	1	(18)	-	(18)
Résultat 2024	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 087
Autres variations	-	(354)	-	-	(354)	-	-	-	-	(354)
Capitaux propres au 31 décembre 2024	9 124	53 578	(328)	7 218	69 592	(1 032)	(937)	(1 969)	7 087	74 710
Affectation du résultat 2024	-	7 087	-	-	7 087	-	-	-	-	(7 087)
Capitaux propres au 1er janvier 2025	9 124	60 665	(328)	7 218	76 678	(1 032)	(937)	(1 969)	-	74 710
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Capitaux propres au 1er janvier 2025 Retraits	9 124	60 665	(328)	7 218	76 678	(1 032)	(937)	(1 969)	-	74 710
Augmentation / réduction de capital	(45)	(244)	-	-	(289)	-	-	-	-	(289)
Variation des titres autodétenus	-	-	217	-	217	-	-	-	-	217
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	-	(30)	-	925	895	-	-	-	-	895
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	-	(526)	-	-	(526)	-	-	-	-	(526)
Dividendes versés en 2025	-	(3 328)	-	-	(3 328)	-	-	-	-	(3 328)
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle ²	-	(169)	-	-	169	(30)	(3)	(33)	-	(202)
Mouvements liés aux paiements en actions	-	62	-	-	62	-	-	-	-	62
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(45)	(4 235)	217	925	(3 137)	(30)	(3)	(33)	-	(3 170)
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	-	8	-	-	8	(1 091)	(80)	(1 170)	-	(1 163)
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	(7)	-	-	(7)	-	7	7	-	-
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	16	-	-	16	-	(16)	(16)	-	-
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	122	-	-	122	(176)	354	178	-	300
Résultat 2025	-	-	-	-	-	-	-	-	-	7 074
Autres variations	-	(88)	-	-	(88)	-	-	-	-	(88)
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2025	9 078	56 472	(111)	8 144	73 583	(2 329)	(666)	(2 995)	7 074	77 662

¹ Réserves consolidées avant élimination des titres d'autocontrôle.

² Correspond aux impacts de l'acquisition de la participation de Santander dans CACEIS (Cf Note 2).



(en millions d'euros)	Participations ne donnant pas le contrôle					Capitaux propres consolidés	
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres						
	Capital, réserves liées et résultat	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	Total des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	Capitaux propres		
Capitaux propres au 1er janvier 2024	9 041	(192)	(16)	(208)	8 833	79 919	
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	
Capitaux propres au 1er janvier 2024 Retraités	9 041	(192)	(16)	(208)	8 833	79 919	
Augmentation / réduction de capital	-	-	-	-	-	(154)	
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	49	
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	(786)	-	-	-	(786)	(806)	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	(127)	-	-	-	(127)	(572)	
Dividendes versés en 2024	(581)	-	-	-	(581)	(3 758)	
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle	-	-	-	-	-	-	
Mouvements liés aux paiements en actions	12	-	-	-	12	60	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(1 482)	-	-	-	(1 482)	(5 181)	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	3	(19)	45	26	29	637	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	(12)	-	(12)	(12)	(30)	
Résultat 2024	1 067	-	-	-	1 067	8 154	
Autres variations	166	-	-	-	166	(188)	
Capitaux propres au 31 décembre 2024	8 794	(223)	29	(194)	8 601	83 311	
Affectation du résultat 2024	-	-	-	-	-	-	
Capitaux propres au 1er janvier 2025	8 794	(223)	29	(194)	8 601	83 311	
Impacts nouvelles normes, décisions / interprétations IFRIC	-	-	-	-	-	-	
Capitaux propres au 1er janvier 2025 Retraités	8 794	(223)	29	(194)	8 601	83 311	
Augmentation / réduction de capital	-	-	-	-	-	(289)	
Variation des titres autodétenus	-	-	-	-	-	217	
Emissions / remboursements d'instruments de capitaux propres	291	-	-	-	291	1 186	
Rémunération des émissions d'instruments de capitaux propres	(57)	-	-	-	(57)	(582)	
Dividendes versés en 2025	(590)	-	-	-	(590)	(3 918)	
Effet des acquisitions complémentaires / cessions partielles de titres de filiales sans perte de contrôle ¹	(1 203)	30	3	33	(1 170)	(1 372)	
Mouvements liés aux paiements en actions	10	-	-	-	10	72	
Mouvements liés aux opérations avec les actionnaires	(1 549)	30	3	33	(1 516)	(4 687)	
Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres	(2)	(45)	28	(16)	(18)	(1 181)	
Dont gains et pertes sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables transférés en réserves	(2)	-	2	2	-	-	
Dont gains et pertes sur variation du risque de crédit propre transférés en réserves	-	-	-	-	-	-	
Quote-part dans les variations de capitaux propres hors résultat des entreprises mises en équivalence	-	(48)	-	(48)	(48)	252	
Résultat 2025	979	-	-	-	979	8 053	
Autres variations	205	-	-	-	205	117	
CAPITAUX PROPRES AU 31 DÉCEMBRE 2025	8 427	(286)	60	(225)	8 202	85 864	

¹ Correspond aux impacts de l'acquisition de la participation de Santander dans CACEIS (Cf Note 2).



TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

Le tableau de flux de trésorerie est présenté selon le modèle de la méthode indirecte.

Les **activités opérationnelles** sont représentatives des activités génératrices de produits de Crédit Agricole S.A.

Les flux d'impôts sont présentés en totalité avec les activités opérationnelles.

Les **activités d'investissement** représentent les flux de trésorerie pour l'acquisition et la cession de participations dans les entreprises consolidées et non consolidées, et des immobilisations corporelles et incorporelles. Les titres de participation stratégiques inscrits dans les rubriques "Juste valeur par résultat" ou "Juste valeur par capitaux propres non recyclables" sont compris dans cette rubrique.

Les **activités de financement** résultent des changements liés aux opérations de structure financière concernant les capitaux propres et les emprunts à long terme.

Les **flux de trésorerie** nets attribuables aux activités d'exploitation, d'investissement et de financement **des activités abandonnées** sont présentés dans des rubriques distinctes dans le tableau de flux de trésorerie.

La notion de **trésorerie nette** comprend la caisse, les créances et dettes auprès des banques centrales, ainsi que les comptes (actif et passif) et prêts à vue auprès des établissements de crédit.



(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Résultat avant impôt	10 402	10 626
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	1 343	1 245
Dépréciations des écarts d'acquisition et des autres immobilisations	-	-
Dotations nettes aux dépréciations et aux provisions	29 440	17 225
Quote-part de résultat liée aux entreprises mises en équivalence	527	(194)
Résultat net des activités d'investissement	(451)	4
Résultat net des activités de financement	5 441	5 081
Autres mouvements	930	(1 354)
Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat net avant impôt et des autres ajustements	37 230	22 008
Flux liés aux opérations avec les établissements de crédit	4 048	(30 360)
Flux liés aux opérations avec la clientèle	18 938	(74)
Flux liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(52 507)	(27 147)
Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	2 570	10 170
Dividendes reçus des entreprises mises en équivalence	250	54
Impôts versés	(1 918)	(1 187)
Variation nette des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	(28 619)	(48 543)
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie générés par l'activité opérationnelle (A)	19 013	(15 909)
Flux liés aux participations	(3 285)	(712)
Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(1 117)	(1 070)
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations d'investissement (B)	(4 402)	(1 782)
Flux de trésorerie provenant ou à destination des actionnaires	(3 524)	(5 141)
Autres flux nets de trésorerie provenant des activités de financement	(967)	14 589
Flux provenant des activités abandonnées	-	-
Total Flux nets de trésorerie liés aux opérations de financement (C)	(4 491)	9 447
Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalent de trésorerie (D)	(7 484)	(1 195)
AUGMENTATION/(DIMINUTION) NETTE DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE (A + B + C + D)	2 636	(9 438)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture	133 144	142 584
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	160 913	177 002
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(27 769)	(34 418)
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture	135 779	133 146
Solde net des comptes de caisse et banques centrales *	164 553	160 914
Solde net des comptes, prêts/emprunts à vue auprès des établissements de crédit **	(28 774)	(27 768)
VARIATION DE LA TRESORERIE NETTE ET DES EQUIVALENTS DE TRESORERIE	2 635	(9 438)

* Composé du solde net du poste "Caisse, banques centrales", hors intérêts courus et y compris trésorerie des entités reclassées en activités abandonnées.

** Composé du solde des postes "Comptes ordinaires débiteurs non douteux" et "Comptes et prêts au jour le jour non douteux" tels que détaillés en note 6.5 et des postes "Comptes ordinaires créditeurs" et "Comptes et emprunts au jour le jour" tels que détaillés en note 6.7 (hors intérêts courus et y compris opérations internes au Crédit Agricole).

NOTES ANNEXES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

NOTE 1 Principes et méthodes applicables dans le Groupe, jugements et estimations utilisés

1.1 Normes applicables et comparabilité

Sauf mention contraire, tous les montants indiqués dans le présent rapport financier sont exprimés en euros et sont indiqués en millions, sans décimale. Les arrondis au million d'euros le plus proche peuvent, dans certains cas, conduire à des écarts non significatifs au niveau des totaux et des sous-totaux figurant dans les tableaux.

En application du règlement CE n°1606/2002, les états financiers consolidés ont été établis conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations IFRIC applicables au 31 décembre 2025 et telles qu'adoptées par l'Union européenne (version dite *carve out*), en utilisant donc certaines dérogations dans l'application de la norme IAS 39 pour la comptabilité de macro-couverture.

Ce référentiel est disponible sur le site de la Commission européenne, à l'adresse suivante : https://ec.europa.eu/info/business-economy-euro/company-reporting-and-auditing/company-reporting/financial-reporting_en

Les normes et interprétations sont identiques à celles utilisées et décrites dans les états financiers du Groupe au 31 décembre 2024.

Elles ont été complétées par les dispositions des normes IFRS telles qu'adoptées par l'Union européenne au 31 décembre 2025 et dont l'application est obligatoire pour la première fois sur l'exercice 2025.

Celles-ci portent sur :

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de 1ère application : exercices ouverts à compter du	Effet significatif potentiel pour le Groupe
Amendement IAS 21 / IFRS 1 Absence de convertibilité	1 ^{er} janvier 2025	Non

A noter également le **règlement ANC n° 2025-01** du 7 février 2025 modifiant le règlement ANC n° 2016-09 et le règlement ANC n° 2020-01 du 9 octobre 2020. Pour rappel, ce règlement concerne l'information spécifique à donner en annexe par les entreprises, à compter des exercices 2025, sur les honoraires de certification des informations de durabilité.

Par ailleurs, il est rappelé que lorsque l'application anticipée de normes et interprétations adoptées par l'Union européenne est optionnelle sur une période, l'option n'est pas retenue par le Groupe, sauf mention spécifique.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE AU 31 DÉCEMBRE 2025 NON ENCORE APPLIQUÉES PAR LE GROUPE

IFRS 9 / IFRS 7 - Classement et évaluation des instruments financiers

Les amendements aux normes IFRS 9 et IFRS 7, adoptés le 27 mai 2025 et applicables aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026 viennent notamment clarifier le classement des actifs financiers assortis de caractéristiques conditionnelles, telles que des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise (ESG), dans le cadre du test SPPI. Bien que cet amendement soit rétroactif, le Groupe ne prévoit pas que des instruments avec clauses ESG existants avant le 1^{er} janvier 2026 en viennent à échouer au test SPPI.

Ces amendements requerront des informations supplémentaires concernant les instruments financiers assortis de caractéristiques conditionnelles à compter de la date d'application.

NORMES ET INTERPRÉTATIONS NON ENCORE ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE AU 31 DÉCEMBRE 2025

Les normes et interprétations publiées par l'IASB au 31 décembre 2025 mais non encore adoptées par l'Union européenne ne sont pas applicables par le Groupe. Elles n'entreront en vigueur d'une manière obligatoire qu'à partir de la date prévue par l'Union européenne et ne sont donc pas appliquées par le Groupe au 31 décembre 2025.

IFRS 18 - Présentation et informations à fournir dans les états financiers

La norme IFRS 18 « Présentation et informations à fournir dans les états financiers » publiée en avril 2024 remplacera la norme IAS 1 « Présentation des états financiers » et sera applicable aux exercices ouverts à compter du 1er janvier 2027, sous réserve d'adoption par l'Union européenne. Le Groupe n'appliquera pas cette nouvelle norme de manière anticipée.

La norme IFRS 18 imposera une nouvelle structure du compte de résultat et des sous-totaux obligatoires avec un classement des produits et charges dans 3 catégories : « exploitation », « investissement » et « financement » dans l'état du compte de résultat.

La norme IFRS 18 imposera également de décrire dans les notes annexes les mesures de performance définies par la Direction et utilisées dans la communication publique hors des états financiers IFRS.

Elle inclut également de nouvelles exigences en matière d'agrégation et de désagrégation des informations financières en fonction des rôles identifiés des états financiers principaux et des notes.

Les travaux d'analyse et de préparation de mise en œuvre au sein du Groupe sont en cours.

DÉCISIONS IFRS IC, FINALISÉES ET APPROUVÉES PAR L'IASB POUVANT AFFECTER LE GROUPE

Normes, Amendements ou Interprétations	Date de publication	Effet significatif potentiel pour le Groupe
IAS 7 Classification des flux de trésorerie liés aux appels de variation de marge sur les contrats « collatéralisés au marché »	04 décembre 2024	Non
IAS 38 Reconnaissance des actifs incorporels résultant d'engagements liés au climat	20 mars 2025	Non
IFRS 9 / IFRS 17 / IFRS 15 / IAS 37 Garanties émises sur les obligations d'autres entités	20 mars 2025	Non
IFRS 15 Reconnaissance des revenus provenant des frais de scolarité	20 mars 2025	Non
IAS 29 Evaluation des indicateurs des économies hyperinflationnistes	11 juillet 2025	Non

1.2 Principes et méthodes comptables**UTILISATION DE JUGEMENTS ET ESTIMATIONS DANS LA PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS**

Etant donné leur nature, les évaluations nécessaires à l'établissement des états financiers exigent la formulation d'hypothèses et comportent des risques et des incertitudes quant à leur réalisation dans le futur.

Les réalisations futures peuvent être influencées par de nombreux facteurs, notamment :

- les activités des marchés nationaux et internationaux ;

- les fluctuations des taux d'intérêt et de change ;
- la conjoncture économique et politique dans certains secteurs d'activité ou pays ;
- les modifications de la réglementation ou de la législation ;
- le comportement des assurés ;
- les changements démographiques.

Cette liste n'est pas exhaustive.

Malgré l'environnement international particulièrement tendu, l'économie mondiale a bien résisté. Aux Etats-Unis, le ralentissement a été moins prononcé qu'anticisé. L'impact inflationniste des droits de douane a été plus contenu que prévu mais l'inflation est restée significativement supérieure de la cible de la Fed. Le marché du travail a présenté des signes manifestes de ralentissement depuis l'été, ce qui a conduit la Fed, après neuf mois de statu quo, à opérer trois baisses de taux en fin d'année.

En zone euro, malgré un commerce extérieur mis à mal par les droits de douane, la vigueur de l'Euro et la concurrence asiatique, la bonne santé des agents privés et la résistance de la demande intérieure ont permis d'afficher une croissance en accélération. L'inflation a retrouvé sa cible, laissant la BCE dans une position confortable pour maintenir ses taux inchangés à partir de juin 2025 après la baisse enregistrée sur le 1^e semestre 2025.

Les différences de temporalité des politiques monétaires de la Fed et de la BCE, ainsi qu'une activité en ralentissement aux Etats-Unis et plutôt en accélération en zone euro, ont conduit à une divergence dans l'évolution des taux d'intérêt des deux côtés de l'Atlantique en 2025 : globalement en baisse aux Etats-Unis et en hausse en zone euro. Les spreads souverains européens se sont réduits, en particulier le spread italien, qui est tombé légèrement en deçà du spread français, pénalisé par la situation politique et budgétaire. Ces différents éléments ont pu avoir un impact sur les principales estimations comptables au 31 décembre 2025.

Les estimations comptables qui nécessitent la formulation d'hypothèses sont utilisées principalement pour les évaluations suivantes :

- les instruments financiers évalués à la juste valeur (y compris les participations non consolidées) ;
- les actifs et les passifs des contrats d'assurance ;
- les actifs et les passifs des contrats de réassurance ;
- les passifs des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire ;
- les régimes de retraite et autres avantages sociaux futurs ;
- les plans de stock-options ;
- les dépréciations d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les provisions ;
- les dépréciations des écarts d'acquisition ;
- les actifs d'impôts différés ;
- la valorisation des entreprises mises en équivalence.

Les modalités de recours à des jugements ou à des estimations sont précisées dans les sections concernées ci-après.

En particulier, l'évaluation des contrats d'assurance selon la norme IFRS 17 requiert des jugements importants. Les principales zones de jugement dans le cadre de l'application de la norme IFRS 17 par le Groupe sont les suivantes, et les informations à leur sujet sont développées dans les sections et notes auxquelles il est fait référence ci-dessous :

- l'estimation des flux de trésorerie futurs, en particulier la projection de ces flux et la détermination de la frontière des contrats : dans les sections « Evaluation des contrats d'assurance / Estimation des flux de trésorerie futurs » et « Evaluation des contrats d'assurance / Frontière des contrats » ;
- la technique utilisée pour déterminer l'ajustement au titre du risque non financier : dans la section « Evaluation des contrats d'assurance / Ajustement au titre du risque non financier » ;
- l'approche adoptée pour déterminer les taux d'actualisation : dans la section « Evaluation des contrats d'assurance / Taux d'actualisation » ;
- la définition des unités de couverture et la détermination du montant de la CSM alloué en résultat au cours de chaque période afin de refléter les services prévus aux contrats d'assurance : dans la section « Comptabilisation de la marge sur services contractuels en résultat » ;
- la détermination des montants transitoires relatifs aux groupes de contrats existants à la date de transition : dans la note 5.3 « Spécificités de l'assurance », partie « Contrats d'assurance - Montants transitoires ».

INSTRUMENTS FINANCIERS (IFRS 9, IFRS 13, IAS 32 ET 39)

DÉFINITIONS

La norme IAS 32 définit un instrument financier comme tout contrat qui donne lieu à un actif financier d'une entité et à un passif financier ou à un instrument de capitaux propres d'une autre entité, c'est-à-dire tout contrat représentant les droits ou obligations contractuels de recevoir ou de payer des liquidités ou d'autres actifs financiers.

Les actifs et passifs financiers sont traités dans les états financiers selon les dispositions de la norme IFRS 9 telle qu'adoptée par l'Union européenne.

Les instruments dérivés sont des actifs ou passifs financiers dont la valeur évolue en fonction de celle d'un sous-jacent (à condition que, dans le cas d'une variable non financière, celle-ci ne soit pas spécifique à l'une des parties au contrat), qui requièrent un investissement initial faible ou nul, et dont le règlement intervient à une date future.

La norme IFRS 9 définit les principes en matière de classement et d'évaluation des instruments financiers, de dépréciation/provisionnement du risque de crédit et de comptabilité de couverture, hors opérations de macro-couverture.

Il est toutefois précisé que le Crédit Agricole S.A. utilise l'option de ne pas appliquer le modèle général de couverture d'IFRS 9. L'ensemble des relations de couverture reste en conséquence dans le champ d'IAS 39 en attendant les futures dispositions relatives à la macro-couverture.

Les actifs financiers dits «verts» ou «ESG» et les passifs financiers dits «green bonds» comprennent des instruments variés ; ils portent notamment sur des prêts ou emprunts permettant de financer des projets environnementaux ou de transition écologique. Il est rappelé que l'ensemble des instruments financiers portant ces qualifications ne présentent pas nécessairement une rémunération variant en fonction de l'atteinte de cibles ESG. Cette terminologie est susceptible d'évoluer en fonction de la réglementation européenne relative à la finance durable. Ces instruments sont comptabilisés conformément à IFRS 9 selon les principes énoncés ci-après. Notamment, les prêts dont l'indexation de la rémunération du critère ESG n'introduit pas d'effet levier ou est considérée comme non matérielle en termes de variabilité des flux de trésorerie de l'instrument ne sont pas considérés comme échouant au test SPPI (analyse des clauses contractuelles) sur la base de ce seul critère.

CONVENTIONS D'ÉVALUATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Evaluation initiale

Lors de leur comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13.

La juste valeur telle que définie par IFRS 13 correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

Evaluation ultérieure

Après la comptabilisation initiale, les actifs et passifs financiers sont évalués en fonction de leur classement soit au coût amorti en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) pour les instruments de dette, soit à leur juste valeur telle que définie par IFRS 13. Les instruments dérivés sont toujours évalués à leur juste valeur.

Le taux d'intérêt effectif (TIE) est le taux qui actualise les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs prévus sur la durée de vie attendue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier.

Le coût amorti correspond au montant auquel est évalué l'actif financier ou le passif financier lors de sa comptabilisation initiale, en intégrant les coûts de transaction directement attribuables à leur acquisition ou à leur émission, diminué des remboursements en principal, majoré ou diminué de l'amortissement cumulé calculé par la méthode du taux d'intérêt effectif (TIE) de toute différence (décote ou prime) entre le montant initial et le montant à l'échéance. Dans le cas d'un actif financier au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant peut être ajusté si nécessaire au titre de la correction pour pertes de valeur (Cf. paragraphe "Provisionnement pour risque de crédit").

ACTIFS FINANCIERS

Classement et évaluation des actifs financiers

Les actifs financiers non dérivés (instruments de dette ou de capitaux propres) sont classés au bilan dans des catégories comptables qui déterminent leur traitement comptable et leur mode d'évaluation ultérieur.

Les critères de classement et d'évaluation des actifs financiers dépendent de la nature de l'actif financier, selon qu'il est qualifié :

- d'instruments de dette (par exemple des prêts et titres à revenu fixe ou déterminable) ; ou
- d'instruments de capitaux propres (par exemple des actions).

Ces actifs financiers sont classés dans l'une des trois catégories suivantes :

- actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- actifs financiers au coût amorti (instruments de dette uniquement) ;
- actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres (recyclables pour les instruments de dette, non recyclables pour les instruments de capitaux propres).

Instruments de dette

Le classement et l'évaluation d'un instrument de dette dépendent de deux critères réunis : le modèle de gestion défini au niveau portefeuille et l'analyse des caractéristiques contractuelles (test SPPI) déterminée par instrument de dette sauf utilisation de l'option à la juste valeur.

Les trois modèles de gestion

Le modèle de gestion est représentatif de la stratégie que suit le management du groupe Crédit Agricole S.A. pour la gestion de ses actifs financiers, dans l'atteinte de ses objectifs. Le modèle de gestion est spécifié pour un portefeuille d'actifs et ne constitue pas une intention au cas par cas pour un actif financier isolé.

On distingue trois modèles de gestion :

- Le modèle « Collecte » dont l'objectif est de collecter les flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs ; ce modèle n'implique pas systématiquement de détenir la totalité des actifs jusqu'à leur échéance contractuelle ; toutefois, les ventes d'actifs sont strictement encadrées ;
- Le modèle « Collecte et Vente » dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie sur la durée de vie et de céder les actifs ; dans ce modèle, la vente d'actifs financiers et la perception de flux de trésorerie sont toutes les deux essentielles ; et
- Le modèle « Autre / Vente » dont l'objectif principal est de céder les actifs.

Il concerne notamment les portefeuilles dont l'objectif est de collecter des flux de trésorerie via les cessions, les portefeuilles dont la performance est appréciée sur la base de sa juste valeur, les portefeuilles d'actifs financiers détenus à des fins de transaction.

Lorsque la stratégie que suit le management pour la gestion d'actifs financiers ne correspond ni au modèle collecte, ni au modèle collecte et vente, ces actifs financiers sont classés dans un portefeuille dont le modèle de gestion est autre / vente.

Les caractéristiques contractuelles (test « Solely Payments of Principal & Interest » ou test « SPPI ») :

Le test « SPPI » regroupe un ensemble de critères, examinés cumulativement, permettant d'établir si les flux de trésorerie contractuels respectent les caractéristiques d'un financement simple (remboursements de nominal et versements d'intérêts sur le nominal restant dû).

Le test est satisfait lorsque le financement donne droit seulement au remboursement du principal et lorsque le versement des intérêts perçus reflète la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable.

Dans un financement simple, l'intérêt représente le coût du passage du temps, le prix du risque de crédit et de liquidité sur la période, et d'autres composantes liées au coût du portage de l'actif (ex : coûts administratifs...).

Dans certains cas, cette analyse qualitative ne permettant pas de conclure, une analyse quantitative (ou Benchmark test) est effectuée. Cette analyse complémentaire consiste à comparer les flux de trésorerie contractuels de l'actif étudié et les flux de trésorerie d'un actif de référence.

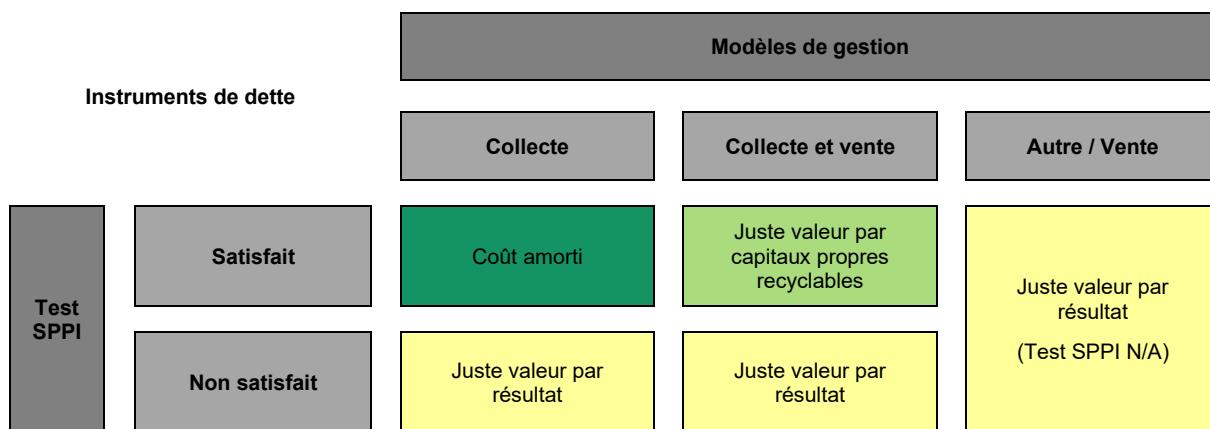
Si la différence entre les flux de trésorerie de l'actif financier et celui de référence est jugée non significative, l'actif est considéré comme un financement simple.

Par ailleurs, une analyse spécifique sera menée dans le cas où l'actif financier est émis par des entités ad hoc établissant un ordre de priorité de paiement entre les porteurs des actifs financiers en liant de multiples instruments entre eux par contrat et créant des concentrations de risque de crédit (des « tranches »).

Chaque tranche se voit attribuer un rang de subordination qui précise l'ordre de distribution des flux de trésorerie générés par l'entité structurée.

Dans ce cas le test « SPPI » nécessite une analyse des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels de l'actif concerné et des actifs sous-jacents selon l'approche "look-through" et du risque de crédit supporté par les tranches souscrites comparé au risque de crédit des actifs sous-jacents.

Le mode de comptabilisation des instruments de dette résultant de la qualification du modèle de gestion couplée au test « SPPI » peut être présenté sous la forme du diagramme ci-après :



Instruments de dette au coût amorti

Initialement évalués à la juste valeur, les instruments de dette sont évalués ultérieurement au coût amorti s'ils sont éligibles au modèle « Collecte » et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de règlement- livraison et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction.

L'amortissement des éventuelles surcotes / décotes et des frais de transaction des prêts et créances, et des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Dépréciation/Provisionnement pour risque de crédit ».

Instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables

Initialement évalués à la juste valeur, les instruments de dette sont évalués ultérieurement à la juste valeur par capitaux propres recyclables s'ils sont éligibles au modèle « Collecte et Vente » et s'ils respectent le test « SPPI ».

Ils sont enregistrés à la date de négociation et leur évaluation initiale inclut également les coupons courus et les coûts de transaction. L'amortissement des éventuelles surcotes/décotes et des frais de transaction des titres à revenu fixe est comptabilisé en résultat selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Ces actifs financiers sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres recyclables en contrepartie du compte d'encours (hors intérêts courus comptabilisés en résultat selon la méthode du TIE).

En cas de cession, ces variations sont transférées en résultat.

Cette catégorie d'instruments financiers fait l'objet d'ajustements au titre des pertes attendues (ECL) dans les conditions décrites dans le paragraphe spécifique « Dépréciation/Provisionnement pour risque de crédit » (sans que cela n'affecte la juste valeur au bilan).

Instruments de dette à la juste valeur par résultat

Les instruments de dette sont évalués en juste valeur par résultat dans les cas suivants :

- Les instruments sont classés dans des portefeuilles constitués d'actifs financiers détenus à des fins de transaction ou dont l'objectif principal est la cession ;

Les actifs financiers détenus à des fins de transaction sont des actifs acquis ou gérés par l'entreprise principalement dans l'objectif de les céder à court terme ou qui font partie d'un portefeuille d'instruments gérés en commun dans le but de réaliser un bénéfice lié à des fluctuations de prix à court terme ou à une marge d'arbitragiste. Bien que les flux de trésorerie contractuels soient perçus pendant le temps durant lequel Crédit Agricole S.A. détient les actifs, la perception de ces flux de trésorerie contractuels n'est pas essentielle mais accessoire.

- Les instruments de dette qui ne respectent pas les critères du test « SPPI ». C'est notamment le cas des OPC (Organismes de Placement Collectif) ;
- Les instruments financiers classés dans des portefeuilles pour lesquels Crédit Agricole S.A. choisit pour la valorisation à la juste valeur afin de réduire une différence de traitement comptable au compte de résultat. Dans ce cas, il s'agit d'un classement sur option à la juste valeur par résultat.

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat) et coupons courus inclus.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en « Produit Net Bancaire », en contrepartie du compte d'encours. Les intérêts de ces instruments sont comptabilisés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat ».

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation au titre du risque de crédit.

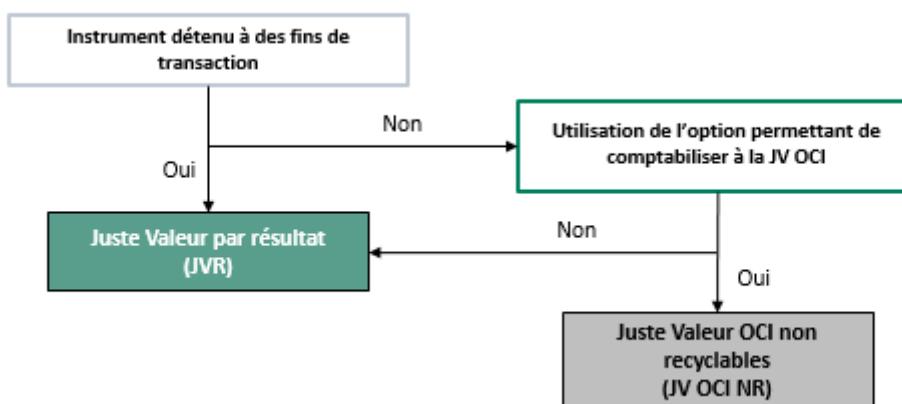
Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature dont le modèle de gestion est « Autre / Vente » sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat sur option sont enregistrés à la date de négociation.

Les instruments de dette évalués à la juste valeur par résultat par nature, par échec au test SPPI, sont enregistrés à la date de règlement-livraison.

Instruments de capitaux propres

Les instruments de capitaux propres sont par défaut comptabilisés à la juste valeur par résultat, sauf option irrévocable pour un classement et une évaluation à la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sous réserve que ces instruments ne soient pas détenus à des fins de transaction.



Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat

Les actifs financiers évalués à la juste valeur par résultat sont initialement comptabilisés à la juste valeur, hors coûts de transaction (directement enregistrés en résultat). Les instruments de capitaux propres détenus à des fins de transaction sont enregistrés à la date de négociation. Les instruments de capitaux propres évalués à la juste valeur par résultat et non détenus à des fins de transaction sont enregistrés en date de règlement-livraison.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur et les variations de juste valeur sont comptabilisées en résultat, en « Produit Net Bancaire », en contrepartie du compte d'encours.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables (sur option irrévocable)

L'option irrévocable de comptabiliser les instruments de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables est retenue au niveau transactionnel (ligne par ligne) et s'applique à la date de comptabilisation initiale. Ces titres sont enregistrés à la date de négociation.

La juste valeur initiale intègre les coûts de transaction.

Lors des évaluations ultérieures, les variations de juste valeur sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables. En cas de cession, ces variations ne sont pas recyclées en résultat, le résultat de cession est comptabilisé en capitaux propres.

Seuls les dividendes sont reconnus en résultat si :

- le droit de l'entité d'en percevoir le paiement est établi ;
- il est probable que les avantages économiques associés aux dividendes iront à l'entité ;
- le montant des dividendes peut être évalué de façon fiable.

Cette catégorie d'actifs financiers ne fait pas l'objet de dépréciation.

Reclassement d'actifs financiers

En cas de changement important de modèle économique dans la gestion des actifs financiers (nouvelle activité, acquisition d'entités, cession ou abandon d'une activité significative), un reclassement de ces actifs financiers est nécessaire. Le reclassement s'applique à la totalité des actifs financiers du portefeuille à partir de la date de reclassement.

Dans les autres cas, le modèle de gestion reste inchangé pour les actifs financiers existants. Si un nouveau modèle de gestion est identifié, il s'applique de manière prospective, aux nouveaux actifs financiers, regroupés dans un nouveau portefeuille de gestion.

Acquisition et cession temporaire de titres

Les cessions temporaires de titres (prêts de titres, titres donnés en pension livrée) ne remplissent généralement pas les conditions de décomptabilisation.

Les titres prêtés ou mis en pension sont maintenus au bilan du cédant. Dans le cas de titres mis en pension, le montant encaissé, représentatif de la dette à l'égard du cessionnaire, est enregistré au passif du bilan par le cédant.

Les titres empruntés ou reçus en pension ne sont pas inscrits au bilan du cessionnaire.

Dans le cas de titres pris en pension, une créance à l'égard du cédant est enregistrée au bilan du cessionnaire en contrepartie du montant versé. En cas de revente ultérieure du titre, le cessionnaire enregistre un passif évalué à la juste valeur qui matérialise son obligation de restituer le titre reçu en pension.

Les produits et charges relatifs à ces opérations sont rapportés au compte de résultat prorata temporis sauf en cas de classement des actifs et passifs à la juste valeur par résultat.

Décomptabilisation des actifs financiers

Un actif financier (ou groupe d'actifs financiers) est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie qui lui sont liés arrivent à expiration ;
- ou sont transférés ou considérés comme tels parce qu'ils appartiennent de fait à un ou plusieurs bénéficiaires et lorsque la quasi-totalité des risques et avantages liés à cet actif financier est transférée.

Dans ce cas, tous les droits et obligations créés ou conservés lors du transfert sont comptabilisés séparément en actifs et en passifs.

Lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie sont transférés mais que seule une partie des risques et avantages, ainsi que le contrôle, sont conservés, Crédit Agricole S.A. continue à comptabiliser l'actif financier dans la mesure de son implication continue dans cet actif. L'implication continue correspond à la portion de l'actif qui continue d'être exposée aux variations de valeur de l'actif transféré.

Les actifs financiers renégociés pour raisons commerciales en l'absence de difficultés financières de la contrepartie et dans le but de développer ou conserver une relation commerciale sont décomptabilisés en date de renégociation. Les nouveaux prêts accordés aux clients sont enregistrés à leur juste valeur à la date de renégociation. La comptabilisation ultérieure dépend du modèle de gestion et du test « SPPI ».

Intérêts pris en charge par l'Etat (IAS 20)

Dans le cadre de mesures d'aides au secteur agricole et rural, ainsi qu'à l'acquisition de logement, certaines entités du Crédit Agricole S.A. accordent des prêts à taux réduits, fixés par l'Etat. En conséquence, ces entités perçoivent de l'Etat une bonification représentative du différentiel de taux existant entre le taux accordé à la clientèle et un taux de référence prédéfini. Ainsi, les prêts qui bénéficient de ces bonifications sont accordés au taux de marché.

Les modalités de ce mécanisme de compensation sont réexaminées périodiquement par l'Etat.

Les bonifications perçues de l'Etat sont enregistrées en résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés » et réparties sur la durée de vie des prêts correspondants, conformément à la norme IAS 20.

PASSIFS FINANCIERS

Classement et évaluation des passifs financiers

Les passifs financiers sont classés au bilan dans les deux catégories comptables suivantes :

- passifs financiers à la juste valeur par résultat, par nature ou sur option ;
- passifs financiers au coût amorti.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat par nature

Les instruments financiers émis principalement en vue d'être rachetés à court terme, les instruments faisant partie d'un portefeuille d'instruments financiers identifiés qui sont gérés ensemble et qui présentent des indications d'un profil récent de prise de bénéfice à court terme, et les dérivés (à l'exception de certains dérivés de couverture) sont évalués à la juste valeur par nature.

Les variations de juste valeur de ce portefeuille sont constatées en contrepartie du compte de résultat.

Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option

Les passifs financiers répondant à l'un des trois cas prévus par la norme ci-après, peuvent être évalués à la juste valeur par résultat sur option : émissions hybrides comprenant un ou plusieurs dérivés incorporés séparables, réduction ou élimination de distorsion de traitement comptable ou groupes de passifs financiers gérés et dont la performance est évaluée à la juste valeur.

Cette option est irrévocable et s'applique obligatoirement à la date de comptabilisation initiale de l'instrument.

Lors des évaluations ultérieures, ces passifs financiers sont évalués à la juste valeur en contrepartie du résultat pour les variations de juste valeur non liées au risque de crédit propre et en contrepartie des capitaux propres non recyclables pour les variations de valeur liées au risque de crédit propre sauf si cela aggrave la non-concordance comptable (auquel cas les variations de valeur liées au risque de crédit propre sont enregistrées en résultat, comme prévu par la norme).

Passifs financiers évalués au coût amorti

Tous les autres passifs répondant à la définition d'un passif financier (hors dérivés) sont évalués au coût amorti.

Ces passifs sont enregistrés en juste valeur à l'origine (produits et coûts de transaction inclus) puis sont comptabilisés ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Produits de la collecte

Les produits de la collecte sont comptabilisés dans la catégorie des « Passifs financiers au coût amorti – Dettes envers la clientèle » malgré les caractéristiques du circuit de collecte dans le groupe Crédit Agricole, avec une centralisation de la collecte chez Crédit Agricole S.A. en provenance des Caisses régionales. La contrepartie finale de ces produits de collecte pour le Groupe reste en effet la clientèle.

L'évaluation initiale est faite à la juste valeur, l'évaluation ultérieure au coût amorti.

Les produits d'épargne réglementée sont par nature considérés comme étant à taux de marché.

Les plans d'épargne-logement et les comptes d'épargne-logement donnent lieu le cas échéant à une provision telle que détaillée dans la note 6.15 « Provisions ».

Reclassement de passifs financiers

Le classement initial des passifs financiers est irrévocable. Aucun reclassement ultérieur n'est autorisé.

Distinction dettes – capitaux propres

La distinction entre instruments de dette et instruments de capitaux propres est fondée sur une analyse de la substance des dispositifs contractuels.

Un passif financier est un instrument de dette s'il inclut une obligation contractuelle :

- de remettre à une autre entité de la trésorerie, un autre actif financier ou un nombre variable d'instruments de capitaux propres ; ou
- d'échanger des actifs et des passifs financiers avec une autre entité à des conditions potentiellement défavorables.

Un instrument de capitaux propres est un instrument financier non remboursable qui offre une rémunération discrétionnaire mettant en évidence un intérêt résiduel dans une entreprise après déduction de tous ses passifs financiers (actif net) et qui n'est pas qualifié d'instrument de dette.

Rachat d'actions propres

Les actions propres ou instruments dérivés équivalents tels que les options sur actions propres achetées par Crédit Agricole S.A. présentant une parité d'exercice fixe, y compris les actions détenues en couverture des plans de stock-options, ne rentrent pas dans la définition d'un actif financier et sont comptabilisées en déduction des capitaux propres. Elles ne génèrent aucun impact sur le compte de résultat.

Décomptabilisation et modification des passifs financiers

Un passif financier est décomptabilisé en tout ou partie :

- lorsqu'il arrive à extinction ; ou
- lorsque les analyses quantitative ou qualitative concluent qu'il a été substantiellement modifié en cas de restructuration.

Une modification substantielle d'un passif financier existant doit être enregistrée comme une extinction du passif financier initial et la comptabilisation d'un nouveau passif financier (la novation). Tout différentiel entre la valeur comptable du passif éteint et du nouveau passif sera enregistré immédiatement au compte de résultat.

Si le passif financier n'est pas décomptabilisé, le TIE d'origine est maintenu. Une décote / surcote est constatée immédiatement au compte de résultat en date de modification puis fait l'objet d'un étalement au TIE d'origine sur la durée de vie résiduelle de l'instrument.

INTÉRÊTS NÉGATIFS SUR ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Conformément à la décision de l'IFRS IC de janvier 2015, les produits d'intérêt négatifs (charges) sur actifs financiers ne répondant pas à la définition d'un revenu au sens d'IFRS 15 sont comptabilisés en charges d'intérêts en compte de résultat, et non en réduction du produit d'intérêts. Il en est de même pour les charges d'intérêts négatives (produits) sur passifs financiers.

DÉPRÉCIATION / PROVISIONNEMENT POUR RISQUE DE CRÉDIT

Champ d'application

Conformément à IFRS 9, Crédit Agricole S.A. comptabilise une correction de valeur au titre des pertes de crédit attendues ("Expected Credit Losses" ou "ECL") sur les encours suivants :

- les actifs financiers d'instruments de dette au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables (prêts et créances, titres de dette) ;
- les engagements de financement qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les engagements de garantie financière relevant d'IFRS 9 et qui ne sont pas évalués à la juste valeur par résultat ;
- les créances locatives relevant de la norme IFRS 16 ; et

- les créances commerciales générées par des transactions de la norme IFRS 15.

Les instruments de capitaux propres (à la juste valeur par résultat ou à la juste valeur par OCI non recyclables) ne sont pas concernés par les dispositions en matière de dépréciation.

Les instruments dérivés et les autres instruments financiers évalués à la juste valeur par résultat font l'objet d'un calcul de risque de contrepartie qui n'est pas visé par le modèle ECL. Ce calcul est décrit dans le chapitre « Facteurs et gestion des risques » du Document d'enregistrement universel.

Risque de crédit et étapes de dépréciation / provisionnement

Le risque de crédit se définit comme le risque de pertes lié au défaut d'une contrepartie entraînant son incapacité à faire face à ses engagements vis-à-vis du Groupe.

Le processus de provisionnement du risque de crédit distingue trois étapes (*Stages*) :

- 1ère étape (Stage 1) : dès la comptabilisation initiale de l'instrument financier (crédit, titre de dette, garantie ...), le Crédit Agricole S.A. comptabilise les pertes de crédit attendues sur 12 mois ;
- 2ème étape (Stage 2) : si la qualité de crédit se dégrade significativement pour une transaction ou un portefeuille donné, le Crédit Agricole S.A. comptabilise les pertes attendues à maturité ;
- 3ème étape (Stage 3) : dès lors qu'un ou plusieurs événements de défaut sont intervenus sur la transaction ou sur la contrepartie en ayant un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés, le Crédit Agricole S.A. comptabilise une perte de crédit avérée à maturité. Par la suite, si les conditions de classement des instruments financiers en Stage 3 ne sont plus respectées, les instruments financiers sont reclasés en Stage 2, puis en Stage 1 en fonction de l'amélioration ultérieure de la qualité de risque de crédit.

Définition du défaut

La définition du défaut pour les besoins du provisionnement ECL est identique à celle utilisée en gestion et pour les calculs de ratios réglementaires. Ainsi, un débiteur est considéré en situation de défaut, lorsqu'au moins une des deux conditions suivantes est satisfaite :

- un arriéré de paiement significatif généralement supérieur à quatre-vingt-dix jours sauf si des circonstances particulières démontrent que l'arriéré est dû à des causes non liées à la situation du débiteur ;
- le Crédit Agricole S.A. estime improbable que le débiteur s'acquitte intégralement de ses obligations de crédit sans qu'elle ait recours à d'éventuelles mesures telles que la réalisation d'une sûreté.

Un encours en défaut (Stage 3) est dit déprécié lorsque se sont produits un ou plusieurs événements qui ont un effet néfaste sur les flux de trésorerie futurs estimés de cet actif financier. Les indications de dépréciation d'un actif financier englobent les données observables au sujet des événements suivants :

- des difficultés financières importantes de l'émetteur ou de l'emprunteur ;
- un manquement à un contrat, tel qu'une défaillance ou un paiement en souffrance ;
- l'octroi, par le ou les prêteurs à l'emprunteur, pour des raisons économiques ou contractuelles liées aux difficultés financières de l'emprunteur, d'une ou de plusieurs faveurs que le ou les prêteurs n'auraient pas envisagées dans d'autres circonstances ;
- la probabilité croissante de faillite ou de restructuration financière de l'emprunteur ;
- la disparition d'un marché actif pour l'actif financier en raison de difficultés financières ;
- l'achat ou la création d'un actif financier avec une forte décote, qui reflète les pertes de crédit subies.

Il n'est pas nécessairement possible d'isoler un événement en particulier, la dépréciation de l'actif financier pouvant résulter de l'effet combiné de plusieurs événements.

La contrepartie en défaut ne revient en situation saine qu'après une période d'observation (90 jours) qui permet de valider que le débiteur n'est plus en situation de défaut (appréciation par la Direction des Risques).

La notion de perte de crédit attendue « ECL »

L'ECL se définit comme la valeur probable attendue pondérée de la perte de crédit (en principal et en intérêts) actualisée. Elle correspond à la valeur actuelle de la différence entre les flux de trésorerie contractuels et les flux attendus (incluant le principal et les intérêts).

L'approche ECL vise à anticiper au plus tôt la comptabilisation des pertes de crédit attendues.

Gouvernance et mesure des ECL

La gouvernance du dispositif de mesure des paramètres IFRS 9 s'appuie sur l'organisation mise en place dans le cadre du dispositif bâlois. La Direction des Risques du Groupe est responsable de la définition du cadre méthodologique et de la supervision du dispositif de provisionnement des encours.

Le Groupe s'appuie en priorité sur le dispositif de notation interne et les processus bâlois actuels pour définir le périmètre des paramètres IFRS 9 nécessaires au calcul des ECL. L'appréciation de l'évolution du risque de crédit s'appuie sur un modèle d'anticipation des pertes et d'extrapolation sur la base de scénarios raisonnables. Toutes les informations disponibles, pertinentes, raisonnables et justifiables, y compris les informations de nature prospective, doivent être retenues.

La formule de calcul intègre entre autres les paramètres de probabilité de défaut, de perte en cas de défaut et d'exposition au moment du défaut.

Ces calculs s'appuient largement sur les modèles internes utilisés dans le cadre du dispositif prudentiel lorsqu'ils existent, mais avec des spécificités pour déterminer une ECL économique. La norme IFRS 9 préconise une analyse en date d'arrêté (Point in Time) tout en tenant compte de données de pertes historiques et des données prospectives macro-économiques (Forward Looking), alors que la vue prudentielle s'analyse à travers le cycle (Through The Cycle) pour la probabilité de défaut (PD) et en bas de cycle (Downturn) pour la perte en cas de défaut.

L'approche comptable conduit également à recalculer certains paramètres bâlois, notamment pour neutraliser les coûts internes de recouvrement ou les floors qui sont imposés par le régulateur dans le calcul réglementaire de la perte en cas de défaut (« Loss Given Default » ou « LGD »).

Les modalités de calcul de l'ECL sont à apprécier en fonction des typologies de produits : instruments financiers et instruments hors bilan.

Les pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir (Stage 1) sont une portion des pertes de crédit attendues pour la durée de vie (Stages 2 et 3), et elles représentent les insuffisances de flux de trésorerie pour la durée de vie advenant d'une défaillance dans les 12 mois suivant la date de clôture (ou une période plus courte si la durée de vie attendue de l'instrument financier est inférieure à 12 mois), pondérées par la probabilité qu'il y ait défaillance dans les douze mois.

Les pertes de crédit attendues sont actualisées au TIE ou au taux contractuel (lorsque le TIE est indisponible) déterminé lors de la comptabilisation initiale de l'instrument financier.

Les modalités de mesure des ECL tiennent compte des biens affectés en garantie et des autres rehaussements de crédit qui font partie des modalités contractuelles et que Crédit Agricole S.A. ne comptabilise pas séparément. L'estimation des insuffisances de flux de trésorerie attendues d'un instrument financier garanti reflète le montant et le calendrier de recouvrement des garanties. Conformément à la norme IFRS 9, la prise en compte des garanties et sûretés n'influe pas sur l'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit : celle-ci s'appuie sur l'évolution du risque de crédit sur le débiteur sans tenir compte des garanties.

Le backtesting des modèles et paramètres utilisés est réalisé à minima à fréquence annuelle.

Les données macro-économiques prospectives (Forward Looking) sont prises en compte dans un cadre méthodologique applicable à deux niveaux :

- au niveau du Groupe dans la détermination d'un cadre partagé de prise en compte du Forward Looking dans la projection des paramètres PD, LGD sur l'horizon d'amortissement des opérations ;
- au niveau de chaque entité au regard de ses propres portefeuilles.

Dégradation significative du risque de crédit

Toutes les entités du Groupe doivent apprécier, pour chaque instrument financier, la dégradation du risque de crédit depuis l'origine à chaque date d'arrêté. Cette appréciation de l'évolution du risque de crédit conduit les entités à classer leurs opérations par classe de risque (Stages).

Afin d'apprécier la dégradation significative, le Groupe prévoit un processus basé sur deux niveaux d'analyse :

- un premier niveau dépendant de règles et de critères quantitatifs relatifs et absolus ainsi que de critères qualitatifs Groupe qui s'imposent aux entités du Groupe (Forward Looking Central) ;
- un second niveau lié à l'appréciation, à dire d'expert au titre du Forward Looking local, du risque porté par chaque entité sur ses portefeuilles pouvant conduire à ajuster les critères Groupe de déclassement en Stage 2 (bascule de portefeuille ou sous-portefeuille ou tiers d'ECL à 12 mois en ECL à maturité).

Le suivi de la dégradation significative porte, sauf exception, sur chaque instrument financier. Aucune contagion n'est requise pour le passage de Stage 1 à Stage 2 des instruments financiers d'une même contrepartie. Le suivi de la

dégradation significative doit porter sur l'évolution du risque de crédit du débiteur principal sans tenir compte de la garantie, y compris pour les opérations bénéficiant d'une garantie de l'actionnaire.

Pour les encours composés de petites créances présentant des caractéristiques similaires, l'étude, contrepartie par contrepartie, peut être remplacée par une estimation statistique des pertes prévisionnelles.

L'appréciation de la dégradation significative du risque de crédit au titre du premier niveau défini ci-dessus pour les encours avec un modèle de notation repose sur les deux critères suivants :

1. Exemption au faible risque de crédit :

Conformément aux normes en vigueur, le Groupe a choisi d'appliquer l'exemption « pour faible risque de crédit » aux titres de dettes classés en « Investment Grade » (Cf. IFRS 9.B5.5.23) et contrats de prêts dont la probabilité de défaut est inférieure à un seuil donné (ie. 0.30%).

2. Indicateurs quantitatifs :

Le groupe Crédit Agricole a retenu plusieurs critères quantitatifs permettant de qualifier une dégradation en Stage 2, à noter que chacun de ces critères est suffisant pour une dégradation en Stage 2. Les typologies de critères sont présentées ci-après :

a. Un critère relatif qui mesure, au niveau contrat, la variation du risque associée depuis la date de comptabilisation initiale. Il permet de mesurer l'écart (établit en ratio) entre le risque de défaut en date de reporting d'une contrepartie et le risque de défaut apprécié en date de comptabilisation initiale.

b. Trois critères absolus. Le Groupe a défini :

- Un critère de seuil absolu basé sur les probabilités de défaut bâloise pour capter une dégradation absolue non corrélée à la conjoncture économique. Il permet de capturer en pratique les deux derniers grades avant le défaut considérés comme risqués et donc avec une classification en Stage 2 pour le calcul des ECL.
- Un critère de seuil absolu basé sur la probabilité de défaut à 1 an (Forward Looking) en date de reporting, permettant de capter une dégradation significative absolue corrélée à la conjoncture économique.
- Un critère de seuil absolu basé sur le nombre de jours impayés de plus de 30 jours pour qualifier une classification en Stage 2.

3. Indicateurs qualitatifs :

Le Groupe retient un ensemble d'indicateurs qualitatifs permettant une dégradation en Stage 2, ces indicateurs peuvent être de niveau contrat, contrepartie ou portefeuille et permettent d'identifier les expositions ayant observées une dégradation significative du risque de crédit.

Pour le périmètre sans modèle de notation interne, le groupe Crédit Agricole retient le seuil absolu d'impayés supérieur à 30 jours comme seuil ultime de dégradation significative et de classement en Stage 2.

Si la dégradation depuis l'origine cesse d'être constatée, la dépréciation peut être ramenée à des pertes attendues à 12 mois (Stage 1).

Afin de suppléer le fait que certains facteurs ou indicateurs de dégradation significative ne soient pas identifiables au niveau d'un instrument financier pris isolément, la norme autorise l'appréciation de la dégradation significative pour des portefeuilles, des groupes de portefeuilles ou des portions de portefeuille d'instruments financiers.

La constitution des portefeuilles pour une appréciation de la dégradation sur base collective peut résulter de caractéristiques communes telles que :

- le type d'instrument ;
- la note de risque de crédit (dont la note interne Bâle II pour les entités disposant d'un système de notation interne);
- le type de garantie ;
- la date de comptabilisation initiale ;
- la durée à courir jusqu'à l'échéance ;
- le secteur d'activité ;
- l'emplacement géographique de l'emprunteur ;

- la valeur du bien affecté en garantie par rapport à l'actif financier, si cela a une incidence sur la probabilité de défaillance (par exemple, dans le cas des prêts garantis uniquement par sûreté réelle dans certains pays, ou sur la quotité de financement) ;
- le circuit de distribution, l'objet du financement, ...

Une différenciation par marché de la dégradation significative est donc possible (habitat, crédit consommation, crédit aux agriculteurs ou professionnels, crédit aux entreprises, ...).

Le regroupement d'instruments financiers aux fins de l'appréciation des variations du risque de crédit sur une base de portefeuille homogène peut changer au fil du temps, au fur et à mesure que de nouvelles informations deviennent disponibles.

Pour les titres, Crédit Agricole S.A. utilise l'approche qui consiste à appliquer un niveau absolu de risque de crédit, conformément à IFRS 9, en-deçà duquel les expositions seront classées en Stage 1 et dépréciées sur la base d'un ECL à 12 mois.

Ainsi, les règles suivantes s'appliqueront pour le suivi de la dégradation significative des titres :

- les titres notés « Investment Grade », en date d'arrêté, seront classés en Stage 1 et provisionnés sur la base d'un ECL à 12 mois ;
- les titres notés « Non-Investment Grade » (NIG), en date d'arrêté, devront faire l'objet d'un suivi de la dégradation significative, depuis l'origine, et être classés en Stage 2 (ECL à maturité) en cas de dégradation significative du risque de crédit.

La détérioration relative doit être appréciée en amont de la survenance d'une défaillance avérée (Stage 3).

Restructurations pour cause de difficultés financières

Les instruments de dette restructurés pour difficultés financières sont ceux pour lesquels Crédit Agricole S.A. a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, maturité, etc.) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi, ils concernent tous les instruments de dette, quelle que soit la catégorie de classement de l'instrument de dette en fonction de la dégradation du risque de crédit observée depuis la comptabilisation initiale.

Conformément à la définition de l'ABE (Autorité Bancaire Européenne) précisée dans le chapitre "Facteurs et gestion des risques - Gestion des risques", les restructurations de créances pour difficultés financières du débiteur correspondent à l'ensemble des modifications apportées à un ou à des contrats de crédit à ce titre, ainsi qu'aux refinancements accordés en raison des difficultés financières rencontrées par le client.

Cette notion de restructuration doit s'apprécier au niveau du contrat et non au niveau du client (pas de contagion).

La définition des créances restructurées pour cause de difficultés financières répond donc à deux critères cumulatifs :

- des modifications de contrat ou des refinancements de créance (concessions) ;
- un client en situation financière difficile (débiteur rencontrant, ou sur le point de rencontrer des difficultés pour honorer ses engagements financiers).

Par « modification de contrat », sont visées par exemple les situations dans lesquelles :

- il existe une différence en faveur de l'emprunteur entre le contrat modifié et les conditions antérieures au contrat ;
- les modifications apportées au contrat conduisent à des conditions plus favorables pour l'emprunteur concerné que ce qu'auraient pu obtenir, au même moment, d'autres emprunteurs de la banque ayant un profil de risque similaire.

Par « refinancement », sont visées les situations dans lesquelles une dette nouvelle est accordée au client pour lui permettre de rembourser totalement ou partiellement une autre dette dont il ne peut assumer les conditions contractuelles en raison de sa situation financière.

Une restructuration de prêt (sain ou en défaut) indique une présomption d'existence d'un risque de perte avérée (Stage 3).

La nécessité de constituer une dépréciation sur l'exposition restructurée doit donc être analysée en conséquence (une restructuration n'entraîne pas systématiquement la constitution de dépréciation pour perte avérée et un classement en défaut).

La qualification de « créance restructurée » est temporaire.

Dès lors que l'opération de restructuration au sens de l'ABE a été réalisée, l'exposition conserve ce statut de « restructurée » pendant une période à minima de 2 ans si l'exposition était saine au moment de la restructuration, ou

de 3 ans si l'exposition était en défaut au moment de la restructuration. Ces périodes sont prolongées en cas de survenance de certains événements (nouveaux incidents par exemple).

En l'absence de décomptabilisation liée à ce type d'événement, la réduction des flux futurs accordée à la contrepartie ou le report de ces flux sur un horizon plus lointain lors de la restructuration donne lieu à l'enregistrement d'une décote en coût du risque.

Elle correspond au manque à gagner de flux de trésorerie futurs, actualisé au taux effectif d'origine. Elle est égale à l'écart constaté entre :

- la valeur comptable de la créance ;
- et la somme des flux futurs de trésorerie théoriques du prêt "restructuré", actualisés au taux d'intérêt effectif d'origine (défini à la date de l'engagement de financement).

En cas d'abandon d'une partie du capital, ce montant constitue une perte à enregistrer immédiatement en coût du risque.

La décote constatée lors d'une restructuration de créance est dotée en coût du risque.

Lors de la reprise de la décote, la part due à l'effet de l'écoulement du temps est enregistrée en « Produit Net Bancaire ».

Irrécouvrabilité

Lorsqu'une créance est jugée irrécouvrable, c'est-à-dire qu'il n'y a plus d'espoir de la récupérer en tout ou partie, il convient de décomptabiliser du bilan et de passer en perte le montant jugé irrécouvrable.

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'expert. Chaque entité doit donc le fixer, avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité. Avant tout passage en perte, une dépréciation en Stage 3 aura dû être constituée (à l'exception des actifs à la juste valeur par résultat).

Pour les crédits au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables, le montant passé en perte est enregistré en coût du risque pour le nominal, en Produit Net Bancaire pour les intérêts.

INSTRUMENTS FINANCIERS DÉRIVÉS

Classement et évaluation

Les instruments dérivés sont des actifs ou des passifs financiers classés par défaut en instruments dérivés détenus à des fins de transaction sauf à pouvoir être qualifiés d'instruments dérivés de couverture.

Lors de leur comptabilisation initiale, ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur initiale à la date de négociation.

Ils sont ultérieurement évalués à leur juste valeur.

A chaque arrêté comptable, la contrepartie des variations de juste valeur des dérivés au bilan est enregistrée :

- en résultat s'il s'agit d'instruments dérivés détenus à des fins de transaction ou de couverture de juste valeur ;
- en capitaux propres recyclables s'il s'agit d'instruments dérivés de couverture de flux de trésorerie ou d'un investissement net dans une activité à l'étranger, pour la part efficace de la couverture.

La comptabilité de couverture

Cadre général

Conformément à la décision du Groupe, Crédit Agricole S.A. n'applique pas le volet "comptabilité de couverture" d'IFRS 9 suivant l'option offerte par la norme. L'ensemble des relations de couverture reste documenté selon les règles de la norme IAS 39, et ce au plus tard jusqu'à la date d'application du texte sur la macro- couverture lorsqu'il sera adopté par l'Union européenne. Néanmoins, l'éligibilité des instruments financiers à la comptabilité de couverture selon IAS 39 prend en compte les principes de classement et d'évaluation des instruments financiers de la norme IFRS 9.

Sous IFRS 9, et compte-tenu des principes de couverture d'IAS 39, sont éligibles à la couverture de juste valeur et à la couverture de flux de trésorerie, les instruments de dette au coût amorti et à la juste valeur par capitaux propres recyclables.

Documentation

Les relations de couverture doivent respecter les principes suivants :

- la couverture de juste valeur a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de juste valeur d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'un engagement ferme non comptabilisé, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut affecter le résultat (par exemple, couverture de tout ou partie des variations de juste valeur dues au risque de taux d'intérêt d'une dette à taux fixe) ;
- la couverture de flux de trésorerie a pour objet de se prémunir contre une exposition aux variations de flux de trésorerie futurs d'un actif ou d'un passif comptabilisé ou d'une transaction prévue hautement probable, attribuables au(x) risque(s) couvert(s) et qui peut ou pourrait (dans le cas d'une transaction prévue mais non réalisée) affecter le résultat (par exemple, couverture des variations de tout ou partie des paiements d'intérêts futurs sur une dette à taux variable) ;
- la couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger a pour objet de se prémunir contre le risque de variation défavorable de la juste valeur liée au risque de change d'un investissement réalisé à l'étranger dans une monnaie autre que l'euro, monnaie de présentation de Crédit Agricole S.A.

Dans le cadre d'une intention de couverture, les conditions suivantes doivent également être respectées afin de bénéficier de la comptabilité de couverture :

- éligibilité de l'instrument de couverture et de l'instrument couvert ;
- documentation formalisée dès l'origine, incluant notamment la désignation individuelle et les caractéristiques de l'élément couvert, de l'instrument de couverture, la nature de la relation de couverture et la nature du risque couvert ;
- démonstration de l'efficacité de la couverture, à l'origine et rétrospectivement, à travers des tests effectués à chaque arrêté.

Pour les couvertures d'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'actifs financiers ou de passifs financiers, le groupe Crédit Agricole privilégie une documentation de couverture en juste valeur telle que permise par la norme IAS 39 adoptée par l'Union européenne (version dite *carve out*). Notamment :

- le Groupe documente ces relations de couverture sur la base d'une position brute d'instruments dérivés et d'éléments couverts ;
- la justification de l'efficacité de ces relations de couverture s'effectue par le biais d'échéanciers.

Evaluation

L'enregistrement comptable de la réévaluation du dérivé à sa juste valeur se fait de la façon suivante :

- couverture de juste valeur : la réévaluation du dérivé et la réévaluation de l'élément couvert à hauteur du risque couvert sont inscrites symétriquement en résultat. Il n'apparaît, en net en résultat, que l'éventuelle inefficacité de la couverture ;
- couverture de flux de trésorerie : la réévaluation du dérivé, hors intérêts courus et échus, est portée au bilan en contrepartie d'un compte spécifique de gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables pour la partie efficace et la partie inefficace de la couverture est, le cas échéant, enregistrée en résultat. Les profits ou pertes sur le dérivé accumulés en capitaux propres sont ensuite recyclés en résultat au moment où les flux couverts se réalisent ;
- couverture d'un investissement net dans une activité à l'étranger : la réévaluation du dérivé est portée au bilan en contrepartie d'un compte d'écart de conversion en capitaux propres recyclables et la partie inefficace de la couverture est enregistrée en résultat.

Lorsque les conditions ne sont plus respectées pour bénéficier de la comptabilité de couverture, le traitement comptable qui suit doit être appliqué prospectivement, sauf en cas de disparition de l'élément couvert :

- couverture de juste valeur : seul l'instrument dérivé continue à être réévalué en contrepartie du résultat. L'élément couvert est intégralement comptabilisé conformément à son classement. Pour les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, les variations de juste valeur postérieures à l'arrêt de la relation de couverture, sont enregistrées en capitaux propres en totalité. Pour les éléments couverts évalués au coût amorti, qui étaient couverts en taux, le stock d'écart de réévaluation est amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;
- couverture de flux de trésorerie : l'instrument de couverture est valorisé à la juste valeur par résultat. Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres jusqu'à ce que les flux couverts de l'élément couvert affectent le résultat. Pour les éléments

qui étaient couverts en taux, le résultat est affecté au fur et à mesure du versement des intérêts. Le stock d'écart de réévaluation est en pratique amorti sur la durée de vie restante de ces éléments couverts ;

- couverture d'investissement net à l'étranger : Les montants accumulés en capitaux propres au titre de la part efficace de la couverture demeurent en capitaux propres tant que l'investissement net est détenu. Le résultat est constaté lorsque l'investissement net à l'étranger sort du périmètre de consolidation.

Dérivés incorporés

Un dérivé incorporé est la composante d'un contrat hybride qui répond à la définition d'un produit dérivé. Cette désignation s'applique uniquement aux passifs financiers et aux contrats non financiers. Le dérivé incorporé doit être comptabilisé séparément du contrat hôte si les trois conditions suivantes sont remplies :

- le contrat hybride n'est pas évalué à la juste valeur par résultat ;
- séparé du contrat hôte, l'élément incorporé possède les caractéristiques d'un dérivé ;
- les caractéristiques du dérivé ne sont pas étroitement liées à celles du contrat hôte.

DÉTERMINATION DE LA JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS FINANCIERS

La juste valeur des instruments financiers est déterminée en maximisant le recours aux données d'entrée observables. Elle est présentée selon la hiérarchie définie par IFRS 13.

IFRS 13 définit la juste valeur comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché, sur le marché principal ou le marché le plus avantageux, à la date d'évaluation.

La juste valeur s'applique à chaque actif financier ou passif financier à titre individuel. Par exception, elle peut être estimée par portefeuille, si la stratégie de gestion et de suivi des risques le permet et fait l'objet d'une documentation appropriée. Ainsi, certains paramètres de la juste valeur sont calculés sur une base nette lorsqu'un groupe d'actifs financiers et de passifs financiers est géré sur la base de son exposition nette aux risques de marché ou de crédit.

Crédit Agricole S.A. considère que la meilleure indication de la juste valeur est la référence aux cotations publiées sur un marché actif.

En l'absence de telles cotations, la juste valeur est déterminée par l'application de techniques d'évaluation qui maximisent l'utilisation des données observables pertinentes et minimisent celle des données non observables.

Lorsqu'une dette est évaluée à la juste valeur par résultat (par nature ou sur option), la juste valeur tient compte du risque de crédit propre de l'émetteur.

Juste valeur des émissions structurées

Conformément à la norme IFRS 13, Crédit Agricole S.A. valorise ses émissions structurées comptabilisées à la juste valeur en prenant comme référence le spread émetteur que les intervenants spécialisés accepteraient de recevoir pour acquérir de nouvelles émissions du Groupe.

Hiérarchie de la juste valeur

La norme classe les justes valeurs selon trois niveaux en fonction de l'observabilité des données d'entrée utilisées dans l'évaluation.

Niveau 1 : justes valeurs correspondant à des cours (non ajustés) sur des marchés actifs

Sont présentés en niveau 1 les instruments financiers directement cotés sur des marchés actifs pour des actifs et des passifs identiques auxquels Crédit Agricole S.A. peut avoir accès à la date d'évaluation. Il s'agit notamment des actions et obligations cotées sur un marché actif, des parts de fonds d'investissement cotées sur un marché actif et des dérivés contractés sur un marché organisé, notamment les futures.

Un marché est considéré comme actif si des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès d'une bourse, d'un courtier, d'un négociateur, d'un service d'évaluation des prix ou d'une agence réglementaire et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Sur les actifs et passifs financiers présentant des risques de marché qui se compensent, Crédit Agricole S.A. retient des cours mid-price comme base pour déterminer la juste valeur de ces positions. Pour les positions nettes vendeuses, les

valeurs de marché retenues sont celles aux cours acheteurs et pour les positions nettes acheteuses, il s'agit des cours vendeurs.

Niveau 2 : justes valeurs évaluées à partir de données directement ou indirectement observables, autres que celles de niveau 1

Ces données sont directement observables (à savoir des prix) ou indirectement observables (données dérivées de prix) et répondent généralement aux caractéristiques suivantes : il s'agit de données qui ne sont pas propres à Crédit Agricole S.A., qui sont disponibles / accessibles publiquement et fondées sur un consensus de marché.

Sont présentés en niveau 2 :

- les actions et obligations cotées sur un marché considéré comme inactif, ou non cotées sur un marché actif, mais pour lesquelles la juste valeur est déterminée en utilisant une méthode de valorisation couramment utilisée par les intervenants de marché (tels que des méthodes d'actualisation de flux futurs, le modèle de Black & Scholes) et fondée sur des données de marché observables ;
- les instruments négociés de gré à gré pour lesquels la valorisation est faite à l'aide de modèles qui utilisent des données de marché observables, c'est-à-dire qui peuvent être obtenues à partir de plusieurs sources externes, indépendantes des sources internes et ce de façon régulière. Par exemple, la juste valeur des swaps de taux d'intérêt est généralement déterminée à l'aide de courbes de taux fondées sur les taux d'intérêt du marché observés à la date d'arrêté.

Lorsque Crédit Agricole S.A. utilise des modèles standards, et des paramètres de marchés observables (tels que les courbes de taux ou les nappes de volatilité implicite), la marge à l'origine dégagée sur les instruments ainsi valorisés est constatée en compte de résultat dès l'initiation.

Niveau 3 : justes valeurs pour lesquelles une part significative des paramètres utilisés pour leur détermination ne répond pas aux critères d'observabilité

La détermination de la juste valeur de certains instruments complexes de marché, non traités sur un marché actif repose sur des techniques de valorisation utilisant des hypothèses qui ne sont pas étayées par des données observables sur le marché pour le même instrument. Ces produits sont présentés en niveau 3.

Il s'agit pour l'essentiel de produits complexes de taux, de dérivés actions et de produits structurés de crédit dont la valorisation requiert, par exemple, des paramètres de corrélation ou de volatilité non directement comparables à des données de marché.

Le prix de transaction à l'origine est réputé refléter la valeur de marché et la reconnaissance de la marge initiale est différée.

La marge dégagée sur ces instruments financiers structurés est généralement constatée en résultat par également sur la durée pendant laquelle les paramètres sont jugés inobservables. Lorsque les données de marché deviennent « observables », la marge restant à étaler est immédiatement reconnue en résultat.

Les méthodologies et modèles de valorisation des instruments financiers présentés en niveau 2 et niveau 3 intègrent l'ensemble des facteurs que les acteurs du marché utilisent pour calculer un prix. Ils doivent être au préalable validés par un contrôle indépendant. La détermination des justes valeurs de ces instruments tient compte notamment du risque de liquidité et du risque de contrepartie.

COMPENSATION DES ACTIFS ET PASSIFS FINANCIERS

Conformément à la norme IAS 32, Crédit Agricole S.A. compense un actif et un passif financier et présente un solde net si et seulement s'il a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et a l'intention de régler le montant net ou de réaliser l'actif et le passif simultanément.

Les instruments dérivés et les opérations de pension traités avec des chambres de compensation dont les principes de fonctionnement répondent aux deux critères requis par la norme IAS 32 font l'objet d'une compensation au bilan.

GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Pour les instruments financiers comptabilisés à la juste valeur par résultat, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes et autres revenus provenant d'actions et autres titres à revenu variable classés dans les actifs financiers à la juste valeur par résultat ;

- les variations de juste valeur des actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les plus et moins-values de cession réalisées sur des actifs financiers à la juste valeur par résultat ;
- les variations de juste valeur et les résultats de cession ou de rupture des instruments dérivés n'entrant pas dans une relation de couverture de juste valeur ou de flux de trésorerie.

Ce poste comprend également l'inefficacité résultant des opérations de couverture.

Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

Pour les actifs financiers comptabilisés à la juste valeur en capitaux propres, ce poste comprend notamment les éléments de résultat suivants :

- les dividendes provenant d'instruments de capitaux propres classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres non recyclables ;
- les plus et moins-values de cession ainsi que les résultats liés à la rupture de la relation de couverture sur les instruments de dette classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables ;
- les résultats de cession ou de rupture des instruments de couverture de juste valeur des actifs financiers à la juste valeur en capitaux propres lorsque l'élément couvert est cédé.

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT ET GARANTIES FINANCIÈRES DONNÉS

Les engagements de financement qui ne sont pas désignés comme actifs à la juste valeur par résultat ou qui ne sont pas considérés comme des instruments dérivés au sens de la norme IFRS 9 ne figurent pas au bilan. Ils font toutefois l'objet de provisions pour risques de crédit conformément aux dispositions de la norme IFRS 9.

Un contrat de garantie financière est un contrat qui impose à l'émetteur d'effectuer des paiements spécifiés pour rembourser son titulaire d'une perte qu'il subit en raison de la défaillance d'un débiteur spécifié qui n'effectue pas un paiement à l'échéance selon les conditions initiales ou modifiées d'un instrument de dette.

Les contrats de garantie financière sont évalués initialement à la juste valeur puis ultérieurement au montant le plus élevé entre :

- le montant de la correction de valeur pour pertes déterminée selon les dispositions de la norme IFRS 9, chapitre « Dépréciation » ; ou
- le montant initialement comptabilisé diminué, s'il y a lieu, du cumul des produits comptabilisés selon les principes d'IFRS 15 « Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients ».

PROVISIONS (DONT IAS 37)

Crédit Agricole S.A. identifie les obligations (juridiques ou implicites), résultant d'un événement passé, dont il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour les régler, dont l'échéance ou le montant sont incertains mais dont l'estimation peut être déterminée de manière fiable. Ces estimations sont le cas échéant actualisées dès lors que l'effet est significatif.

Au titre des obligations autres que celles liées au risque de crédit, Crédit Agricole S.A. a constitué des provisions qui couvrent notamment :

- les risques opérationnels ;
- les avantages au personnel ;
- les risques d'exécution des engagements par signature ;
- les litiges et garanties de passif ;
- les risques fiscaux (hors impôt sur le résultat) ;
- les risques liés à l'épargne-logement.

Cette dernière provision est constituée afin de couvrir les engagements aux conséquences défavorables des contrats épargne-logement. Ces engagements sont relatifs, d'une part, à l'obligation de rémunérer l'épargne dans le futur à un taux fixé à l'ouverture du contrat pour une durée indéterminée, et, d'autre part, à l'octroi d'un crédit aux souscripteurs des comptes et plans d'épargne-logement à un taux déterminé fixé à l'ouverture du contrat. Cette provision est calculée par génération de plan épargne-logement et pour l'ensemble des comptes d'épargne-

logement, sachant qu'il n'y a pas de compensation possible entre les engagements relatifs à des générations différentes.

Les engagements sont établis en prenant en compte, notamment :

- le comportement modélisé des souscripteurs, en utilisant des hypothèses d'évolution de ces comportements, fondées sur des observations historiques et susceptibles de ne pas décrire la réalité de ces évolutions futures ;
- l'estimation du montant et de la durée des emprunts qui seront mis en place dans le futur, établie à partir d'observations historiques de longue période ;
- la courbe des taux observables sur le marché et ses évolutions raisonnablement anticipées.

L'évaluation des provisions suivantes peut également faire l'objet d'estimations :

- la provision pour risques opérationnels pour lesquels un recensement des risques avérés, et une appréciation par la Direction de la fréquence de l'incident et le montant de l'impact financier potentiel sont pris en compte ;
- les provisions pour risques juridiques qui résultent de la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Des informations détaillées sont fournies en note 6.15 « Provisions ».

AVANTAGES AU PERSONNEL (IAS 19)

Les avantages au personnel, selon la norme IAS 19, se regroupent en quatre catégories :

- les avantages à court terme ;
- les avantages postérieurs à l'emploi, classés eux-mêmes en deux catégories décrites ci-après : les régimes à prestations définies et les régimes à cotisations définies ;
- les autres avantages à long terme (médailles du travail, primes et rémunérations payables douze mois ou plus à la clôture de l'exercice) ;
- les indemnités de cessation d'emploi.

AVANTAGES A COURT TERME

Les avantages à court terme sont ceux accordés aux salariés pendant leur période d'activité, et dont on s'attend à ce qu'ils soient réglés intégralement dans les 12 mois suivant l'exercice au cours duquel les services ont été rendus, tels que les salaires, les primes, les congés annuels rémunérés, les charges sociales et fiscales afférentes, ainsi que la participation et l'intéressement des salariés. Ces avantages sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel les services ont été rendus par le personnel.

AVANTAGES POSTÉRIEURS À L'EMPLOI

Régimes à prestations définies

Crédit Agricole S.A. détermine à chaque arrêté ses engagements de retraite et avantages similaires ainsi que l'ensemble des avantages sociaux accordés au personnel et relevant de la catégorie des régimes à prestations définies.

Conformément à la norme IAS 19, ces engagements sont évalués en fonction d'un ensemble d'hypothèses actuarielles, financières et démographiques, et selon la méthode dite des Unités de Crédit Projétées. Cette méthode consiste à affecter, à chaque année d'activité du salarié, une charge correspondant aux droits acquis sur l'exercice. Le calcul de cette charge est réalisé sur la base de la prestation future actualisée.

Les calculs relatifs aux charges liées aux prestations de retraites et avantages sociaux futurs sont établis en se fondant sur des hypothèses de taux d'actualisation, de taux de rotation du personnel ou d'évolution des salaires et charges sociales élaborées par la Direction. (cf. note 7.4 « Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies »).

Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de turnover. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

Conformément à la norme IAS 19, Crédit Agricole S.A. impute la totalité des écarts actuariels constatés en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables. Les écarts actuariels sont constitués des ajustements liés à l'expérience (différence entre ce qui a été estimé et ce qui s'est produit) et de l'effet des changements apportés aux hypothèses actuarielles.

Le rendement attendu des actifs de régimes est déterminé sur la base des taux d'actualisation retenus pour évaluer l'obligation au titre de prestations définies. La différence entre le rendement attendu et le rendement réel des actifs de régimes est constatée en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables.

Le coût des services passés, généré lors de la modification ou de la réduction d'un régime, est comptabilisé immédiatement en résultat au moment où intervient la modification ou la réduction de régime.

Le montant de la provision est égal à :

- la valeur actuelle de l'obligation au titre des prestations définies à la date de clôture, calculée selon la méthode actuarielle préconisée par la norme IAS 19 ;
- diminuée, le cas échéant, de la juste valeur des actifs alloués à la couverture de ces engagements. Ceux-ci peuvent être représentés par une police d'assurance éligible. Dans le cas où l'obligation est totalement couverte par une police d'assurance correspondant exactement, par son montant et sa période, à tout ou partie des prestations payables en vertu du régime, la juste valeur de cette dernière est considérée comme étant celle de l'obligation correspondante (soit le montant de la dette actuarielle correspondante).

Au titre de ces engagements non couverts, une provision destinée à couvrir les indemnités de départ à la retraite figure au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ». Cette provision est égale au montant correspondant aux engagements concernant les personnels de Crédit Agricole S.A., présents à la clôture de l'exercice, relevant de la Convention Collective de Crédit Agricole S.A. entrée en vigueur le 1er janvier 2005.

Une provision destinée à couvrir le coût des congés de fin de carrière figure sous la même rubrique « Provisions ». Cette provision couvre le coût supplémentaire actualisé des différents accords de départs anticipés signés par les entités du Crédit Agricole S.A. qui permettent à leurs salariés ayant l'âge requis de bénéficier d'une dispense d'activité.

Enfin, les engagements de retraite complémentaires, qui génèrent des obligations pour les sociétés concernées, font l'objet de provisions déterminées à partir de la dette actuarielle représentative de ces engagements. Ces provisions figurent également au passif du bilan sous la rubrique « Provisions ».

Régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés "employeurs". Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, Crédit Agricole S.A. n'a pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer pour l'exercice écoulé qui constituent des charges de l'exercice.

AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Les autres avantages à long terme sont les avantages à verser aux salariés, autres que les avantages postérieurs à l'emploi et les indemnités de fin de contrats, mais non intégralement dus dans les douze mois suivant la fin de l'exercice pendant lesquels les services correspondants ont été rendus.

Sont notamment concernés les bonus et autres rémunérations différées versés douze mois ou plus après la fin de l'exercice au cours duquel ils ont été acquis, mais qui ne sont pas indexés sur des actions.

La méthode d'évaluation est similaire à celle utilisée par le Groupe pour les avantages postérieurs à l'emploi relevant de la catégorie de régimes à prestations définies.

INDEMNITÉS DE CESSATION D'EMPLOI

Les « indemnités de cessation d'emploi » résultent, soit de la décision du groupe Crédit Agricole S.A. de mettre fin à l'emploi du salarié avant l'âge normal de départ à la retraite, soit de la décision de ce dernier d'accepter les indemnités offertes par l'entité en échange de la cessation de son emploi (offre faite aux salariés visant à encourager les départs volontaires).

PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS (IFRS 2)

La norme IFRS 2 *Paiements fondés sur des actions* impose l'évaluation des transactions rémunérées par paiements en actions et assimilés dans les résultats et au bilan de l'entreprise. Cette norme s'applique aux transactions effectuées avec les salariés et plus précisément :

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en instruments de capitaux propres ;

- aux transactions dont le paiement est fondé sur des actions et qui sont réglées en trésorerie.

Les plans de paiements fondés sur des actions initiés par le groupe Crédit Agricole éligibles à la norme IFRS 2 sont principalement du type de ceux dont le dénouement est réalisé par attribution d'instruments de capitaux propres (*stock options*, attribution d'actions gratuites, rémunérations variables versées en cash indexé ou en actions, etc.).

Les options octroyées sont évaluées, à l'attribution, à leur juste valeur majoritairement selon le modèle Black & Scholes. Celles-ci sont comptabilisées en charges dans la rubrique Frais de personnel en contrepartie d'un compte de capitaux propres au fur et à mesure sur la période d'acquisition des droits.

Les souscriptions d'actions proposées aux salariés dans le cadre du plan d'épargne entreprise relèvent également des dispositions de la norme IFRS 2. Les actions sont proposées avec une décote. Ces plans ne comportent pas de période d'acquisition des droits mais sont grevés d'une période d'inaccessibilité de cinq ans. L'avantage consenti aux salariés se mesure comme étant la différence entre la juste valeur de l'action acquise en date d'attribution et le prix d'acquisition payé par le salarié à la date de souscription multiplié par le nombre d'actions souscrites. La charge est comptabilisée immédiatement en l'absence de période d'acquisition des droits. Cet avantage ne tient pas compte d'une décote d'inaccessibilité.

Une description de la méthode des plans attribués et des modes de valorisation est détaillée en note 7.6 « Paiements à base d'actions ».

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués par instruments de capitaux propres de Crédit Agricole S.A., ainsi que celle relative aux souscriptions d'actions sont comptabilisées dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans. L'impact s'inscrit en charge de personnel en contrepartie d'une augmentation des Réserves consolidées part du Groupe.

La charge relative aux plans d'attribution d'actions dénoués en trésorerie est comptabilisée dans les comptes des entités employeur des bénéficiaires de plans en charge de rémunération et étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits, avec une contrepartie en dette vis-à-vis du personnel. Cette dette est réévaluée par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement. Ce principe de comptabilisation s'applique notamment aux plans de rémunération variable versée en cash indexé sur le cours de l'action.

IMPOTS SUR LE RESULTAT (IAS 12)

Conformément à la norme IAS 12, l'impôt sur le résultat comprend tous les impôts assis sur le résultat, qu'ils soient exigibles ou différés.

Pour rappel, IAS 12 impose que les actifs et passifs d'impôts exigibles et différés soient évalués en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés. En France, un texte est quasi adopté après le vote favorable de l'Assemblée nationale et du Sénat et après approbation du Conseil constitutionnel ou dès que le délai de saisine du Conseil constitutionnel a expiré.

Il convient ainsi de considérer un maintien du taux d'IS en France à 25,83% pour l'évaluation des passifs et actifs d'impôts différés au 31 décembre 2025.

Impôts exigibles

La norme IAS 12 définit l'impôt exigible comme « le montant des impôts sur le bénéfice payables (récupérables) au titre du bénéfice imposable (perte fiscale) d'une période ». Le bénéfice imposable est le bénéfice (ou la perte) d'un exercice déterminé selon les règles établies par les administrations fiscales et sur la base desquelles l'impôt sur le résultat doit être payé (recouvré).

Les taux et règles applicables pour déterminer la charge d'impôt exigible sont ceux en vigueur dans chaque pays d'implantation des sociétés du Groupe.

L'impôt exigible concerne tout impôt sur le résultat, dû ou à recevoir, et dont le paiement n'est pas subordonné à la réalisation d'opérations futures, même si le règlement est étalé sur plusieurs exercices.

L'impôt exigible, tant qu'il n'est pas payé, doit être comptabilisé en tant que passif. Si le montant déjà payé au titre de l'exercice et des exercices précédents excède le montant dû pour ces exercices, l'excédent doit être comptabilisé en tant qu'actif.

Les crédits d'impôts sur revenus de créances et de portefeuilles titres, lorsqu'ils sont effectivement utilisés en règlement de l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, sont comptabilisés dans la même rubrique que les produits auxquels ils se rattachent. La charge d'impôt correspondante est maintenue dans la rubrique « Impôts sur les bénéfices » du compte de résultat.

Impôts différés

Certaines opérations réalisées par Crédit Agricole S.A. peuvent générer des impôts sur le résultat payables ou recouvrables au cours de périodes futures. Les différences entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif et sa base fiscale sont qualifiées par la norme IAS 12 de différences temporelles.

La norme impose la comptabilisation d'impôts différés dans les cas suivants :

- un passif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles imposables, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, sauf dans la mesure où le passif d'impôt différé est généré par :

la comptabilisation initiale de l'écart d'acquisition ;

la comptabilisation initiale d'un actif ou d'un passif dans une transaction qui n'est pas un regroupement d'entreprises et n'affecte ni le bénéfice comptable, ni le bénéfice imposable (perte fiscale) à la date de la transaction.

- un actif d'impôt différé doit être comptabilisé pour toutes les différences temporelles déductibles, entre la valeur comptable d'un actif ou d'un passif au bilan et sa base fiscale, dans la mesure où il est jugé probable qu'un bénéfice imposable, sur lequel ces différences temporelles déductibles pourront être imputées, sera disponible.
- un actif d'impôt différé doit également être comptabilisé pour le report en avant de pertes fiscales et de crédits d'impôt non utilisés dans la mesure où il est probable que l'on disposera de bénéfices imposables futurs sur lesquels ces pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés pourront être imputés.

Le calcul des impôts différés tient compte des taux d'impôts de chaque pays et ne doit pas faire l'objet d'une actualisation.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont compensés si, et seulement si :

- le Crédit Agricole S.A. a un droit juridiquement exécutoire de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible ; et
- les actifs et passifs d'impôts différés concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale, soit sur la même entité imposable, soit sur les entités imposables différentes, qui ont l'intention, soit de régler les passifs et actifs d'impôts exigibles sur la base de leur montant net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément, lors de chaque exercice futur au cours duquel on s'attend à ce que des montants importants d'actifs ou de passifs d'impôts différés soient réglés ou récupérés.

Les impôts exigibles et différés sont comptabilisés dans le résultat net de l'exercice sauf dans la mesure où l'impôt est généré :

- soit par une transaction ou un événement qui est comptabilisé directement en capitaux propres, dans le même exercice ou un exercice différent, auquel cas il est directement débité ou crédité dans les capitaux propres ;
- soit par un regroupement d'entreprises.

Plus-values sur titres

Les plus-values latentes sur titres, lorsqu'elles sont taxables, ne génèrent pas de différences temporelles imposables entre la valeur comptable à l'actif et la base fiscale. Elles ne donnent donc pas lieu à constatation d'impôts différés. Lorsque les titres concernés sont classés dans la catégorie des actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres, les plus et moins-values latentes sont comptabilisées en contrepartie des capitaux propres. Aussi par symétrie, la charge d'impôt ou l'économie d'impôt réel supportée par Crédit Agricole S.A. au titre de ces plus-values ou moins-values latentes est reclassée en déduction des capitaux propres.

En France, les plus-values sur les titres de participation, tels que définis par le Code général des impôts, et relevant du régime fiscal du long terme, sont exonérées d'impôt sur les sociétés (à l'exception d'une quote-part de frais, taxée au taux de droit commun). Aussi les plus-values latentes constatées à la clôture de l'exercice génèrent une différence temporelle donnant lieu à la constatation d'impôts différés à hauteur de cette quote-part de frais.

Contrats de location IFRS 16

Dans le cadre des contrats de location IFRS 16, un impôt différé passif est comptabilisé sur le droit d'utilisation et un impôt différé actif sur la dette locative pour les contrats de location dont le Groupe est preneur.

Risques fiscaux

Les risques fiscaux portant sur l'impôt sur le résultat donnent lieu à la comptabilisation d'une créance ou d'une dette d'impôt lorsque la probabilité de recevoir l'actif ou de payer le passif est jugée plus probable qu'improbable. Ces risques sont par ailleurs pris en compte dans l'évaluation des actifs et passifs d'impôts courants et différés.

L'interprétation IFRIC 23 portant sur l'évaluation des positions fiscales incertaines s'applique dès lors qu'une entité a identifié une ou des incertitudes à propos de positions fiscales prises concernant ses impôts sur le résultat. Elle apporte également des précisions sur leurs estimations :

- l'analyse doit être fondée sur une détection à 100 % par l'administration fiscale ;
- le risque fiscal doit être comptabilisé au passif dès lors qu'il est plus probable qu'improbable que les autorités fiscales remettent en cause le traitement retenu, pour un montant reflétant la meilleure estimation de la Direction ;
- en cas de probabilité supérieure à 50 % de remboursement par l'administration fiscale, une créance doit être comptabilisée.

TRAITEMENT DES IMMOBILISATIONS (IAS 16, 36, 38 ET 40)

Le Crédit Agricole S.A. applique la méthode de comptabilisation des actifs par composants à l'ensemble de ses immobilisations corporelles. Conformément aux dispositions de la norme IAS 16, la base amortissable tient compte de l'éventuelle valeur résiduelle des immobilisations.

Les terrains sont enregistrés à leur coût d'acquisition, diminué des dépréciations éventuelles.

Les immeubles d'exploitation et de placement, ainsi que le matériel d'équipement sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constitués depuis leur mise en service.

Les logiciels acquis sont comptabilisés à leur coût d'acquisition diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'acquisition.

Les logiciels créés sont comptabilisés à leur coût de production diminué des amortissements et des dépréciations constatés depuis leur date d'achèvement.

Outre les logiciels, les immobilisations incorporelles comprennent principalement les actifs acquis lors de regroupements d'entreprises résultant de droits contractuels (accord de distribution par exemple). Ceux-ci ont été évalués en fonction des avantages économiques futurs correspondants ou du potentiel des services attendus.

Les immobilisations sont amorties en fonction de leurs durées estimées d'utilisation.

Le groupe Crédit Agricole applique la comptabilisation des immobilisations corporelles par composants. Les composants et durées d'amortissement sont adaptés à la nature de la construction et la localisation et sont définis comme suit :

Composant	Durée d'amortissement
Foncier	Non amortissable
Gros œuvre	30 à 80 ans
Second œuvre	8 à 40 ans
Installations techniques	5 à 25 ans
Agencements	5 à 15 ans
Matériel informatique	4 à 7 ans
Matériel spécialisé	4 à 5 ans

De la même façon, on retient à titre d'exemple, les durées suivantes généralement pratiquées par les différents types d'immobilisations incorporelles :

Catégorie d'immobilisation	Durée d'amortissement
Brevet, licences	5 ans
Logiciels	3 à 5 ans

OPERATIONS EN DEVISES (IAS 21)

En date de clôture, les actifs et passifs libellés en monnaie étrangère sont convertis en euros, monnaie fonctionnelle du groupe Crédit Agricole.

En application de la norme IAS 21, une distinction est effectuée entre les éléments monétaires (ex : instruments de dette) et non monétaires (ex : instruments de capitaux propres).

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère sont convertis au cours de change de clôture. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en résultat. Cette règle comporte trois exceptions :

- sur les instruments de dette à la juste valeur par capitaux propres recyclables, la composante de l'écart de change calculée sur le coût amorti est comptabilisée en résultat ; le complément est enregistré en capitaux propres recyclables ;
- sur les éléments désignés comme couverture de flux de trésorerie ou faisant partie d'un investissement net dans une entité étrangère, les écarts de change sont comptabilisés en capitaux propres recyclables pour la part efficace ;
- sur les passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option, les écarts de change liés aux variations de juste valeur du risque de crédit propre sont enregistrés en capitaux propres non recyclables.

Les traitements relatifs aux éléments non monétaires diffèrent selon le traitement comptable de ces éléments avant conversion :

- les éléments au coût historique restent évalués au cours de change du jour de la transaction (cours historique) ;
- les éléments à la juste valeur sont convertis au cours de change à la date de clôture.

Les écarts de change sur éléments non monétaires sont comptabilisés :

- en résultat si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en résultat ;
- en capitaux propres non recyclables si le gain ou la perte sur l'élément non monétaire est enregistré en capitaux propres non recyclables.

PRODUITS DES ACTIVITES ORDINAIRES TIRES DE CONTRATS CONCLUS AVEC LES CLIENTS (IFRS 15)

Les produits et charges de commissions sont enregistrés en résultat en fonction de la nature des prestations auxquelles ils se rapportent.

Les commissions qui font partie intégrante du rendement d'un instrument financier sont comptabilisées comme un ajustement de la rémunération de cet instrument et intégrées à son taux d'intérêt effectif (en application d'IFRS 9).

Concernant les autres natures de commissions, leur comptabilisation au compte de résultat doit refléter le rythme de transfert au client du contrôle du bien ou du service vendu :

- le résultat d'une transaction associée à une prestation de services est comptabilisé dans la rubrique "Commissions", lors du transfert du contrôle de la prestation de service au client s'il peut être estimé de façon fiable. Ce transfert peut intervenir au fur et à mesure que le service est rendu (service continu) ou à une date donnée (service ponctuel).
- a) Les commissions rémunérant des services continus (commissions sur moyens de paiement, par exemple) sont enregistrées en résultat en fonction du degré d'avancement de la prestation rendue.
- b) Les commissions perçues ou versées en rémunération de services ponctuels sont, quant à elles, intégralement enregistrées en résultat lorsque la prestation est rendue.

Les commissions à verser ou à recevoir sous condition de réalisation d'un objectif de performance sont comptabilisées à hauteur du montant pour lequel il est hautement probable que le revenu ainsi comptabilisé ne fera pas

ultérieurement l'objet d'un ajustement significatif à la baisse lors de la résolution de l'incertitude. Cette estimation est mise à jour à chaque clôture. En pratique, cette condition a pour effet de différer l'enregistrement de certaines commissions de performance jusqu'à l'expiration de la période d'évaluation de performance et jusqu'à ce qu'elles soient acquises de façon définitive.

CONTRATS D'ASSURANCE

DÉFINITION ET CLASSIFICATION DES CONTRATS

Les contrats émis par le Groupe se répartissent dans les catégories suivantes :

- les contrats d'assurance (y compris les contrats de réassurance) émis, qui relèvent de la norme IFRS 17 ; et
- les contrats d'investissement, qui relèvent soit de la norme IFRS 17 soit de la norme IFRS 9 selon qu'ils comportent ou non des éléments de participation discrétionnaire.

Les contrats de réassurance détenus par le Groupe relèvent également de la norme IFRS 17.

Toute référence ci-dessous aux contrats d'assurance désigne également les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire et les contrats de réassurance détenus, sauf dans les cas où ceux-ci sont mentionnés explicitement.

Contrats d'assurance

Un contrat d'assurance est un contrat selon lequel une partie (l'émetteur) prend en charge un risque d'assurance important pour une autre partie (le titulaire de police) en convenant d'indemniser le titulaire de la police si un événement futur incertain spécifié (l'événement assuré) affecte de manière défavorable le titulaire de la police.

Dans le Groupe, pour chaque portefeuille de contrats regroupés selon des caractéristiques homogènes, le caractère important du risque d'assurance s'analyse à partir d'un contrat individuel représentatif. L'existence d'un scénario (ayant une substance commerciale) dans lequel l'assureur serait amené à indemniser le titulaire pour un montant significatif, c'est-à-dire pour un montant qui excèderait de manière significative celui qui serait payé si aucun événement assuré ne se produisait, est constitutive d'un risque d'assurance important pour tous les contrats du portefeuille homogène, quelle que soit la probabilité de survenance de ce scénario. Le Groupe a retenu un seuil de significativité de 5%. Le risque d'assurance peut donc être important alors que le principe de mutualisation des risques au sein d'un portefeuille limite la probabilité d'une perte significative par rapport au résultat de l'ensemble du portefeuille.

Les principaux risques d'assurance portent sur la mortalité (garanties en cas de décès), la longévité (garanties en cas de vie, par exemple les rentes viagères), la morbidité (garanties en cas d'invalidité), l'incapacité, la santé (couverture médicale) ou le chômage des personnes, ou encore sur la responsabilité civile et les dommages aux biens.

En application des principes d'IFRS 17, les contrats d'assurance peuvent être des contrats d'assurance avec éléments de participation directe ou des contrats d'assurance sans éléments de participation directe.

Les contrats d'assurance avec éléments de participation directe sont des contrats d'assurance qui, en substance, constituent des contrats pour des services liés à l'investissement, dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents. Ils sont définis comme des contrats d'assurance pour lesquels, à l'origine :

- les conditions contractuelles précisent que le titulaire de police a droit à une part d'un portefeuille d'éléments sous-jacents clairement défini ;
- l'entité s'attend à verser au titulaire de police une somme correspondant à une part substantielle du rendement obtenu sur la juste valeur des éléments sous-jacents ; et
- l'entité s'attend à ce que toute variation des sommes à verser au titulaire de police soit attribuable, dans une proportion substantielle, à la variation de la juste valeur des éléments sous-jacents.

L'appréciation du respect de ces trois conditions est effectuée à l'origine du contrat et n'est pas réévaluée ultérieurement, sauf en cas de modification substantielle du contrat.

Les autres contrats d'assurance émis et la totalité des contrats de réassurance (émis comme détenus) constituent des contrats d'assurance sans éléments de participation directe.

Contrats d'investissement

Les contrats qui n'exposent pas l'assureur à un risque d'assurance important sont des contrats d'investissement. Ils comprennent les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire et les contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire.

Un contrat d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire est défini comme un instrument financier qui confère à un investisseur donné le droit contractuel de recevoir, en supplément d'une somme qui n'est pas à la discrétion de l'émetteur, des sommes additionnelles :

- qui représentent probablement une part importante du total des prestations contractuelles ;
- dont l'échéancier ou le montant est contractuellement à la discrétion de l'émetteur ; et
- qui sont contractuellement fondées sur :
 - les rendements tirés d'un ensemble défini de contrats ou d'un type de contrats spécifié ;
 - les rendements réalisés et/ou latents des investissements d'un ensemble défini d'actifs détenus par l'émetteur ; ou
 - le résultat de l'entité ou du fonds qui émet le contrat.

Les contrats d'investissement avec éléments de participation discrétionnaire recouvrent principalement les contrats d'épargne en euros. Dans le cas d'un contrat multi-supports, dès lors que l'assuré a la faculté d'opter à tout moment pour le transfert de tout ou partie de son épargne sur un fonds en euros avec participation aux bénéfices discrétionnaire (dans des conditions qui ne sont pas de nature à bloquer de tels arbitrages), le Groupe considère que, en l'absence de garantie plancher transférant un risque d'assurance important, le contrat dans son ensemble est un contrat avec éléments de participation discrétionnaire, que cette option ait ou non été exercée par l'assuré. En cas d'existence de garantie plancher transférant un risque d'assurance important, le contrat constitue un contrat d'assurance avec éléments de participation discrétionnaire.

Les contrats d'investissement qui ne répondent pas à la définition précédente sont des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire, ils relèvent de la norme IFRS 9.

COMPTABILISATION DES CONTRATS D'ASSURANCE

Séparation des composantes d'un contrat d'assurance

À l'origine, le Groupe sépare les dérivés incorporés, les composantes investissement distinctes et toute promesse de fournir au titulaire de police des biens distincts ou des services distincts autres que des services prévus au contrat d'assurance, et les comptabilise comme des composantes autonomes selon les normes IFRS applicables.

Une fois séparées les composantes autonomes distinctes le cas échéant, le Groupe applique IFRS 17 pour comptabiliser l'ensemble des composantes restantes du contrat d'assurance.

Niveau d'agrégation des contrats d'assurance

Les exigences de la norme relatives au niveau d'agrégation nécessitent de regrouper les contrats dans des portefeuilles de contrats, puis à diviser ces derniers en trois groupes, qui eux-mêmes ne doivent pas contenir des contrats émis à plus d'un an d'intervalle (principe des cohortes annuelles).

Un portefeuille de contrats d'assurance est constitué de contrats d'assurance qui comportent des risques similaires et sont gérés ensemble.

Chaque portefeuille doit être divisé en constituant au moins les trois groupes suivants selon la profitabilité attendue des contrats au moment de la comptabilisation initiale :

- contrats déficitaires ;
- contrats pour lesquels il n'y a pas de possibilité importante qu'ils deviennent déficitaires par la suite ; et
- autres contrats.

Ces groupes représentent le niveau d'agrégation auquel les contrats d'assurance sont initialement évalués et comptabilisés.

Afin d'appliquer les principes généraux de la norme concernant l'identification des portefeuilles, le Groupe a procédé à différentes analyses selon les garanties identifiées et la manière dont les contrats sont gérés (par exemple, en fonction des portefeuilles financiers auxquels ils se rattachent pour les produits d'épargne-retraite, en fonction de la maille retenue pour l'évaluation prospective des risques et de la solvabilité pour les produits de risques, ou en fonction des lignes d'activité pour les produits d'assurance dommages). La division de ces portefeuilles en groupes selon la profitabilité attendue des contrats a été effectuée sur la base de différentes informations telles que la tarification des contrats, l'historique de profitabilité de contrats similaires, ou les plans prospectifs.

Comme permis par l'article 2 du règlement (UE) 2021-2036 du 19 novembre 2021 de la Commission européenne, le Crédit Agricole S.A. a choisi de recourir à l'exemption d'application de l'exigence de la norme sur les cohortes annuelles pour les contrats mutualisés intergénérationnels. Ce choix de méthode comptable est appliqué aux portefeuilles correspondant aux activités d'épargne et de retraite du Groupe éligibles à l'exemption.

Le Groupe n'applique pas les dispositions de la norme qui permettent, si des contrats d'un même portefeuille relèvent de groupes différents uniquement parce que des dispositions légales ou réglementaires limitent la capacité pratique de l'entité de fixer un prix ou un niveau de prestation qui diffère en fonction des caractéristiques des titulaires de police, de classer ces contrats dans le même groupe.

Date de comptabilisation des contrats d'assurance

Un groupe de contrats d'assurance émis doit être comptabilisé à la première des dates suivantes :

- la date de début de la période de couverture du groupe de contrats ;
- la date à laquelle le premier paiement d'un titulaire de police devient exigible ou, en l'absence de date d'exigibilité, la date à laquelle ce premier paiement est reçu ; et
- dans le cas d'un groupe de contrats déficitaires, la date à laquelle le groupe devient déficitaire.

Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition

Les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont les flux de trésorerie occasionnés par les frais de vente, de souscription et de création d'un groupe de contrats d'assurance (émis ou dont l'émission est prévue), qui sont directement attribuables au portefeuille de contrats d'assurance dont fait partie le groupe. Ces flux sont affectés aux groupes de contrats selon une méthode systématique et rationnelle.

A l'exception de certains groupes de contrats évalués selon la méthode d'affectation des primes pour lesquels le choix de les comptabiliser directement en charges a été retenu, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés avant la comptabilisation du groupe de contrats d'assurance correspondant sont comptabilisés en tant qu'actif. Cet actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition est décomptabilisé, totalement ou partiellement, lorsque les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition sont inclus dans l'évaluation du groupe de contrats d'assurance correspondant.

À la fin de chaque période de reporting, le Groupe apprécie la recouvrabilité d'un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition si les faits et circonstances indiquent que l'actif a pu se déprécier. Au 31 décembre 2025, les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition identifiés par le Groupe sont entièrement dépréciés et leur valeur au bilan est donc nulle.

Evaluation des contrats d'assurance

Les contrats entrant dans le champ d'application de la norme IFRS 17 peuvent être évalués selon trois modèles :

- le modèle général, ou modèle BBA (*Building Block Approach*, approche par blocs), qui constitue le modèle d'évaluation par défaut ;
- le modèle VFA (*Variable Fee Approach*, approche des honoraires variables), modèle obligatoire pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe ;
- le modèle PAA (*Premium Allocation Approach*, méthode d'affectation des primes), modèle simplifié optionnel lorsque certains critères sont satisfaits.

Le Groupe utilise ces trois modèles pour évaluer ses contrats.

Le modèle général est principalement appliqué aux activités emprunteur, dépendance, prévoyance, arrêt de travail, temporaire décès et certaines activités santé du Groupe.

Le Groupe a analysé le respect des trois conditions constitutives des contrats d'assurance avec éléments de participation directe (voir section sur la classification des contrats ci-dessus) afin de savoir lesquels de ses contrats répondraient à leur définition. Ainsi, les activités épargne, retraite et obsèques du Groupe sont évaluées selon le modèle VFA.

Le Groupe a choisi d'appliquer le modèle PAA à ses activités d'assurance dommages (contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus).

Evaluation des contrats évalués selon le modèle général et le modèle VFA

Comptabilisation initiale

Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe évalue un groupe de contrats d'assurance comme la somme :

- des flux de trésorerie d'exécution, qui comprennent :
 - une estimation des flux de trésorerie futurs ;
 - un ajustement destiné à refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés aux flux de trésorerie futurs, dans la mesure où ces risques ne sont pas pris en compte dans l'estimation des flux de trésorerie futurs ;
 - un ajustement au titre du risque non financier.
- de la marge sur services contractuels (Contractual Service Margin, CSM).

Estimation des flux de trésorerie futurs

L'estimation des flux de trésorerie futurs a pour objectif de déterminer la valeur attendue d'un ensemble de scénarios qui reflète l'éventail complet des résultats possibles. Les flux de trésorerie de chaque scénario sont actualisés et pondérés par la probabilité estimative du résultat correspondant pour obtenir la valeur actuelle attendue.

L'estimation des flux de trésorerie futurs intègre avec objectivité l'ensemble des informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs concernant le montant, l'échéancier et l'incertitude de ces flux de trésorerie futurs à la date de clôture. Ces informations incluent les données historiques internes et externes sur les sinistres et les autres caractéristiques des contrats d'assurance, mises à jour pour refléter les conditions prévalant à la date d'évaluation, notamment les hypothèses à cette date quant à l'avenir.

L'estimation des flux de trésorerie futurs reflète le point de vue du Groupe concernant les conditions actuelles à la date de clôture, pour autant que les estimations des variables de marché pertinentes sont cohérentes avec les prix de marché observables. L'estimation des variables de marché est déterminée en maximisant le recours aux paramètres de marché observables.

En assurance vie, la projection des flux de trésorerie futurs intègre des hypothèses sur le comportement des assurés et les décisions de gestion de la direction. Ces hypothèses portent notamment sur les rachats, la politique de participation aux bénéfices et la politique d'allocation d'actifs.

L'estimation de la valeur actuelle attendue inclut l'impact des options et garanties financières dès lors que celui-ci est matériel. Des méthodes de simulations stochastiques sont utilisées pour cette estimation. La modélisation stochastique consiste à projeter les flux de trésorerie futurs selon un grand nombre de scénarios économiques possibles pour les variables de marché telles que les taux d'intérêt et les rendements des actions.

Les principales options valorisées par le Groupe sont l'option de rachat dans les contrats d'épargne ou de retraite, les taux minimums garantis et les taux techniques, les clauses de participation aux bénéfices contractuelles et la garantie plancher des contrats en unités de compte.

Les participations aux bénéfices modélisées respectent les contraintes réglementaires locales et contractuelles et font l'objet d'hypothèses stratégiques revues par la direction des entités.

Lorsque les contrats comportent un risque de mortalité (ou de longévité) significatif, les projections sont également estimées par référence aux tables de mortalité réglementaires ou à des tables d'expérience le cas échéant.

Lorsqu'une garantie plancher en cas de décès est incluse dans un contrat en unités de compte, afin de garantir au bénéficiaire du contrat au minimum le capital initial investi quelle que soit l'évolution de la valeur des unités de compte, celle-ci est déterminée sur la base d'une méthode économique (scenarii stochastiques).

En assurance non-vie, le Groupe estime le coût ultime du règlement des sinistres survenus mais non payés à la date de clôture et la valeur des recouvrements attendus en revoyant les sinistres individuels déclarés et en estimant les sinistres survenus mais non encore déclarés. Leur détermination résulte d'une part, de l'application de méthodes statistiques déterministes sur la base de données historiques et d'autre part, de l'utilisation d'hypothèses actuarielles faisant appel aux jugements d'experts pour estimer la charge à l'ultime. L'évolution des paramètres retenus est de nature à affecter de manière sensible la valeur de ces estimations à la clôture et ce, en particulier pour les branches d'assurance à déroulement long pour lesquelles l'incertitude inhérente à la réalisation des prévisions est en général plus importante. Ces paramètres sont notamment liés à l'incertitude sur la qualification et la quantification des préjudices, aux barèmes (table et taux) qui seront appliqués au moment de l'indemnisation ainsi qu'à la probabilité de sortie en rente des dossiers corporels. Il s'agit pour le Groupe des branches d'assurance relatives aux responsabilités civiles automobile, générale, aux garanties accidents de la vie ainsi qu'à la responsabilité professionnelle médicale.

Frontière des contrats

L'évaluation d'un groupe de contrats intègre tous les flux de trésorerie futurs compris dans le périmètre (la « frontière ») de chacun des contrats du groupe, c'est-à-dire tous les flux de trésorerie futurs qui découlent de droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de reporting dans laquelle le Groupe peut contraindre le titulaire de police à payer les primes ou dans laquelle il a une obligation substantielle de lui fournir des services prévus au contrat d'assurance.

Une telle obligation substantielle cesse notamment lorsque le Groupe a la capacité pratique de réévaluer les risques posés spécifiquement par le titulaire de police et peut en conséquence fixer un prix ou un niveau de prestations qui reflète intégralement ces risques réévalués.

La détermination de la frontière des contrats requiert de faire preuve de jugement et de prendre en compte les droits et obligations substantiels du Groupe en vertu du contrat. A cette fin, le Groupe a analysé de manière détaillée les caractéristiques de ses contrats, et en particulier la possibilité de revoir leur tarification. Ainsi, il a considéré, par exemple, que les versements futurs libres ou programmés des contrats d'épargne et de retraite, et que la phase de liquidation des contrats de retraite avec sortie en rente obligatoire, étaient inclus dans la frontière des contrats ; en revanche, les renouvellements des contrats d'assurance non-vie liés à la clause de tacite reconduction ne sont pas inclus dans la frontière des contrats.

Flux de trésorerie pris en compte dans l'évaluation des contrats

Les flux de trésorerie compris dans la frontière du contrat d'assurance sont ceux qui sont directement liés à l'exécution du contrat. Ils incluent notamment les primes que verse le titulaire de police, les paiements au titulaire de police, les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés au portefeuille auquel appartient le contrat, les coûts de gestion des sinistres, les coûts liés à la fourniture des services liés à l'investissement, ainsi que les affectations de frais généraux fixes ou variables qui sont directement imputables à l'exécution des contrats d'assurance.

Les flux de trésorerie sont alloués par destination (activités d'acquisition, autres activités liées à l'exécution des contrats d'assurance, et aux autres activités) au niveau de chaque entité légale en utilisant des méthodes de répartition des coûts par activité.

Les flux de trésorerie attribuables aux activités d'acquisition et aux activités liées à l'exécution des contrats sont affectés aux groupes de contrats suivant des méthodes systématiques et rationnelles appliquées uniformément à tous les coûts ayant des caractéristiques similaires. Ils comprennent à la fois des coûts directs et une affectation des frais généraux fixes et variables.

Le Groupe n'a pas identifié de contrats d'assurance sans éléments de participation directe qui lui confèrent un pouvoir discrétionnaire sur les flux de trésorerie qu'il versera aux titulaires de police.

Traitement des créances de primes envers les intermédiaires

L'IFRIC a publié en octobre 2023 une décision concernant l'évaluation des créances de primes envers les intermédiaires, en réponse à une question sur l'application par l'assureur des dispositions d'IFRS 17 et d'IFRS 9 à de telles créances, dans le cas où l'assuré a payé les primes à l'intermédiaire (s'acquittant ainsi de son obligation en vertu du contrat d'assurance) mais que l'intermédiaire, qui agit au nom de l'assureur, n'a pas encore payé les primes à ce dernier (qui est néanmoins obligé de fournir les services prévus au contrat à l'assuré). Dans sa décision, l'IFRIC a notamment observé que la norme IFRS 17 est silencieuse quant au moment où les flux de trésorerie inclus dans la frontière d'un contrat d'assurance sont décomptabilisés de l'évaluation du groupe de contrats correspondant. Par conséquent, l'entité doit développer une méthode comptable en application d'IAS 8 pour déterminer quand ces flux de trésorerie sont décomptabilisés de l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance : soit lorsque ces flux de trésorerie sont recouvrés ou réglés en cash - et dans ce cas les dispositions d'IFRS 17 en matière d'évaluation, de présentation et d'informations à fournir s'appliquent à la créance de primes envers l'intermédiaire (vue 1), soit lorsque l'obligation de l'assuré en vertu du contrat d'assurance est acquittée - et dans ce cas ce sont les dispositions d'IFRS 9 qui s'appliquent à cette même créance (vue 2). En application de cette décision, le Groupe a fait le choix de méthode comptable de traiter les créances de primes envers les intermédiaires selon IFRS 9 dans ce cas de figure.

Taux d'actualisation

Le Groupe ajuste l'estimation des flux de trésorerie futurs afin de refléter la valeur temps de l'argent et les risques financiers liés à ces flux de trésorerie, dans la mesure où ces risques n'ont pas été pris en compte dans l'estimation des flux de trésorerie.

Les taux d'actualisation constituent un paramètre majeur pour évaluer les contrats d'assurance en application des dispositions d'IFRS 17 ; ils sont notamment utilisés pour évaluer les flux de trésorerie d'exécution, et, pour les contrats d'assurance sans éléments de participation directe, déterminer l'intérêt à capitaliser sur la CSM, évaluer les variations

de la CSM et déterminer le montant des produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisé en résultat en cas d'application de l'option OCI (voir section sur l'évaluation ultérieure ci-après).

IFRS 17 n'impose pas de méthode d'estimation particulière pour la détermination des taux d'actualisation, mais requiert que cette méthode prenne en compte les facteurs qui découlent de la valeur temps de l'argent, des caractéristiques des flux de trésorerie et des caractéristiques de liquidité des contrats d'assurance, et maximise l'utilisation des données observables. La méthodologie utilisée par le Groupe pour définir la courbe des taux d'actualisation est une approche ascendante, qui repose sur une courbe de taux sans risque ajustée d'une prime d'illiquidité reflétant les caractéristiques des flux de trésorerie et la liquidité des contrats d'assurance. Le Groupe détermine la courbe des taux sans risque selon une approche similaire à celle prescrite par l'EIOPA dans le cadre du régime prudentiel Solvabilité 2. Ainsi, la courbe des taux sans risque est déterminée à partir des taux des contrats d'échange de taux d'intérêt (swaps) observables dans la devise considérée, ajustés d'un retraitement au titre du risque de crédit. Cette courbe est extrapolée entre le dernier point liquide et un taux à terme ultime reflétant les attentes en matière de taux d'intérêt réel et d'inflation à long terme. La méthode d'extrapolation de la courbe des taux employée par le Groupe est la méthode des points lissés : les taux au-delà du premier point de lissage (FSP) sont extrapolés via une fonction prenant en compte le taux à terme ultime (UFR), le dernier taux à terme liquide (LLFR) et un paramètre de vitesse de convergence. Les primes d'illiquidité sont déterminées sur la base d'un portefeuille de référence correspondant aux actifs détenus en couverture des contrats. Les primes d'illiquidité des actifs obligataires sont déterminées en comparant les spreads du portefeuille obligataire à la rémunération du risque de crédit. Les primes d'illiquidité des actifs non obligataires sont obtenues à partir d'une méthode dérivée du ratio de Sharpe permettant de quantifier la surperformance attribuable à l'illiquidité sur ces classes d'actifs. Les primes d'illiquidité ainsi obtenues pour les actifs du portefeuille de référence sont transposées pour déterminer les primes d'illiquidité des passifs d'assurance correspondants en utilisant un coefficient d'application dépendant de la comparaison entre les durations respectives des actifs et des passifs afin de refléter la croissance des primes d'illiquidité avec la duration.

Le tableau ci-dessous présente les courbes de taux utilisées pour actualiser les flux de trésorerie des contrats d'assurance :

	31/12/2025						31/12/2024					
	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans	1 an	5 ans	10 ans	15 ans	20 ans	30 ans
Vie France												
EUR	3,16%	3,56%	3,95%	4,20%	4,30%	4,16%	3,54%	3,45%	3,57%	3,64%	3,56%	3,39%
Dommages France												
EUR	2,65%	3,05%	3,44%	3,69%	3,79%	3,72%	2,98%	2,89%	3,01%	3,08%	3,01%	2,91%
International												
EUR	2,75%	3,16%	3,54%	3,79%	3,89%	3,81%	3,26%	3,16%	3,29%	3,35%	3,28%	3,15%
USD	4,64%	4,38%	4,69%	4,96%	5,07%	4,98%	4,19%	4,02%	4,07%	4,13%	4,10%	3,83%
JPY	0,94%	1,36%	1,68%	2,07%	2,42%	2,82%	0,52%	0,77%	1,05%	1,39%	1,69%	1,98%

Le niveau des primes d'illiquidité utilisées est le suivant :

	31/12/2025		31/12/2024	
	1 an	1 an	1 an	1 an
Vie France				
EUR		106		128
Dommages France				
EUR		56		73
International				
EUR		66		100
USD		-		-

Ajustement au titre du risque non financier

L'estimation de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs fait l'objet d'un ajustement explicite au titre du risque non financier, afin de refléter l'indemnité exigée par le Groupe pour la prise en charge de l'incertitude entourant le montant et l'échéancier des flux de trésorerie qui est engendrée par le risque non financier.

Afin de déterminer cet ajustement, le Groupe applique la technique du niveau de confiance pour l'ensemble de ses contrats. Le Groupe a retenu comme métrique d'évaluation la VaR (Value at Risk) avec un quantile de 80% pour les

activités vie et de 85% pour les activités non-vie, et un horizon à l'ultime (approché par la durée des passifs pour les activités vie). Cet ajustement reflète les bénéfices de diversification des risques au niveau de l'entité, déterminés en utilisant une matrice de corrélation. Une diversification entre les entités est également prise en compte.

Marge sur services contractuels

La CSM d'un groupe de contrats représente le profit non acquis que le Groupe comptabilisera à mesure qu'il fournira les services prévus aux contrats d'assurance.

Lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats, si le total des flux de trésorerie d'exécution évalués à la date de comptabilisation initiale, de tout flux de trésorerie survenant à cette date et de tout montant résultant de la décomptabilisation à cette date de tout actif ou passif comptabilisé antérieurement au titre des flux de trésorerie liés à ce groupe (y compris tout actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition) est une entrée de trésorerie nette, alors le groupe de contrats est profitable. Dans ce cas, la CSM est évaluée comme étant le montant égal et opposé de cette entrée de trésorerie nette, ce qui a pour conséquence qu'il n'y a aucun produit ou charge lors de la comptabilisation initiale.

Si le total calculé précédemment est une sortie de trésorerie nette, alors le groupe de contrats est déficitaire. Dans ce cas, la sortie de trésorerie nette est comptabilisée immédiatement comme une perte en résultat, de sorte que la valeur comptable du passif afférent au groupe soit égale aux flux de trésorerie d'exécution et que la marge sur services contractuels du groupe soit donc nulle. Un élément de perte du passif au titre de la couverture restante est alors établi de manière à représenter les pertes ainsi comptabilisées.

Évaluation ultérieure

La valeur comptable d'un groupe de contrats à chaque date de clôture est la somme du passif au titre de la couverture restante (Liability for Remaining Coverage, LRC) et du passif au titre des sinistres survenus (Liability for Incurred Claims, LIC).

Le passif au titre de la couverture restante est constitué des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs affectés au groupe à cette date et de la marge sur services contractuels du groupe à cette date.

Le passif au titre des sinistres survenus est constitué des flux de trésorerie d'exécution pour les sinistres survenus et les autres charges afférentes qui n'ont pas encore été payés, y compris les sinistres survenus mais non encore déclarés.

Les flux de trésorerie d'exécution des groupes de contrats sont évalués à la date de clôture en utilisant l'estimation actualisée de la valeur des flux de trésorerie futurs, des taux d'actualisation courants et l'estimation actualisée de l'ajustement au titre du risque non financier. Les variations des flux de trésorerie d'exécution sont comptabilisées comme suit :

		Comptabilisées en contrepartie de la CSM (ou comptabilisées dans le résultat des activités d'assurance si le groupe est déficitaire)
Variations relatives aux services futurs		
Variations relatives aux services courants ou passés		Comptabilisées dans le résultat des activités d'assurance
Effet de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations sur les flux de trésorerie futurs		Comptabilisés dans les produits financiers ou charges financières d'assurance

La CSM de chaque groupe de contrats est calculée à chaque date de clôture de la manière suivante selon qu'il s'agisse de contrats sans éléments de participation directe (modèle général) ou de contrats avec éléments de participation directe (modèle VFA).

Contrats d'assurance sans éléments de participation directe évalués selon le modèle général

La valeur comptable de la CSM d'un groupe de contrats d'assurance sans éléments de participation directe à la date de clôture est la valeur comptable à la date d'ouverture ajustée des éléments suivants :

- l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe durant la période ;

- les intérêts capitalisés sur la CSM durant la période, évalués à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale ;
- les variations des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs, sauf dans la mesure où elles sont relatives à un élément de perte ;
- l'effet des écarts de change sur la CSM ; et
- le montant comptabilisé en produits des activités d'assurance en raison de la fourniture des services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période, déterminé après tous les autres ajustements ci-dessus (voir section « comptabilisation de la marge sur services contractuels en résultat » ci-après).

Les variations des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs et qui ajustent la CSM comprennent :

- les ajustements liés à l'expérience découlant des primes reçues au cours de la période pour des services futurs et les flux de trésorerie connexes, tels que les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et les taxes sur les primes, évalués à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale ;
- les changements dans les estimations de la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs du passif au titre de la couverture restante, évalués à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale, à l'exception de ceux qui résultent des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations ;
- les écarts d'expérience sur les composantes investissement et les prêts consentis aux titulaires de polices ;
- les variations de l'ajustement au titre du risque non financier liées aux services futurs, évaluées à l'aide des taux d'actualisation déterminés lors de la comptabilisation initiale.

Contrats d'assurance avec éléments de participation directe évalués selon le modèle VFA

L'approche des honoraires variables (modèle VFA) traduit comptablement la nature spécifique des services fournis par les contrats d'assurance avec éléments de participation directe (contrats dans lesquels l'entité promet un rendement en fonction d'éléments sous-jacents).

Les éléments sous-jacents sont les éléments qui déterminent une part des sommes à verser aux titulaires de police. Dans le Groupe, ils comprennent essentiellement des portefeuilles d'actifs financiers, ainsi que, pour les contrats d'épargne français en euros, le résultat technique de ces contrats. La politique du Groupe est de détenir les actifs financiers sous-jacents. La composition et la juste valeur de ces derniers sont détaillées dans la note 5.3.

Les contrats d'assurance avec éléments de participation directe constituent des contrats au titre desquels l'obligation du Groupe envers le titulaire de police correspond à l'écart net entre :

- l'obligation de payer au titulaire de police une somme correspondant à la juste valeur des éléments sous-jacents ; et
- des honoraires variables en contrepartie des services futurs prévus au contrat d'assurance, qui correspondent à la différence entre le montant de la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents et les flux de trésorerie d'exécution qui ne varient pas en fonction des rendements des éléments sous-jacents.

Les changements quant à l'obligation de payer au titulaire de police une somme correspondant à la juste valeur des éléments sous-jacents ne sont pas liés aux services futurs et n'entraînent donc pas un ajustement de la CSM : ils sont comptabilisés en résultat.

Les variations du montant correspondant à la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents sont liées aux services futurs et entraînent un ajustement de la CSM.

La valeur comptable de la CSM d'un groupe de contrats d'assurance avec éléments de participation directe à la date de clôture est ainsi la valeur comptable à la date d'ouverture, ajustée des éléments suivants :

- l'effet des nouveaux contrats ajoutés au groupe durant la période ;
- la variation du montant correspondant à la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents et les variations des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs, sauf dans la mesure où :
 - l'option d'atténuation des risques est appliquée afin d'exclure de la CSM les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et du risque financier sur le montant de sa part des éléments sous-jacents ou des flux de trésorerie d'exécution (option non appliquée par le Groupe) ;

la variation du montant correspondant à la part revenant à l'entité de la juste valeur des éléments sous-jacents, ou des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs, sont relatives à un élément de perte ; ou

- l'effet des écarts de change sur la CSM ; et
- le montant comptabilisé en produits des activités d'assurance en raison de la fourniture des services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période, déterminé après tous les autres ajustements ci-dessus (voir section « comptabilisation de la marge sur services contractuels en résultat » ci-après).

Les variations des flux de trésorerie d'exécution afférents aux services futurs et qui ajustent la CSM comprennent les variations spécifiées ci-dessus pour les contrats d'assurance sans éléments de participation directe (évaluées aux taux d'actualisation courants) et les variations de l'effet de la valeur temps de l'argent et des risques financiers qui ne résultent pas des éléments sous-jacents - par exemple, l'effet des garanties financières.

Elément de perte

Pour les contrats évalués selon le modèle général et le modèle VFA, le Groupe établit un élément de perte du passif au titre de la couverture restante pour les groupes de contrats déficitaires. C'est d'après cet élément de perte que sont déterminés les montants ultérieurement présentés en résultat en tant que reprises de pertes sur groupes de contrats déficitaires et qui sont par conséquent exclus des produits des activités d'assurance (voir section sur la présentation ci-après).

Lorsque les flux de trésorerie d'exécution sont encourus, ils sont répartis sur une base systématique entre l'élément de perte et le passif au titre de la couverture restante hors élément de perte.

Toute diminution ultérieure des flux de trésorerie d'exécution liée aux services futurs, et toute augmentation ultérieure du montant de la part du Groupe de la juste valeur des éléments sous-jacents, pour les contrats avec éléments de participation directe, sont affectées uniquement à l'élément de perte.

Si l'élément de perte est ramené à zéro, alors tout excédent par rapport au montant affecté à l'élément de perte est constitutif d'une nouvelle CSM pour le groupe de contrats considéré.

Évaluation des contrats évalués selon le modèle PAA

La méthode d'affectation des primes (modèle PAA) est un modèle d'évaluation optionnel qui permet d'évaluer de manière simplifiée le passif au titre de la couverture restante d'un groupe de contrats d'assurance si l'un des deux critères d'éligibilité suivants est satisfait à la date de création du groupe :

- le Groupe s'attend raisonnablement à ce que l'évaluation du passif au titre de la couverture restante du groupe obtenue par cette méthode simplifiée ne diffère pas de manière significative de celle qui serait obtenue en appliquant les dispositions du modèle général ; ou
- la période de couverture de chacun des contrats du groupe de contrats n'excède pas un an.

Le Groupe a choisi d'appliquer cette méthode à ses activités d'assurance dommages (contrats d'assurance émis et contrats de réassurance détenus). La grande majorité des groupes de contrats concernés répondent au second critère d'éligibilité, à savoir une période de couverture de chacun des contrats du groupe inférieure ou égale à un an.

Lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance, la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante est évaluée à hauteur des primes reçues à la date de comptabilisation initiale moins le montant à cette date des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition attribués au groupe et plus ou moins tout montant découlant de la décomptabilisation à cette date de tout actif ou passif comptabilisé antérieurement au titre des flux de trésorerie se rapportant au groupe de contrats (y compris tout actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition).

Pour un groupe de contrats évalués selon le modèle PAA, le Groupe peut faire le choix de méthode comptable de comptabiliser en charges les flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, s'il en existe, au moment où il engage ces coûts, pourvu que la période de couverture de chacun des contrats du groupe au moment de la comptabilisation initiale n'excède pas un an. Le Groupe a choisi de ne pas recourir à cette option pour l'évaluation des groupes de contrats évalués selon le modèle PAA.

Lors de l'évaluation ultérieure, la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante est augmentée des primes reçues au cours de la période et de tout montant comptabilisé en charges en raison de l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, et diminuée du montant comptabilisé en produits des activités d'assurance

pour les services fournis au cours de la période et des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition payés au cours de la période.

Lors de la comptabilisation initiale de chaque groupe de contrats, le Groupe s'attend à ce que le temps qui s'écoule entre le moment où elle fournit les services et la date d'échéance de la prime qui s'y rattache n'excède pas un an. Par conséquent, le Groupe a choisi de ne pas ajuster la valeur comptable du passif au titre de la couverture restante afin de refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier.

Si, à n'importe quel moment au cours de la période de couverture, les faits et les circonstances indiquent qu'un groupe de contrats d'assurance évalué selon le modèle PAA est déficitaire, le Groupe comptabilise une perte en résultat et augmente le passif au titre de la couverture restante, dans la mesure où les estimations actuelles des flux de trésorerie d'exécution afférents à la couverture restante du groupe excèdent la valeur comptable du passif au titre de cette couverture. Les flux de trésorerie d'exécution de ces groupes de contrats sont actualisés (aux taux courants) dans la mesure où le passif au titre des sinistres survenus est également actualisé.

Pour les contrats évalués selon le modèle PAA, l'élément de perte constitué en cas de groupe de contrats déficitaire est affecté au passif au titre de la couverture restante ; les reprises de cet élément de perte ne peuvent pas conduire à un passif au titre de la couverture restante inférieur à celui qui serait déterminé en l'absence d'élément de perte.

Le Groupe évalue le passif au titre des sinistres survenus d'un groupe de contrats d'assurance évalué selon le modèle PAA comme le montant des flux de trésorerie d'exécution relatifs aux sinistres survenus, conformément aux dispositions applicables pour le modèle général. Cependant, il n'est pas tenu d'ajuster les flux de trésorerie futurs pour refléter la valeur temps de l'argent et l'effet du risque financier si le versement ou l'encaissement de ces flux de trésorerie est attendu dans un délai n'excédant pas un an à compter de la date du sinistre. Le Groupe n'a pas eu recours à cette option, les flux de trésorerie futurs sont donc actualisés (aux taux courants).

COMPTABILISATION DES CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS

Un contrat de réassurance est un contrat d'assurance émis par une entité (le réassureur) pour indemniser une autre entité au titre de demandes d'indemnisation résultant d'un ou de plusieurs contrats d'assurance émis par cette autre entité (contrats sous-jacents).

Aucun contrat de réassurance au sein du Groupe ne comporte des caractéristiques (telle que l'absence de transfert de risque) qui conduiraient à le qualifier de contrat financier relevant d'IFRS 9.

Pour l'application d'IFRS 17, les contrats de réassurance ne peuvent pas être des contrats d'assurance avec éléments de participation directe et ne peuvent donc pas être évalués selon le modèle VFA.

Les contrats de réassurance détenus sont comptabilisés selon les dispositions applicables aux contrats d'assurance sans éléments de participation directe présentées ci-dessus, modifiées pour tenir compte de leurs caractéristiques propres.

Niveau d'agrégation

Les portefeuilles de contrats de réassurance détenus sont divisés conformément aux dispositions d'IFRS 17 applicables aux contrats d'assurance émis, toutefois, étant donné que les contrats de réassurance détenus ne peuvent pas être déficitaires, le Groupe considère, pour l'application de ces dispositions aux contrats de réassurance détenus, que toute mention des contrats déficitaires vise les contrats de réassurance détenus donnant lieu à un profit net au moment de la comptabilisation initiale.

Date de comptabilisation

Un groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé au début de la période de couverture du groupe. Par exception à ce principe, pour un groupe de contrats de réassurance détenus fournissant une couverture proportionnelle, le Groupe reporte la date de comptabilisation jusqu'à la date de comptabilisation initiale de tout contrat d'assurance sous-jacent, si cette date est postérieure au début de la période de couverture du groupe de contrats de réassurance détenus.

Toutefois, si le Groupe comptabilise un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires à une date antérieure et que le contrat de réassurance correspondant a été conclu au plus tard à cette date antérieure, le groupe de contrats de réassurance détenus est comptabilisé à cette date antérieure.

Frontière des contrats

L'application aux contrats de réassurance détenus des dispositions relatives à la frontière des contrats exposées ci-dessus pour les contrats d'assurance émis implique que les flux de trésorerie sont compris dans la frontière d'un groupe

de contrats de réassurance détenus s'ils découlent des droits et obligations substantiels qui existent au cours de la période de reporting au cours de laquelle la cédante est contrainte de payer des montants au réassureur ou au cours de laquelle la cédante a un droit substantiel de recevoir des services du réassureur.

Les flux de trésorerie compris dans la frontière des contrats de réassurance détenus sont ainsi déterminés comme étant ceux provenant des contrats sous-jacents émis ou que le Groupe s'attend à émettre et céder dans le cadre du contrat de réassurance jusqu'à la première date de dénonciation possible du contrat de réassurance.

Evaluation

Le Groupe évalue les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs d'un groupe de contrats de réassurance détenus en utilisant des hypothèses cohérentes avec celles utilisées pour évaluer les estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs du ou des groupes de contrats d'assurance sous-jacents, avec un ajustement pour refléter le risque de non-exécution de la part du réassureur, y compris l'effet des garanties et des pertes découlant de litiges.

L'ajustement au titre du risque non financier correspond au montant du risque transféré par la cédante au réassureur.

Si le contrat de réassurance détenu est conclu au plus tard au moment de la comptabilisation des contrats sous-jacents déficitaires, le Groupe ajuste la CSM du groupe auquel appartient le contrat de réassurance détenu, et comptabilise un produit en conséquence, lorsqu'il comptabilise une perte lors de la comptabilisation initiale d'un groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires ou lors de l'ajout de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires à un groupe existant. Cet ajustement constitue une composante recouvrement de perte de l'actif au titre de la couverture restante du groupe de contrats de réassurance détenus, reflétant le recouvrement des pertes des contrats d'assurance sous-jacents déficitaires. Cette composante est ajustée pour refléter les variations de l'élément de perte du groupe de contrats d'assurance sous-jacents déficitaires. C'est d'après cette composante recouvrement de perte que sont déterminés les montants qui sont ultérieurement présentés en résultat comme des ajustements à la baisse du recouvrement de perte découlant des contrats de réassurance détenus et qui, par conséquent, sont exclus de l'imputation des primes payées.

DÉCOMPTABILISATION ET MODIFICATION DES CONTRATS

Le Groupe décomptabilise un contrat d'assurance :

- lorsqu'il est éteint, c'est-à-dire lorsque l'obligation qui y est précisée expire, ou qu'elle est acquittée, ou résiliée ;
- lorsqu'il est transféré à une tierce partie ;
- lorsque ses conditions sont modifiées d'une manière qui aurait changé la comptabilisation de ce contrat de manière significative si ces nouvelles conditions avaient toujours existé (par exemple, classification différente, ou modèle d'évaluation différent), auquel cas un nouveau contrat basé sur les conditions modifiées est alors comptabilisé.

EFFET DES ESTIMATIONS COMPTABLES ÉTABLIES DANS LES ÉTATS FINANCIERS INTERMÉDIAIRES

Le Groupe prépare des états financiers intermédiaires en application d'IAS 34. Il a fait le choix de méthode comptable de modifier le traitement des estimations comptables établies dans ses états financiers intermédiaires antérieurs lorsqu'il applique IFRS 17 dans ses états financiers intermédiaires ultérieurs et dans ses états financiers annuels.

PRÉSENTATION

Présentation au bilan

Le Groupe présente séparément au bilan la valeur comptable :

- des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs ;
- des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs ;
- des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs ;
- des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs.

Les actifs et passifs comptabilisés au titre des flux de trésorerie survenant avant la comptabilisation du groupe de contrats correspondant (y compris les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition) sont inclus dans la valeur comptable des portefeuilles de contrats correspondants.

Présentation dans le compte de résultat et l'état des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Le Groupe comptabilise les produits et charges relatifs aux contrats entrant dans le champ d'application d'IFRS 17 dans les postes suivants du compte de résultat :

- les produits des activités d'assurance liés aux contrats d'assurance émis ;
- les charges afférentes aux activités d'assurance liées aux contrats d'assurance émis ;
- les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus ;
- les produits financiers ou charges financières d'assurance ;
- les produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus.

Les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus sont présentés séparément des produits et charges afférents aux contrats d'assurance émis.

Le Groupe a fait le choix de présenter les produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus, autres que les produits financiers ou charges financières d'assurance, pour un montant unique au sein du résultat des activités d'assurance.

Le Groupe a fait le choix de ventiler les variations de l'ajustement au titre du risque non financier entre le résultat des activités d'assurance et les produits financiers ou charges financières d'assurance pour les contrats d'assurance sans éléments de participation directe, et d'inclure ces variations en totalité dans le résultat des activités d'assurance pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe.

Les produits des activités d'assurance et les charges afférentes aux activités d'assurance excluent les composantes investissement.

Montants comptabilisés dans le résultat global

Produits des activités d'assurance - Contrats évalués selon le modèle général et le modèle VFA

Les produits des activités d'assurance comptabilisés dans la période reflètent la prestation des services se rapportant à un groupe de contrats d'assurance par un montant qui correspond à la contrepartie à laquelle le Groupe s'attend à avoir droit en échange de ces services.

Ils comprennent :

- les montants relatifs aux variations du passif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services en échange desquels le Groupe s'attend à recevoir une contrepartie :
 - les charges afférentes aux activités d'assurance engagées au cours de la période (évaluées aux montants attendus au début de la période de reporting), à l'exclusion des montants affectés à l'élément de perte du passif au titre de la couverture restante, des remboursements de composantes investissement, des montants liés aux taxes transactionnelles perçues pour le compte de tiers, des frais d'acquisition et du montant relatif à l'ajustement au titre du risque non financier ;
 - les variations de l'ajustement au titre du risque non financier, à l'exclusion des variations incluses dans les produits financiers ou charges financières d'assurance, des variations liées aux services futurs, et des montants affectés à l'élément de perte du passif au titre de la couverture restante ;
 - le montant de la marge sur services contractuels comptabilisé en résultat en raison de la fourniture de services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période ;
 - les autres montants, le cas échéant, par exemple les ajustements liés à l'expérience découlant des encaissements de primes autres que ceux afférents aux services futurs ;
- le montant de la part des primes imputée au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

Le Groupe affecte la part des primes imputée au recouvrement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition à chaque période d'une manière systématique qui reflète l'écoulement du temps. Le Groupe a retenu une méthode d'affectation linéaire sans tenir compte de la capitalisation d'intérêts. Le même montant est comptabilisé en tant que charges afférentes aux activités d'assurance.

Comptabilisation de la marge sur services contractuels en résultat

Le montant de la marge sur services contractuels d'un groupe de contrats d'assurance, qui est comptabilisé au cours de chaque période dans les produits des activités d'assurance afin de représenter les services prévus aux contrats d'assurance fournis au titre de ce groupe au cours de la période, est déterminé en définissant les unités de couverture pour le groupe, en répartissant la CSM à la date de clôture (avant toute comptabilisation en résultat) de manière égale entre chacune des unités de couverture fournies dans la période considérée et qui seront fournies ultérieurement, et en comptabilisant en résultat le montant affecté aux unités de couverture fournies dans la période considérée.

Le nombre d'unités de couverture du groupe de contrats correspond au volume de services prévus aux contrats d'assurance fourni par les contrats du groupe, déterminé en considération, pour chaque contrat, du volume de prestations fourni et de la période de couverture prévue. Les unités de couverture sont revues et mises à jour à chaque date de clôture.

Les services prévus au contrat d'assurance comprennent une couverture à l'égard d'un événement assuré (couverture d'assurance) ainsi que, dans le cas des contrats d'assurance avec éléments de participation directe, la gestion des éléments sous-jacents au nom du titulaire du contrat (services liés à l'investissement) et, dans le cas des contrats d'assurance sans éléments de participation directe, la génération d'un rendement d'investissement pour le titulaire de police (services de rendement d'investissement), le cas échéant.

La période au cours de laquelle les services de rendement d'investissement ou les services liés à l'investissement sont fournis se termine au plus tard à la date à laquelle toutes les sommes dues aux titulaires de police actuels relativement à ces services ont été versées.

Les contrats du Groupe évalués selon le modèle général ne comprennent pas de services de rendement d'investissement.

Pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe qui comportent les deux types de services, les unités de couverture retenues reflètent à la fois les services d'assurance et les services liés à l'investissement.

La norme ne prescrit pas l'indicateur à utiliser pour refléter le volume de services fourni au cours de la période et il est donc nécessaire de recourir au jugement sur ce point. La méthodologie employée par le Groupe pour définir les unités de couverture et par conséquent le rythme de reconnaissance attendue de la CSM en résultat est adaptée aux caractéristiques des contrats concernés.

Pour les contrats évalués selon le modèle général, les unités de couverture ont été définies sur la base de différents indicateurs adaptés selon le type de garantie (tels que le capital décès toute cause pour les contrats temporaire décès, le capital restant dû en cas de décès pour les contrats emprunteur, le capital équipement et la rente annuelle sous risque pour les contrats dépendance).

Pour les contrats évalués selon le modèle VFA, la méthodologie utilisée pour allouer la CSM en résultat vise à refléter de manière économique le service de gestion d'actifs rendu par l'assureur au cours de chaque période : ainsi, au-delà des rendements des actifs en univers risque neutre projetés dans les modèles actuariels utilisés pour évaluer ce type de contrats, elle prend également en compte le rendement complémentaire correspondant à la performance réelle de ces actifs. Les unités de couverture retenues pour ce type de contrats (provisions mathématiques moyennes) sont ainsi ajustées afin de corriger l'impact de l'écart de performance entre les rendements des éléments sous-jacents projetés en univers risque neutre et les rendements réels attendus résultant de l'utilisation d'hypothèses « monde réel » sur le rythme de la reconnaissance de la CSM en résultat (correction de l'effet dit « bow-wave »).

Les hypothèses « monde réel » utilisées sont basées sur les données de marché observées à la clôture pour le point de départ de la trajectoire, sur les données communiquées par la Direction des Etudes Economiques de Crédit Agricole S.A. dans le cadre des exercices budgétaires sur les 5 premières années, et sur une extrapolation à long-terme au-delà (horizon de projection de 40 ans).

Les principales hypothèses « monde réel » utilisées sont présentées ci-dessous :

Hypothèses au 31 décembre 2025		
	N+1	N+5
Taux swap 10 ans EUR	2,85%	3,00%
CAC 40 (y compris dividendes)	7,10%	6,00%
S&P 500 (y compris dividendes)	8,60%	9,00%
Immobilier (y compris loyers)	0,89%	2,16%

Hypothèses au 31 décembre 2024		
	N+1	N+5
Taux swap 10 ans EUR	2,50%	2,75%
CAC 40 (y compris dividendes)	5,02%	5,00%
S&P 500 (y compris dividendes)	3,54%	5,00%
Immobilier (y compris loyers)	4,47%	5,35%

Une analyse du rythme attendu de la comptabilisation en résultat de la CSM restante à la date de clôture est fournie en note 5.3 ci-après.

Produits des activités d'assurance - Contrats évalués selon le modèle PAA

Pour les groupes de contrats évalués selon le modèle PAA, le montant des produits des activités d'assurance de la période correspond au montant des encaissements de primes attendus affectés à la période (exception faite des composantes investissement).

Le Groupe répartit le montant de ces encaissements de primes attendus entre les périodes de services prévus aux contrats d'assurance en fonction de l'écoulement du temps pour l'ensemble de ses contrats évalués selon le modèle PAA.

Charges afférentes aux activités d'assurance

Les charges afférentes aux activités d'assurance découlant des contrats d'assurance émis sont généralement comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont encourues. Elles excluent les remboursements des composantes investissement et comprennent les éléments suivants :

- les charges de sinistres (exclusion faite des composantes investissement) et les autres charges afférentes aux activités d'assurance engagées ;
- l'amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition ;
- les pertes sur les groupes de contrats déficitaires et les reprises de telles pertes ;
- les variations du passif au titre des sinistres survenus qui ne découlent pas des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations ;
- les pertes de valeur sur les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition et les reprises de ces pertes de valeur.

Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus

Les produits et les charges afférents aux contrats de réassurance détenus comprennent :

- l'imputation des primes payées, qui comprend les montants relatifs aux variations de l'actif au titre de la couverture restante qui sont liées aux services pour lesquels le Groupe s'attend à payer une contrepartie ;
- les sommes recouvrées du réassureur ;

- l'effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus.

Produits financiers ou charges financières d'assurance

Les produits financiers ou charges financières d'assurance sont constitués des variations de la valeur comptable des groupes de contrats d'assurance et de réassurance résultant des effets de la valeur temps de l'argent, du risque financier et de leurs variations.

Pour les groupes de contrats d'assurance évalués selon le modèle VFA, ces variations excluent les variations affectées à l'élément de perte (qui sont incluses dans les charges afférentes aux activités d'assurance) et incluent les variations de l'évaluation des groupes de contrats attribuables aux variations de la valeur des éléments sous-jacents (exception faite des ajouts et des retraits).

Les produits financiers ou charges financières d'assurance de la période peuvent être présentés soit en totalité dans le compte de résultat soit de manière ventilée entre le compte de résultat et les autres éléments du résultat global (« option OCI »).

Pour les contrats d'assurance autres que les contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont l'entité détient les éléments sous-jacents, le montant présenté en résultat est déterminé par une répartition systématique du total attendu des produits financiers ou charges financières d'assurance sur la durée du groupe de contrats :

- pour les groupes de contrats d'assurance évalués selon le modèle général pour lesquels les changements d'hypothèses relatives au risque financier n'ont pas une incidence substantielle sur les sommes payées aux titulaires de police : en utilisant les taux d'actualisation déterminés à la date de comptabilisation initiale du groupe de contrats ;
- pour les groupes de contrats évalués selon le modèle PAA : en utilisant les taux d'actualisation déterminés à la date de survenance du sinistre.

Pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont le Groupe détient les éléments sous-jacents, le montant comptabilisé en résultat est le montant qui élimine les non-concordances comptables avec les produits ou les charges comptabilisés en résultat relativement aux éléments sous-jacents détenus. En application de cette option, le Groupe comptabilise alors en résultat des charges ou des produits qui correspondent exactement aux produits ou aux charges comptabilisés en résultat pour les éléments sous-jacents, de sorte que la somme des éléments présentés séparément soit de zéro.

Le Groupe a effectué le choix de méthode comptable, pour la plupart de ses portefeuilles de contrats d'assurance, de recourir à l'option (« option OCI ») permettant de ventiler les produits financiers ou charges financières d'assurance de la période entre le résultat et les autres éléments du résultat global. L'application de cette option conduit ainsi, pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont l'entité détient les éléments sous-jacents, à présenter en résultat un montant qui élimine les non-concordances comptables avec les produits ou les charges comptabilisés en résultat relativement aux éléments sous-jacents détenus ; et pour les autres contrats, à présenter dans les autres éléments du résultat global l'impact des variations des taux d'actualisation sur la valeur des contrats.

Composantes investissement

Les dispositions de la norme requièrent d'identifier les composantes investissement, qui sont définies comme les sommes que le Groupe est tenu de rembourser à l'assuré en toutes circonstances, que l'évènement assuré se produise ou non ; celles-ci ne doivent pas être comptabilisées dans les produits des activités d'assurance et dans les charges afférentes aux activités d'assurance.

Les principales composantes investissement identifiées par le Groupe concernent les contrats d'épargne et de retraite ayant une valeur de rachat ou de transfert explicite.

Marge interne

La norme IFRS 17 requiert la projection d'une estimation des frais futurs dans l'évaluation des passifs d'assurance au bilan. Le compte de résultat présente les frais réels et la libération des frais estimés pour la période.

Le réseau bancaire Crédit Agricole commercialise des contrats d'assurance émis et gérés par les entités d'assurance du Groupe. Celles-ci rémunèrent le réseau bancaire en lui versant des commissions.

Le Groupe retrace les passifs d'assurance et le compte de résultat du montant de la marge interne contenue dans les commissions intragroupes. Les frais généraux engagés par le réseau bancaire pour la distribution des contrats d'assurance sont présentés en charges rattachables à l'activité d'assurance. Les postes impactés sont :

- au bilan : les passifs d'assurance pour les modèles VFA et BBA ;
- au compte de résultat : la reconnaissance de la CSM pour les modèles VFA et BBA, et les frais réels pour l'ensemble des modèles.

Le Groupe a retenu une approche basée sur des données de gestion normalisées de ses réseaux bancaires pour déterminer le montant de la marge sur la distribution des contrats d'assurance.

Ces retraitements sont présentés dans le secteur opérationnel Activités hors métier de la note 5.

CONTRATS DE LOCATION (IFRS 16)

Le Groupe peut être bailleur ou preneur d'un contrat de location.

Contrats de location dont le Groupe est bailleur

Les opérations de location sont classées selon les cas soit en opérations de location-financement si le contrat de location transfère au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif sous-jacent, soit en opérations de location simple si l'essentiel des risques et avantages de l'actif mis en location n'est pas transféré au preneur.

S'agissant d'opérations de location-financement, elles sont assimilées à une vente d'immobilisation au preneur financée par un crédit accordé par le bailleur à ce dernier. Le bailleur constate ainsi une créance financière sur le preneur, comptabilisée en « actifs financiers au coût amorti » pour une valeur égale à la valeur actualisée au taux implicite du contrat des paiements de location à recevoir, majorée de toute valeur résiduelle non garantie revenant au bailleur.

Les loyers perçus sont décomposés entre d'une part les intérêts enregistrés au compte de résultat sous la rubrique « Intérêts et produits assimilés », et d'autre part l'amortissement du capital, de façon que le revenu net représente un taux de rentabilité constant sur l'encours résiduel.

Pour les créances de location-financement, Crédit Agricole S.A. applique l'approche générale de dépréciation des actifs financiers au coût amorti d'IFRS 9.

- S'agissant d'opérations de location simple, le bailleur comptabilise les biens loués parmi les « immobilisations corporelles » à l'actif de son bilan et les amortit linéairement sur leur durée d'utilité hors valeur résiduelle. Les loyers sont également comptabilisés en résultat de manière linéaire sur la durée des contrats de location.

Les produits de location et les dotations aux amortissements sont enregistrés au compte de résultat parmi les « produits des autres activités » et les « charges des autres activités ».

Contrats de location dont le Groupe est preneur

Les opérations de location sont comptabilisées dans le bilan à la date de mise à disposition de l'actif loué. Le preneur constate un actif représentatif du droit d'utilisation de l'actif loué parmi les immobilisations corporelles pendant la durée estimée du contrat et une dette au titre de l'obligation de paiement des loyers parmi les passifs divers sur cette même durée.

La durée de location d'un contrat correspond à la durée non résiliable du contrat de location ajustée des options de prolongation du contrat que le preneur est raisonnablement certain d'exercer et option de résiliation que le preneur est raisonnablement certain de ne pas exercer.

En France, le principe Groupe applicable aux contrats à durée indéterminée ou renouvelables par tacite prolongation est de retenir la première option de sortie post 5 ans.

Dans le cadre des baux commerciaux dits « 3/6/9 », le principe Groupe sera appliqué aux baux commerciaux français, à la date de début du contrat de location et la durée initiale sera ainsi généralement estimée à 6 ans, sauf situation spécifique (par exemple lorsque le preneur estime qu'il est raisonnablement certain d'exercer l'option de sortie au bout de 3 ans). La principale exception sera le cas d'un bail dans lequel les options de sortie intermédiaires ont été abandonnées (par exemple en contrepartie d'une réduction de loyers) ; dans ce cas, on retiendra une durée de location initiale de 9 ans par application du principe Groupe.

La dette locative est comptabilisée pour un montant égal à la valeur actualisée des paiements de loyers sur la durée du contrat. Les paiements de loyers comprennent les loyers fixes, les loyers variables basés sur un taux ou un indice et les paiements que le preneur s'attend à payer au titre des garanties de valeur résiduelle, d'option d'achat ou de pénalité de résiliation anticipée. Les loyers variables qui ne dépendent pas d'un indice ou d'un taux et la TVA non déductible sur les loyers sont exclus du calcul de la dette et sont comptabilisés en charges générales d'exploitation.

Le taux d'actualisation applicable pour le calcul du droit d'utilisation et du passif de location est par défaut le taux d'endettement marginal du preneur sur la durée du contrat à la date de signature du contrat, lorsque le taux implicite n'est pas aisément déterminable. Le taux d'emprunt marginal tient compte de la structure de paiement des loyers. Il reflète les conditions du bail (durée, garantie, environnement économique...).

La charge au titre des contrats de location est décomposée entre d'une part les intérêts et d'autre part l'amortissement du capital.

Le droit d'utilisation de l'actif est évalué à la valeur initiale de la dette locative augmentée des coûts directs initiaux, des paiements d'avance, des coûts de remise en état et diminuée des avantages incitatifs à la location. Il est amorti sur la durée estimée du contrat.

La dette locative et le droit d'utilisation peuvent être ajustés en cas de modification du contrat de location, de réestimation de la durée de location ou de révision des loyers liée à l'application d'indices ou de taux.

Des impôts différés sont comptabilisés au titre des différences temporelles des droits d'utilisation et des passifs de location chez le preneur.

Conformément à l'exception prévue par la norme, les contrats de location à court terme (durée initiale inférieure à douze mois) et les contrats de location dont la valeur à neuf du bien loué est de faible valeur ne sont pas comptabilisés au bilan. Les charges de location correspondantes sont enregistrées de manière linéaire dans le compte de résultat parmi les charges générales d'exploitation.

Selon les dispositions prévues par la norme, le Groupe n'applique pas la norme IFRS 16 aux contrats de location d'immobilisations incorporelles.

ACTIFS NON COURANTS DETENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS ABANDONNÉES (IFRS 5)

Un actif non courant (ou un groupe destiné à être cédé) est considéré comme détenu en vue de la vente si sa valeur comptable est recouvrée principalement par le biais d'une vente plutôt que par l'utilisation continue.

Pour que tel soit le cas, l'actif (ou le groupe destiné à être cédé) doit être disponible en vue de la vente immédiate dans son état actuel et sa vente doit être hautement probable.

Les actifs et passifs concernés sont isolés au bilan sur les postes « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées » et « Dettes liées aux actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées ».

Ces actifs non courants (ou groupe d'actifs détenu en vue de la vente) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente. En cas de moins-value latente, une dépréciation est enregistrée en résultat. Par ailleurs, les actifs non courants correspondant à des immobilisations amortissables cessent d'être amortis à compter de leur déclassement.

Pour les participations mises en équivalence, la quote-part de résultat à hauteur du pourcentage détenu en vue de la vente cesse d'être comptabilisée. Si la juste valeur du groupe d'actifs destiné à être cédé diminuée des coûts de la vente est inférieure à sa valeur comptable après dépréciation des actifs non courants, la différence est allouée aux autres actifs du groupe d'actifs destinés à être cédés y compris les actifs financiers.

Est considérée comme activité abandonnée toute composante dont le Groupe s'est séparée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et qui est dans une des situations suivantes :

- elle représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ;
- elle fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique principale et distincte ; ou,
- elle est une filiale acquise exclusivement en vue de la revente.

Sont présentés sur une ligne distincte du compte de résultat :

- le résultat net après impôt des activités abandonnées ;
- le profit ou la perte après impôt résultant de la cession ou de l'évaluation à la juste valeur diminuée des coûts de la vente des actifs et passifs constituant les activités abandonnées.

1.3 Principes et méthodes de consolidation (IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28)

PERIMETRE DE CONSOLIDATION

Les états financiers consolidés incluent les comptes de Crédit Agricole S.A. et ceux de toutes les sociétés sur lesquelles, selon les dispositions des normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28, Crédit Agricole S.A. dispose d'un pouvoir de contrôle, d'un contrôle conjoint ou d'une influence notable, hormis ceux présentant un caractère non significatif par rapport à l'ensemble des sociétés incluses dans le périmètre de consolidation.

NOTIONS DE CONTRÔLE

Conformément aux IFRS, toutes les entités contrôlées, sous contrôle conjoint ou sous influence notable sont consolidées, sous réserve qu'elles n'entrent pas dans le cadre des exclusions évoquées ci-après.

Le contrôle sur une entité est présumé exister lorsque Crédit Agricole S.A. est exposée ou a droit à des rendements variables résultant de son implication dans l'entité et si le pouvoir qu'elle détient sur cette dernière lui permet d'influer sur ces rendements. Pour apprécier la notion de pouvoir, seuls les droits (de vote ou contractuels) substantifs sont examinés. Les droits sont substantifs lorsque leur détenteur a la capacité, en pratique, de les exercer, lors de la prise de décision concernant les activités pertinentes de l'entité.

Le contrôle d'une filiale régie par les droits de vote est établi lorsque les droits de vote détenus confèrent à Crédit Agricole S.A. la capacité actuelle de diriger les activités pertinentes de la filiale. Crédit Agricole S.A. contrôle généralement la filiale lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de filiales, plus de la moitié des droits de vote existants ou potentiels d'une entité, sauf s'il peut être clairement démontré que cette détention ne permet pas de diriger les activités pertinentes. Le contrôle existe également lorsque Crédit Agricole S.A. détient la moitié ou moins de la moitié des droits de vote, y compris potentiels, d'une entité mais dispose en pratique de la capacité de diriger seule les activités pertinentes en raison notamment de l'existence d'accords contractuels, de l'importance relative des droits de vote détenus au regard de la dispersion des droits de vote détenus par les autres investisseurs ou d'autres faits et circonstances.

Le contrôle d'une entité structurée ne s'apprécie pas uniquement sur la base du pourcentage des droits de vote qui n'ont, par nature, pas d'incidence sur les rendements de l'entité. L'analyse du contrôle tient compte des accords contractuels et des risques encourus par Crédit Agricole S.A., mais également de l'implication et des décisions de Crédit Agricole S.A. lors de la création de l'entité, des droits résultants d'accords qui confèrent à l'investisseur le pouvoir de diriger les activités pertinentes uniquement lorsque des circonstances particulières se produisent ainsi que des autres faits ou circonstances qui indiquent que l'investisseur a la possibilité de diriger les activités pertinentes de l'entité. Lorsqu'il existe un mandat de gestion, l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant ainsi que les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels sont analysées afin de déterminer si le gérant agit en tant qu'agent (pouvoir délégué) ou principal (pour son propre compte).

Ainsi au moment où les décisions relatives aux activités pertinentes de l'entité doivent être prises, les indicateurs à analyser pour définir si une entité agit en tant qu'agent ou en tant que principal sont l'étendue du pouvoir décisionnel relatif à la délégation de pouvoir au gérant sur l'entité, les rémunérations auxquelles donnent droit les accords contractuels mais aussi les droits substantifs pouvant affecter la capacité du décideur détenus par les autres parties impliquées dans l'entité et, l'exposition à la variabilité des rendements tirés d'autres intérêts détenus dans l'entité.

Le contrôle conjoint s'exerce lorsqu'il existe un partage contractuel du contrôle sur une activité économique. Les décisions affectant les activités pertinentes de l'entité requièrent l'unanimité des parties partageant le contrôle.

Dans les entités traditionnelles, l'influence notable résulte du pouvoir de participer aux politiques financière et opérationnelle d'une entreprise sans en détenir le contrôle que celui-ci soit exclusif ou conjoint. Crédit Agricole S.A. est présumée exercer une influence notable lorsqu'elle détient, directement ou indirectement par le biais de filiales, 20 % ou plus des droits de vote dans une entité.

METHODES DE CONSOLIDATION

Les méthodes de consolidation sont fixées respectivement par les normes IFRS 10, IFRS 11 et IAS 28. Elles résultent de la nature du contrôle exercé par Crédit Agricole S.A. sur les entités consolidables, quelle qu'en soit l'activité et qu'elles aient ou non la personnalité morale :

- l'intégration globale, pour les entités contrôlées, y compris les entités à structure de comptes différente, même si leur activité ne se situe pas dans le prolongement de celle de Crédit Agricole S.A. ;
- la mise en équivalence, pour les entités sous influence notable et le co-entreprises (hors activités conjointes).

L'intégration globale consiste à substituer à la valeur des titres chacun des éléments d'actif et de passif de chaque filiale. La part des participations ne donnant pas le contrôle dans les capitaux propres et dans le résultat apparaît distinctement au bilan et au compte de résultat consolidés.

Les participations ne donnant pas le contrôle sont telles que définies par la norme IFRS 10 et intègrent les instruments qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation et les autres instruments de capitaux propres émis par la filiale et non détenus par le Groupe.

Les participations dans des entreprises associées ou contrôlées conjointement sont comptabilisées comme un élément distinct au bilan dans la rubrique "Participations dans les entreprises mises en équivalence". La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur des titres la quote-part du Groupe dans les capitaux propres et le résultat des sociétés concernées.

Lors d'acquisitions complémentaires ou de cessions partielles avec maintien du contrôle conjoint ou de l'influence notable, Crédit Agricole S.A. constate :

- en cas d'augmentation du pourcentage d'intérêts, un écart d'acquisition complémentaire ;
- en cas de diminution du pourcentage d'intérêts, une plus ou moins-value de cession/dilution en résultat.

RETRAITEMENTS ET ELIMINATIONS

Conformément à IFRS 10, Crédit Agricole S.A. effectue les retraitements nécessaires à l'harmonisation des méthodes d'évaluation des sociétés consolidées.

L'effet sur le bilan et le compte de résultat consolidés des opérations internes au Groupe est éliminé pour les entités intégrées globalement.

Dans les comptes de l'entité consolidante, les plus ou moins-values provenant de cessions d'actifs entre les entreprises consolidées sont éliminées ; la présence de moins-values chez le cédant peut entraîner la constatation d'une dépréciation de l'actif cédé à l'occasion de cette cession interne.

CONVERSION DES ETATS FINANCIERS DES ACTIVITES A L'ETRANGER (IAS 21)

Les états financiers des entités représentant une « activité à l'étranger » (filiale, succursale, entreprise associée ou coentreprise) sont convertis en euros en deux étapes :

- conversion de la monnaie locale de tenue de compte en monnaie fonctionnelle (monnaie de l'environnement économique principal dans lequel opère l'entité) : la conversion se fait comme si les éléments avaient été comptabilisés initialement dans la monnaie fonctionnelle (mêmes principes de conversion que pour les transactions en monnaie étrangère ci-dessus) ;
- conversion de la monnaie fonctionnelle en euros, monnaie de présentation des comptes consolidés du Groupe : - les actifs et les passifs, y compris les écarts d'acquisition, sont convertis au cours de clôture. Les éléments de capitaux propres, tels que le capital social ou les réserves, sont convertis au cours de change historique. Les produits et les charges du compte de résultat sont convertis au cours moyen de la période. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés en tant que composante distincte des capitaux propres. Ces écarts de conversion sont comptabilisés en résultat en cas de sortie de l'activité à l'étranger (cession, remboursement de capital, liquidation, abandon d'activité) ou en cas de déconsolidation due à une perte de contrôle (même sans cession) lors de la comptabilisation du résultat de sortie ou de perte de contrôle.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'acquisition, conformément à IFRS 3, à l'exception des regroupements sous contrôle commun qui sont exclus du champ d'application d'IFRS 3.

A la date de prise de contrôle, les actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entité acquise qui satisfont aux critères de comptabilisation de la norme IFRS 3 sont comptabilisés à leur juste valeur.

La contrepartie transférée à l'occasion d'un regroupement d'entreprises (le coût d'acquisition) est évaluée comme le total des justes valeurs transférées par l'acquéreur, à la date d'acquisition en échange du contrôle de l'entité acquise (par exemple : trésorerie, instruments de capitaux propres...).

Les coûts directement attribuables au regroupement considéré sont comptabilisés en charges, séparément du regroupement. Dès lors que l'opération d'acquisition est hautement probable, ils sont enregistrés dans la rubrique « Gains ou pertes nets sur autres actifs », sinon ils sont enregistrés dans le poste « Charges générales d'exploitation ».

La part des participations ne donnant pas le contrôle qui sont des parts d'intérêts actuelles et qui donnent droit à une quote-part de l'actif net en cas de liquidation peut être évaluée, au choix de l'acquéreur, de deux manières :

- à la juste valeur à la date d'acquisition (méthode du « goodwill complet ») ;
- à la quote-part dans les actifs et passifs identifiables de l'acquise réévalués à la juste valeur (méthode du « goodwill partiel »).

Cette option peut être exercée acquisition par acquisition.

L'évaluation initiale des actifs, passifs et passifs éventuels peut être modifiée dans un délai maximum de douze mois à compter de la date d'acquisition.

ECARTS D'ACQUISITION

Evaluation et comptabilisation des écarts d'acquisition

L'écart entre la somme de la contrepartie transférée et des participations ne donnant pas le contrôle et le solde net, à la date d'acquisition, des actifs identifiables acquis et des passifs repris, évalués à la juste valeur est inscrit, quand il est positif, à l'actif du bilan consolidé, dans la rubrique « Ecarts d'acquisition ». Lorsque cet écart est négatif, il est immédiatement enregistré en résultat.

Les écarts d'acquisition sont inscrits au bilan à leur coût initial libellé dans la devise de l'entité acquise et convertis sur la base du cours de change à la date de clôture.

En cas de prise de contrôle par étapes, l'écart d'acquisition est calculé en une seule fois sur la totalité de la participation détenue après la prise de contrôle, à partir de la juste valeur à la date d'acquisition des actifs acquis et des passifs repris.

En cas de perte de contrôle, le résultat de cession est calculé sur l'intégralité de l'entité cédée et l'éventuelle part d'investissement conservée est comptabilisée au bilan pour sa juste valeur à la date de perte de contrôle.

Dépréciation des écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition font l'objet de tests de dépréciation dès l'apparition d'indices objectifs de perte de valeur et au minimum une fois par an.

Les choix et les hypothèses d'évaluation des participations ne donnant pas le contrôle à la date d'acquisition peuvent influencer le montant de l'écart d'acquisition initial et de la dépréciation éventuelle découlant d'une perte de valeur.

Pour les besoins de ces tests de dépréciation, chaque écart d'acquisition est réparti entre les différentes unités génératrices de trésorerie (UGT) du Groupe qui vont bénéficier des avantages attendus du regroupement d'entreprises. Les UGT ont été définies, au sein des grands métiers du Groupe, comme le plus petit groupe identifiable d'actifs et de passifs fonctionnant selon un modèle économique propre. Lors des tests de dépréciation, la valeur comptable de chaque UGT, y compris celle des écarts d'acquisition qui lui sont affectés, est comparée à sa valeur recouvrable.

La valeur recouvrable de l'UGT est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur diminuée des coûts de la vente et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité est calculée comme la valeur actuelle de l'estimation des flux futurs dégagés par l'UGT, tels qu'ils résultent des plans à moyen terme établis pour les besoins du pilotage du Groupe.

Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, l'écart d'acquisition rattaché à l'UGT est déprécié à due concurrence. Cette dépréciation est irréversible.

Variations du pourcentage d'intérêt post-acquisition et écarts d'acquisition

En cas d'augmentation ou de diminution du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole S.A. dans une entité déjà contrôlée sans perte de contrôle, il n'y a pas d'impact sur le montant d'écart d'acquisition comptabilisé à l'origine du regroupement d'entreprises.

Dans le cas d'une augmentation du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole S.A. dans une entité déjà contrôlée, l'écart entre le coût d'acquisition et la quote-part d'actif net acquis est constaté dans le poste « Réserves consolidées » part du Groupe.

En cas de diminution du pourcentage d'intérêt de Crédit Agricole S.A. dans une entité restant contrôlée, l'écart entre le prix de cession et la valeur comptable de la quote-part de la situation nette cédée est également constaté directement en « Réserves consolidées - part du Groupe ». Les frais liés à ces opérations sont comptabilisés en capitaux propres.

OPTIONS DE VENTE ACCORDÉES AUX ACTIONNAIRES MINORITAIRES

Le traitement comptable des options de vente accordées aux actionnaires minoritaires est le suivant :

- lorsqu'une option de vente est accordée à des actionnaires minoritaires d'une filiale consolidée par intégration globale, une dette est enregistrée au passif du bilan ; sa comptabilisation initiale intervient pour la valeur présente estimée du prix d'exercice des options consenties aux actionnaires minoritaires. En contrepartie de cette dette, la quote-part d'actif net revenant aux minoritaires concernés est ramenée à zéro et le solde est inscrit en réduction des capitaux propres ;
- les variations ultérieures de la valeur estimée du prix d'exercice modifient le montant de la dette enregistrée au passif, en contrepartie de l'ajustement des capitaux propres. Symétriquement, les variations ultérieures de la quote-part d'actif net revenant aux actionnaires minoritaires sont annulées par contrepartie des capitaux propres.

REGROUPEMENTS D'ENTREPRISES SOUS CONTRÔLE COMMUN

En l'absence d'une norme IFRS ou d'une interprétation spécifiquement applicable à une opération, la norme IAS 8 Méthodes comptables, changements d'estimations comptables et erreurs laisse la possibilité de se référer aux positions officielles d'autres organismes de normalisation. Ainsi, le Groupe a choisi d'appliquer la norme américaine ASC 805-50, qui apparaît conforme aux principes généraux IFRS, pour le traitement des regroupements d'entreprise sous contrôle commun aux valeurs comptables selon la méthode de la mise en commun d'intérêts.

NOTE 2 Principales opérations de structure et évènements significatifs de la période

2.1 Principales opérations de structure

2.1.1 Crédit Agricole S.A. finalise l'acquisition de la participation de 30,5 % de Santander dans CACEIS et détiennent désormais 100% du capital

A la suite de l'accord annoncé le 19 décembre 2024 et après avoir reçu l'ensemble des autorisations, Crédit Agricole S.A. a indiqué le 4 juillet 2025 avoir finalisé l'acquisition de la participation de 30,5 % de Santander dans CACEIS, sa filiale d'Asset servicing. A l'issue de cette opération Crédit Agricole S.A. détient 100 % du capital de CACEIS.

2.1.2 Amundi et Victory Capital deviennent partenaires stratégiques

Conformément au protocole d'accord annoncé le 16 avril 2024 et après avoir signé un accord définitif avec Victory Capital le 9 juillet 2024, Amundi a annoncé le 1^{er} avril 2025 la finalisation de la transaction : les activités d'Amundi aux Etats-Unis ont été fusionnées avec Victory Capital.

En échange, Amundi est devenu un actionnaire stratégique de Victory Capital et des accords de distribution et de services réciproques ont été mis en place pour une durée de 15 ans. A l'issue des ajustements intervenus après la finalisation de la transaction, la participation d'Amundi dans Victory Capital atteint 26 %³.

Dans les comptes au 31 décembre 2025 une plus-value de cession de 452,4 millions d'euros, soit 302,1 millions d'euros en Résultat net part du groupe, est comptabilisée correspondant à l'impact de la cession des actifs et passifs d'Amundi aux Etats-Unis à Victory Capital.

Victory Capital est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence. Au 31 décembre 2025, sa quote-part de résultat dans les Entreprises mises en équivalence est de 66,1 millions d'euros et sa valeur de mise en équivalence au bilan du Groupe s'élève à 1 035 millions d'euros.

2.1.3 Première consolidation selon la méthode de la mise en équivalence de Banco BPM S.p.A. (« Banco BPM »)

Le 3 avril 2025, après avoir obtenu l'autorisation de la Banque centrale européenne (« BCE »), Crédit Agricole S.A. a franchi le seuil de 10 % du capital de Banco BPM en exerçant son droit à la livraison en physique de l'ensemble des actions Banco BPM sous-jacentes à la position en instruments dérivés conclus au 4e trimestre 2024 et au 1^e trimestre 2025. Crédit Agricole S.A a ainsi porté sa participation dans Banco BPM de 9,9 % au 31 décembre 2024 à 19,8 % au 30 juin 2025.

Le 30 juillet 2025, Crédit Agricole S.A. a conclu une position sur instrument dérivé sur 0,3 % supplémentaires de Banco BPM.

Au 2^e semestre 2025 Crédit Agricole S.A. a demandé l'autorisation à la Banque centrale européenne de franchir le seuil de 20 % du capital de Banco BPM. Après avoir finalisé l'instruction du dossier, la Banque d'Italie, qui a la charge d'évaluer la conformité de l'opération au regard de la législation italienne et européenne, a approuvé l'opération et transmis ses conclusions à la BCE le 11 décembre 2025. Aucune notification d'objection à la décision de la Banque d'Italie n'a été reçue par Crédit Agricole S.A. avant le 31 décembre 2025.

Le 9 janvier 2026, la BCE a notifié à Crédit Agricole S.A. son autorisation quant au franchissement du seuil de 20 % du capital de Banco BPM confirmant ainsi la position de la banque d'Italie. Crédit Agricole S.A. a alors exercé son droit à la livraison en physique des actions Banco BPM portant sa position agrégée dans Banco BPM à 20,1 %.

Au 31 décembre 2025, Banco BPM est consolidé selon la méthode de la mise en équivalence avec application de la méthode au coût. Il en résulte un impact de première consolidation enregistré sur la ligne « Quote-part de résultat dans les Entreprises mises en équivalence » pour - 607 millions d'euros.

Il est constitué :

- De l'annulation des réévaluations historiques de juste valeur des titres Banco BPM et des instruments dérivés depuis leur acquisition à hauteur de - 1 971 millions d'euros,
- D'un badwill pour + 995 millions d'euros. En application des normes IFRS, Crédit Agricole S.A. dispose d'un délai de douze mois maximum après la date d'acquisition pour finaliser l'allocation du prix d'acquisition,

³ 4,8 % de droits de vote

- Et du rattrapage par résultat de la quote-part de situation nette depuis la première acquisition des titres Banco BPM pour + 369 millions d'euros.

La valeur d'entrée en mise en équivalence au bilan du Groupe s'élève à 3 milliards d'euros et la quote-part de résultat de Banco BPM depuis la première consolidation représente + 21 millions d'euros.

Banco BPM est une société cotée dont la publication des comptes intervient après celle de Crédit Agricole S.A. Par conséquent, compte-tenu de l'indisponibilité des informations financières dans les délais de préparation des comptes de Crédit Agricole S.A, la quote-part de résultat trimestriel inscrite dans la valeur de mise en équivalence pour Banco BPM correspond à une estimation basée sur le dernier trimestre publié par ce dernier, soit le résultat du trimestre précédent.

2.1.4 Crédit Agricole Personal Finance & Mobility entre au capital de GAC Leasing

Le 27 janvier 2025, Crédit Agricole Personal Finance & Mobility a annoncé avoir finalisé l'acquisition de 50 % des titres de GAC Finance Leasing Co. Ltd (GAC Leasing), qui devient Guangzhou GAC-Sofinco Finance Leasing Co Ltd. Cette opération renforce le partenariat existant depuis 2009 entre CA Personal Finance & Mobility et le groupe GAC.

La nouvelle co-entreprise propose des solutions de leasing financier et opérationnel sur le marché chinois, favorisant le déploiement des véhicules électriques en Chine. Elle opère aux côtés de GAC-Sofinco AFC, une co-entreprise existante de longue date qui propose des financements automobiles et des services dans toute la Chine.

GAC-Sofinco Finance Leasing est consolidée selon la méthode de la mise en équivalence. Au 31 décembre 2025, sa quote-part de résultat dans les Entreprises mises en équivalence est de -5,4 millions d'euros et sa valeur de mise en équivalence au bilan du Groupe s'élève à 258 millions d'euros.

2.1.5 Indosuez Wealth Management finalise l'acquisition de Banque Thaler

Après avoir reçu l'approbation des autorités concernées, Indosuez Wealth Management, la filiale de gestion de fortune du groupe Crédit Agricole, a annoncé 1^{er} septembre 2025 la finalisation de l'acquisition de la Banque Thaler dont elle détient désormais 100 % du capital.

La Banque est consolidée au 31 décembre 2025 selon la méthode de l'intégration globale. Cette acquisition a entraîné la comptabilisation d'un écart d'acquisition à hauteur de 100 millions d'euros au 31 décembre 2025. En application d'IFRS 3, l'acquéreur dispose d'un délai de douze mois maximum après la date d'acquisition pour finaliser la comptabilisation de l'écart d'acquisition.

La Banque Thaler a été fusionnée dans CA Indosuez (Suisse) S.A. le 15 décembre 2025 avec effet rétroactif au 31 août 2025.

2.1.6 Première consolidation des entités PiùVera Assicurazioni et PiùVera Protezione

A la suite de l'acquisition en décembre 2023 par Crédit Agricole Assurances, les entités PiùVera Assicurazioni et PiùVera Protezione sont consolidées dans les comptes au 31 décembre 2025 selon la méthode de l'intégration globale. Cette acquisition a entraîné la comptabilisation d'un écart d'acquisition à hauteur de 72 millions d'euros.

Le périmètre de consolidation et ses évolutions au 31 décembre 2025 sont présentés de façon détaillée à la fin des notes annexes en note 12 « Périmètre de consolidation au 31 décembre 2025 ».

NOTE 3 Gestion financière, exposition aux risques et politique de couverture

La fonction gestion financière de Crédit Agricole S.A. a la responsabilité de l'organisation des flux financiers au sein de Crédit Agricole S.A., de la définition et de la mise en œuvre des règles de refinancement, de la gestion actif-passif et du pilotage des ratios prudentiels. Elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette direction est rattachée au Directeur général délégué de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre "Gestion des risques", comme le permet la norme IFRS 7 Instruments financiers : informations à fournir. Les tableaux de ventilations comptables figurent dans les états financiers.

3.1 Risque de crédit

(Cf. Chapitre "Facteurs et gestion des risques – Gestion des risques – Risque de crédit")

ÉVALUATION DU RISQUE DE CRÉDIT

Dans le contexte des incertitudes économiques et géopolitiques, le Groupe continue de revoir régulièrement ses prévisions macroéconomiques prospectives (forward looking) pour la détermination de l'estimation du risque de crédit.

Informations sur les scénarios macro-économiques retenus au 31 décembre 2025

Le Groupe a utilisé quatre scénarios pour le calcul des paramètres de provisionnement IFRS 9 en production sur décembre 2025, avec des projections allant jusqu'à 2028.

Ces scénarios, construits en octobre 2025, reposent sur des hypothèses différencierées quant aux évolutions de l'environnement international. Ils se traduisent notamment par des variations dans les rythmes d'inflation, conduisant à des réponses distinctes de politique monétaire de la part des banques centrales, et par des impacts contrastés sur les projections de croissance économique.

Des pondérations sont affectées à chacun de ces scénarios. Une pondération supérieure à 50% est attribuée au scénario central, traduisant la robustesse de celui-ci, mais des risques et incertitudes toujours importants conduisent à allouer une pondération relativement élevée aux scénarios adverses.

Premier scénario : scénario "central" (pondéré à 55 %)

Résistance de la croissance

Dans un environnement international toujours anxiogène, les incertitudes demeurent nombreuses. On suppose néanmoins que celles qui émanent de la politique économique américaine se réduisent, et qu'à minima les droits de douane se stabilisent.

Pour les Etats-Unis, les grandes lignes du scénario s'articulent autour d'un ralentissement en 2025, en raison de la hausse agressive des droits de douane, de la politique anti-immigration et de la persistance de l'inflation, puis d'un léger rebond ensuite grâce au soutien de la politique budgétaire apporté par le One Big Beautiful Bill Act et également à la déréglementation. Le scénario table ainsi sur une croissance annuelle moyenne de 1,7% en 2025, en baisse sensible par rapport aux 2,8% enregistrés en 2024, avant une accélération ensuite, autour de 2%. La décélération en cours s'accompagne d'une fragilisation du marché du travail, avec une hausse toutefois modérée du taux de chômage. Les droits de douane, à leur point d'impact maximal, ajouteraient près de 0,8 point à la hausse des prix sur un an. Cet effet serait largement temporaire, mais porteraient l'inflation autour de 3% fin 2025, avant de baisser graduellement en 2026 mais en restant supérieure à la cible de la Fed (« Federal Reserve Bank »).

En zone euro, malgré la frilosité de la consommation et un environnement extérieur plus défavorable, la reprise se poursuit. L'impact des droits de douane est pour le moment moins violent que redouté et l'accord commercial, conclu en juillet 2025 entre l'UE et les États-Unis offre davantage de visibilité. La croissance engrangée sur le début de 2025 permet de tabler sur une progression du PIB « décente », de l'ordre de 1,3% en 2025 comme en 2026. La résistance de l'économie tient à la demande intérieure : elle s'est certes affaiblie, mais affiche un rythme légèrement supérieur à sa tendance de long terme et l'investissement, en particulier, a bien résisté à l'incertitude. Notre scénario se fonde, avant tout, sur l'investissement, porté à la fois par les fonds européens, les dépenses en défense et le plan de relance allemand.

Politiques monétaires : une pause prolongée

Du côté de la politique monétaire, l'heure n'est pas à la détente. Aux Etats-Unis, la résistance de l'inflation ne plaide pas en faveur d'un assouplissement monétaire rapide et massif : une dernière baisse en 2025 ramène la borne haute du taux des fonds fédéraux (fed funds) à 4%, avant une pause prolongée. Dans la zone euro, l'inflation autour de la cible et la reprise, même modeste, de l'économie suggèrent également la stabilité des taux directeurs, puis un resserrement mais pas avant 2027.

Taux d'intérêt à long terme : pressions haussières

Les taux d'intérêt subiraient des pressions haussières modérées. Aux Etats-Unis, la possible résurgence des préoccupations inflationnistes et les espoirs déçus d'assouplissement monétaire massif pourraient se traduire par une légère hausse des taux d'intérêt couplée à un aplatissement de la courbe.

Ce mouvement se propagerait à la zone euro, favorisé par une croissance européenne résistant mieux qu'anticipé, puis soutenu par l'expansion budgétaire en Allemagne. La réorganisation de la hiérarchie entre souverains de la zone euro se poursuivrait.

Deuxième scénario : scénario "adverse modéré" (pondéré à 25 %)

Matérialisation brutale de plusieurs risques

Ce scénario suppose une réappreciation du risque américain, dans le sillage de ce qui a déjà été observé lors du Liberation Day, avec une remontée des taux des Treasuries à 10 ans et un écartement par rapport au swap, ainsi qu'un certain « désamour » à l'égard du dollar. Par ailleurs, le caractère anxiogène de l'environnement suscite une crise de confiance ; l'aversion au risque affecte tout particulièrement les marchés actions mais également les taux souverains les moins robustes de la zone euro, en particulier les taux français. Des tensions internationales et une nouvelle hausse du prix du gaz pénalisent l'Union européenne. La France connaît en outre un enlisement de sa situation politique qui lui ôte toute crédibilité quant à sa trajectoire de réduction des déséquilibres des finances publiques.

La zone connaît une résurgence de l'inflation, en particulier dans les pays fortement exposés au gaz (Italie et Allemagne). Le PIB recule en 2026 pour la zone euro dans son ensemble comme dans les grands pays de la zone. En France, par rapport au scénario central, l'inflation se redresse de 0,3 point de pourcentage en 2026 alors que la croissance est 1,5 point de pourcentage plus basse. Une certaine normalisation s'opère par la suite, grâce notamment à une baisse sensible de l'inflation, mais la croissance reste inférieure en 2027 à celle qui est prévue dans le scénario central.

Réponses des Banques centrales et taux à long terme

Ce scénario émet l'hypothèse selon laquelle les banques centrales ne réagissent pas. Elles n'opèrent pas d'assouplissement face à la vague d'aversion au risque en 2026 en raison du risque d'inflation ; les taux directeurs sont donc stables sur toute la période. Sur le marché interbancaire, la défiance indiscriminée engendre des tensions sur les taux (remontée des Euribor).

S'agissant des taux longs sans risque (taux de swap zone euro) : ce scénario suppose que les marchés anticipent un retour rapide « à la normale », le risque américain se dissipant et la confiance se rétablissant, avec une reprise des marchés actions après le choc important de 2026. Les marchés ont tendance à sous-estimer l'ampleur et la durée du choc baissier sur la croissance et se focalisent sur le risque d'inflation. Les tensions sont concentrées sur la partie courte (taux à 2 ans) en 2026. Les taux sur les maturités longues sont en revanche plus bas qu'en scénario central, la courbe est inversée. Par ailleurs, les spreads vis-à-vis du swap 10 ans connaissent un écartement marqué en 2026.

Troisième scénario : scénario "favorable" (pondéré à 5 %)

Dynamisation de la croissance grâce au « bazooka » allemand

Ce scénario suppose une mise en place plus rapide et efficace du plan d'investissements allemand. Le Bundestag valide très rapidement le plan de relance et la KfW (banque publique d'investissement allemande) est activement mobilisée. Le plan prévoit 500 milliards d'euros d'investissement sur douze ans, soit 1% du PIB par an, dédiés à des infrastructures dans l'énergie, les transports, les écoles et le numérique. La règle du frein à la dette est assouplie, excluant les dépenses liées à l'Ukraine et à la défense. Les régions allemandes peuvent s'endetter à hauteur de 0,35% de leur PIB pour investir dans la rénovation des infrastructures et la sécurité.

L'impulsion budgétaire que procurent le plan allemand et ces assouplissements budgétaires stimule de nombreux secteurs industriels en Allemagne mais aussi en Europe ; l'effet d'entraînement sur les membres de l'Union européenne est significatif.

La multiplication des projets d'investissement, notamment en Allemagne, en Italie et en France, permet un net redressement de l'industrie européenne. L'investissement est dynamique, le climat des affaires et la confiance des consommateurs se renforcent ; les perspectives de croissance sont en nette amélioration. Le surplus de croissance pour l'ensemble de la zone euro se monte à 0,4 point de pourcentage par an en moyenne sur la période 2025-2028. Les déficits publics en Allemagne, en Italie et en France augmentent mais sans détérioration massive des ratios de dette publique sur PIB.

Léger resserrement monétaire et recul des spreads

La croissance étant davantage portée par des dépenses d'investissement que par la consommation, la remontée de l'inflation est marginale (+0,1 point en moyenne par an). En conséquence, la BCE remonte un peu plus ses taux d'intérêt que dans le scénario central, conduisant à des taux d'intérêt à long terme plus élevés. Les spreads français et italien se resserrent en revanche.

Quatrième scénario : scénario "adverse sévère" (pondéré à 15 %)

Aggravation des tensions commerciales et géopolitiques

On suppose que le gouvernement américain lance une nouvelle offensive tarifaire. Compte tenu du jugement de l'International Court of Trade américaine, le gouvernement américain privilégie une hausse substantielle des tarifs sectoriels (dont acier, aluminium, automobiles, produits pharmaceutiques, semi-conducteurs, puces). Il fait également approuver par le Congrès un tarif universel (NB : il peut recourir à un texte législatif qui n'a jamais été utilisé : l'article 122 de la loi sur le commerce extérieur, Trade Act de 1974, qui permet d'imposer des droits de douane temporaires allant jusqu'à 15 % sur toutes les importations pour combler les déficits extérieurs). Le tarif douanier appliqué est de l'ordre de 20%.

Les principaux partenaires rétorquent en contrôlant leurs exportations (réduction d'exportations stratégiques de la part de la Chine) ou en imposant à leur tour des droits de douane (Chine et UE). L'UE refuse de s'engager à importer davantage de GNL des Etats-Unis, refus auquel le gouvernement américain réplique en imposant une limitation des volumes de GNL exportés.

Du fait des volumes en jeu plus élevés, le blocus total des exportations de GNL américain provoquerait une augmentation des prix du gaz naturel bien supérieure à celle de 2022. Nous supposons ici un embargo partiel qui se traduit par un doublement du prix du gaz pendant un semestre (S1-2026), le temps de négocier.

Guerre commerciale et tensions géopolitiques entraînent un blocage partiel de certaines voies maritimes clés (Panama, détroit de Malacca, canal de Suez) qui occasionne une augmentation des délais de livraison et des ruptures ponctuelles des chaînes d'approvisionnement.

Les chocs, liés à la guerre commerciale, à la résurgence de l'inflation et à la hausse des coûts de financement, entraînent une crise de confiance qui se traduit par une remontée du taux d'épargne et une baisse de l'investissement. La croissance en est fortement affectée.

Forte inflation et resserrement monétaire

L'inflation se redresse rapidement. Les craintes d'effets de second tour sont très présentes, en raison notamment de la relative bonne tenue des marchés du travail au moment du déploiement du choc, malgré la décélération anticipée de la croissance.

Face à cette inflation et à ces risques, la Fed et la BCE opèrent un resserrement monétaire rapide et « surdimensionné ». Les taux swaps 10 ans remontent, ainsi que les taux souverains, pénalisés par les craintes sur les situations budgétaires. La courbe est toutefois inversée.

Les marchés actions connaissent une baisse brutale

Focus sur l'évolution des principales variables macroéconomiques dans les 4 scénarios :

Réf.	Scénario central					Adverse modéré				Favorable				Adverse sévère			
	2024	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028	2025	2026	2027	2028
Zone euro																	
PIB réel - variation moyenne annuelle	0,8	1,3	1,3	1,5	1,6	1,1	-0,5	1,0	1,6	1,3	1,7	1,9	2,0	0,9	-2,0	-1,8	1,5
Taux de chômage - moyenne annuelle	6,4	6,3	6,2	6,1	6,0	6,3	6,7	6,5	6,3	6,3	6,2	6,1	6,0	6,3	7,0	7,9	7,8
Inflation (IPCH) - moyenne annuelle	2,4	2,1	1,7	1,8	1,9	2,1	2,0	1,7	2,3	2,1	1,8	2,1	2,4	2,1	4,7	3,1	2,6
France																	
PIB réel - variation moyenne annuelle	1,1	0,7	1,2	1,3	1,3	0,6	-0,3	0,7	1,3	0,7	1,7	1,9	1,8	0,6	-1,2	-1,5	1,8
Taux de chômage - moyenne annuelle	7,4	7,6	7,7	7,6	7,5	7,6	8,1	8,0	7,6	7,6	7,5	7,3	7,1	7,6	8,3	8,9	8,7
Inflation (IPC) - moyenne annuelle	2,0	1,0	1,1	1,3	1,6	0,9	1,4	0,8	1,2	1,0	1,2	1,5	1,8	0,9	3,1	2,1	2,0
OAT 10 ans - fin d'année	3,19	3,55	3,88	3,90	4,00	3,80	4,40	3,85	3,85	3,55	3,88	3,75	3,85	3,40	5,20	4,20	4,00

**Analyse de sensibilité des scénarios macro-économiques dans le calcul des provisions IFRS9 (ECL Stage 1 et 2) sur la base des paramètres centraux**

Variation d'ECL d'un passage à 100 % du scénario (périmètre Crédit Agricole S.A.)			
Scénario central	Adverse modérée	Adverse sévère	Scénario favorable
-11,8 %	+6,0 %	+39,5 %	-15,1 %

Cette sensibilité sur les ECL définis selon les paramètres centraux peut faire l'objet d'ajustements au titre des forward looking locaux qui, le cas échéant, pourraient la réduire ou l'augmenter.

Concernant l'ensemble des scénarios :

Pour tenir compte des particularités locales (liées à la géographie ou à certains métiers), certaines entités du Groupe complètent les scénarios macroéconomiques définis au niveau central par des hypothèses spécifiques (forward looking locaux).

À fin décembre 2025, en tenant compte des hypothèses économiques locales, les provisions des encours sains et dégradés (Stage 1/Stage 2) représentent 34% du total des provisions du Groupe, tandis que celles du défaut (Stage 3) en représentent 66%.

Et la part du coût du risque attribuable aux expositions en stage 1 et stage 2 s'établit à -5%, tandis que celle relative au stage 3 (dont Risques & Charges) s'élève à 105%.

3.1.1 Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période

Les corrections de valeur pour pertes correspondent aux dépréciations sur actifs et aux provisions sur engagement hors bilan comptabilisées en résultat net (Coût du risque) au titre du risque de crédit.

Les tableaux suivants présentent un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture des corrections de valeur pour perte comptabilisées en Coût du risque et des valeurs comptables associées, par catégorie comptable et type d'instruments.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : TITRES DE DETTES

(en millions d'euros)	Actifs sains						Actifs dépréciés (Stage 3)			Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Actifs dépréciés (Stage 3)			Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute					
Au 31 décembre 2024	88 424	(95)	185	(12)	501	(33)	89 110	(139)		88 971		
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(27)	-	27	3	-	-	-	-	-	3		
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(1 017)	-	1 017	(2)	-	-	-	-	-	(2)		
Retour de Stage 2 vers Stage 1	990	-	(990)	5	-	-	-	-	-	5		
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Total après transferts	88 397	(95)	212	(9)	501	(33)	89 110	(136)		88 975		
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	2 393	5	107	(3)	(21)	(1)	2 480	1				
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ²	46 916	(27)	197	(11)	-	-	47 113	(37)				
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance..	(41 594)	30	(76)	6	(19)	-	(41 689)	35				
Passages à perte							-	-	-	-		
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(3)	2		(2)		-	-	-	(2)		
Changements dans le modèle / méthodologie		(2)	-	-	-	-	-	-	-	(2)		
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Autres ³	(2 929)	6	(14)	-	(1)	1	(2 944)	7				
Total	90 790	(90)	319	(11)	481	(33)	91 590	(135)		91 455		
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁴										(131)		
(129)			(2)									
Au 31 décembre 2025	90 661	(90)	317	(11)	481	(33)	91 459	(135)		91 324		
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

⁴ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif)

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

(en millions d'euros)	Actifs sains						Actifs dépréciés (Stage 3)			Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Actifs dépréciés (Stage 3)			Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)		
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute					
Au 31 décembre 2024	149 272	(65)	230	(6)	469	(420)	149 970	(491)	149 479			
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(118)	-	118	(1)	-	-	-	-	-	(1)		
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(118)	-	118	(1)	-	-	-	-	-	(1)		
Retour de Stage 2 vers Stage 1	1	-	(1)	-	-	-	-	-	-	-		
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-		
Total après transferts	149 154	(65)	347	(7)	469	(420)	149 970	(492)	149 479			
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	8 231	47	31	(2)	(72)	56	8 189	101				
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ²	51 595	(14)	412	(33)	-	-	52 007	(46)				
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance..	(43 347)	30	(383)	35	(31)	25	(43 762)	90				
Passages à perte	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	-			
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période	-	31	-	-	-	(4)	-	27				
Changements dans le modèle / méthodologie	-	-	(3)	-	-	-	-	(3)				
Variations de périmètre	84	-	-	-	-	-	84	-				
Autres ³	(101)	1	2	(1)	(41)	35	(140)	35				
Total	157 385	(17)	378	(9)	397	(364)	158 160	(390)	157 769			
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁴	33	-	-	-	4	-	37	-				
Au 31 décembre 2025	157 418	(17)	378	(9)	401	(364)	158 197	(390)	157 806			
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-	-	-	-	-	-	-	-	-			

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3 ou en Stage 2 puis en Stage 3.² Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclasés en Stage 2 au cours de la période.³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.⁴ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotes), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif) les variations des créances rattachées.

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI : PRÊTS ET CRÉANCES SUR LA CLIENTÈLE

(en millions d'euros)	Actifs sains				Actifs dépréciés (Stage 3)		Total		
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)						
	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable brute (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Valeur nette comptable (a) + (b)
Au 31 décembre 2024	478 828	(1 009)	65 923	(2 426)	12 935	(6 151)	557 686	(9 585)	548 101
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(3 444)	(86)	121	298	3 322	(1 117)	-	(906)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(28 028)	82	28 028	(535)					(454)
Retour de Stage 2 vers Stage 1	26 029	(194)	(26 029)	534	-	-			340
Transferts vers Stage 3 ¹	(1 615)	28	(2 462)	337	4 077	(1 290)	-		(925)
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	170	(2)	584	(38)	(754)	173	-		133
Total après transferts	475 385	(1 095)	66 045	(2 128)	16 257	(7 268)	557 686	(10 491)	547 195
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	20 950	87	(6 980)	(165)	(4 376)	958	9 594	881	
Nouvelle production : achat, octroi, origination... ²	226 260	(794)	18 756	(2 245)			245 016	(3 039)	
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance..	(197 727)	648	(24 461)	2 139	(2 602)	815	(224 790)	3 601	
Passages à perte					(1 607)	1 502	(1 607)	1 502	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	(11)	1	(9)	2	(19)	3	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période ³		200		(148)		(1 616)	-		(1 563)
Changements dans le modèle / méthodologie		1		34		-	-		35
Variations de périmètre	601	(3)	2	-	30	(2)	634	(5)	
Autres ⁴	(8 185)	36	(1 266)	55	(189)	257	(9 639)	347	
Total	496 335	(1 008)	59 064	(2 293)	11 881	(6 310)	567 280	(9 610)	557 670
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁵	(114)		119		1 560		1 565		
Au 31 décembre 2025 ⁶	496 221	(1 008)	59 184	(2 293)	13 441	(6 310)	568 845	(9 610)	559 235

Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.² Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.³ Concernant le Stage 3, cette ligne correspond à l'évolution de l'appréciation du risque de crédit sur les dossiers déjà en défaut.⁴ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion, ainsi que dans une moindre mesure des variations de valeur dont la ventilation n'a pu être effectuée.⁵ Inclut les variations des réévaluations de juste valeur des instruments micro-couverts, les variations relatives à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décotées), les variations relatives à la désactualisation des décotes constatées sur crédits restructurés (reprise en PNB sur la maturité résiduelle de l'actif), les variations des créances rattachées.⁶ Au 31 décembre 2025, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 231 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 127 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 104 millions d'euros.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES : TITRES DE DETTES

(en millions d'euros)	Actifs sains						Actifs dépréciés (Stage 3)		Total	
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Actifs dépréciés (Stage 3)		Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes
	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes	Valeur comptable	Correction de valeur pour pertes				
Au 31 décembre 2024	214 600	(184)	2 894	(24)	-	(1)	217 495	(209)		
Transferts d'actifs en cours de vie d'un Stage à l'autre	(1 346)	-	1 342	(3)	-	-	(4)	(4)		
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(1 455)	1	1 451	(5)			(5)	(5)		
Retour de Stage 2 vers Stage 1	109	(1)	(108)	2			1	1		
Transferts vers Stage 3 ¹	-	-	-	-			-	-		
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	-	-			-	-		
Total après transferts	213 254	(184)	4 237	(28)	-	(1)	217 491	(213)		
Variations des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes	7 884	(19)	1 115	(8)	-	-	8 999	(27)		
Réévaluation de juste valeur sur la période	(2 353)		(51)				(2 405)			
Nouvelle production : achat, octroi, origination,... ²	50 086	(47)	1 944	(17)			52 030	(64)		
Décomptabilisation : cession, remboursement, arrivée à échéance..	(39 337)	31	(727)	6			(40 063)	37		
Passages à perte										
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	1	1	(1)	(1)			-	-		
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		(5)		3						(2)
Changements dans le modèle / méthodologie		-	-	-						-
Variations de périmètre	1 268	-	3	-			1 271	-		
Autres ³	(1 781)	-	(53)	1	-	-	(1 834)	1		
Total	221 138	(203)	5 352	(36)	-	(1)	226 490	(240)		
Variations de la valeur comptable attribuables à des modalités d'évaluation comptable spécifiques (sans impact significatif sur le montant de correction de valeur pour perte) ⁴	1 462		30				1 492			
Au 31 décembre 2025	222 600	(203)	5 381	(36)	-	(1)	227 981	(240)		
Encours contractuels des actifs financiers qui ont été sortis du bilan au cours de la période et qui font encore l'objet de mesures d'exécution	-		-				-			

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des encours classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.² Les originations en Stage 2 concernent les encours originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion⁴ Inclut les impacts relatifs à l'utilisation de la méthode du TIE (notamment amortissements des surcotes/décoûts).

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

(en millions d'euros)	Engagements sains						Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Engagements provisionnés (Stage 3)		Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes			
Au 31 décembre 2024	193 206	(192)	13 727	(331)	569	(82)	207 502	(605)	206 897
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(7 286)	(5)	7 198	(45)	89	(15)	-	(65)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(11 538)	16	11 538	(99)			-	(83)	
Retour de Stage 2 vers Stage 1	4 262	(22)	(4 262)	47			-	26	
Transferts vers Stage 3 ¹	(12)	-	(80)	8	93	(15)	-	(7)	
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	2	-	2	-	(4)		-	-	
Total après transferts	185 920	(197)	20 924	(376)	657	(97)	207 502	(669)	206 832
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	10 341	31	(3 275)	48	(266)	66	6 800	145	
Nouveaux engagements donnés ²	142 962	(920)	7 140	(621)			150 102	(1 541)	
Extinction des engagements	(125 980)	673	(9 761)	859	(459)	76	(136 200)	1 609	
Passages à perte							-	-	
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	-	-	-	-	-	
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		274		(287)		(12)		(24)	
Changements dans le modèle / méthodologie		1		75		-		76	
Variations de périmètre	-	-	-	-	-	-	-	-	
Autres ³	(6 641)	3	(653)	21	193	1	(7 102)	25	
Au 31 décembre 2025	196 261	(166)	17 650	(327)	391	(31)	214 302	(524)	213 778

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3, ou en Stage 2 puis en Stage 3.² Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclassés en Stage 2 au cours de la période.³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

(en millions d'euros)	Engagements sains						Total		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)		Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		Engagements provisionnés (Stage 3)		Montant de l'engagement (a)	Correction de valeur pour pertes (b)	Montant net de l'engagement (a) + (b)
	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes	Montant de l'engagement	Correction de valeur pour pertes			
Au 31 décembre 2024	207 371	(78)	8 260	(175)	906	(320)	216 538	(573)	215 965
Transferts d'engagements en cours de vie d'un Stage à l'autre	(1 194)	(15)	1 124	18	70	(10)	-	(8)	
Transferts de Stage 1 vers Stage 2	(4 570)	7	4 570	(17)					(10)
Retour de Stage 2 vers Stage 1	3 380	(22)	(3 380)	30					8
Transferts vers Stage 3 ¹	(5)	-	(78)	5	82	(15)	-		(9)
Retour de Stage 3 vers Stage 2 / Stage 1	-	-	12	-	(12)	4	-		4
Total après transferts	206 177	(93)	9 384	(157)	977	(330)	216 538	(580)	215 957
Variations des montants de l'engagement et des corrections de valeur pour pertes	10 364	32	(182)	(22)	(186)	30	9 996	40	
Nouveaux engagements donnés ²	461 577	(155)	3 899	(136)			465 476		(291)
Extinction des engagements	(430 920)	145	(3 890)	129	(168)	24	(434 977)		299
Passages à perte					(7)	8	(7)		8
Modifications des flux sur restructurations pour cause de difficultés financières	-	-	-	(2)	-	(3)	-		(5)
Evolution des paramètres de risque de crédit des modèles sur la période		42		(17)		(16)	-		8
Changements dans le modèle / méthodologie		-	3		-	-	-		3
Variations de périmètre	149	-	-	-	-	-	149	-	
Autres ³	(20 443)	-	(191)	1	(11)	17	(20 645)		18
Au 31 décembre 2025	216 541	(61)	9 202	(180)	791	(300)	226 534	(540)	225 994

¹ Les transferts vers le Stage 3 correspondent à des engagements classés initialement en Stage 1, qui, au cours de l'année, ont fait l'objet d'un déclassement directement en Stage 3 ou en Stage 2 puis en Stage 3.

² Les nouveaux engagements donnés en Stage 2 concernent les engagements originés en Stage 1 reclasés en Stage 2 au cours de la période.

³ Les éléments sur la ligne « Autres » sont principalement les écarts de conversion.

3.1.2 Exposition maximale au risque de crédit

L'exposition maximale au risque de crédit correspond à la valeur comptable, nette de toute perte de valeur comptabilisée et compte non tenu des actifs détenus en garantie ou des autres rehaussements de crédit (par exemple les accords de compensation qui ne remplissent pas les conditions de compensation d'IAS 32).

Les tableaux ci-dessous présentent les expositions maximales ainsi que le montant des actifs détenus en garantie et autres techniques de rehaussements de crédit permettant de réduire cette exposition.

Les actifs dépréciés en date de clôture correspondent aux actifs dépréciés (Stage 3).

ACTIFS FINANCIERS NON SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION (COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT)

(en millions d'euros)	31/12/2025				
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit			Autres techniques de rehaussement de crédit
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	439 384	184 917	449	237	238
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	354 997	184 917	449	237	238
Instruments de dettes ne remplies pas les critères SPPI	84 388	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	16 360	-	-	-	-
TOTAL	455 744	184 917	449	237	238

(en millions d'euros)	31/12/2024				
	Exposition maximale au risque de crédit	Réduction du risque de crédit			Autres techniques de rehaussement de crédit
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors titres à revenu variable et actifs représentatifs de contrats en unités de compte)	419 849	167 439	243	234	348
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	342 490	167 439	243	234	348
Instruments de dettes ne remplies pas les critères SPPI	77 360	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture	19 194	-	-	-	-
Total	439 043	167 439	243	234	348

ACTIFS FINANCIERS SOUMIS AUX EXIGENCES DE DÉPRÉCIATION

(en millions d'euros)	31/12/2025					
	Réduction du risque de crédit					
	Exposition maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie			Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	227 981	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	227 981	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	808 365	39 335	73 375	61 022	170 358	687
dont : actifs dépréciés en date de clôture	7 615	610	949	385	1 692	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	157 806	19 789	-	17 386	1 757	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	37	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	559 235	19 546	73 358	41 500	168 566	687
dont : actifs dépréciés en date de clôture	7 131	610	949	385	1 692	-
Titres de dettes	91 324	-	17	2 136	35	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	447	-	-	-	-	-
Total	1 036 347	39 335	73 375	61 022	170 358	687
dont : actifs dépréciés en date de clôture	7 615	610	949	385	1 692	-



	31/12/2024				
	Réduction du risque de crédit				
(en millions d'euros)	Exposition maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie		Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	217 494	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-
Titres de dettes	217 494	-	-	-	-
dont : actifs dépréciés en date de clôture	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	786 552	35 373	69 738	56 894	166 611
dont : actifs dépréciés en date de clôture	7 302	647	905	465	1 396
Prêts et créances sur les établissements de crédit (hors opérations internes au Crédit Agricole)	149 479	16 097	-	14 574	1 373
dont : actifs dépréciés en date de clôture	49	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	548 101	19 276	69 723	42 218	164 923
dont : actifs dépréciés en date de clôture	6 784	647	905	465	1 396
Titres de dettes	88 971	-	16	102	315
dont : actifs dépréciés en date de clôture	469	-	-	-	-
Total	1 004 045	35 373	69 738	56 894	166 611
dont : actifs dépréciés en date de clôture	7 302	647	905	465	1 396

ENGAGEMENTS HORS BILAN SOUMIS AUX EXIGENCES DE PROVISIONNEMENT

	31/12/2025				
	Réduction du risque de crédit				
(en millions d'euros)	Exposition maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie		Autres techniques de rehaussement de crédit	
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	225 994	5 199	189	1 559	13 115
dont : engagements provisionnés en date de clôture	491	1	1	158	6
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	213 778	1 537	1 948	10 733	60 182
dont : engagements provisionnés en date de clôture	360	6	5	53	7
Total	439 772	6 736	2 137	12 292	73 297
dont : engagements provisionnés en date de clôture	851	7	6	212	12

31/12/2024						
Réduction du risque de crédit						
(en millions d'euros)	Exposition maximale au risque de crédit	Actifs détenus en garantie		Autres techniques de rehaussement de crédit		
		Instruments financiers reçus en garantie	Hypothèques	Nantissements	Cautionnements et autres garanties financières	Dérivés de crédit
Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)	215 965	4 915	88	809	13 071	502
dont : engagements provisionnés en date de clôture	586	1	2	165	13	-
Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)	206 897	1 478	1 713	6 953	56 847	2 135
dont : engagements provisionnés en date de clôture	487	5	8	21	16	-
Total	422 863	6 393	1 801	7 761	69 918	2 636
dont : engagements provisionnés en date de clôture	1 073	6	10	186	30	-

Une description des actifs détenus en garantie est présentée dans la note 9 « Engagements de financement et de garantie et autres garanties ».

3.1.3 Actifs financiers modifiés

Les actifs financiers modifiés correspondent aux actifs restructurés pour difficultés financières. Il s'agit de créances pour lesquelles Crédit Agricole S.A. a modifié les conditions financières initiales (taux d'intérêt, durée) pour des raisons économiques ou juridiques liées aux difficultés financières de l'emprunteur, selon des modalités qui n'auraient pas été envisagées dans d'autres circonstances. Ainsi elles concernent les créances classées en défaut et les créances saines, au moment de la restructuration. (Une définition plus détaillée des encours restructurés et leur traitement comptable se trouvent dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit").

Pour les actifs ayant fait l'objet d'une restructuration au cours de la période, la valeur comptable établie à l'issue de la restructuration est de :

(en millions d'euros)	Actifs sains			Actifs dépréciés (Stage 3)
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Actifs sains	
Prêts et créances sur les établissements de crédit				
Valeur comptable brute	-	-	-	-
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	1 291	604	
Valeur comptable brute	-	1 302	613	
Gains ou pertes nets de la modification	-	(11)	(9)	
Titres de dettes	-	-	-	
Valeur comptable brute	-	-	-	
Gains ou pertes nets de la modification	-	-	-	

Selon les principes établis dans la note 1.2 "Principes et méthodes comptables", chapitre "Instruments financiers - Risque de crédit", les actifs restructurés dont le stade de dépréciation correspond à celui du Stage 2 (actifs sains) ou Stage 3 (actifs dépréciés) peuvent faire l'objet d'un retour en Stage 1 (actifs sains). La valeur comptable des actifs modifiés concernés par ce reclassement au cours de la période est de :

(en millions d'euros)	Valeur comptable brute
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)
Actifs restructurés antérieurement classés en Stage 2 ou en Stage 3 et reclassés en Stage 1 au cours de la période	
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-
Prêts et créances sur la clientèle	4
Titres de dettes	-
TOTAL	4

3.1.4 Concentrations du risque de crédit

Les valeurs comptables et montants des engagements sont présentés nets de dépréciations et de provisions.

EXPOSITION AU RISQUE DE CRÉDIT PAR CATÉGORIES DE RISQUE DE CRÉDIT

Les catégories de risques de crédit sont présentées par intervalles de probabilité de défaut. La correspondance entre les notations internes et les intervalles de probabilité de défaut est détaillée dans le chapitre "Facteurs et gestion des risques".

Compte tenu des pratiques de gestion du risque de crédit du groupe Crédit Agricole le seuil de probabilité de défaut à 1 an de la clientèle de détail est passé de 20 à 15% au 31 décembre 2025.

Actifs financiers au coût amorti (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2025						
		Valeur comptable						
		Actifs sains			Actifs dépréciés (Stage 3)			
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 3)	Total
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	139 356	(132)	1 696	(88)	-	-	140 832
	0,5% < PD ≤ 2%	58 655	(171)	3 487	(107)	-	-	61 864
	2% < PD ≤ 15%	16 899	(151)	5 259	(312)	-	-	21 696
	15% < PD < 100%	-	-	3 973	(273)	-	-	3 700
	PD = 100%	-	-	-	-	5 947	(2 667)	3 280
Total Clientèle de détail		214 910	(455)	14 416	(779)	5 947	(2 667)	231 371
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	463 276	(257)	11 593	(95)	-	-	474 517
	0,6% < PD < 12%	66 114	(404)	27 028	(741)	-	-	91 997
	12% ≤ PD < 100%	-	-	6 842	(697)	-	-	6 144
	PD = 100% ¹	-	-	-	-	8 375	(4 040)	4 336
Total Hors clientèle de détail		529 389	(661)	45 463	(1 534)	8 375	(4 040)	576 994
TOTAL		744 299	(1 116)	59 879	(2 313)	14 322	(6 707)	808 365

¹ Au 31 décembre 2025, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis auprès de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 231 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 127 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 104 millions d'euros.



Catégories de risque de crédit (en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024						Total	
	Valeur comptable							
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)					
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 3)		
Clientèle de détail								
PD ≤ 0,5%	137 190	(97)	2 846	(88)	-	-	139 851	
0,5% < PD ≤ 2%	60 709	(215)	6 834	(181)	-	-	67 147	
2% < PD ≤ 20%	11 875	(137)	10 777	(427)	-	-	22 089	
20% < PD < 100%	-	-	3 341	(193)	-	-	3 148	
PD = 100%	-	-	-	-	6 051	(2 807)	3 244	
Total Clientèle de détail	209 774	(448)	23 799	(890)	6 051	(2 807)	235 479	
Hors clientèle de détail								
PD ≤ 0,6%	448 488	(302)	11 988	(110)	-	-	460 063	
0,6% < PD < 12%	58 262	(418)	23 648	(587)	-	-	80 905	
12% ≤ PD < 100%	-	-	6 904	(857)	-	-	6 047	
PD = 100% ¹	-	-	-	-	7 854	(3 796)	4 058	
Total Hors clientèle de détail	506 750	(720)	42 539	(1 554)	7 854	(3 796)	551 073	
TOTAL	716 525	(1 168)	66 337	(2 444)	13 905	(6 603)	786 552	

¹ Au 31 décembre 2024, le Stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis auprès de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 464 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 233 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 231 millions d'euros.

Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables

(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2025						Total	
		Valeur comptable							
		Actifs sains			Actifs dépréciés (Stage 3)				
Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dépréciation des actifs à la JV par OCI (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dépréciation des actifs à la JV par OCI (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dépréciation des actifs à la JV par OCI (Stage 3)				
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	-	-	-	-	-	-	-	
	0,5% < PD ≤ 2%	-	-	-	-	-	-	-	
	2% < PD ≤ 15%	-	-	-	-	-	-	-	
	15% < PD < 100%	-	-	-	-	-	-	-	
	PD = 100%	-	-	-	-	-	-	-	
Total Clientèle de détail		-	-	-	-	-	-	-	
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	220 521	(196)	4 780	(26)	-	-	225 079	
	0,6% < PD < 12%	2 282	(7)	411	(3)	-	-	2 684	
	12% ≤ PD < 100%	-	-	225	(7)	-	-	218	
	PD = 100%	-	-	-	-	1	(1)	-	
Total Hors clientèle de détail		222 803	(203)	5 417	(36)	1	(1)	227 981	
TOTAL		222 803	(203)	5 417	(36)	1	(1)	227 981	
Au 31 décembre 2024									
(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Valeur comptable						Total	
		Actifs sains			Actifs dépréciés (Stage 3)				
		Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dépréciation des actifs à la JV par OCI (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dépréciation des actifs à la JV par OCI (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dépréciation des actifs à la JV par OCI (Stage 3)		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	-	-	-	-	-	-	-	
	0,5% < PD ≤ 2%	-	-	-	-	-	-	-	
	2% < PD ≤ 20%	-	-	-	-	-	-	-	
	20% < PD < 100%	-	-	-	-	-	-	-	
	PD = 100%	-	-	-	-	-	-	-	
Total Clientèle de détail		-	-	-	-	-	-	-	
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	205 499	(159)	2 300	(15)	-	-	207 623	
	0,6% < PD < 12%	9 286	(25)	473	(7)	-	-	9 728	
	12% ≤ PD < 100%	-	-	146	(2)	-	-	144	
	PD = 100%	-	-	-	-	1	(1)	-	
Total Hors clientèle de détail		214 784	(184)	2 919	(24)	1	(1)	217 494	
TOTAL		214 784	(184)	2 919	(24)	1	(1)	217 494	

**Engagements de financement (hors opérations internes au Crédit Agricole)**

	(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2025						Total	
		Montant de l'engagement							
		Engagements sains			Engagements provisionnés (Stage 3)				
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions des engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) ¹	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions des engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) ¹	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions des engagements (Stage 3) ¹		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	14 773	(9)	175	(11)	-	-	14 928	
	0,5% < PD ≤ 2%	2 669	(6)	255	(3)	-	-	2 915	
	2% < PD ≤ 15%	886	(12)	164	(9)	-	-	1 029	
	15% < PD < 100%	-	-	52	(8)	-	-	45	
	PD = 100%	-	-	-	-	32	(2)	30	
Total Clientèle de détail		18 328	(27)	647	(30)	32	(2)	18 948	
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	153 676	(70)	1 685	(11)	-	-	155 280	
	0,6% < PD < 12%	24 257	(69)	12 245	(143)	-	-	36 290	
	12% ≤ PD < 100%	-	-	3 073	(143)	-	-	2 930	
	PD = 100%	-	-	-	-	359	(29)	330	
Total Hors clientèle de détail		177 934	(139)	17 003	(297)	359	(29)	194 830	
TOTAL		196 261	(166)	17 650	(327)	391	(31)	213 778	

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024						Total	
		Montant de l'engagement							
		Engagements sains			Engagements provisionnés (Stage 3)				
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions des engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) ¹	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions des engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) ¹	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions des engagements (Stage 3) ¹		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	13 862	(7)	401	(7)	-	-	14 249	
	0,5% < PD ≤ 2%	2 753	(9)	519	(8)	-	-	3 255	
	2% < PD ≤ 20%	790	(13)	353	(14)	-	-	1 116	
	20% < PD < 100%	-	-	36	(6)	-	-	30	
	PD = 100%	-	-	-	-	25	(2)	23	
Total Clientèle de détail		17 405	(29)	1 310	(36)	25	(2)	18 673	
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	154 330	(83)	2 267	(33)	-	-	156 482	
	0,6% < PD < 12%	21 471	(80)	7 330	(105)	-	-	28 616	
	12% ≤ PD < 100%	-	-	2 821	(158)	-	-	2 663	
	PD = 100%	-	-	-	-	543	(80)	464	
Total Hors clientèle de détail		175 801	(163)	12 417	(295)	543	(80)	188 224	
TOTAL		193 206	(192)	13 727	(331)	569	(82)	206 897	

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.



Engagements de garantie (hors opérations internes au Crédit Agricole)

(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2025						Total	
		Montant de l'engagement							
		Engagements sains			Engagements provisionnés (Stage 3)				
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions des engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) ¹	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions des engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) ¹	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions des engagements (Stage 3) ¹		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	932	-	27	-	-	-	959	
	0,5% < PD ≤ 2%	42	(6)	8	-	-	-	43	
	2% < PD ≤ 15%	98	-	3	-	-	-	101	
	15% < PD < 100%	-	-	5	-	-	-	5	
	PD = 100%	-	-	-	-	122	(45)	77	
Total Clientèle de détail		1 071	(7)	44	-	122	(45)	1 186	
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	208 925	(39)	4 959	(87)	-	-	213 759	
	0,6% < PD < 12%	6 544	(15)	3 531	(67)	-	-	9 993	
	12% ≤ PD < 100%	-	-	668	(27)	-	-	642	
	PD = 100%	-	-	-	-	668	(255)	414	
Total Hors clientèle de détail		215 469	(54)	9 158	(180)	668	(255)	224 808	
TOTAL		216 541	(61)	9 202	(180)	791	(300)	225 994	

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

(en millions d'euros)	Catégories de risque de crédit	Au 31 décembre 2024						Total	
		Montant de l'engagement							
		Engagements sains			Engagements provisionnés (Stage 3)				
		Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions des engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) ¹	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions des engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) ¹	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions des engagements (Stage 3) ¹		
Clientèle de détail	PD ≤ 0,5%	875	-	28	-	-	-	903	
	0,5% < PD ≤ 2%	108	(7)	9	-	-	-	111	
	2% < PD ≤ 20%	31	-	20	(23)	-	-	28	
	20% < PD < 100%	-	-	2	-	-	-	2	
	PD = 100%	-	-	-	-	109	(42)	67	
Total Clientèle de détail		1 014	(7)	60	(24)	109	(42)	1 110	
Hors clientèle de détail	PD ≤ 0,6%	199 574	(47)	4 606	(90)	-	-	204 043	
	0,6% < PD < 12%	6 784	(24)	3 072	(32)	-	-	9 800	
	12% ≤ PD < 100%	-	-	522	(29)	-	-	493	
	PD = 100%	-	-	-	-	798	(278)	520	
Total Hors clientèle de détail		206 358	(71)	8 201	(151)	798	(278)	214 856	
TOTAL		207 371	(78)	8 260	(175)	906	(320)	215 965	

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

CONCENTRATIONS DU RISQUE DE CRÉDIT PAR AGENT ÉCONOMIQUE
ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT SUR OPTION PAR AGENT ÉCONOMIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2025		31/12/2024			
	Valeur comptable	Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit		Valeur comptable	Montant des variations de juste valeur résultant des variations du risque de crédit	
		Sur la période	En cumulé		Sur la période	En cumulé
Administration générale	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	-	-	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-
Total Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-	-	-

ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR AGENT ÉCONOMIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2025					
	Valeur comptable					
	Actifs sains					
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 3)
Administration générale	59 672	(42)	1 907	(27)	50	(39)
Banques centrales	10 184	(44)	103	(8)	-	-
Etablissements de crédit	168 730	(26)	293	(1)	401	(364)
Grandes entreprises ¹	290 803	(549)	43 160	(1 498)	7 924	(3 637)
Clientèle de détail	214 910	(455)	14 416	(779)	5 947	(2 667)
TOTAL	744 299	(1 116)	59 879	(2 313)	14 322	(6 707)
						Total brut

¹ Au 31 décembre 2025, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis auprès de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 231 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 127 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 104 millions d'euros.



Au 31 décembre 2024						
Valeur comptable						
Actifs sains						
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dépréciation des actifs au coût amorti (Stage 3)
(en millions d'euros)						Total brut
Administration générale	57 389	(37)	1 272	(14)	49	(38) 58 711
Banques centrales	9 826	(49)	81	(6)	-	- 9 907
Etablissements de crédit	162 028	(75)	148	-	469	(420) 162 646
Grandes entreprises ¹	277 507	(558)	41 036	(1 534)	7 337	(3 338) 325 880
Clientèle de détail	209 774	(448)	23 799	(890)	6 051	(2 807) 239 624
TOTAL	716 525	(1 169)	66 337	(2 444)	13 905	(6 603) 796 767

¹ Au 31 décembre 2024, le Stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis auprès de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 464 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 233 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 231 millions d'euros.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES PAR AGENT ÉCONOMIQUE

Au 31 décembre 2025						
Valeur comptable						
Actifs sains						
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI (Stage 3)
						Total
Administration générale	99 802	(106)	2 130	(18)	-	- 101 932
Banques centrales	1 017	-	303	(1)	-	- 1 319
Etablissements de crédit	55 010	(65)	352	(2)	-	- 55 362
Grandes entreprises	66 772	(33)	2 597	(14)	-	- 69 369
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-
TOTAL	222 600	(203)	5 381	(36)	-	227 981

Au 31 décembre 2024						
Valeur comptable						
Actifs sains						
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI (Stage 2)	Actifs dépréciés (Stage 3)	Dont dépréciation des actifs à la JV par OCI (Stage 3)
						Total
Administration générale	100 021	(97)	1 317	(13)	-	- 101 338
Banques centrales	695	-	292	(1)	-	- 987
Etablissements de crédit	50 182	(53)	170	(2)	-	- 50 352
Grandes entreprises	63 701	(35)	1 116	(9)	-	- 64 817
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-
TOTAL	214 599	(184)	2 894	(24)	-	217 494

DETTES ENVERS LA CLIENTELE PAR AGENT ECONOMIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Administration générale	27 559	28 797
Grandes entreprises	348 711	323 237
Clientèle de détail	518 269	516 081
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	894 540	868 115

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR AGENT ECONOMIQUE (HORS OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE)

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2025						
	Montant de l'engagement						
	Engagements sains				Engagements provisionnés		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) ¹	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) ¹	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements (Stage 3) ¹	Total brut
Administration générale	4 772	(3)	1 470	(15)	-	-	6 242
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	2 892	(10)	41	-	-	-	2 932
Grandes entreprises	170 270	(126)	15 492	(282)	359	(29)	186 122
Clientèle de détail	18 328	(27)	647	(30)	32	(2)	19 006
TOTAL	196 261	(166)	17 650	(327)	391	(31)	214 302

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024						
	Montant de l'engagement						
	Engagements sains				Engagements provisionnés		
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) ¹	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) ¹	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements (Stage 3) ¹	Total brut
Administration générale	5 503	(4)	807	(11)	-	-	6 309
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	5 037	(4)	16	(2)	-	-	5 053
Grandes entreprises	165 262	(155)	11 594	(282)	543	(80)	177 399
Clientèle de détail	17 405	(29)	1 310	(36)	25	(2)	18 740
TOTAL	193 206	(192)	13 727	(331)	569	(82)	207 502

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE PAR AGENT ECONOMIQUE (HORS OPERATIONS INTERNES AU CREDIT AGRICOLE)

	Au 31 décembre 2025						
	Montant de l'engagement						
	Engagements sains						
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) ¹	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) ¹	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements (Stage 3) ¹	Total brut
Administration générale	233	-	26	-	-	-	259
Banques centrales	262	-	-	-	-	-	262
Etablissements de crédit	8 749	(4)	316	-	59	-	9 124
Grandes entreprises	206 226	(50)	8 816	(180)	609	(254)	215 651
Clientèle de détail	1 071	(7)	44	-	122	(45)	1 238
TOTAL	216 541	(61)	9 202	(180)	791	(300)	226 534

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

	Au 31 décembre 2024						
	Montant de l'engagement						
	Engagements sains						
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Provisions sur engagements soumis à une ECL 12 Mois (Stage 1) ¹	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Provisions sur engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2) ¹	Engagements provisionnés (Stage 3)	Provisions sur engagements (Stage 3) ¹	Total brut
Administration générale	287	-	2	-	-	-	289
Banques centrales	335	-	-	-	-	-	335
Etablissements de crédit	8 954	(4)	37	(1)	85	-	9 075
Grandes entreprises	196 782	(66)	8 161	(152)	713	(277)	205 656
Clientèle de détail	1 014	(7)	60	(25)	109	(42)	1 182
TOTAL	207 371	(78)	8 260	(177)	906	(320)	216 538

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

CONCENTRATION DU RISQUE DE CRÉDIT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE
ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2025			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DROM-COM)	385 300	23 456	6 942	415 698
Autres pays de l'Union européenne ¹	204 267	19 844	5 310	229 421
Autres pays d'Europe	36 452	3 453	366	40 271
Amérique du Nord	46 685	4 176	491	51 352
Amériques centrale et du Sud	11 150	1 875	556	13 581
Afrique et Moyen-Orient	17 167	3 895	401	21 464
Asie et Océanie (hors Japon)	32 245	2 716	257	35 218
Japon	6 836	464	-	7 300
Organismes supra-nationaux	4 195	-	-	4 195
Dépréciations	(1 116)	(2 313)	(6 707)	(10 136)
TOTAL	743 183	57 566	7 615	808 365

¹ Au 31 décembre 2025, le stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 231 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 127 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 104 millions d'euros.

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2024			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DROM-COM)	370 184	34 021	5 894	410 098
Autres pays de l'Union européenne ¹	197 722	18 995	5 457	222 174
Autres pays d'Europe	34 485	3 088	539	38 111
Amérique du Nord	43 694	4 045	357	48 097
Amériques centrale et du Sud	10 218	1 789	742	12 749
Afrique et Moyen-Orient	16 507	2 407	520	19 434
Asie et Océanie (hors Japon)	33 747	1 410	396	35 554
Japon	6 773	583	-	7 356
Organismes supra-nationaux	3 194	-	-	3 194
Dépréciations	(1 169)	(2 444)	(6 603)	(10 216)
TOTAL	715 356	63 894	7 302	786 551

¹ Au 31 décembre 2024, le Stage 3 intègre les actifs dépréciés de Crédit Agricole Italia acquis de Credito Valtellinese pour une valeur comptable brute de 464 millions d'euros et une correction de valeur pour pertes de 233 millions d'euros, soit une valeur nette comptable de 231 millions d'euros.

ACTIFS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

	Au 31 décembre 2025			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DROM-COM)	91 564	1 434	-	92 998
Autres pays de l'Union européenne	87 032	2 002	-	89 034
Autres pays d'Europe	9 918	261	-	10 179
Amérique du Nord	19 863	1 257	-	21 120
Amériques centrale et du Sud	479	-	-	479
Afrique et Moyen-Orient	635	427	-	1 062
Asie et Océanie (hors Japon)	4 844	-	-	4 844
Japon	4 421	-	-	4 421
Organismes supra-nationaux	3 843	-	-	3 843
TOTAL	222 600	5 381	-	227 981

	Au 31 décembre 2024			
	Valeur comptable			
	Actifs sains		Actifs dépréciés (Stage 3)	Total
(en millions d'euros)	Actifs soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Actifs soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DROM-COM)	90 236	522	-	90 758
Autres pays de l'Union européenne	82 518	743	-	83 261
Autres pays d'Europe	7 854	228	-	8 082
Amérique du Nord	21 044	966	-	22 009
Amériques centrale et du Sud	343	-	-	343
Afrique et Moyen-Orient	429	436	-	865
Asie et Océanie (hors Japon)	4 450	-	-	4 450
Japon	4 402	-	-	4 402
Organismes supra-nationaux	3 325	-	-	3 325
TOTAL	214 600	2 894	-	217 494



DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
France (y compris DROM-COM)	556 369	560 250
Autres pays de l'Union européenne	211 464	197 177
Autres pays d'Europe	33 092	32 838
Amérique du Nord	18 398	18 182
Amériques centrale et du Sud	8 566	6 903
Afrique et Moyen-Orient	10 258	11 669
Asie et Océanie (hors Japon)	46 496	32 749
Japon	9 893	8 343
Organismes supra-nationaux	4	4
TOTAL DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE	894 540	868 115

ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

(en millions d'euros)	Au 31 décembre 2025			
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains		Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)		
France (y compris DROM-COM)	57 942	4 433	97	62 471
Autres pays de l'Union européenne	67 602	6 440	187	74 229
Autres pays d'Europe	15 915	1 350	-	17 266
Amérique du Nord	36 421	2 844	10	39 275
Amériques centrale et du Sud	4 554	349	3	4 906
Afrique et Moyen-Orient	4 841	1 785	15	6 641
Asie et Océanie (hors Japon)	7 403	439	78	7 920
Japon	1 584	11	-	1 595
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions ¹	(166)	(327)	(31)	(524)
TOTAL	196 095	17 322	360	213 778

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

Au 31 décembre 2024				
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains			
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
France (y compris DROM-COM)	55 840	4 610	295	60 745
Autres pays de l'Union européenne	65 983	3 971	166	70 120
Autres pays d'Europe	15 909	862	-	16 771
Amérique du Nord	35 128	2 200	5	37 333
Amériques centrale et du Sud	3 251	1 150	5	4 406
Afrique et Moyen-Orient	6 228	818	1	7 048
Asie et Océanie (hors Japon)	9 130	114	96	9 341
Japon	1 738	-	-	1 738
Organismes supra-nationaux	1	-	-	1
Provisions ¹	(192)	(331)	(82)	(605)
TOTAL	193 014	13 396	487	206 897

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

ENGAGEMENTS DE GARANTIE PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE (HORS OPÉRATIONS INTERNES AU CRÉDIT AGRICOLE)

Au 31 décembre 2025				
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains			
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
France (y compris DROM-COM)	42 078	3 718	367	46 163
Autres pays de l'Union européenne	22 437	2 911	357	25 705
Autres pays d'Europe	7 201	459	7	7 666
Amérique du Nord	126 002	695	58	126 756
Amériques centrale et du Sud	3 182	61	-	3 243
Afrique et Moyen-Orient	2 413	198	1	2 611
Asie et Océanie (hors Japon)	12 340	746	1	13 086
Japon	889	414	-	1 303
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions ¹	(61)	(152)	(326)	(540)
TOTAL	216 480	9 050	465	225 994

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.



Au 31 décembre 2024				
	Montant de l'engagement			
	Engagements sains			
(en millions d'euros)	Engagements soumis à une ECL 12 mois (Stage 1)	Engagements soumis à une ECL à maturité (Stage 2)	Engagements provisionnés (Stage 3)	Total
France (y compris DROM-COM)	42 477	3 607	312	46 396
Autres pays de l'Union européenne	20 601	2 905	469	23 975
Autres pays d'Europe	7 605	292	30	7 927
Amérique du Nord	120 071	785	39	120 895
Amériques centrale et du Sud	2 799	11	-	2 809
Afrique et Moyen-Orient	1 634	158	55	1 846
Asie et Océanie (hors Japon)	11 081	442	1	11 524
Japon	1 104	61	-	1 165
Organismes supra-nationaux	-	-	-	-
Provisions ¹	(78)	(175)	(320)	(573)
TOTAL	207 294	8 085	586	215 965

¹ Les pertes attendues ou avérées relatives aux engagements hors bilan sont prises en compte par voie de provisions figurant au passif du bilan.

3.1.5 Informations sur les actifs financiers en souffrance ou dépréciés individuellement

ACTIFS FINANCIERS EN SOUFFRANCE OU DÉPRÉCIÉS INDIVIDUELLEMENT PAR AGENT ÉCONOMIQUE

	Valeur comptable au 31/12/2025								
	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
(en millions d'euros)	77	-	-	-	14	-	-	-	-
Titres de dettes	77	-	-	-	14	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	77	-	-	-	14	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	5 434	751	-	6 830	2 222	12	258	281	4 115
Administration générale	168	-	-	30	2	2	1	1	5
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	1	-	-	1	-	-	-	-	33
Grandes entreprises	4 249	379	-	4 694	1 399	3	125	108	1 973
Clientèle de détail	1 017	372	-	2 105	821	7	132	171	2 104
TOTAL	5 511	751	-	6 830	2 236	12	258	281	4 115

Valeur comptable au 31/12/2024

	Actifs sans augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale (Stage 1)			Actifs avec augmentation significative du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale mais non dépréciés (Stage 2)			Actifs dépréciés (Stage 3)		
	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours	≤ 30 jours	> 30 jours à ≤ 90 jours	> 90 jours
(en millions d'euros)									
Titres de dettes	24	-	-	-	17	-	-	-	-
Administration générale	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Grandes entreprises	24	-	-	-	17	-	-	-	-
Clientèle de détail	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	2 811	139	-	7 720	2 327	15	635	220	3 854
Administration générale	8	-	-	140	5	5	1	-	4
Banques centrales	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Etablissements de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	44
Grandes entreprises	1 828	76	-	3 943	919	5	492	63	1 730
Clientèle de détail	974	63	-	3 636	1 403	5	142	157	2 076
TOTAL	2 835	139	-	7 720	2 343	15	635	220	3 854

3.2 Expositions au risque souverain

Le périmètre des expositions souveraines recensées couvre les expositions à l'État, hors collectivités locales. Les créances fiscales sont exclues du recensement.

L'exposition aux dettes souveraines correspond à une exposition nette de dépréciation pour les actifs financiers non évalués à la juste valeur par résultat (valeur au bilan) présentée à la fois brute et nette de couverture.

Les expositions de Crédit Agricole S.A. au risque souverain sont les suivantes :

ACTIVITÉ BANCAIRE

31/12/2025 (en millions d'euros)	Expositions nettes de dépréciations						
	Actifs financiers à la juste valeur par résultat		Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat					
Allemagne	-	8	530	-	538	-	538
Arabie Saoudite	15	-	-	2 118	2 133	-	2 133
Argentine	-	-	-	16	16	-	16
Belgique	418	-	318	1 384	2 120	77	2 197
Brésil	89	-	167	66	322	-	322
Chine	374	-	-	295	669	-	669
Egypte	20	-	427	439	886	-	886
Espagne	-	-	134	2 094	2 228	(126)	2 102
Etats-Unis	17 944	-	181	3 405	21 530	119	21 649
France	5 857	57	2 292	12 986	21 192	473	21 665
Hong Kong	109	-	-	955	1 064	5	1 069
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	2 839	6 311	9 150	(9)	9 141
Japon	983	-	1 209	1 419	3 611	2	3 613
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	1 002	364	1 366	-	1 366
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	9	4	13	-	13
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	116	778	894	-	894
Autres pays souverains	4 530	-	1 383	7 065	12 977	19	12 997
TOTAL	30 339	65	10 607	39 699	80 709	560	81 270



31/12/2024

Expositions nettes de dépréciations

	Actifs financiers à la juste valeur par résultat						
	Actifs financiers détenus à des fins de transaction	Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Actifs financiers au coût amorti	Total activité banque brut de couvertures	Couvertures	Total activité banque net de couvertures
Allemagne	-	32	30	-	62	-	62
Arabie Saoudite	4	-	-	1 463	1 467	-	1 467
Argentine	-	-	-	23	23	-	23
Belgique	-	80	301	1 318	1 699	48	1 747
Brésil	27	-	117	82	226	-	226
Chine	195	-	-	146	341	-	341
Egypte	2	-	436	364	802	-	802
Espagne	2 090	10	70	1 935	4 105	(29)	4 076
Etats-Unis	11 275	-	149	2 652	14 076	209	14 285
France	-	529	2 575	12 948	16 052	185	16 237
Hong Kong	133	-	-	1 121	1 254	7	1 261
Israël	-	-	-	-	-	-	-
Italie	-	-	3 487	5 147	8 634	(43)	8 591
Japon	1 085	-	1 463	2 137	4 685	[7]	4 678
Liban	-	-	-	-	-	-	-
Pologne	-	-	1 019	299	1 318	-	1 318
Royaume-Uni	-	-	-	-	-	-	-
Russie	-	-	-	-	-	-	-
Taiwan	-	-	9	3	12	-	12
Turquie	-	-	-	-	-	-	-
Ukraine	-	-	118	925	1 043	-	1 043
Autres pays souverains	3 959	6	1 330	6 101	11 396	(10)	11 386
Total	18 770	657	11 104	36 664	67 195	360	67 555

ACTIVITÉ D'ASSURANCE

Pour l'activité assurance, l'exposition à la dette souveraine est présentée en valeur nette de dépréciation, brute de couverture et correspond à une exposition avant application des mécanismes propres à l'assurance vie de partage entre assureurs et assurés.

Expositions brutes	31/12/2025	31/12/2024
(en millions d'euros)		
Allemagne	310	311
Arabie Saoudite	-	-
Argentine	7	7
Belgique	4 246	4 595
Brésil	6	5
Chine	1	-
Egypte	-	-
Espagne	7 976	7 776
Etats-Unis	59	67
France	36 415	36 286
Hong Kong	115	118
Israël	83	81
Italie	8 515	8 042
Japon	131	144
Liban	-	-
Pologne	341	201
Royaume-Uni	7	3
Russie	-	-
Taiwan	-	-
Turquie	8	8
Ukraine	3	3
Autres pays souverains	1 899	1 829
TOTAL	60 122	59 476

3.3 Risque de marché

(Cf. Chapitre "Facteurs et gestion des risques - Gestion des risques – Risques de marché")

OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : ANALYSE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

La ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – JUSTE VALEUR ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2025			Total en valeur de marché	
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré				
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	1 541	4 855	7 832	14 228	
Instruments de devises	276	7	-	283	
Autres instruments	45	-	-	45	
Sous-total	1 863	4 861	7 832	14 556	
Opérations de change à terme	1 720	58	26	1 804	
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF	3 583	4 919	7 858	16 360	

(en millions d'euros)	31/12/2024			Total en valeur de marché	
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré				
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans		
Instruments de taux d'intérêt	2 919	5 842	8 158	16 919	
Instruments de devises	99	29	49	176	
Autres instruments	10	-	-	10	
Sous-total	3 028	5 871	8 207	17 106	
Opérations de change à terme	1 837	159	92	2 088	
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - ACTIF	4 865	6 030	8 298	19 194	



INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE – JUSTE VALEUR PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2025			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Opérations sur marchés organisés et de gré à gré				
Instruments de taux d'intérêt	2 498	6 150	13 721	22 369
Instruments de devises	154	41	-	195
Autres instruments	5	5	1	11
Sous-total	2 657	6 196	13 722	22 575
Opérations de change à terme	936	97	52	1 085
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF	3 593	6 293	13 775	23 660

(en millions d'euros)	31/12/2024			
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total en valeur de marché
Opérations sur marchés organisés et de gré à gré				
Instruments de taux d'intérêt	3 443	7 282	15 486	26 210
Instruments de devises	126	128	127	380
Autres instruments	4	-	-	4
Sous-total	3 572	7 410	15 612	26 594
Opérations de change à terme	584	70	13	667
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE - PASSIF	4 156	7 479	15 626	27 261



INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2025			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Opérations sur marchés organisés et de gré à gré				
Instruments de taux d'intérêt	4 462	13 497	47 489	65 448
Instruments de devises et or	12 348	15 046	9 594	36 988
Autres instruments	3 449	7 889	2 502	13 840
Sous-total	20 259	36 432	59 585	116 276
Opérations de change à terme	15 656	2 540	127	18 322
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - ACTIF	35 914	38 972	59 711	134 597

(en millions d'euros)	31/12/2024			Total en valeur de marché
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Opérations sur marchés organisés et de gré à gré				
Instruments de taux d'intérêt	5 137	12 724	34 123	51 983
Instruments de devises et or	15 832	21 338	12 369	49 539
Autres instruments	6 743	6 491	2 972	16 206
Sous-total	27 711	40 552	49 464	117 728
Opérations de change à terme	26 396	2 015	32	28 443
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - ACTIF	54 108	42 567	49 496	146 171



INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION – JUSTE VALEUR PASSIF

	31/12/2025		
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré		
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt	4 375	15 337	40 876
Instruments de devises et or	9 501	12 505	7 850
Autres instruments	2 452	4 027	1 662
Sous-total	16 328	31 869	50 388
Opérations de change à terme	15 288	2 508	316
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF	31 616	34 377	116 697

	31/12/2024		
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré		
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	Total en valeur de marché
Instruments de taux d'intérêt	2 459	14 723	31 505
Instruments de devises et or	13 814	19 921	11 193
Autres instruments	3 104	2 313	1 703
Sous-total	19 377	36 957	44 401
Opérations de change à terme	24 002	3 578	392
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE TRANSACTION - PASSIF	43 378	40 535	128 707

**OPÉRATIONS SUR INSTRUMENTS DÉRIVÉS : MONTANT DES ENGAGEMENTS**

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024	Total
	Total encours notionnel	Total encours notionnel	Total encours notionnel
Instruments de taux d'intérêt	22 383 552	19 747 179	
Instruments de devises et or	765 988	795 023	
Autres instruments	287 513	267 708	
Sous-total	23 437 053	20 809 910	
Opérations de change à terme	3 999 967	3 761 108	
TOTAL NOTIONNELS	27 437 020	24 571 019	

Risque de change

(Cf. Chapitre "Facteurs et gestion des risques - Gestion des risques – Gestion du bilan - Risque de change")

3.4 Risque de liquidité et de financement

(Cf. Chapitre "Facteurs et gestion des risques - Gestion des risques – Gestion du bilan")

PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en millions d'euros)	31/12/2025					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	90 664	77 428	295 622	106 796	-	570 510
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	133 015	64 068	202 612	168 409	742	568 845
Total	223 678	141 497	498 234	275 205	742	1 139 355
Dépréciations						(10 001)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						1 129 354

(en millions d'euros)	31/12/2024					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Prêts et créances émis sur les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	87 092	81 795	291 572	105 435	1	565 894
Prêts et créances émis sur la clientèle (dont location-financement)	132 201	65 635	202 043	157 340	467	557 686
Total	219 292	147 430	493 616	262 775	468	1 123 581
Dépréciations						(10 076)
TOTAL PRÊTS ET CRÉANCES SUR LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET SUR LA CLIENTÈLE						1 113 504



DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE PAR DURÉE RÉSIDUELLE

(en millions d'euros)	31/12/2025					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	90 115	12 624	67 883	15 390	-	186 012
Dettes envers la clientèle	823 905	35 911	29 633	5 091	-	894 540
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	914 020	48 536	97 515	20 481	-	1 080 552

(en millions d'euros)	31/12/2024					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes envers les établissements de crédit (y compris opérations internes au Crédit Agricole)	87 359	11 171	68 302	11 586	-	178 418
Dettes envers la clientèle	799 656	40 997	24 262	3 200	-	868 115
TOTAL DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT ET LA CLIENTÈLE	887 014	52 168	92 564	14 786	-	1 046 533

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE ET DETTES SUBORDONNÉES

(en millions d'euros)	31/12/2025					
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	17	350	3 308	3 106	-	6 782
Titres de créances négociables	64 227	48 041	4 745	1 410	-	118 423
Emprunts obligataires	6 813	12 455	71 484	62 612	-	153 364
Autres dettes représentées par un titre	2 171	2 091	1 904	338	-	6 504
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	73 229	62 937	81 441	67 466	-	285 073
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	716	4 121	12 988	8 123	-	25 947
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	224	224
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	716	4 121	12 988	8 123	224	26 171



(en millions d'euros)	31/12/2024					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Dettes représentées par un titre						
Bons de caisse	-	-	-	-	-	-
Titres du marché interbancaire	772	106	2 495	2 849	-	6 222
Titres de créances négociables	77 032	40 842	4 496	820	-	123 189
Emprunts obligataires	5 447	11 996	71 718	59 695	-	148 856
Autres dettes représentées par un titre	2 185	2 113	1 129	815	-	6 243
TOTAL DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE	85 437	55 057	79 838	64 179	-	284 512
Dettes subordonnées						
Dettes subordonnées à durée déterminée	2 073	3 867	12 063	11 046	-	29 049
Dettes subordonnées à durée indéterminée	-	-	-	-	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	-	-	-	-	224	224
Titres et emprunts participatifs	-	-	-	-	-	-
TOTAL DETTES SUBORDONNÉES	2 073	3 867	12 063	11 046	224	29 273

GARANTIES FINANCIÈRES EN RISQUE DONNÉES PAR MATURETÉ ATTENDUE

Les montants présentés correspondent au montant attendu d'appel des garanties financières en risque, c'est-à-dire qui ont fait l'objet de provisions ou qui sont sous surveillance.

(en millions d'euros)	31/12/2025					Total
	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	
Garanties financières données	70	285	-	-	-	355
31/12/2024						
(en millions d'euros)	≤ 3 mois	> 3 mois à ≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
	72	253	-	-	-	325

Les échéances contractuelles des instruments dérivés sont présentées dans la note 3.3 "Risque de marché".

3.5 Comptabilité de couverture

(Cf. Note 3.3 "Risque de marché" et chapitre "Facteurs et gestion des risques - Gestion des risques – Gestion du bilan")

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

Les couvertures de juste valeur modifient le risque induit par les variations de juste valeur d'un instrument à taux fixe causées par des changements de taux d'intérêts. Ces couvertures transforment des actifs ou des passifs à taux fixe en éléments à taux variable.

Les couvertures de juste valeur comprennent notamment la couverture de prêts, de titres, de dépôts et de dettes subordonnées à taux fixe.

COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE

Les couvertures de flux de trésorerie modifient notamment le risque inhérent à la variabilité des flux de trésorerie liés à des instruments portant intérêt à taux variable.

Les couvertures de flux de trésorerie comprennent notamment la couverture de prêts et de dépôts à taux variable.

COUVERTURE D'UN INVESTISSEMENT NET EN DEVISES

Les couvertures des investissements nets en devises modifient le risque inhérent aux fluctuations des taux de change liées aux participations dans les filiales en devise étrangères.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

(en millions d'euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	Valeur de marché		Montant notionnel	Valeur de marché		Montant notionnel
	positive	négative		positive	négative	
Couverture de juste valeur	13 900	21 145	1 014 754	16 938	24 481	1 056 315
Couverture de flux de trésorerie	2 332	2 428	165 421	2 183	2 632	136 230
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	128	87	6 739	73	148	6 560
TOTAL INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	16 360	23 660	1 186 914	19 194	27 261	1 199 105

Le Groupe applique, conformément à ses Principes et Méthodes Comptables pour la couverture de juste valeur d'un portefeuille d'éléments de taux d'intérêt, d'un portefeuille d'actifs ou de passifs financiers, la norme IAS 39 telle qu'adoptée par l'Union européenne (version carve-out). Les dispositions de la norme permettent notamment d'inclure les dépôts à vue faiblement ou non rémunérés dans cette relation de couverture.

Crédit Agricole S.A. n'a pas constaté de déqualification significative dans le cadre de l'exercice 2025 au titre de ce contexte de marché de hausse des taux.

OPÉATIONS SUR INSTRUMENTS DERIVES DE COUVERTURE : ANALYSE PAR DUREE RESIDUELLE (NOTIONNELS)

La ventilation des notionnels des instruments dérivés est présentée par maturité contractuelle résiduelle.

(en millions d'euros)	31/12/2025		
	Opérations sur marchés organisés et de gré à gré		
	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans
Instruments de taux d'intérêt	407 225	332 897	308 534
Instruments de devises	9 150	902	(32)
Autres instruments	285	84	-
Sous-total	416 660	333 883	308 502
Opérations de change à terme	92 173	27 123	8 572
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	508 833	361 006	317 074



31/12/2024

Opérations sur marchés organisés et de gré à gré				
(en millions d'euros)	≤1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total notionnel
Instruments de taux d'intérêt	435 725	338 020	300 547	1 074 291
Instruments de devises	7 188	1 394	101	8 682
Autres instruments	222	2	-	224
Sous-total	443 135	339 415	300 648	1 083 198
Opérations de change à terme	84 258	26 470	5 180	115 908
TOTAL NOTIONNEL DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE	527 392	365 885	305 828	1 199 105

La note 3.3 "Risque de marché – Opérations sur instruments dérivés : analyse par durée résiduelle" présente la ventilation des valeurs de marché des instruments dérivés de couverture par maturité contractuelle résiduelle.

COUVERTURE DE JUSTE VALEUR

INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE

(en millions d'euros)	31/12/2025			
	Valeur comptable		Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
	Actif	Passif		
Couverture de juste valeur				
Marchés organisés et de gré à gré	6 448	12 635	(621)	373 314
Taux d'intérêt	6 303	12 474	(283)	344 269
Change	145	154	(329)	28 963
Autres	-	6	(10)	82
Total des micro-couvertures de juste valeur	6 448	12 635	(621)	373 314
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	7 452	8 511	1 927	641 440
TOTAL COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	13 900	21 145	1 306	1 014 754



31/12/2024

Valeur comptable

(en millions d'euros)	Actif	Passif	Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)	Montant notionnel
Couverture de juste valeur				
Marchés organisés et de gré à gré	7 874	13 845	1 292	368 328
Taux d'intérêt	7 263	13 780	846	332 322
Change	610	65	445	36 006
Autres	-	-	-	-
Total des micro-couvertures de juste valeur	7 874	13 845	1 292	368 328
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	9 065	10 636	(1 740)	687 987
TOTAL COUVERTURE DE JUSTE VALEUR	16 938	24 481	(448)	1 056 315

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

ÉLÉMENTS COUVERTS

Micro-couvertures (en millions d'euros)	31/12/2025			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étailler	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	36 710	(391)	-	(127)
Taux d'intérêt	36 578	(391)	-	(127)
Change	132	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	115 737	(1 694)	-	(69)
Taux d'intérêt	107 007	(1 724)	-	(109)
Change	8 201	32	-	42
Autres	529	(2)	-	(3)
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif	152 447	(2 085)	-	(196)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	203 392	(4 326)	-	(804)
Taux d'intérêt	196 943	(4 335)	-	(521)
Change	6 449	8	-	(274)
Autres	-	-	-	(10)
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif	203 392	(4 326)	-	(804)



Micro-couvertures (en millions d'euros)	31/12/2024			
	Couvertures existantes		Couvertures ayant cessé	Réévaluations de juste valeur sur la période liées à la couverture (y compris cessations de couvertures au cours de la période)
	Valeur comptable	dont cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler	
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables				
36 114	(322)	-	-	545
Taux d'intérêt	36 113	(322)	-	545
Change	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti				
115 109	(1 620)	-	-	1 184
Taux d'intérêt	106 042	(1 577)	-	1 228
Change	9 067	(42)	-	(44)
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments d'actif	151 223	(1 942)	-	1 730
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti				
201 810	(3 510)	-	-	3 002
Taux d'intérêt	185 711	(3 805)	-	2 598
Change	16 099	296	-	404
Autres	-	-	-	-
Total de la couverture de juste valeur sur les éléments de passif	201 810	(3 510)	-	3 002

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste du bilan auquel elle se rattache. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers micro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

Macro-couvertures (en millions d'euros)	31/12/2025	
	Valeur comptable	Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	86	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	381 304	4
Total - Actifs	381 390	4
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	242 821	(1)
Total - Passifs	242 821	(1)



Macro-couvertures (en millions d'euros)	Valeur comptable	31/12/2024
		Cumul des réévaluations de juste valeur liées à la couverture restant à étaler sur couvertures ayant cessé
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	1 085	-
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	388 689	7
Total - Actifs	389 774	7
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	286 332	-
Total - Passifs	286 332	-

La juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur est comptabilisée dans le poste "Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux" au bilan. Les variations de juste valeur des portions couvertes des instruments financiers macro-couverts en juste valeur sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

(en millions d'euros)	31/12/2025		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	1 644	(1 643)	1
Change	(329)	316	(13)
Autres	(10)	7	(3)
TOTAL	1 306	(1 321)	(15)

(en millions d'euros)	31/12/2024		
	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)		
	Variation de juste valeur sur les instruments de couverture (y compris cessations de couverture)	Variation de juste valeur sur les éléments couverts (y compris cessations de couverture)	Part de l'inefficacité de la couverture
Taux d'intérêt	(894)	916	22
Change	445	(448)	(2)
Autres	-	-	-
TOTAL	(448)	468	20

**COUVERTURE DE FLUX DE TRESORERIE ET D'INVESTISSEMENTS NETS A L'ETRANGER****INSTRUMENTS DÉRIVÉS DE COUVERTURE**

(en millions d'euros)	31/12/2025				
	Valeur comptable		Montant notional		
	Actif	Passif			
Couverture de flux de trésorerie					
Marchés organisés et de gré à gré	2 072	1 274	(316)	122 390	
Taux d'intérêt	213	230	2	19 916	
Change	1 814	1 039	(318)	102 187	
Autres	45	5	-	287	
Total des micro-couvertures de flux de trésorerie	2 072	1 274	(316)	122 390	
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	260	1 154	214	43 031	
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change	-	-	(2)	-	
Total des macro-couvertures de flux de trésorerie	260	1 154	212	43 031	
TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	2 332	2 428	(103)	165 421	
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	128	87	255	6 738	
 31/12/2024					
(en millions d'euros)	Valeur comptable		Montant notional		
	Actif	Passif			
	Variations de la juste valeur sur la période (y compris cessation de couverture au cours de la période)				
Couverture de flux de trésorerie					
Marchés organisés et de gré à gré	1 804	1 068	201	95 919	
Taux d'intérêt	213	230	-	13 672	
Change	1 581	835	201	82 023	
Autres	10	4	-	224	
Total des micro-couvertures de flux de trésorerie	1 804	1 068	201	95 919	
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	379	1 564	323	40 311	
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de change	-	-	-	-	
Total des macro-couvertures de flux de trésorerie	379	1 564	323	40 311	
TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE	2 183	2 632	524	136 230	
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	73	148	(8)	6 560	

Les variations de juste valeur des dérivés de couverture sont comptabilisées au sein du poste "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres" à l'exception de la part inefficace de la relation de couverture qui est comptabilisée au sein du poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" au compte de résultat.

IMPACTS DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE

	31/12/2025		
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)	
(en millions d'euros)	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Taux d'intérêt	217	-	(1)
Change	(320)	-	-
Autres	-	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie	(103)	-	(1)
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	256	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie et d'investissement net dans une activité à l'étranger	153	-	(1)
	31/12/2024		
	Gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	Résultat net (Résultat de la comptabilité de couverture)	
(en millions d'euros)	Montant de la part efficace de la relation de couverture comptabilisé sur la période	Montant comptabilisé en capitaux propres recyclables transférés en résultat au cours de la période	Montant de la part inefficace de la couverture
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Taux d'intérêt	324	-	(1)
Change	200	-	-
Autres	-	-	-
Total de la couverture de flux de trésorerie	524	-	(1)
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	(8)	-	-
TOTAL DE LA COUVERTURE DE FLUX DE TRÉSORERIE ET D'INVESTISSEMENT NET DANS UNE ACTIVITÉ À L'ÉTRANGER	516	-	(1)

3.6 Risques opérationnels

(Cf. Chapitre "Facteurs et gestion des risques - Gestion des risques– Risques opérationnels")

3.7 Gestion du capital et ratios réglementaires

La Direction Finances de Crédit Agricole S.A. a pour objectif de sécuriser l'adéquation entre les besoins générés par l'activité globale du Groupe et ses ressources financières en liquidité et en capital. Elle a la responsabilité du pilotage des ratios prudentiels et réglementaires (solvabilité, liquidité, levier, résolution) du groupe Crédit Agricole et de Crédit Agricole S.A. A ce titre, elle définit les principes et assure la cohérence de la gestion financière du Groupe.

Les informations sur la gestion du capital et le respect des ratios réglementaires requises par IAS 1 sont présentées dans le chapitre « Facteurs et Gestion des risques ».

Le pilotage des risques bancaires au sein du Groupe est assuré par la Direction des Risques et contrôles permanents Groupe (DRG). Cette Direction est rattachée au Directeur général délégué unique en charge du Pilotage et du Contrôle de Crédit Agricole S.A. et a pour mission d'assurer la maîtrise et le contrôle permanent des risques de crédit, financiers et opérationnels.

La description de ces dispositifs ainsi que les informations narratives figurent dans le rapport de gestion, chapitre « Facteurs et gestion des risques », comme le permet la norme IFRS 7. Les tableaux de ventilations comptables continuent néanmoins de figurer dans les états financiers.

NOTE 4 Notes relatives au résultat net et gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres
4.1 Produits et charges d'intérêts

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Sur les actifs financiers au coût amorti	46 645	53 690
Opérations avec les établissements de crédit	8 749	12 228
Opérations internes au Crédit Agricole	11 304	13 428
Opérations avec la clientèle	21 826	23 591
Opérations de location-financement	2 415	2 202
Titres de dettes	2 351	2 241
Sur les actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 889	5 121
Opérations avec les établissements de crédit	-	-
Opérations avec la clientèle	-	-
Titres de dettes	5 889	5 121
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	2 477	4 534
Autres intérêts et produits assimilés	122	99
PRODUITS D'INTÉRÊTS^{1 3}	55 133	63 444
Sur les passifs financiers au coût amorti	(36 163)	(43 793)
Opérations avec les établissements de crédit	(4 563)	(5 748)
Opérations internes au Crédit Agricole	(3 057)	(3 554)
Opérations avec la clientèle	(18 048)	(23 199)
Opérations de location-financement	(608)	(464)
Dettes représentées par un titre	(9 575)	(10 436)
Dettes subordonnées	(312)	(392)
Intérêts courus et échus des instruments de couverture	(3 477)	(5 182)
Autres intérêts et charges assimilées	(184)	(171)
CHARGES D'INTÉRÊTS^{2 3}	(39 825)	(49 145)

¹ Dont 163 millions d'euros sur créances dépréciées (Stage 3) au 31 décembre 2025 contre 208 millions d'euros au 31 décembre 2024.

² Dont 0 million d'euros d'intérêts négatifs sur des actifs financiers au 31 décembre 2025 (-25 millions d'euros au 31 décembre 2024).

³ Au 31 décembre 2024, un produit de 1 448 millions d'euros et une charge de - 801 millions d'euros auraient dû être classés respectivement en « Intérêts et produits assimilés » et en « Intérêts et charges assimilées ». Ceux-ci ont été enregistrés en produits et charges de commissions (Cf. note 4.2 des présents comptes consolidés). Cette modification de présentation est sans impact sur le montant de Produit Net Bancaire présenté au 31 décembre 2024.



4.2 Produits et charges de commissions

(en millions d'euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	Produits	Charges	Net	Produits	Charges	Net
Sur opérations avec les établissements de crédit	58	(101)	(42)	398	(95)	303
Sur opérations internes au Crédit Agricole	102	(41)	61	1 250	(853)	397
Sur opérations avec la clientèle	2 034	(510)	1 524	1 771	(424)	1 347
Sur opérations sur titres	91	(315)	(224)	52	(233)	(181)
Sur opérations de change	52	(38)	14	52	(42)	10
Sur opérations sur instruments dérivés et autres opérations de hors bilan	396	(196)	200	352	(218)	134
Sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers	4 588	(2 009)	2 579	4 259	(1 650)	2 610
Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues	6 798	(1 910)	4 887	6 686	(1 940)	4 746
TOTAL PRODUITS ET CHARGES DE COMMISSIONS¹	14 120	(5 121)	8 999	14 820	(5 454)	9 365

¹ Au 31 décembre 2024, les commissions intègrent un produit de 1 448 millions d'euros et une charge de - 801 millions d'euros au titre de la marge collecte, qui auraient dû être classés respectivement en « Intérêts et produits assimilés » et en « Intérêts et charges assimilées ». Cette modification de présentation est sans impact sur le montant de Produit Net Bancaire présenté au 31 décembre 2024.

Les produits de commissions des « opérations sur la clientèle », des « opérations sur moyens de paiement et autres prestations de services bancaires et financiers » ainsi que de la « Gestion d'OPC, fiducie et activités analogues » sont portés majoritairement par les activités de Gestion de l'épargne et Assurances.

4.3 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dividendes reçus	2 269	2 060
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif détenus à des fins de transaction	3 060	(269)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	2 339	(585)
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	4 148	4 030
Plus ou moins values latentes ou réalisées sur autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	(100)	(17)
Gains ou pertes nets sur actifs représentatifs de contrats en unités de compte	4 824	5 480
Plus ou moins-values latentes ou réalisées sur actif/passif à la juste valeur par résultat sur option ¹	(3 739)	(2 722)
Solde des opérations de change et instruments financiers assimilés (hors résultat des couvertures d'investissements nets des activités à l'étranger)	2 540	4 934
Résultat de la comptabilité de couverture	(15)	19
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR RÉSULTAT	15 327	12 929

¹ Hors spread de crédit émetteur pour les passifs à la juste valeur par résultat sur option (sauf exception permise par la norme pour éliminer ou réduire une non-concordance en compte de résultat).

Le résultat de la comptabilité de couverture se décompose comme suit :

	31/12/2025		
(en millions d'euros)	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	6 452	(6 465)	(13)
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	3 903	(3 295)	608
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	2 549	(3 170)	(621)
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	12 928	(12 929)	(1)
Variations de juste valeur des éléments couverts	5 942	(7 871)	(1 929)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	6 986	(5 058)	1 927
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	(1)	(1)
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	(1)	(1)
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	19 380	(19 395)	(15)

	31/12/2024		
(en millions d'euros)	Profits	Pertes	Net
Couverture de juste valeur	6 618	(6 599)	19
Variations de juste valeur des éléments couverts attribuables aux risques couverts	2 600	(3 873)	(1 273)
Variations de juste valeur des dérivés de couverture (y compris cessations de couverture)	4 018	(2 726)	1 292
Couverture de flux de trésorerie	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger	-	-	-
Variations de juste valeur des dérivés de couverture - partie inefficace	-	-	-
Couverture de la juste valeur de l'exposition au risque de taux d'intérêt d'un portefeuille d'instruments financiers	14 282	(14 281)	1
Variations de juste valeur des éléments couverts	9 432	(7 691)	1 741
Variations de juste valeur des dérivés de couverture	4 850	(6 590)	(1 740)
Couverture de l'exposition des flux de trésorerie d'un portefeuille d'instruments financiers au risque de taux d'intérêt	-	(1)	(1)
Variations de juste valeur de l'instrument de couverture - partie inefficace	-	(1)	(1)
TOTAL RÉSULTAT DE LA COMPTABILITÉ DE COUVERTURE	20 900	(20 881)	19

Le détail du résultat de la comptabilité de couverture par type de relation (Couverture de juste valeur, Couverture de flux de trésorerie, ...) est présenté dans la note 3.5 « Comptabilité de couverture ».



4.4 Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Gains ou pertes nets sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables ¹	(713)	(506)
Rémunération des instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables (dividendes) ²	291	170
GAINS OU PERTES NETS SUR INSTRUMENTS FINANCIERS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES	(422)	(336)

¹ Hors résultat de cession sur instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque".

² Dont 13 millions d'euros de dividendes sur instrument de capitaux propres à la juste valeur par capitaux propres non recyclables décomptabilisés au cours de l'exercice (contre 33 millions d'euros au 31 décembre 2024).

4.5 Gains ou pertes nets résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Titres de dettes	24	38
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	1	1
Gains résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	24	39
Titres de dettes	(74)	(158)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	(7)	(4)
Pertes résultant de la décomptabilisation d'actifs financiers au coût amorti	(81)	(163)
GAINS OU PERTES NETS RÉSULTANT DE LA DÉCOMPTABILISATION D'ACTIFS FINANCIERS AU COÛT AMORTI¹	(57)	(124)

¹ Hors résultat sur décomptabilisation d'instruments de dettes dépréciés (Stage 3) mentionné en note 4.9 "Coût du risque".

4.6 Produits (charges) nets des autres activités

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Gains ou pertes sur immobilisations hors exploitation	210	301
Produits nets des immeubles de placement	137	(92)
Autres produits (charges) nets	334	131
PRODUITS (CHARGES) DES AUTRES ACTIVITÉS	681	340

4.7 Charges générales d'exploitation

(en millions d'euros)	31/12/2025			31/12/2024		
	Charges générales d'exploitation ¹ (a)	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB) (b)	Total Charges générales d'exploitation de la période (c) = (a) + (b)	Charges générales d'exploitation ¹ (a)	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB) (b)	Total Charges générales d'exploitation de la période (c) = (a) + (b)
Charges de personnel	(10 160)	(111)	(10 270)	(9 564)	(94)	(9 657)
Impôts, taxes et contributions réglementaires	(447)	(63)	(510)	(493)	(48)	(541)
Services extérieurs et autres charges générales d'exploitation	(4 541)	(673)	(5 214)	(4 425)	(584)	(5 009)
Frais engagés pour la distribution des contrats d'assurance	862	(862)	-	832	(832)	-
CHARGES GÉNÉRALES D'EXPLOITATION	(14 285)	(1 709)	(15 994)	(13 650)	(1 558)	(15 208)

¹ Montants correspondant à la rubrique "Charges générales d'exploitation" du Compte de résultat.

HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

La répartition par cabinet et par type de mission des honoraires des Commissaires aux comptes des sociétés de Crédit Agricole S.A. intégrées globalement est la suivante au titre de 2025 :

COLLEGE DES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE CREDIT AGRICOLE S.A. :

(en millions d'euros hors taxes)	PricewaterhouseCoopers ¹		Forvis Mazars ¹		Total 2025
	2025	2024	2025	2024	
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	18,49	19,75	14,36	12,94	32,85
Emetteur	2,43	2,29	1,72	1,54	4,15
Filiales intégrées globalement	16,06	17,46	12,64	11,40	28,70
Certification des informations en matière de durabilité (CSRD)	1,55	1,54	1,21	1,19	2,76
Emetteur	0,70	0,70	0,61	0,62	1,31
Filiales intégrées globalement	0,85	0,84	0,60	0,57	1,45
Services autres que la certification des comptes	6,64	9,69	2,66	1,99	9,30
Emetteur	1,29	1,96	0,34	0,50	1,63
Filiales intégrées globalement	5,35	7,73	2,32	1,49	7,67
TOTAL	26,68	30,98	18,23	16,12	44,91

¹ Commissaires aux comptes de l'entité consolidante (tête de palier)

Le montant total des honoraires de PricewaterhouseCoopers Audit, commissaire aux comptes de la société Crédit Agricole SA, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 13,3 millions d'euros, dont 9,5 millions d'euros au titre de la mission de certification des comptes de Crédit Agricole SA et ses filiales, 1,2 millions d'euros au titre de la certification des informations en matière de durabilité (CSRD) de Crédit Agricole S.A. et ses filiales et 2,6 millions d'euros au titre de services autres que la certification des comptes et de la CSRD (lettres de confort, procédures convenues, attestations, consultations, etc.).

Le montant total des honoraires de Forvis Mazars SA, commissaire aux comptes de la société Crédit Agricole SA, figurant au compte de résultat consolidé de l'exercice s'élève à 11,7 millions d'euros, dont 9,0 millions d'euros au titre la mission de certification des comptes de Crédit Agricole SA et ses filiales, 1,2 millions d'euros au titre de la certification des informations en matière de durabilité (CSRD) de Crédit Agricole S.A. et ses filiales et 1,5 million d'euros au titre de services autres que la certification des comptes et de la CSRD (lettres de confort, procédures convenues, attestations, consultations, etc.).

4.8 Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles

	31/12/2025			31/12/2024		
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations ¹ (en millions d'euros)	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB) (b)	Total Dotations aux amortissements et aux dépréciations de la période ² (c) = (a) + (b)	Dotations aux amortissements et aux dépréciations ¹ (a)	Frais rattachables aux contrats d'assurance (affectés en PNB) (b)	Total Dotations aux amortissements et aux dépréciations de la période ³ (c) = (a) + (b)
Dotations aux amortissements	(1 319)	(81)	(1 400)	(1 249)	(57)	(1 306)
Immobilisations corporelles ¹	(747)	(6)	(753)	(722)	(6)	(728)
Immobilisations incorporelles	(572)	(75)	(647)	(527)	(51)	(578)
Dotations (reprises) aux dépréciations	(24)	-	(24)	4	(1)	3
Immobilisations corporelles ²	(14)	-	(14)	(3)	-	(3)
Immobilisations incorporelles	(10)	-	(10)	7	(1)	6
DOTATIONS NETTES AUX AMORTISSEMENTS ET AUX DÉPRÉCIATIONS DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES	(1 343)	(81)	(1 424)	(1 245)	(58)	(1 303)

¹ Dont -379 millions d'euros comptabilisés au titre de l'amortissement du droit d'utilisation au 31 décembre 2025 contre -362 millions d'euros au 31 décembre 2024.

² Dont 0 million d'euros comptabilisés au titre des dotations (reprises) aux dépréciations du droit d'utilisation au 31 décembre 2025 contre -1 million d'euros au 31 décembre 2024.

³ Montants correspondant à la rubrique "Dotations aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles" du Compte de résultat.

4.9 Coût du risque

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan sains (Stage 1 et Stage 2) (A)	105	(296)
Stage 1 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour les 12 mois à venir	55	(105)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	(6)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	14	(53)
Engagements par signature	40	(47)
Stage 2 : Pertes évaluées au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie	51	(191)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	(4)	(5)
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	78	(102)
Engagements par signature	(23)	(84)
Dotations nettes de reprises des dépréciations sur actifs et provisions sur engagements hors bilan dépréciés (Stage 3) (B)	(1 666)	(1 440)
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	-	13
Instruments de dettes comptabilisés au coût amorti	(1 711)	(1 381)
Engagements par signature	45	(71)
Autres actifs (C)	(3)	(3)
Risques et charges (D)	(142)	10
Dotations nettes de reprises des dépréciations et provisions (E) = (A)+(B)+(C)+(D)	(1 705)	(1 729)
Plus ou moins-values de cessions réalisées sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables dépréciés	-	(11)
Gains ou pertes réalisés sur instruments de dettes comptabilisés au coût amorti dépréciés	14	(8)
Pertes sur prêts et créances irrécouvrables non dépréciés	(458)	(286)
Récupérations sur prêts et créances	245	260
comptabilisés au coût amorti	245	260
comptabilisés en capitaux propres recyclables	-	-
Décotes sur crédits restructurés	(19)	(30)
Pertes sur engagements par signature	(2)	(2)
Autres pertes	(48)	(45)
Autres produits	-	-
COÛT DU RISQUE	(1 973)	(1 850)

4.10 Gains ou pertes nets sur autres actifs

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation	4	20
Plus-values de cession	14	44
Moins-values de cession	(10)	(24)
Résultat de cession sur participations consolidées	452	(1)
Plus-values de cession	453	-
Moins-values de cession	-	(1)
Produits (charges) nets sur opérations de regroupement d'entreprises	(5)	(23)
GAINS OU PERTES NETS SUR AUTRES ACTIFS	451	(4)



4.11 Impôts

CHARGE D'IMPÔT

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Charge d'impôt courant ^{1 2}	(1 643)	(1 718)
Charge d'impôt différé	(706)	(753)
TOTAL CHARGE D'IMPÔT	(2 349)	(2 472)

¹ Le montant relatif à l'impôt complémentaire estimé au titre du Pilier 2 - GLoBE est non significatif en 2025.

² Dont 253 millions d'euros au titre de la contribution exceptionnelle au titre de la loi de Finance 2025 (ce montant prend en compte les modalités de répartition au sein du Groupe conformément à la convention de régime de groupe fiscal).

Dans le cadre de la Loi de finances 2025, il a été institué une contribution exceptionnelle sur les bénéfices des grandes entreprises. Elle s'applique, selon des seuils différents, pour les entreprises dont le chiffre d'affaires 2024 ou 2025 dépasse 1 milliard d'euros ou 3 milliards d'euros.

Pour les redevables dont le chiffre d'affaires est compris entre 1 et 3 milliards d'euros, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 20,6 % ; pour ceux dont celui-ci est supérieur à 3 milliards d'euros, le taux de la contribution exceptionnelle est fixé à 41,2 %. Les redevables dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 milliard d'euros ne sont pas assujettis à cette contribution.

Cette contribution exceptionnelle dispose en outre d'une base de calcul spécifique assise sur la moyenne de l'impôt sur les sociétés dû (hors contribution sociale sur les bénéfices de 3,3 %) au titre de l'exercice au cours duquel la contribution est due (2025) et au titre de l'exercice précédent (2024).

Par ailleurs, une convention de régime de groupe fiscal fixe les règles de répartition et des modalités de paiement de cette contribution exceptionnelle.

La contribution exceptionnelle comptabilisée au 31 décembre 2025 s'élève à 147 millions d'euros dont 102 millions d'euros au titre de l'exercice 2024.

RÉCONCILIATION DU TAUX D'IMPÔT THÉORIQUE AVEC LE TAUX D'IMPÔT CONSTATÉ

AU 31 décembre 2025

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	10 930	25,83%	(2 823)
Effet des différences permanentes		(2,85%)	312
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		0,91%	(99)
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		(0,13%)	14
Effet de l'imposition à taux réduit		(2,31%)	253
Changement de taux		-	-
Effet des autres éléments		0,05%	(6)
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT	21,50%	(2 349)	

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2025 (y compris la contribution sociale additionnelle). La contribution exceptionnelle (ainsi que les effets de la convention de régime de groupe fiscal associés) est présentée dans sa totalité sur la ligne « Effet des autres éléments ».

**AU 31 DÉCEMBRE 2024**

(en millions d'euros)	Base	Taux d'impôt	Impôt
Résultat avant impôt, dépréciations d'écart d'acquisition, activités abandonnées et résultats des entreprises mises en équivalence	10 431	25,83%	(2 694)
Effet des différences permanentes		(1,59%)	166
Effet des différences de taux d'imposition des entités étrangères		1,27%	(132)
Effet des pertes de l'exercice, de l'utilisation des reports déficitaires et des différences temporaires		0,04%	(4)
Effet de l'imposition à taux réduit		(0,71%)	74
Changement de taux		-	-
Effet des autres éléments		(1,13%)	118
TAUX ET CHARGE EFFECTIFS D'IMPÔT		23,71%	(2 472)

Le taux d'impôt théorique est le taux d'imposition de droit commun (y compris la contribution sociale additionnelle) des bénéfices taxables en France au 31 décembre 2024.

4.12 Variation des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres

Est présenté ci-dessous le détail des produits et charges comptabilisés de la période :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables		
Gains et pertes sur écarts de conversion	(1 331)	488
Ecart de réévaluation de la période	(1 331)	488
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(1 618)	(587)
Ecart de réévaluation de la période	(2 332)	(1 093)
Transferts en résultat	713	506
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments dérivés de couverture	(105)	532
Ecart de réévaluation de la période	(105)	532
Transferts en résultat	-	-
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	2 042	407
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	(37)	(5)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	(225)	(31)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables hors entreprises mises en équivalence	(85)	(83)
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres recyclables	(1 360)	722
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables		
Gains et pertes actuariels sur avantages post emploi	49	39
Gains et pertes sur passifs financiers attribuables aux variations du risque de crédit propre	(234)	(365)
Ecart de réévaluation de la période	(212)	(350)
Transferts en réserves	(22)	(15)
Autres variations	-	-
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	276	117
Ecart de réévaluation de la période	267	250
Transferts en réserves	9	(132)
Autres variations	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	(166)	(82)
Gains et pertes avant impôt comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	354	1
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables hors entreprises mises en équivalence	24	48
Impôts sur les gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables sur activités abandonnées	-	-
Gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables	303	(242)
GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES	(1 057)	479
Dont part du Groupe	(1 026)	465
Dont participations ne donnant pas le contrôle	(31)	14

NOTE 5 Informations sectorielles

DÉFINITION DES SECTEURS OPÉRATIONNELS

En application d'IFRS 8, les informations présentées sont fondées sur le reporting interne utilisé par le Comité exécutif pour le pilotage de Crédit Agricole S.A., l'évaluation des performances et l'affectation des ressources aux secteurs opérationnels identifiés.

Les secteurs opérationnels présentés dans le reporting interne correspondent aux métiers du Groupe.

Au 31 décembre 2025, au sein de Crédit Agricole S.A., les activités sont ainsi organisées en six secteurs opérationnels :

- les cinq pôles métiers suivants :
 - Gestion de l'Epargne et Assurances,
 - Grandes Clientèles,
 - Services Financiers Spécialisés,
 - Banque de Proximité en France – LCL,
 - Banque de Proximité à l'International,
- auxquels s'ajoute un pôle "Activités Hors Métiers".

PRÉSENTATION DES PÔLES MÉTIERS

■ Gestion de l'Epargne et Assurances

Cette ligne métier rassemble :

- les activités d'assurance exercées par les compagnies du groupe Crédit Agricole Assurances afin d'accompagner ses clients dans tous les moments de leur vie et de couvrir l'ensemble de leurs besoins en assurances de biens et de responsabilité ainsi qu'en assurance de personnes tant en France qu'à l'international, via trois métiers :
 - Epargne/Retraite ;
 - Prévoyance/Emprunteur/Assurances Collectives ;
 - Assurance dommages.
- les activités de gestion d'actifs exercées par Amundi Investment Solutions, offrant en Europe, en Asie et en Amérique une gamme complète des solutions d'épargne et d'investissement en gestion active et passive, en actifs traditionnels ou réels à des clients particuliers. Cette offre est enrichie de services et d'outils technologiques qui permettent de couvrir toute la chaîne de valeur de l'épargne.
- ainsi que les activités de gestion de fortune exercées principalement par les filiales du groupe Indosuez Wealth Management (CA Indosuez (Switzerland) SA, CA Indosuez Wealth (Europe), CFM Indosuez, CA Indosuez et Degroof Petercam).

■ Grandes Clientèles

Le pôle Grandes Clientèles regroupe la banque de financement et d'investissement, se décomposant elle-même en deux métiers principaux pour l'essentiel réalisés par Crédit Agricole CIB ainsi que les services financiers aux institutionnels et aux émetteurs réalisés par CACEIS :

- la banque de financement comprend les métiers de banque commerciale et de financements structurés en France et à l'international. Le métier des financements structurés consiste à initier, structurer et financer des opérations d'investissement reposant souvent sur des sûretés réelles (avions, bateaux, immobilier d'entreprise, matières premières, etc.) ou encore des crédits complexes et structurés ;
- la banque de marché et d'investissement réunit les activités de marchés de capitaux (trésorerie, change, dérivés de taux et marché de la dette) et celles de banque d'investissement (conseil en fusions et acquisitions et primaire actions) ;
- les services financiers aux investisseurs institutionnels et aux émetteurs : CACEIS Bank pour les fonctions conservation et dépositaire, CACEIS Fund Administration pour la fonction administration de fonds et Uptevia pour les services aux émetteurs.

■ Services Financiers Spécialisés

Cette ligne métier rassemble les entités du Groupe offrant des produits et services financiers aux particuliers, aux professionnels, aux entreprises, aux agriculteurs et aux collectivités locales en France et à l'étranger. Il s'agit :

- de sociétés de crédit à la consommation, de location et de solutions de mobilité(s) autour de Crédit Agricole Personal Finance & Mobility en France (Sofinco ainsi que l'activité de gestion de l'activité de crédit consommation pour le compte des Caisses régionales et de LCL), au travers de ses filiales ou de ses partenariats à l'étranger (Agos, Creditplus Bank, Credibom, Sofinco Spain, GAC Sofinco Finance, GAC Sofinco Leasing, Wafasalaf) et une implantation paneuropéenne d'entités dédiées à la Mobilité : CAAB et Leasys (JV LLD avec Stellantis).
- des services financiers spécialisés aux entreprises, tels que l'affacturage et le crédit-bail (groupe Crédit Agricole Leasing & Factoring, EFL) et aussi des financements spécifiques dédiés aux énergies et aux territoires, pour les entreprises, collectivités et agriculteurs, acteurs de la transition énergétique.

■ Banque de Proximité en France - LCL

LCL est un réseau national de banque de proximité, à forte implantation urbaine, organisé autour de quatre métiers : la banque de proximité pour les particuliers, la banque de proximité pour les professionnels, la banque privée et la banque des entreprises.

L'offre bancaire englobe toute la gamme des produits et services bancaires, les produits de gestion d'actifs et d'assurance et la gestion de patrimoine.

■ Banque de Proximité à l'international

Ce pôle métier comprend les filiales étrangères dont l'activité relève majoritairement de la banque de proximité.

Ces filiales sont principalement implantées en Europe : en Italie avec le Crédit Agricole Italia, en Pologne avec Crédit Agricole Polska, ainsi qu'en Ukraine, mais également sur le pourtour de la Méditerranée avec Crédit Agricole Egypt.

Les filiales étrangères de crédit à la consommation, de crédit-bail et d'affacturage (filiales de Crédit Agricole Personal Finance & Mobility, de Crédit Agricole Leasing & Factoring et EFL en Pologne, etc.) ne sont pas incluses dans ce pôle mais sont affectées au pôle "Services Financiers Spécialisés" à l'exception de Calit en Italie, qui est intégré à la Banque de Proximité à l'International.

■ Activités hors métiers

Ce pôle comprend quatre types d'activités :

- la fonction d'organe central de Crédit Agricole S.A., la gestion actif-passif, la gestion des dettes liées aux acquisitions de filiales ou de participations financières ainsi que les effets nets de l'intégration fiscale de Crédit Agricole S.A. ;
- le résultat des activités de capital-investissement et de diverses autres sociétés de Crédit Agricole S.A. (notamment CA Immobilier, Uni-médias, Foncaris, BforBank, etc.) ;
- les résultats des sociétés de moyens notamment les sociétés des activités informatiques et de paiement (CA-GIP et CAPS) et des sociétés immobilières d'exploitation ;
- Le métier de conseil en transition énergétique qui se structure autour de la production et la fourniture d'électricité décarbonée en circuit court et le conseil et les solutions en transitions (Crédit Agricole Transitions & Énergies).

Ce pôle inclut également les impacts techniques volatils liés aux opérations intragroupes.

5.1 Information sectorielle par secteur opérationnel

Les transactions entre les secteurs opérationnels sont conclues à des conditions de marché.

Les actifs sectoriels sont déterminés à partir des éléments comptables composant le bilan de chaque secteur opérationnel.

	31/12/2025						
	Gestion de l'Epargne et assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers ¹	Total
(en millions d'euros)							
Produit net bancaire	8 000	8 883	3 539	3 945	4 027	(315)	28 079
Charges d'exploitation	(3 747)	(5 171)	(1 829)	(2 524)	(2 175)	(182)	(15 628)
Résultat brut d'exploitation	4 253	3 712	1 710	1 421	1 852	(497)	12 451
Coût du risque	(38)	(127)	(1 076)	(410)	(332)	10	(1 973)
Résultat d'exploitation	4 215	3 585	634	1 011	1 520	(487)	10 478
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	201	29	(84)	-	-	(673)	(527)
Gains ou pertes nets sur autres actifs	451	(1)	(3)	4	-	-	451
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	4 867	3 613	547	1 015	1 520	(1 160)	10 402
Impôts sur les bénéfices	(1 052)	(827)	(123)	(321)	(431)	405	(2 349)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	3 815	2 786	424	694	1 089	(755)	8 053
Participations ne donnant pas le contrôle	583	51	92	31	213	9	979
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	3 232	2 735	332	663	876	(764)	7 074

¹ L'effet lié aux « marges internes » au moment de la consolidation de l'activité assurances au niveau de Crédit Agricole S.A. a été comptabilisé dans le pôle Activités Hors Métiers. L'impact du retraitement des frais engagés pour la distribution des contrats d'assurance est de -862 millions d'euros en produit net bancaire et de + 862 millions d'euros en charges d'exploitation.

	31/12/2025						
	Gestion de l'Epargne et assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Total
(en millions d'euros)							
Actifs sectoriels							
Dont parts dans les entreprises mises en équivalence	1 526	372	1 475	-	-	3 768	7 140
Dont écarts d'acquisition	8 501	1 575	1 400	4 161	769	-	16 406
TOTAL DE L'ACTIF	621 653	1 449 904	147 924	213 298	93 679	(152 151)	2 374 307



	31/12/2024						
(en millions d'euros)	Gestion de l'Epargne et assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers ¹	Total
Produit net bancaire	7 648	8 651	3 520	3 872	4 059	(569)	27 181
Charges d'exploitation	(3 365)	(5 039)	(1 780)	(2 448)	(2 148)	(115)	(14 895)
Résultat brut d'exploitation	4 283	3 612	1 740	1 424	1 911	(684)	12 286
Coût du risque	(29)	(117)	(959)	(373)	(313)	(59)	(1 850)
Résultat d'exploitation	4 254	3 495	781	1 051	1 598	(743)	10 436
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	123	27	125	-	-	(82)	194
Gains ou pertes nets sur autres actifs	(22)	1	(12)	5	-	24	(4)
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-	-	-	-	-	-
Résultat avant impôt	4 355	3 523	894	1 056	1 598	(801)	10 626
Impôts sur les bénéfices	(973)	(883)	(187)	(229)	(535)	335	(2 472)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	-	-	-	-	-	-	-
Résultat net	3 382	2 640	707	827	1 063	(466)	8 154
Participations ne donnant pas le contrôle	506	192	82	37	227	23	1 067
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	2 876	2 448	625	790	836	(489)	7 087

¹ L'effet lié aux « marges internes » au moment de la consolidation de l'activité assurances au niveau de Crédit Agricole S.A. a été comptabilisé dans le pôle Activités Hors Métiers. L'impact du retraitement des frais engagés pour la distribution des contrats d'assurance est de -832 millions d'euros en produit net bancaire et de + 832 millions d'euros en charges d'exploitation.

	31/12/2024						
(en millions d'euros)	Gestion de l'Epargne et assurances	Grandes clientèles	Services financiers spécialisés	Banque de proximité en France - LCL	Banque de proximité à l'international	Activités hors métiers	Total
Actifs sectoriels							
Dont parts dans les entreprises mises en équivalence	617	345	1 498	-	-	468	2 928
Dont écarts d'acquisition	8 360	1 550	1 422	4 161	770	-	16 263
TOTAL DE L'ACTIF	587 702	1 354 627	158 017	211 280	92 416	(94 261)	2 309 782

5.2 Information sectorielle par zone géographique

L'analyse géographique des actifs et des résultats sectoriels repose sur le lieu d'enregistrement comptable des activités.

	31/12/2025				31/12/2024			
	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition	Résultat net part Groupe	dont Produit net bancaire	Actifs sectoriels	dont écarts d'acquisition
(en millions d'euros)								
France (y compris DROM-COM)	1 365	13 209	1 829 712	9 685	2 974	12 889	1 786 511	9 946
Italie	2 491	5 475	162 237	1 357	1 392	5 408	160 359	1 285
Autres pays de l'Union européenne	1 211	4 480	111 909	4 039	983	4 005	109 931	3 822
Autres pays d'Europe	492	1 773	45 918	1 265	418	1 698	42 609	1 145
Amérique du Nord ¹	705	1 483	76 969	-	648	1 667	85 011	-
Amériques centrale et du Sud	61	84	2 363	-	19	52	2 161	-
Afrique et Moyen-Orient	110	291	6 727	12	113	314	4 980	13
Asie et Océanie (hors Japon)	505	962	45 092	30	440	877	38 299	32
Japon	135	321	93 381	18	99	272	79 922	20
TOTAL	7 074	28 079	2 374 307	16 406	7 087	27 181	2 309 782	16 263

¹ Lié, en 2024, au reclassement en IFRS 5 des actifs de Amundi US dans le cadre de l'accord entre Amundi et Victory Capital (Cf Note 2).



5.3 Spécificités de l'assurance

RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS D'ASSURANCE

	31/12/2025	31/12/2024
(en millions d'euros)		
Produits des activités d'assurance	15 402	14 015
Charges afférentes aux activités d'assurance	(12 521)	(11 093)
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(150)	(166)
Résultat des activités d'assurance	2 731	2 756
Chiffre d'affaires ou produits des autres activités	99	71
Produits des placements	9 562	8 313
Charges des placements	(1 023)	(1 285)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(646)	(385)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	7 701	6 404
Variation des dépréciations sur placements	(43)	(49)
Produits des placements nets de charges	15 549	12 998
Produits financiers ou charges financières d'assurance	(15 072)	(12 581)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	41	49
Variations de valeur des contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire	(77)	(191)
Résultat financier net	441	275
Autres produits et charges opérationnels courants	(424)	(369)
Autres produits et charges opérationnels	(24)	(18)
Résultat opérationnel	2 824	2 715
Charges de financement	(262)	(215)
Impôts sur les résultats	(561)	(572)
Résultat net d'impôts des activités abandonnées	-	-
Résultat net de l'ensemble consolidé	2 000	1 928
Dont participations ne donnant pas le contrôle	8	44
DONT RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	1 992	1 884

**PRODUITS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE**

Une analyse des produits des activités d'assurance comptabilisés au cours de la période est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Variations du passif au titre de la couverture restante	7 181	6 649
Charges afférentes aux activités d'assurance engagées au cours de la période	4 280	3 865
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier	275	287
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net en raison de la fourniture de services prévus aux contrats d'assurance au cours de la période	2 635	2 503
Autres montants (dont ajustements liés à l'expérience découlant des encassements de primes)	(9)	(6)
Montant de la part des primes imputé à la récupération des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	1 460	1 281
Produits des activités d'assurance des contrats non évalués selon le modèle PAA	8 641	7 930
Produits des activités d'assurance des contrats évalués selon le modèle PAA	6 814	6 160
PRODUITS DES ACTIVITÉS D'ASSURANCE	15 455	14 090
dont contrats d'assurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	5 185	5 533
dont contrats d'assurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	-	-

**PRODUITS FINANCIERS OU CHARGES FINANCIÈRES D'ASSURANCE**

Le tableau suivant présente une analyse du montant total des produits financiers ou charges financières d'assurance et des produits nets des placements comptabilisés en résultat net et en OCI au cours de la période :

	31/12/2025			31/12/2024		
	Contrats d'assurance avec éléments de participation directe	Autres contrats et fonds propres	TOTAL	Contrats d'assurance avec éléments de participation directe	Autres contrats et fonds propres	TOTAL
			(en millions d'euros)			
RENDEMENT D'INVESTISSEMENT DES ACTIFS	12 784	862	13 646	11 807	802	12 609
Produits nets des placements comptabilisés en résultat net	14 527	789	15 316	12 149	730	12 879
Produits des placements	8 669	614	9 282	7 441	594	8 035
Charges des placements	(885)	(75)	(960)	(990)	(146)	(1 136)
Plus et moins-values de cession des placements nettes de reprises de dépréciation et d'amortissement	(593)	(53)	(646)	(354)	(31)	(385)
Variation de juste valeur des placements comptabilisés à la juste valeur par résultat	7 381	302	7 683	6 101	313	6 414
Variation des dépréciations sur placements	(45)	2	(43)	(49)	-	(49)
Gains et pertes sur placements comptabilisés en capitaux propres	(1 743)	73	(1 670)	(342)	72	(270)
Gains et pertes sur instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	(1 917)	8	(1 909)	(421)	98	(323)
Gains et pertes sur instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables	174	65	239	79	(26)	53
PRODUITS FINANCIERS OU CHARGES FINANCIÈRES D'ASSURANCE	(12 950)	(242)	(13 192)	(11 955)	(257)	(12 212)
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en résultat net	(14 758)	(273)	(15 031)	(12 304)	(228)	(12 532)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis comptabilisés en résultat net	(14 758)	(314)	(15 072)	(12 304)	(277)	(12 581)
Effet de désactualisation	-	(292)	(292)	-	(335)	(335)
Effet des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	-	44	44	-	35	35
Produits financiers ou charges financières d'assurance des contrats avec éléments de participation directe	(12 950)	-	(12 950)	(11 955)	-	(11 955)
Option désagrégation	(1 808)	(66)	(1 874)	(349)	23	(326)
Montant comptabilisé en résultat net en application de l'option d'atténuation des risques	-	-	-	-	-	-
Ecarts de change liés aux variations de valeur des contrats d'assurance émis comptabilisés en résultat net	-	-	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus comptabilisés en résultat net	-	41	41	-	49	49
Effet de désactualisation	-	45	45	-	54	54
Effet des variations des taux d'intérêt et des autres hypothèses financières	-	(40)	(40)	-	(10)	(10)
Option désagrégation	-	36	36	-	5	5
Ecarts de change liés aux variations de valeur des contrats de réassurance détenus comptabilisés en	-	-	-	-	-	-
Produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisés en capitaux propres	1 808	31	1 839	349	(29)	320
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats d'assurance émis comptabilisés en capitaux propres	1 808	68	1 876	349	(24)	325
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres recyclables	1 974	68	2 042	431	(24)	407
Produits financiers ou charges financières d'assurance ventilés en capitaux propres non recyclables	(166)	-	(166)	(82)	-	(82)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus comptabilisés en capitaux propres	-	(37)	(37)	-	(5)	(5)
Produits financiers ou charges financières de réassurance ventilés en capitaux propres	-	(37)	(37)	-	(5)	(5)
VARIATIONS DE VALEUR DES CONTRATS D'INVESTISSEMENT SANS ÉLÉMENTS DE PARTICIPATION DISCRETIONNAIRE	-	(77)	(77)	-	(191)	(191)

La composition et la juste valeur des actifs financiers sous-jacents des contrats d'assurance avec éléments de participation directe sont présentées dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Immeubles de placement	8 878	9 464
Placements financiers	286 427	271 495
Actifs financiers à la juste valeur par résultat (hors UC)	116 220	109 144
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	116 220	109 144
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	169 642	161 824
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	167 692	159 847
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	1 950	1 977
Actifs financiers au coût amorti	565	527
Prêts et créances	565	527
Titres de dettes	-	-
Placements financiers en UC	113 795	101 674
Instruments dérivés et dérivés incorporés séparés	319	470
Investissements dans les entreprises associées et coentreprises	-	-
Total des éléments sous-jacents relatifs aux contrats d'assurance avec éléments de participation directe	409 419	383 103

CONTRATS D'ASSURANCE ET DE RÉASSURANCE

Les valeurs comptables des portefeuilles de contrats d'assurance émis et de contrats de réassurance détenus, ventilées selon leur position au bilan et détaillées selon leurs éléments constitutifs, sont présentées dans le tableau suivant.

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Contrats d'assurance émis	388 306	362 852
Contrats d'assurance émis - Actif	(49)	(10)
Couverture restante	(56)	(492)
Sinistres survenus	7	482
Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	-
Contrats d'assurance émis - Passif	388 355	362 862
Couverture restante	376 337	352 002
Sinistres survenus	12 018	10 860
Actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	-	-
Contrats de réassurance détenus	(1 047)	(951)
Contrats de réassurance détenus - Actif	(1 155)	(1 021)
Couverture restante	(444)	(236)
Sinistres survenus	(711)	(785)
Contrats de réassurance détenus - Passif	108	70
Couverture restante	107	71
Sinistres survenus	1	(1)
Contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire¹	2 957	3 170

¹ Les contrats d'investissement sans éléments de participation discrétionnaire sont classés parmi les passifs financiers à la juste valeur par résultat.

Des rapprochements des soldes d'ouverture et de clôture des valeurs comptables des contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17 sont présentés ci-après.

Ces rapprochements montrent comment les valeurs comptables nettes des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus, respectivement, ont varié au cours de la période en raison des flux de trésorerie ainsi que des produits et charges comptabilisés en résultat et en OCI.

Un premier rapprochement (par type de passif) analyse séparément les variations du passif au titre de la couverture restante et du passif au titre des sinistres survenus et réconcilie ces variations avec les postes du compte de résultat et de l'état du résultat net et des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres.

Un second rapprochement (par composante d'évaluation des contrats) analyse séparément, pour les contrats qui ne sont pas évalués selon le modèle PAA, les variations des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs, de l'ajustement au titre du risque non financier et de la marge sur services contractuels.



RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS PAR TYPE DE PASSIF

(en millions d'euros)	31/12/2025											31/12/2024											
	Passif au titre de la couverture restante			Passif au titre des sinistres survenus						TOTAL	Passif au titre de la couverture restante			Passif au titre des sinistres survenus						TOTAL			
	Excl. Elément de perte	Elément de perte	Total Passif au titre de la couverture restante	Contrats non évalués en PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total Contrats évalués en PAA	Total Passif au titre des sinistres survenus	Excl. Elément de perte		Total Passif au titre de la couverture restante	Contrats non évalués en PAA	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Total Contrats évalués en PAA								
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS A L'OUVERTURE	351 373	137	351 510	5 354	5 830	158	5 988	11 342	362 852		337 108	164	337 272	5 575	5 461	144	5 605	11 180	348 452				
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	(492)	-	(492)	482	-	-	-	482	(10)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	351 865	137	352 002	4 872	5 830	158	5 988	10 860	362 862	337 108	164	337 272	5 575	5 461	144	5 605	11 180	348 452					
Produits des activités d'assurance	(15 455)		(15 455)						(15 455)	(14 090)		(14 090)											(14 090)
Charges différentes aux activités d'assurance	2 069	15	2 084	4 303	5 562	37	5 599	9 902	11 986	1 844	(29)	1 815	3 801	4 997	12	5 009	8 810	10 625					
Charges de sinistres (exclusion faite des composantes investissement) et autres charges différentes aux activités d'assurance engagées	11	(15)	(4)	4 378	5 889	77	5 966	10 344	10 340	8	10	18	3 893	5 207	53	5 260	9 153	9 171					
Amortissement des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	2 058		2 058						2 058	1 836		1 836											1 836
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés au passif au titre des				(75)	(327)	(40)	(367)	(442)	(442)				(92)	(210)	(41)	(251)	(343)	(343)					
Perfs et reprises de perfs sur groupes de contrats déficitaires	30	30							30	(39)	(39)												(39)
Résultat des activités d'assurance	(13 386)	15	(13 371)	4 303	5 562	37	5 599	9 902	(3 469)	(12 246)	(29)	(12 275)	3 801	4 997	12	5 009	8 810	(3 465)					
Produits financiers ou charges financières	13 056	1	13 057	63	74	2	76	139	13 196	12 037	1	12 038	68	146	4	150	218	12 256					
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	(330)	16	(314)	4 366	5 636	39	5 675	10 041	9 727	(209)	(28)	(237)	3 869	5 143	16	5 159	9 028	8 791					
Composantes investissement	(24 685)		(24 685)	24 685		-			24 685	-	(26 634)		(26 634)	26 634	-	-					26 634	-	
Autres variations	318	(12)	306	10	7	6	13	23	329	(20)	1	(19)	(21)	(9)	(2)	(11)	(32)	(51)					
Flux de trésorerie de la période	49 464		49 464	(28 976)	(5 090)	-	(5 090)	(34 066)	15 398	41 128		41 128	(30 703)	(4 765)	-	(4 765)	(35 468)	5 660					
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	50 867		50 867						50 867	42 375		42 375											42 375
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(1 403)		(1 403)		(13)		(13)	(13)	(1 416)	(1 247)		(1 247)		(14)			(14)	(14)	(1 261)				
Paitements faits en règlement des sinistres survenus et autres charges différentes aux activités d'assurance relativement aux contrats d'assurance émis, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition - incluant les composantes investissement				(28 976)	(5 077)		(5 077)	(34 053)	(34 053)				(30 703)	(4 751)		(4 751)	(35 454)	(35 454)					
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS A LA CLÔTURE	376 140	141	376 281	5 439	6 383	203	6 586	12 025	388 306	351 373	137	351 510	5 354	5 830	158	5 988	11 342	362 852					
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	(56)	-	(56)	7	-	-	-	7	(49)	(492)	-	(492)	482	-	-	-	-	482	(10)				
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	376 196	141	376 337	5 432	6 383	203	6 586	12 018	388 355	351 865	137	352 002	4 872	5 830	158	5 988	10 860	362 862					



RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS D'ASSURANCE ÉMIS PAR COMPOSANTE D'ÉVALUATION DES CONTRATS NON ÉVALUÉS SELON LA MÉTHODE D'AFFECTATION DE PRIMES

	31/12/2025				31/12/2024			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL
(en millions d'euros)								
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE EMIS A L'OUVERTURE	325 998	3 250	27 114	356 362	313 591	3 165	25 605	342 361
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	(10)	-	-	(10)	-	-	-	-
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	326 008	3 250	27 114	356 372	313 591	3 165	25 605	342 361
Variations liées aux services futurs	(5 081)	250	4 864	33	(4 319)	347	3 934	(38)
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	(2 042)	(31)	2 073	-	(1 371)	61	1 310	-
Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels	29	(18)	-	11	(52)	6	-	(46)
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(3 068)	299	2 791	22	(2 896)	280	2 624	8
Variations liées aux services rendus au cours de la période	87	(271)	(2 636)	(2 820)	36	(281)	(2 503)	(2 748)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services fournis	-	-	(2 636)	(2 636)	-	-	(2 503)	(2 503)
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier qui n'est pas liée aux services passés ou futurs	-	(271)	-	(271)	-	(281)	-	(281)
Ajustements liés à l'expérience, à l'exclusion des montants relatifs à l'ajustement au titre du risque non financier	87	-	-	87	36	-	-	36
Variations liées aux services passés	(67)	(8)	(75)	(86)	(6)	(86)	(6)	(92)
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux sinistres survenus	(67)	(8)	(75)	(86)	(6)	(6)	-	(92)
Résultat des activités d'assurance	(5 061)	(29)	2 228	(2 862)	(4 369)	60	1 431	(2 878)
Produits financiers ou charges financières d'assurance	13 047	1	73	13 121	12 009	24	73	12 106
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	7 986	(28)	2 301	10 259	7 640	84	1 504	9 228
Autres variations	140	39	102	281	(43)	(1)	5	(39)
Flux de trésorerie de la période	14 239			14 239	4 812			4 812
Primes reçues au titre des contrats d'assurance émis	43 996	-	-	43 996	36 176	-	-	36 176
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	(781)	-	-	(781)	(661)	-	-	(661)
Paiements faits en règlement des sinistres survenus et autres charges afférentes aux activités d'assurance relativement aux contrats d'assurance émis, à l'exclusion des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition - incluant les composantes investissement	(28 976)	-	-	(28 976)	(30 703)	-	-	(30 703)
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS D'ASSURANCE EMIS A LA CLOTURE	348 363	3 261	29 517	381 141	325 998	3 250	27 114	356 362
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	(94)	4	41	(49)	(10)	-	-	(10)
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	348 457	3 257	29 476	381 190	326 008	3 250	27 114	356 372



RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS PAR TYPE D'ACTIF

(en millions d'euros)	31/12/2025									TOTAL	31/12/2024									TOTAL	
	Actif au titre de la couverture restante			Actif au titre des sinistres survenus							Actif au titre de la couverture restante			Actif au titre des sinistres survenus							
	Excl. Composante recouvrement de perte	Composante recouvrement de perte	Total Actif au titre de la couverture restante	Contrats non évalués en PAA	Contrats évalués en PAA			Total Actif au titre des sinistres survenus	Excl. Composante recouvrement de perte		Composante recouvrement de perte	Total Actif au titre de la couverture restante	Contrats non évalués en PAA	Contrats évalués en PAA			Total Actif au titre des sinistres survenus				
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie	Ajustement au titre du risque non financier	Total Contrats évalués en PAA								Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie	Ajustement au titre du risque non financier	Total Contrats évalués en PAA								
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A L'OUVERTURE	162	3	165	12	748	26	774	786	951		289	3	292	35	667	23	690	725	1 017		
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	233	3	236	11	748	26	774	785	1 021		372	3	375	28	667	23	690	718	1 093		
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(71)	-	(71)	1	-	-	-	1	(70)		(83)	-	(83)	7	-	-	-	7	(76)		
Impulsion des primes payées	(610)		(610)					-	(610)		(565)		(565)		(565)			-	(565)		
Sommes recouvrées du réassureur	1	-	1	124	328	6	334	458	459		-	-	-	-	118	277	2	279	397		
Sommes recouvrées au titre des sinistres et autres dépenses engagées pendant la période	1	-	1	132	303	9	312	443	444		-	-	-	-	122	192	3	195	317		
Variations des flux de trésorerie d'exécution liés à l'actif au titre des sinistres survenus	-		(8)	25	[3]	22	15	15			-		(4)	85	(1)	84	80	80			
Variations de la composante recouvrement de perte liée aux contrats sous-jacents déficitaires																					
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	-	-	-	-	-	-	-	-	-		-	-	-	-	-	-	-	-			
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(609)	-	(609)	124	328	6	334	458	(151)		(565)	-	(565)	118	277	2	279	397	(168)		
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	(12)	-	(12)	1	15	1	16	17	5		22	-	22	2	19	1	20	22	44		
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	(621)	-	(621)	125	343	7	350	475	(146)		(543)	-	(543)	120	296	3	299	419	(124)		
Composantes investissement	(12)		(12)	11	1		1	12	-		(37)		(37)	35	2	2	37	-			
Autres variations	40	-	40	(13)	(12)	4	(8)	(21)	19		(9)	-	(9)	(16)	10	-	10	(6)	(15)		
Flux de trésorerie de la période	765		765	(115)	(427)	-	(427)	(542)	223		462		462	(162)	(227)	-	(227)	(389)	73		
Primes payées au titre des contrats de réassurance détenus	765		765	-	-	-	-	765	462		462		462	-	-	-	-	462			
Sommes recouvrées du réassureur - incluant les composantes investissement	-		(115)	(427)	-	(427)	(542)	(542)	-		-		(162)	(227)	(227)	(389)	(389)				
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A LA CLOTURE	334	3	337	20	653	37	690	710	1 047		162	3	165	12	748	26	774	786	951		
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	441	3	444	21	653	37	690	711	1 155		233	3	236	11	748	26	774	785	1 021		
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(107)	-	(107)	(1)	-	-	-	(1)	(108)		(71)	-	(71)	1	-	-	-	1	(70)		



RAPPROCHEMENT DES SOLDES D'OUVERTURE ET DE CLÔTURE DES VALEURS COMPTABLES DES CONTRATS DE RÉASSURANCE DÉTENUS PAR COMPOSANTE D'ÉVALUATION DES CONTRATS NON ÉVALUÉS SELON LA MÉTHODE D'AFFECTATION DE PRIMES

	31/12/2025				31/12/2024			
	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL	Estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs	Ajustement au titre du risque non financier	Marge sur services contractuels	TOTAL
(en millions d'euros)								
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A L'OUVERTURE	(165)	109	192	136	(193)	111	213	131
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	93	54	59	206	80	53	74	207
Valeurs comptables à l'ouverture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(258)	55	133	(70)	(273)	58	139	(76)
Variations liées aux services futurs	(7)	(35)	42	-	(13)	7	6	-
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	2	(36)	34	-	(2)	3	(1)	-
Changements des estimations n'entraînant pas d'ajustement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation de la composante recouvrement de perte sur contrats sous-jacents déficitaires entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période	(9)	1	8	-	(11)	4	7	-
Variations liées aux services rendus au cours de la période	7	(7)	(39)	(39)	(3)	(13)	(35)	(51)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services reçus	-	-	(39)	(39)	-	-	(35)	(35)
Reprises de la composante recouvrement de perte exclues de l'imputation des primes payées	-	-	-	-	-	-	-	-
Variation de l'ajustement au titre du risque non financier qui n'est pas liée aux services passés ou futurs	-	(7)	-	(7)	-	(13)	-	(13)
Ajustements liés à l'expérience, à l'exclusion des montants relatifs à l'ajustement au titre du risque non financier	7	-	-	7	(3)	-	-	(3)
Variations liées aux services passés	(8)	-	(8)	(4)	-	-	-	(4)
Variations des flux de trésorerie d'exécution qui sont liés aux sinistres survenus	(8)	-	(8)	(4)	-	-	-	(4)
Effet de l'évolution du risque de non-exécution de la part de l'émetteur des contrats de réassurance détenus	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	(8)	(42)	3	(47)	(20)	(6)	(29)	(55)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux contrats de réassurance détenus	(19)	-	9	(10)	11	4	9	24
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	(27)	(42)	12	(57)	(9)	(2)	(20)	(31)
Autres variations	(15)	(1)	(1)	(17)	(14)	-	(1)	(15)
Flux de trésorerie de la période	26	-	26	51	-	-	-	51
Primes payées au titre des contrats de réassurance détenus	157	-	157	208	-	-	-	208
Sommes recouvrées du réassureur - incluant les composantes investissement	(131)	-	(131)	(157)	-	-	-	(157)
VALEURS COMPTABLES NETTES DES CONTRATS DE REASSURANCE DETENUS A LA CLOTURE	(181)	66	203	88	(165)	109	192	136
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des actifs	83	20	93	196	93	54	59	206
Valeurs comptables à la clôture des portefeuilles de contrats de réassurance détenus qui sont des passifs	(264)	47	110	(108)	(258)	55	133	(70)

EFFET DES CONTRATS COMPTABILISÉS INITIALEMENT AU COURS DE LA PÉRIODE

L'effet sur le bilan des contrats d'assurance émis et des contrats de réassurance détenus comptabilisés initialement au cours de la période (pour les contrats qui ne sont pas évalués selon le modèle PAA) est présenté dans le tableau suivant :

	31/12/2025							
	Contrats d'assurance				Contrats de réassurance			
	Contrats émis		Contrats acquis		Total	Contrats souscrits	Contrats acquis	Total
(en millions d'euros)	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires				
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(38 619)	(301)	-	-	(38 920)	(55)	-	(55)
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	35 536	316	-	-	35 852	64	-	64
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	871	101	-	-	972			
Sinistres et autres frais directement attribuables	34 665	215	-	-	34 880			
Ajustement au titre du risque non financier	291	8	-	-	299	(1)	-	(1)
Marge sur services contractuels	2 791		-		2 791	(8)	-	(8)
EFFET DES CONTRATS COMPTABILISÉS INITIALEMENT AU COURS DE LA PÉRIODE	(1)	23	-	-	22	-	-	-

	31/12/2024							
	Contrats d'assurance				Contrats de réassurance			
	Contrats émis		Contrats acquis		Total	Contrats souscrits	Contrats acquis	Total
(en millions d'euros)	Non déficitaires	Déficitaires	Non déficitaires	Déficitaires				
Estimations de la valeur actualisée des entrées de trésorerie futures	(31 442)	(348)	-	-	(31 790)	(59)	-	(59)
Estimations de la valeur actualisée des sorties de trésorerie futures	28 556	338	-	-	28 894	70	-	70
Flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition	589	110	-	-	699			
Sinistres et autres frais directement attribuables	27 967	228	-	-	28 195			
Ajustement au titre du risque non financier	262	18	-	-	280	(4)	-	(4)
Marge sur services contractuels	2 624		-		2 624	(7)	-	(7)
EFFET DES CONTRATS COMPTABILISÉS INITIALEMENT AU COURS DE LA PÉRIODE	-	8	-	-	8	-	-	-

**RECONNAISSANCE ATTENDUE EN RÉSULTAT NET DE LA MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS RESTANTE À LA DATE DE CLÔTURE**

Une analyse de la reconnaissance attendue en résultat de la marge sur services contractuels restante à la date de clôture est présentée dans le tableau suivant :

	31/12/2025			
	≤ 5 ans	> 5 ans à ≤ 10 ans	> 10 ans	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Marge sur services contractuels - Contrats d'assurance émis	8 914	6 046	14 556	29 516

	31/12/2024			
	≤ 5 ans	> 5 ans à ≤ 10 ans	> 10 ans	Total
<i>(en millions d'euros)</i>				
Marge sur services contractuels - Contrats d'assurance émis	8 547	5 677	12 890	27 114

**MATÉRIALISATION DES SINISTRES****Déroulé de sinistres brut de réassurance**

Les paiements de sinistres réels sont comparés aux estimations antérieures de leur montant non actualisé dans le développement des demandes d'indemnisation ci-dessous sur une base brute de réassurance au 31 décembre 2025 :

(en millions d'euros)	N-6	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	N	Total
Estimation du coût ultime des sinistres (brut de réassurance, non actualisé)								
A la fin de l'année de survenance	2 864	2 742	3 160	3 992	4 323	4 548	5 177	
un an après	2 882	2 726	3 211	4 106	4 035	4 240		
deux ans après	2 929	2 731	3 179	4 146	4 006			
trois ans après	2 917	2 688	3 143	4 121				
quatre ans après	2 897	2 649	3 098					
cinq ans après	2 879	2 621						
six ans après	2 854	-	-					
Paiements cumulés des sinistres bruts	2 592	2 345	2 730	3 372	3 334	3 249	2 403	20 025
Passif au titre des sinistres survenus brut non actualisé - années de survenance de N-6 à N	262	276	368	749	672	991	2 774	6 092
Passif au titre des sinistres survenus brut non actualisé - années de survenance antérieures à N-6								1 134
Effet de l'actualisation								(846)
Effet de l'ajustement au titre du risque non financier								203
PASSIF AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS BRUT								6 583

**Déroulé de sinistres net de réassurance**

Les paiements de sinistres réels sont comparés aux estimations antérieures de leur montant non actualisé dans le développement des demandes d'indemnisation ci-dessous sur une base nette de réassurance au 31 décembre 2025 :

(en millions d'euros)	N-6	N-5	N-4	N-3	N-2	N-1	N	Total
Estimation du coût ultime des sinistres (net de réassurance, non actualisé)								
A la fin de l'année de survenance	2 697	2 597	3 005	3 482	4 229	4 385	5 063	
un an après	2 733	2 566	3 060	3 447	3 869	4 105		
deux ans après	2 770	2 563	3 031	3 402	3 843			
trois ans après	2 747	2 521	2 997	3 356				
quatre ans après	2 731	2 473	2 955					
cinq ans après	2 710	2 449						
six ans après	2 683	-	-					
Paiements cumulés des sinistres nets	2 454	2 215	2 604	2 853	3 237	3 165	2 382	18 910
Passif au titre des sinistres survenus net non actualisé - années de survenance de N-6 à N								
	229	234	351	503	606	940	2 681	5 544
Passif au titre des sinistres survenus net non actualisé - années de survenance antérieures à N-6								962
Effet de l'actualisation								(784)
Effet de l'ajustement au titre du risque non financier								166
PASSIF AU TITRE DES SINISTRES SURVENUS NET								5 888

En application des dispositions transitoires de la norme, le Groupe ne présente pas les informations non publiées auparavant sur le développement des sinistres survenus plus de six ans avant la fin de la période de reporting annuelle pour laquelle il applique IFRS 17 pour la première fois (c'est-à-dire les sinistres survenus avant 2019).



CONTRATS D'ASSURANCE – MONTANTS TRANSITOIRES

En application des dispositions transitoires de la norme IFRS 17, les changements de méthodes comptables résultant de l'application de la norme IFRS 17 doivent être appliqués en utilisant une approche rétrospective complète à la date de transition, dans la mesure où cela est praticable. Selon l'approche rétrospective complète, le Groupe doit, à la date de transition (1er janvier 2022) :

- définir, comptabiliser et évaluer chacun des groupes de contrats d'assurance comme s'il avait toujours appliqué IFRS 17 ;
- déterminer, comptabiliser et évaluer les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, s'il en existe, comme s'il avait toujours appliqué IFRS 17 (sans être toutefois tenu de procéder à l'appréciation de leur recouvrabilité avant la date de transition) ;
- décomptabiliser les soldes qui n'existaient pas s'il avait toujours appliqué IFRS 17 ;
- s'il reste un écart net, le comptabiliser en capitaux propres.

Si, et seulement si, une application rétrospective de la norme s'avère impraticable pour l'évaluation d'un groupe de contrats d'assurance ou d'un actif au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition, le Groupe peut opter pour l'une ou l'autre des deux approches alternatives prévues par les dispositions transitoires de la norme (approche rétrospective modifiée ou approche fondée sur la juste valeur).

A la date de transition, soit le 1er janvier 2022, le Groupe a appliqué l'approche rétrospective complète pour évaluer les contrats d'assurance dommages (évalués selon le modèle PAA) les plus récents, ainsi que les contrats d'assurance retraite du fonds général de Crédit Agricole Assurances Retraite.

Le Groupe a eu recours à l'approche rétrospective modifiée pour évaluer les autres groupes de contrats d'assurance comptabilisés à la date de transition. Le Groupe n'a pas eu recours à l'approche fondée sur la juste valeur. Pour les groupes de contrats concernés, le Groupe a considéré que l'application de l'approche rétrospective complète était impraticable en raison de l'indisponibilité de l'exhaustivité des informations nécessaires à une application rétrospective complète de la norme (en termes de données collectées, mais également d'hypothèses ou d'estimations qui auraient été effectuées lors des périodes précédentes).

L'objectif de l'approche rétrospective modifiée (Modified Retrospective Approach, MRA) est d'arriver, en se fondant sur les informations raisonnables et justifiables qu'il est possible d'obtenir sans devoir engager des coûts ou des efforts excessifs, à un résultat qui se rapproche le plus possible du résultat qui serait obtenu par l'application rétrospective complète de la norme.

A cette fin, cette approche comporte une liste de modifications dans plusieurs domaines ; il n'est permis de recourir à chacune de ces modifications que dans la mesure où les informations raisonnables et justifiables nécessaires à l'application de l'approche rétrospective complète ne sont pas disponibles sur ce point.

Les principales modifications de l'approche rétrospective modifiée auxquelles le Groupe a eu recours pour l'évaluation de certains groupes de contrats à la date de transition sont les suivantes :

- l'identification des groupes de contrats d'assurance et la détermination des contrats qui répondent à la définition des contrats d'assurance avec éléments de participation directe sur la base des informations disponibles à la date de transition ;
- l'exemption de l'exigence de constituer des groupes de manière qu'ils ne contiennent pas de contrats émis à plus d'un an d'intervalle ;
- la détermination de la CSM (ou de l'élément de perte le cas échéant) pour les groupes de contrats d'assurance sans éléments de participation directe à la date de transition, notamment :

l'estimation des flux de trésorerie futurs à la date de comptabilisation initiale comme étant le montant des flux de trésorerie futurs à la date de transition, ajusté selon les flux de trésorerie dont la réalisation entre la date de comptabilisation initiale et la date de transition est avérée ;

la détermination des taux d'actualisation qui s'appliquaient à la date de comptabilisation initiale, via l'utilisation d'une courbe de taux estimée à la date d'ancienneté moyenne des contrats du groupe ;

la détermination de l'ajustement au titre du risque non financier à la date de comptabilisation initiale d'après l'ajustement au titre du risque non financier à la date de transition, lui-même ajusté pour tenir compte du dégagement du risque attendu avant la date de transition ;

l'utilisation des taux d'actualisation à la date de comptabilisation initiale tels que déterminés ci-dessus pour calculer les intérêts capitalisés sur la CSM ;



la détermination du montant de la CSM comptabilisé en résultat en raison de la fourniture de services avant la date de transition, en comparant les unités de couverture restantes à cette date avec les unités de couverture fournies au titre du groupe avant cette date.

- la détermination de la CSM (ou de l'élément de perte le cas échéant) pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe à la date de transition, en calculant une approximation de la CSM totale pour l'ensemble des services à fournir au titre du groupe de contrats (juste valeur des éléments sous-jacents diminuée des flux de trésorerie d'exécution à cette date, et ajustée des montants imputés aux assurés avant cette date, des montants payés avant cette date qui n'auraient pas varié en fonction des éléments sous-jacents, de la variation de l'ajustement au titre du risque non financier attribuable au dégagement du risque avant cette date, et des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition affectés au groupe engagés avant cette date) et en déduisant de cette dernière le montant de la CSM afférente aux services fournis avant cette date ;
- la détermination, en cas d'application de l'option OCI, du montant cumulatif des produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisé dans les capitaux propres à la date de transition :

pour les groupes de contrats d'assurance sans éléments de participation directe : soit en utilisant les taux d'actualisation à la date de comptabilisation initiale tels que déterminés ci-dessus, soit en le considérant comme nul ;

pour les groupes de contrats d'assurance avec éléments de participation directe dont l'entité détient les éléments sous-jacents : en le considérant comme égal au montant cumulatif comptabilisé en capitaux propres pour les éléments sous-jacents.

A la date de transition, le Groupe n'a pas appliqué l'approche rétrospective modifiée ou l'approche fondée sur la juste valeur pour identifier et évaluer les actifs au titre des flux de trésorerie liés aux frais d'acquisition.

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de la marge sur services contractuels – Contrats d'assurance émis

Un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de la CSM des contrats d'assurance émis selon l'approche d'évaluation utilisée à la date de transition est présenté dans le tableau suivant :



	31/12/2025				31/12/2024					
	Contrats d'assurance comptabilisés à la date de transition				TOTAL	Contrats d'assurance comptabilisés à la date de transition				
	Contrats d'assurance traités selon l'application rétrospective complète	Contrats d'assurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats d'assurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Contrats d'assurance comptabilisés après la date de transition		Contrats d'assurance traités selon l'application rétrospective complète	Contrats d'assurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats d'assurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur	Contrats d'assurance comptabilisés après la date de transition	
(en millions d'euros)										
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS A L'OUVERTURE	737	19 610	-	6 767	27 114	508	20 686	-	4 411	25 605
Marge sur services contractuels à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Marge sur services contractuels à l'ouverture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	737	19 610	-	6 767	27 114	508	20 686	-	4 411	25 605
Variations liées aux services futurs	(13)	1 643	-	3 234	4 864	268	794	-	2 872	3 934
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	(13)	1 643	-	443	2 073	268	794	-	248	1 310
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période				2 791	2 791				2 624	2 624
Variations liées aux services rendus au cours de la période	(34)	(1 819)	-	(783)	(2 636)	(39)	(1 913)	-	(551)	(2 503)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net pour services fournis	(34)	(1 819)	-	(783)	(2 636)	(39)	(1 913)	-	(551)	(2 503)
Résultat des activités d'assurance	(47)	(176)	-	2 451	2 228	229	(1 119)	-	2 321	1 431
Produits financiers ou charges financières d'assurance	-	47	-	26	73	-	52	-	21	73
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	(47)	(129)	-	2 477	2 301	229	(1 067)	-	2 342	1 504
Autres variations	-	-	-	102	102	-	(9)	-	14	5
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS A LA CLOTURE	690	19 481	-	9 346	29 517	737	19 610	-	6 767	27 114
Marge sur services contractuels à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des actifs	-	-	-	41	41	-	-	-	-	-
Marge sur services contractuels à la clôture des portefeuilles de contrats d'assurance émis qui sont des passifs	690	19 481	-	9 305	29 476	737	19 610	-	6 767	27 114



Produits des activités d'assurance

Une analyse des produits des activités d'assurance (pour les contrats d'assurance émis) selon l'approche d'évaluation utilisée à la date de transition est présentée dans cette même note, partie « Produits des activités d'assurance » ci-dessus.

Rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de la marge sur services contractuels – Contrats de réassurance détenus

Un rapprochement des soldes d'ouverture et de clôture de la CSM des contrats de réassurance détenus selon l'approche d'évaluation utilisée à la date de transition est présentée dans le tableau suivant :



	31/12/2025				31/12/2024				
	Contrats de réassurance comptabilisés à la date de transition			TOTAL	Contrats de réassurance comptabilisés à la date de transition			TOTAL	
(en millions d'euros)	Contrats de réassurance traités selon l'application rétrospective complète	Contrats de réassurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats de réassurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur		Contrats de réassurance traités selon l'application rétrospective complète	Contrats de réassurance traités selon l'approche rétrospective modifiée	Contrats de réassurance traités selon l'approche fondée sur la juste valeur		
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS A L'OUVERTURE	-	176	-	16	192	-	203	-	10 213
Marge sur services contractuels à l'ouverture des portefeuilles de	-	46	-	13	59	-	66	-	8 74
Marge sur services contractuels à l'ouverture des portefeuilles de	-	130	-	3	133	-	137	-	2 139
Variations liées aux services futurs	-	27	-	15	42	-	(4)	-	10 6
Changements des estimations entraînant un ajustement de la marge sur services contractuels	-	27	-	7	34	-	(4)	-	3 (1)
Augmentation de la composante recouvrement de	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Effet des contrats comptabilisés initialement au cours de la période				8	8				7 7
Variations liées aux services rendus au cours de la période	-	(34)	-	(5)	(39)	-	(32)	-	(3) (35)
Marge sur services contractuels comptabilisée en résultat net	-	(34)	-	(5)	(39)	-	(32)	-	(3) (35)
Reprises de la composante recouvrement de perte exclues de l'imputation des primes	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Produits et charges afférents aux contrats de réassurance détenus	-	(7)	-	10	3	-	(36)	-	7 (29)
Produits financiers ou charges financières d'assurance afférents aux	-	9	-	-	9	-	7	-	2 9
Total des variations comptabilisées dans le résultat net et les autres éléments du résultat global	-	2	-	10	12	-	(29)	-	9 (20)
Autres variations	-	(1)	-	-	(1)	-	2	-	(3) (1)
MARGE SUR SERVICES CONTRACTUELS A LA CLOTURE	-	177	-	26	203	-	176	-	16 192
Marge sur services contractuels à la clôture des portefeuilles de	-	72	-	21	93	-	46	-	13 59
Marge sur services contractuels à la clôture des portefeuilles de	-	105	-	5	110	-	130	-	3 133

**Rapprochement des montants cumulatifs présentés en OCI pour les actifs financiers évalués à la JVOCI**

Lors de la transition à IFRS 17, le Groupe a déterminé le montant cumulatif des produits financiers ou charges financières d'assurance comptabilisé en OCI au 1er janvier 2022 en appliquant l'approche rétrospective modifiée pour certains groupes de contrats.

Le rapprochement du montant cumulatif comptabilisé en OCI pour les actifs financiers évalués à la juste valeur par capitaux propres qui sont liés à ces groupes de contrats est présenté dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Solde d'ouverture des montants cumulatifs présentés dans les autres éléments du résultat global	(9 398)	(9 610)
Variations de la période	17	212
Solde de clôture des montants cumulatifs présentés dans les autres éléments du résultat global	(9 381)	(9 398)

RISQUES DECOULANT DES INSTRUMENTS FINANCIERS ET DES CONTRATS D'ASSURANCE

La gestion des risques fait partie intégrante du modèle économique du Groupe. Le Groupe a développé et mis en œuvre une gouvernance et un dispositif de gestion des risques conçus pour identifier, évaluer, contrôler et surveiller les risques associés à son activité. En s'appuyant sur cette gouvernance et ce dispositif, le Groupe a pour objectif de faire face à ses obligations envers ses assurés, clients et créanciers, à gérer efficacement son capital et à se conformer aux lois et réglementations applicables.

Le cadre général de gestion des risques au sein du groupe Crédit Agricole S.A. est présenté dans la partie 5 « Gestion des risques » du Document d'Enregistrement Universel.

Les informations sur la nature et l'importance des risques découlant des instruments financiers qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 7 et des risques découlant des contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17, ainsi que les informations sur la gestion de ces risques sont fournies dans la présente note.

Les analyses de sensibilité aux changements touchant les variables de risque découlant des instruments financiers et des contrats d'assurance sont également présentées dans cette note.

Le Groupe émet des contrats d'assurance et des contrats d'investissement (voir note 1 « Principes et méthodes comptables » et note 5.3, partie « Contrats d'assurance et de réassurance » ci-dessous). La nature et l'étendue des risques de souscription et des risques financiers découlant de ces contrats sont déterminées par les caractéristiques des différents contrats. Les risques sont évalués à des fins de gestion des risques en lien avec les risques atténués par les contrats de réassurance associés et les risques découlant des actifs financiers détenus pour financer le règlement des passifs d'assurance. La mesure dans laquelle le résultat et les capitaux propres d'une période donnée sont sensibles aux risques financiers dépend de la mesure dans laquelle ils sont économiquement couverts ou supportés par les titulaires des contrats et de l'ampleur des éventuels décalages comptables inhérents aux méthodes comptables adoptées par le Groupe.

Compte tenu de la diversité des activités d'assurance opérées par le Groupe, celui-ci est exposé aux risques suivants qui découlent de ses différents contrats :

- Risques de souscription :
 - Risques d'assurance (notamment risque de mortalité, risque de morbidité, risque de longévité, risque de dérive de la sinistralité en assurance dommages)
 - Risque de charges
 - Risque lié au comportement des assurés (notamment risque de rachat)
- Risques financiers :
 - Risque de marché, qui inclut trois types de risque :
 - Risque de taux d'intérêt
 - Risque de prix
 - Risque de change
 - Risque de crédit
 - Risque de liquidité

Risque de souscription

Crédit Agricole S.A. est présent, au travers de ses filiales en France et à l'international, sur les activités d'épargne / retraite, de prévoyance / emprunteurs / assurances collectives et d'assurance dommages.

Ces activités exposent le Groupe à des risques de souscription qui comprennent :

- le risque d'assurance : le risque, autre que le risque financier, transféré des assurés au Groupe, qui découle de la couverture d'événements futurs incertains et de l'incertitude inhérente concernant la survenance, le montant et l'échéancier des sinistres qui en résultent ;
- le risque lié au comportement des assurés : notamment le risque de rachat.
- le risque de charges : le risque d'augmentations inattendues des frais administratifs afférents à la gestion des contrats, et non des coûts liés aux événements assurés.

Les principes de provisionnement comptable des engagements du Groupe en application de la norme IFRS 17 sont détaillés dans la section « Contrats d'assurance » de la note 1.2 « Principes et méthodes comptables » ci-dessus.

Les objectifs, politiques et processus de gestion des risques de souscription mis en place par le Groupe sont les suivants.

L'objectif du Groupe est de pouvoir disposer de ressources suffisantes pour être en capacité de couvrir les passifs relatifs aux contrats d'assurance et de réassurance qu'il émet. L'exposition aux risques est atténuée à la fois par la diversification des activités d'assurance et par la mise en œuvre d'une sélection rigoureuse selon des lignes directrices définies dans la stratégie de souscription du Groupe. Le pilotage des risques prend également en compte des leviers d'atténuation des risques de souscription telle que la cession en réassurance.

Pour les activités d'épargne, le principal risque de souscription est le risque de rachat. Dans un contexte de hausse significative des taux d'intérêt, celui-ci se matérialise par la réalisation de pertes liées à la cession d'actifs obligataires en situation de moins-values, dès lors que la trésorerie est insuffisante. La proportion des actifs à liquidité réduite fait l'objet d'une surveillance au même titre que les rachats.

La maîtrise du risque de rachat est assurée par une surveillance du comportement des assurés, par une politique de participation aux bénéfices concurrentielle visant à fidéliser les assurés, par une politique financière prudente, notamment dans la gestion des réserves, et de manière plus limitée par le recours à des pénalités de rachat le cas échéant (sous réserve de l'intégration de l'option dans les notices d'information).

Notamment depuis 2022, la surveillance du taux de rachat est resserrée et s'effectue à plusieurs niveaux :

- Entités concernées : les montants et le taux de rachat sont surveillés régulièrement et font l'objet d'une information dans les instances de l'entité par les entités concernées pour détecter des dérives conjoncturelles ou structurelles.
- Un suivi trimestriel permet également de comparer les taux de rachat avec ceux du marché.

Depuis 2023, dans le cadre de la surveillance des unités de compte (performance, fonds immobiliers, actifs à liquidité réduite, portage par l'actif général, ...) et du contexte des marchés immobiliers, un suivi est restitué mensuellement.

Les activités d'épargne sont également exposées au risque d'assurance, et plus particulièrement au risque de mortalité (risque de décès de l'assuré plus tôt qu'anticipé). En effet, certains contrats multi-supports comportent une garantie engageant l'assureur à verser, en cas de décès de l'assuré, un capital minimal aux bénéficiaires (i.e. une garantie plancher).

Pour les activités de retraite, le principal risque d'assurance est le risque de longévité (risque de décès de l'assuré plus tard qu'anticipé), qui découle de la phase de rente.

Pour les activités de prévoyance et d'assurance des emprunteurs, le Groupe est principalement exposé à des risques d'assurance de nature biométrique (notamment mortalité, longévité, morbidité, incapacité et invalidité).

Pour les activités d'assurance dommages, les principaux risques auxquels le Groupe est exposé sont l'incertitude sur la fréquence et la sévérité des sinistres, qui sont influencées par la nature des biens couverts et la localisation géographique dans laquelle les risques sont souscrits.

Deux types de sinistres peuvent provoquer des conséquences critiques : les sinistres résultant d'événements climatiques extrêmes (inondations, sécheresses, incendies, tempêtes, tremblements de terre, ...) et les sinistres individuels d'un montant élevé (« graves »).

Le risque climatique accru pourrait introduire une incertitude importante dans les hypothèses des modèles et potentiellement entraîner des sinistres plus nombreux et plus élevés qu'anticipé ainsi qu'une tarification inadéquate. Ce risque et la dérive de la sinistralité sont atténués par les programmes de réassurance voire d'insurance-linked securities (ILS, par exemple CAT bonds) qui visent à protéger les fonds propres et contenir la volatilité du résultat.

Le suivi de la consommation d'un budget de sinistres climatiques et d'un budget de sinistres graves fait partie des moyens de gestion des risques d'assurance pour les portefeuilles de dommages et de prévoyance collective.

Pour l'ensemble des activités, les risques de souscription sont pilotés, d'une part, par une politique de souscription diversifiée et, d'autre part, par un recours à la réassurance pour limiter les conséquences financières liées à la survenance d'un événement de risque majeur (tempête, grêle, catastrophe naturelle...), la politique de réassurance prenant en compte cette dimension.

Pour maintenir ces risques dans son cadre d'appétit, Crédit Agricole S.A. s'assure d'avoir :

- une politique de souscription (et de tarification) appropriée ;
- une animation par les réseaux bancaires et les partenaires financiers dans le respect de la politique de souscription ;
- une politique de gestion des sinistres assurée par des unités de gestion dédiées, des plateformes France ou multi-pays, ou déléguée à des prestataires locaux.

Concernant les activités du Groupe, la politique de souscription définit les risques assurés, les conditions de souscription (cible clientèle, exclusions de garanties) et les normes de tarification (notamment les tables statistiques utilisées, construites à partir des données nationales, internationales ou de l'expérience).

Concernant les partenaires en charge de la distribution, la politique de souscription définit le cadre d'acceptation des risques (avec l'objectif d'assurer une sélection adéquate des risques et leur mutualisation au sein du portefeuille de contrats pour optimiser les marges techniques en respectant le cadre d'appétit du Groupe). Les règles et modalités de tarification sont également formalisées.

En complément de la politique de souscription, la politique de provisionnement est instruite dans chaque entité pour assurer une bonne maîtrise du risque afférent.

Le rapport entre la charge des sinistres (payés et provisionnés) et les primes acquises constitue l'indicateur essentiel de surveillance du risque de souscription pour les portefeuilles dommages et prévoyance / emprunteur. Pour chaque entité, il est encadré par un seuil d'alerte et comparé au ratio cible construit sur un scénario central.

Enfin, le Groupe est exposé, pour l'ensemble de ses activités, au risque de charges, c'est-à-dire le risque d'augmentations inattendues des frais administratifs afférents à la gestion des contrats (telles que les charges d'exploitation et les commissions versées aux distributeurs). Ce risque est piloté via les exercices budgétaires et les évaluations régulières des coûts.

En ce qui concerne la concentration géographique du risque de souscription, le Groupe est principalement exposé au marché français et au marché italien qui représentent respectivement 85,3 % et 9,9 % du chiffre d'affaires (primes émises brutes) et 89,6 % et 6,6 % de la valeur comptable des contrats d'assurance au 31 décembre 2025.

En ce qui concerne les activités, les activités d'épargne et de retraite représentent 76 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2025. Les activités d'assurance dommages et de prévoyance / emprunteurs / assurances collectives représentent respectivement 13 % et 11 % du chiffre d'affaires au 31 décembre 2025.

En assurance non-vie, les concentrations de risque, se traduisant par un cumul d'indemnités à payer lors d'un sinistre, peuvent provenir :

- des cumuls de souscription dans lesquels des contrats d'assurance sont souscrits par une ou plusieurs entités du Groupe sur le même objet de risque ;
- des cumuls de sinistres dans lesquels des contrats sont souscrits par une ou plusieurs entités du Groupe sur des objets de risques différents susceptibles d'être affectés par des sinistres résultant d'un même événement dommageable ou d'une même cause première.

Ce risque est couvert par la politique de souscription et le recours à la réassurance, comme détaillé ci-dessus.

Analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous présente l'incidence sur la CSM, le résultat net et les capitaux propres des changements raisonnablement possibles touchant les principales variables de risque d'assurance à la date de clôture (c'est-à-dire le risque de mortalité et la dérive de sinistralité en assurance dommages). Cette analyse présente les sensibilités avant et après l'atténuation du risque par les contrats de réassurance détenus et suppose que toutes les autres variables demeurent constantes.

En pratique, la corrélation des variables aura un effet significatif sur la détermination des impacts ultimes, mais pour démontrer l'impact lié aux changements de chaque variable, les variables doivent être modifiées de manière individuelle.

Les sensibilités réalisées prennent pour hypothèse une variation du risque de mortalité de 10 % (à la hausse / à la baisse) et une variation de la sinistralité (meilleure estimation) de 5 % (à la hausse / à la baisse).

Les impacts sur le résultat net et les capitaux propres sont présentés nets d'impôts différés.

(en millions d'euros)	31/12/2025					
	Impact sur la CSM		Impact sur le résultat net		Impact sur les capitaux propres	
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance
Mortalité	Hausse de 10%	(507)	(546)	(4)	(7)	4
	Baisse de 10%	517	565	2	6	(6)
Dérive de sinistralité	Hausse de 5%			(229)	(201)	(225)
	Baisse de 5%			229	201	225
						197

(en millions d'euros)	31/12/2024					
	Impact sur la CSM		Impact sur le résultat net		Impact sur les capitaux propres	
	Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance	Brut de réassurance	Net de réassurance
Mortalité	Hausse de 10%	(427)	(468)	4	(23)	12
	Baisse de 10%	461	510	21	3	10
Dérive de sinistralité	Hausse de 5%			(228)	(197)	(221)
	Baisse de 5%			220	190	214
						186

▪ Risque de marché

Le risque de marché est le risque que les variations des prix de marché (par exemple taux d'intérêt, taux de change, prix des actions) affectent les flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance et de réassurance ainsi que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs des instruments financiers. Il inclut trois types de risque : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque de prix.

Ce risque découle de la variabilité des justes valeurs des instruments financiers ou des flux de trésorerie futurs associés, ainsi que de la variabilité des flux de trésorerie d'exécution des contrats d'assurance en raison de la variabilité des variables de risque de marché.

Compte tenu de la prépondérance des activités d'épargne-retraite en France et à l'international (Italie principalement), et donc du volume très important des actifs financiers en représentation des engagements vis-à-vis des assurés, le Groupe Crédit Agricole via sa filiale Crédit Agricole Assurances est particulièrement concerné par le risque de marché.

Le Groupe Crédit Agricole Assurances est principalement exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de prix des actions et des actifs dits « de diversification ». Il n'est exposé au risque de change que de manière marginale.

Le risque de marché découle principalement des investissements du Groupe en instruments de capitaux propres, des actifs et passifs financiers portant intérêts, et des actifs et passifs financiers libellés en devises étrangères, mais ces expositions sont largement compensées par des expositions similaires sur les contrats d'assurance et de réassurance.

Pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe (correspondant principalement aux activités d'épargne-retraite au sein du Groupe), les variations de la juste valeur des éléments sous-jacents dues aux variations des variables de marché se reflètent dans la valeur des contrats d'assurance correspondants ; ainsi, le Groupe est exposé principalement au risque de marché au titre des variations de sa quote-part dans la juste valeur des éléments sous-jacents.

Sur le périmètre des engagements en unités de compte (représentant 115 598 millions d'euros au 31 décembre 2025), le risque de marché est largement porté par les assurés, qui supportent directement le risque de fluctuation de la valeur des supports sous-jacents ; l'assureur est néanmoins exposé à ce risque en raison de son impact sur l'assiette de prélèvement des chargements sur encours.

Les objectifs, politiques et processus de gestion du risque de marché mis en place par le Groupe sont les suivants.

L'objectif de la gestion du risque de marché consiste à contrôler les expositions aux risques de marché dans des limites acceptables tout en optimisant le rendement sur ce risque.

Le Groupe gère ses actifs et ses passifs dans un cadre de gestion actif-passif qui a été développé avec pour objectif de faire correspondre les flux de trésorerie provenant de ses investissements financiers avec les flux de trésorerie provenant de ses contrats d'assurance, tout en optimisant le rendement à long terme de ses investissements pour un niveau de risque acceptable.

Ainsi, la politique financière du Groupe Crédit Agricole Assurances prévoit un cadrage actif-passif visant à concilier la recherche de rendement pour les assurés, la préservation des équilibres actif-passif et le pilotage du résultat pour l'actionnaire. Ce cadrage repose sur des études de type « rendement / risques », « scénarios de stress » et « analyses de sensibilités aux facteurs de risques », pour dégager les caractéristiques des montants à placer, les contraintes et objectifs sur les horizons court, moyen et long termes, et un diagnostic de marché, accompagné de scénarios économiques, pour identifier les opportunités et contraintes en termes d'environnement et de marchés.

Le Groupe Crédit Agricole Assurances gère ses placements de manière prudente. Le Groupe s'appuie à la fois sur les analyses faites par la Direction des Investissements, qui prennent en compte le cadre d'appétit que s'est fixé le Groupe, ainsi que sur des informations fournies par des sources externes (établissements financiers, gestionnaires d'actifs, agences de notation).

La Direction des Investissements du Groupe Crédit Agricole Assurances contribue à l'élaboration de la politique de placement du Groupe, ainsi que de celles des filiales (prenant en compte leurs propres contraintes ALM et objectifs financiers), soumises pour validation à leur Conseil d'administration respectif, et en suit la mise en œuvre. À ce titre, elle assure notamment la supervision des prestations de gestion des placements déléguées à Amundi (mandats de gestion confiés par les compagnies). Par ailleurs, elle réalise en direct (hors mandat) des investissements, dans une optique de diversification, pour le compte des compagnies du Groupe Crédit Agricole Assurances (infrastructures et immobilier tout particulièrement).

Les informations sur le risque de marché découlant des instruments financiers et des contrats d'assurance sont développées pour chaque type de risque de marché ci-dessous.

Par ailleurs, en ce qui concerne le risque de marché portant sur les instruments financiers, les informations qualitatives sur l'évaluation de la valeur comptable et de la juste valeur des instruments financiers sont communiquées dans la section « Instruments financiers » de la note 1 « Principes et méthodes comptables » ci-dessus. Les informations quantitatives sur la valeur comptable des instruments financiers sont communiquées dans la note 5.3 « Spécificités de l'assurance » des états financiers ci-dessus. Les informations quantitatives sur la juste valeur des instruments financiers sont communiquées dans les notes 11.1 « Juste valeur des actifs financiers comptabilisés au coût amorti au bilan » et 11.2 « Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur » des états financiers ci-dessous.

Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier, et que les flux de trésorerie d'exécution d'un contrat d'assurance ou de réassurance, fluctuent en raison des variations des taux d'intérêt du marché.

L'exposition au risque de taux d'intérêt du Groupe concerne les instruments de dettes et la totalité des contrats d'assurance. L'exposition du Groupe aux instruments de dettes figure dans cette même note, partie « Produits financiers ou charges financières d'assurance ».

L'exposition du Groupe aux contrats d'assurance figure dans cette même note, partie « Contrats d'assurance et de réassurance ».

Le Groupe est exposé au risque de taux d'intérêt en raison de la sensibilité aux variations des taux d'intérêt de la valeur de ses investissements en instruments de dettes par rapport à celle des contrats d'assurance auxquels ces investissements sont adossés.

La sensibilité relative aux contrats d'assurance découle des effets suivants.

Pour les contrats d'assurance sans éléments de participation directe (correspondant principalement aux activités prévoyance, emprunteurs, et dommages) : les flux de trésorerie d'exécution sont actualisés avec une courbe de taux d'actualisation qui dépend des taux d'intérêt prévalant à la clôture. Le risque porte principalement sur le niveau d'adéquation entre le rendement des investissements et les produits financiers ou charges financières d'assurance.

Pour les contrats d'assurance avec éléments de participation directe (correspondant principalement aux activités d'épargne-retraite) : la variation de la valeur des contrats d'assurance reflète celle des actifs financiers sous-jacents. Le risque porte principalement sur la variation de la part revenant à l'assureur de la juste valeur des actifs financiers sous-jacents.

Sur le périmètre des engagements en unités de compte, le risque de taux d'intérêt est largement porté par les assurés. En revanche, sur le périmètre des contrats en euros, la présence de garanties de taux minimums servis aux assurés accentue ce risque.

Le Groupe gère le risque de taux d'intérêt dans un cadre global de gestion actif-passif visant une adéquation entre la durée du portefeuille d'investissement et celle des contrats d'assurance. Cette gestion combine plusieurs aspects : stratégie financière, politique commerciale, aspects comptables et performance financière, tout en tenant compte de l'appétence du Groupe au risque et des contraintes réglementaires locales.

Le Groupe s'appuie sur un dispositif de gestion du risque de taux d'intérêt comportant des limites de risques ainsi qu'une gouvernance associée (comité actif-passif, présentation de scénarios de stress en Conseil d'administration...).

Pour faire face aux différents mouvements de baisse ou de hausse des taux d'intérêt, le Groupe Crédit Agricole Assurances dispose de différents leviers :

- une politique prudente de distribution aux assurés de participation aux bénéfices et la constitution de réserves ;
- des programmes de couverture via des dérivés (caps spread pour la couverture à la hausse des taux, swaps et options sur swaps pour réduire le risque de baisse des taux) ;
- une politique commerciale adaptée (arrêt de la commercialisation des contrats à taux minimum garanti (TMG) depuis 2000) ;
- l'ajustement de la duration, en fonction de l'écoulement prévisionnel des passifs ;
- le pilotage des liquidités et des actifs obligataires pouvant être cédés avec un faible impact en termes de moins-values.

Le Groupe Crédit Agricole Assurances et chacune des compagnies se sont dotés des indicateurs et des instances permettant de suivre ces leviers.

En matière de placements, les concentrations de risque sont maîtrisées par différents jeux de limites calibrées selon la nature de la contrepartie :

- pour les souverains et assimilés, les limites tiennent compte du PIB des pays et de la notation interne ;
- pour les entreprises financières et industrielles, le Groupe module les limites en fonction de la notation et les complète par une approche Groupe émetteur ;
- pour le Groupe Crédit Agricole, la mesure de l'exposition inclut par prudence une quote-part des unités de compte obligataires, afin d'intégrer le risque potentiel de portage en cas de vague de rachats.

La consommation de ces limites est suivie mensuellement, afin d'informer, au niveau hiérarchique approprié, les mesures de régularisation en cas de dépassement.

Compte tenu des limites de concentration qui encadrent l'exposition aux instruments de dettes mentionnées ci-dessus, le Groupe n'a pas de concentration significative de risque de taux d'intérêt. En ce qui concerne les concentrations liées au risque de spread, il convient de se référer à la section « Risque de crédit » ci-dessous.

Analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous présente l'incidence sur la CSM, le résultat net et les capitaux propres des changements raisonnablement possibles des taux d'intérêt ainsi que des écarts de rendement (spreads) sur les obligations d'entreprise et les obligations souveraines à la date de clôture. Cette analyse présente les impacts sur l'évaluation des contrats d'assurance et de réassurance ainsi que des placements financiers, et suppose que toutes les autres variables demeurent constantes. En pratique, la corrélation des variables aura un effet significatif sur la détermination des impacts ultimes, mais pour démontrer l'impact lié aux changements de chaque variable, les variables doivent être modifiées de manière individuelle.

Les sensibilités réalisées prennent pour hypothèse une variation à la hausse et à la baisse de 100 points de base des taux d'intérêt, ainsi qu'une variation à la hausse de 100 points de base des écarts de rendement sur les obligations d'entreprise et les obligations souveraines.

En ce qui concerne les contrats d'assurance et de réassurance, les sensibilités portent sur la courbe des taux « risque neutre » pour l'impact sur la CSM et sur la courbe des taux « mondé réel » pour les impacts sur le résultat net et les capitaux propres.

Les impacts sur le résultat net et les capitaux propres sont présentés nets d'impôts différés.

Taux d'intérêt

		31/12/2025		
		Impact sur la CSM	Impact sur le résultat net	Impact sur les capitaux propres
(en millions d'euros)				
Hausse de 100 pb des taux sans risques	Contrats d'assurance et de réassurance	(1 212)	2 322	11 409
	Placements financiers		(2 368)	(11 928)
	Impact net	(1 212)	(47)	(519)
Baisse de 100 pb des taux sans risques	Contrats d'assurance et de réassurance	481	(2 484)	(13 244)
	Placements financiers		2 478	13 801
	Impact net	481	(6)	557

		31/12/2024		
		Impact sur la CSM	Impact sur le résultat net	Impact sur les capitaux propres
(en millions d'euros)				
Hausse de 100 pb des taux sans risques	Contrats d'assurance et de réassurance	(182)	2 410	10 994
	Placements financiers		(2 401)	(11 506)
	Impact net	(182)	9	(512)
Baisse de 100 pb des taux sans risques	Contrats d'assurance et de réassurance	(835)	(2 453)	(12 348)
	Placements financiers		2 434	12 875
	Impact net	(835)	(19)	527

Spread

		31/12/2025		
		Impact sur la CSM	Impact sur le résultat net	Impact sur les capitaux propres
(en millions d'euros)				
Hausse de 100 pb du spread souverain	Contrats d'assurance et de réassurance	(1 046)	2	6 355
	Placements financiers		(61)	(6 678)
	Impact net	(1 046)	(59)	(323)
Hausse de 100 pb du spread corporate	Contrats d'assurance et de réassurance	(556)	2 353	6 015
	Placements financiers		(2 373)	(6 368)
	Impact net	(556)	(20)	(354)

		31/12/2024		
		Impact sur la CSM	Impact sur le résultat net	Impact sur les capitaux propres
(en millions d'euros)				
	Contrats d'assurance et de réassurance	(877)	191	6 441
Hausse de 100 pb du spread souverain	Placements financiers		(243)	(6 773)
	Impact net	(877)	(52)	(332)
	Contrats d'assurance et de réassurance	(22)	2 386	5 802
Hausse de 100 pb du spread corporate	Placements financiers		(2 397)	(6 131)
	Impact net	(22)	(11)	(329)

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier, et que les flux de trésorerie d'exécution d'un contrat d'assurance ou de réassurance, fluctuent du fait des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), que ces variations soient causées par des facteurs propres à l'instrument ou le contrat en cause ou à son émetteur, ou par des facteurs affectant tous les instruments financiers similaires négociés sur le marché ou tous les contrats similaires.

L'exposition au risque de prix du Groupe concerne les actifs financiers et les passifs financiers dont les valeurs fluctuent en raison des variations des prix du marché, c'est-à-dire les actifs financiers évalués à la juste valeur et les contrats d'assurance avec éléments de participation directe.

L'exposition du Groupe aux instruments de capitaux propres et aux instruments de dettes évalués à la juste valeur (par résultat ou par capitaux propres) figure dans cette même note, partie « Produits financiers ou charges financières d'assurance » ci-dessous.

L'exposition du Groupe aux contrats d'assurance figure dans cette même note, partie « Contrats d'assurance et de réassurance » ci-dessus.

Les entités du Groupe peuvent détenir des actions ou d'autres actifs financiers dits « de diversification » (private equity et infrastructures cotées ou non, immobilier et gestion alternative) afin de diversifier leurs portefeuilles d'actifs et de bénéficier du rendement attendu de ces marchés à long terme. En ce qui concerne les contrats d'assurance, le Groupe est exposé au risque découlant de la fluctuation des prix de ces actifs uniquement sur le périmètre des contrats d'assurance avec éléments de participation directe (qui correspondent principalement aux activités d'épargne-retraite) en raison de l'impact que cette fluctuation pourrait avoir sur la variation de la part revenant à l'assureur de la juste valeur des actifs financiers sous-jacents. Sur les engagements en unités de compte ce risque est significativement atténué parce qu'il est transféré en grande partie aux assurés.

Afin de maîtriser ce risque, des études d'allocations d'actifs sont menées visant à déterminer une limite pour la part des actifs de diversification, et un niveau de volatilité des prix à ne pas dépasser.

Des limites sont fixées globalement aux investissements de diversification et individuellement à chaque classe d'actifs (actions, immobilier, private equity et infrastructures, gestion alternative).

Ces actifs, s'ils sont susceptibles de procurer une rentabilité supérieure et d'apporter de la décorrélation avec les portefeuilles taux, induisent un risque de valorisation. Ils sont donc contraints à la fois au niveau de leur part dans le portefeuille total et au niveau de leur volatilité.

Les investissements en actifs de diversification satisfont également à des règles de concentration unitaire et au sein d'une catégorie (poids des dix premières expositions pour l'immobilier physique d'une part et pour les actions qu'elles soient cotées ou non cotées d'autre part).

Compte tenu des limites de concentration qui encadrent l'exposition aux actions et aux actifs de diversification mentionnées ci-dessus, le Groupe n'a pas de concentration significative de risque de prix.

Analyse de sensibilité

Le tableau ci-dessous présente l'incidence sur la CSM, le résultat net et les capitaux propres des changements raisonnablement possibles de la valeur des actions et de l'immobilier à la date de clôture. Cette analyse présente les impacts sur l'évaluation des contrats d'assurance et de réassurance ainsi que des placements financiers, et suppose

que toutes les autres variables demeurent constantes. En pratique, la corrélation des variables aura un effet significatif sur la détermination des impacts ultimes, mais pour démontrer l'impact lié aux changements de chaque variable, les variables doivent être modifiées de manière individuelle.

Les sensibilités ci-dessous ont été réalisées sur le risque actions et le risque immobilier, et prennent pour hypothèse une variation à la hausse et à la baisse de la valeur des actions et de l'immobilier de 10%.

Les impacts sur le résultat net et les capitaux propres sont présentés nets d'impôts différés.

Actions

	(en millions d'euros)	31/12/2025		
		Impact sur la CSM	Impact sur le résultat net	Impact sur les capitaux propres
Hausse de 10% des marchés actions	Contrats d'assurance et de réassurance	738	(6 330)	(6 407)
	Placements financiers		6 371	6 464
	Impact net	738	41	57
Baisse de 10% des marchés actions	Contrats d'assurance et de réassurance	(730)	6 306	6 382
	Placements financiers		(6 356)	(6 449)
	Impact net	(730)	(50)	(67)

	(en millions d'euros)	31/12/2024		
		Impact sur la CSM	Impact sur le résultat net	Impact sur les capitaux propres
Hausse de 10% des marchés actions	Contrats d'assurance et de réassurance	737	(5 658)	(5 733)
	Placements financiers		5 719	5 809
	Impact net	737	61	76
Baisse de 10% des marchés actions	Contrats d'assurance et de réassurance	(746)	5 655	5 730
	Placements financiers		(5 718)	(5 809)
	Impact net	(746)	(63)	(79)

Immobilier

	(en millions d'euros)	31/12/2025		
		Impact sur la CSM	Impact sur le résultat net	Impact sur les capitaux propres
Hausse de 10% des marchés immobiliers	Contrats d'assurance et de réassurance	403	(1 660)	(1 748)
	Placements financiers		1 721	1 739
	Impact net	403	61	(10)
Baisse de 10% des marchés immobiliers	Contrats d'assurance et de réassurance	(410)	1 655	1 744
	Placements financiers		(1 721)	(1 739)
	Impact net	(410)	(65)	6

(en millions d'euros)	31/12/2024		
	Impact sur la CSM	Impact sur le résultat net	Impact sur les capitaux propres
Hausse de 10% des marchés immobiliers	Contrats d'assurance et de réassurance	378	(1 492)
	Placements financiers		1 573
	Impact net	378	81
Baisse de 10% des marchés immobiliers	Contrats d'assurance et de réassurance	(392)	1 489
	Placements financiers		(1 573)
	Impact net	(392)	(84)
			(72)

Risque de change

Le risque de change est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier, et que les flux de trésorerie d'exécution d'un contrat d'assurance ou de réassurance, fluctuent en raison des variations des cours des monnaies étrangères.

Le Groupe est exposé de manière marginale au risque de change.

Les transactions du Groupe sont réalisées essentiellement en euros.

Son exposition au risque de change provient d'une part des entités consolidées dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro, et d'autre part des transactions réalisées par les entités dans des monnaies différentes de leur monnaie fonctionnelle. A l'échelle du Groupe, de telles transactions sont marginales. Par ailleurs, les actifs financiers du Groupe sont quasi exclusivement libellés dans les mêmes devises que celles dans lesquelles sont libellés ses passifs relatifs aux contrats d'assurance.

Cette exposition est gérée par l'application d'une stratégie de couverture du risque de change, qu'il s'agisse du risque lié aux filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de celle du Groupe, ou du risque lié aux instruments financiers et contrats d'assurance libellés dans des monnaies différentes des monnaies fonctionnelles des entités.

L'exposition au risque de change du Groupe Crédit Agricole Assurances est de deux natures :

- une exposition structurelle limitée, en yen sur sa filiale japonaise CA Life Japan, et en zloty sur ses filiales polonaises CA Zycie et CATU. Le risque de change associé est géré par des couvertures comptables de la situation nette de ces filiales via des emprunts en devises (couverture de type NIH : couverture d'investissements nets dans une activité à l'étranger) ; le ratio de couverture est de 94 % pour CA Life Japan (exposition nette non couverte de 6,5 millions d'euros), de 86 % pour CA Zycie (exposition nette non couverte de 3,8 million d'euros) et de 95 % pour CATU (exposition nette non couverte de 1,4 million d'euros) au 31 décembre 2025 ;
- une exposition opérationnelle résultant de la non-congruence entre la devise des actifs financiers et celle des passifs d'assurance. Le portefeuille global du Groupe Crédit Agricole Assurances, en représentation d'engagements en euros, est essentiellement investi en instruments financiers libellés en euros. Toutefois, l'optimisation du couple rendement / risque et la recherche de diversification amènent, dans les fonds dédiés et dans les mandats taux, à chercher à bénéficier de décalages de croissance anticipés et d'écart de taux d'intérêt entre grandes zones géographiques. La stratégie de couverture du risque de change consiste à ne pas couvrir les devises des pays émergents quelle que soit la classe d'actifs et, en revanche, à couvrir les devises des pays développés, avec possibilité d'exposition tactique limitée sur une seule devise, le dollar américain. Les expositions au dollar américain dans les mandats taux sont systématiquement couvertes par des cross-currency swaps. Globalement, l'exposition de change au niveau du Groupe Crédit Agricole Assurances est contrainte par une limite en valeur de marché par rapport au portefeuille total et deux sous-limites pour les devises émergentes et le dollar américain.

Le Groupe n'étant exposé que marginalement à ce risque, il n'a pas de concentration significative de risque de change.

Les changements raisonnablement possibles des taux de change à la date de clôture n'ont par conséquent pas d'incidence significative sur la CSM, le résultat net et les capitaux propres.



- **Risque de crédit**

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un instrument financier, un contrat d'assurance émis qui est un actif ou un contrat de réassurance détenu, manque à une de ses obligations et amène de ce fait l'autre partie à subir une perte financière.

Pour le Groupe, le risque de crédit correspond principalement au risque de défaut des contreparties suivantes :

- les émetteurs des titres pour les investissements dans des instruments de dettes ;

et, dans une moindre mesure :

- les contreparties financières sur les instruments financiers à terme (défaut de la contrepartie à honorer ses engagements) utilisés pour les opérations de marché de gré à gré (dérivés) ou sur les dépôts / liquidités en banque (défaut de la banque gestionnaire du compte de dépôt à honorer ses engagements) ;
- les réassureurs pour les opérations de cession en réassurance (défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant de sinistres qui lui revient).

L'exposition du Groupe aux instruments de dettes figure dans cette même note, partie « Produits financiers ou charges financières d'assurance » ci-dessus. L'exposition au risque de crédit des actifs financiers est présentée dans les notes 3.1.2 « Exposition maximale au risque de crédit » et 3.1.4 « Concentrations du risque de crédit - Exposition au risque de crédit par catégories de risque de crédit » ci-dessus.

L'exposition du Groupe aux contrats de réassurance détenus figure dans le tableau ci-dessous.

Les objectifs, politiques et processus de gestion du risque de crédit mis en place par le Groupe sont les suivants.

Instruments financiers

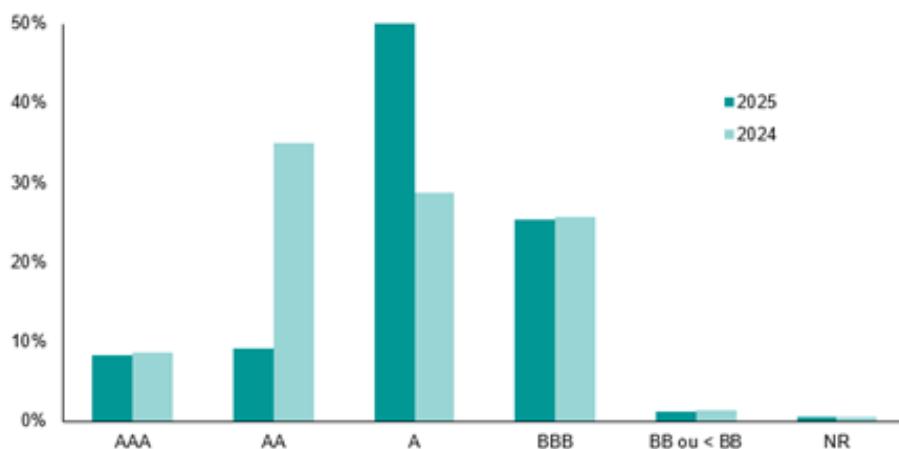
L'analyse du risque de contrepartie pour les émetteurs et pour les opérations de marché de gré à gré (dérivés) est effectuée par les équipes Risques d'Amundi, dans le cadre des mandats de gestion confiés par les compagnies à Amundi.

Le risque de contrepartie est maîtrisé, tant au niveau global du Groupe Crédit Agricole Assurances qu'au niveau des portefeuilles de chaque entité, par le biais de limites portant sur la notation, les concentrations émetteurs et sectorielles.

Ainsi, sont définies des limites encadrant la répartition des émissions dans les différentes tranches de notation. La notation utilisée est celle dite « Solvabilité 2 » correspondant à la seconde meilleure des trois notations Standard & Poor's, Moody's et Fitch. La part des émissions « haut rendement » détenues en direct ou au travers de fonds est strictement contrainte et seules des émissions à minima BB sont autorisées à l'achat dans les mandats. Pour compléter le dispositif, Predica fixe un spread minimum lors de l'acquisition d'une obligation d'entreprise, par rating et par maturité, qui permet de compenser la perte en cas de défaut et le coût en capital lié à l'achat de cette obligation. Les émetteurs non notés par une agence externe mais bénéficiant d'une notation interne de Crédit Agricole S.A. sont enfin sélectionnés selon un processus rigoureux.

Le portefeuille obligataire⁴ ventilé par notation financière se présente ainsi :

⁴ Obligations détenues par le Groupe Crédit Agricole Assurances en valeur de marché, avec transparisation des fonds taux et actions, excluant les mises et prises en pension



L'analyse et le suivi rapproché du risque émetteur sont effectués par les équipes Risques d'Amundi (auxquelles est déléguée la gestion des portefeuilles). Des revues trimestrielles de portefeuille examinent les émetteurs individuellement et abordent également des thématiques sectorielles, pays ou en lien avec l'environnement économique ainsi que les points d'attention identifiés. Ces revues de portefeuille permettent une gestion active de ce risque : si nécessaire, un émetteur peut être mis sous surveillance (liste des émetteurs sur lesquels il est interdit d'investir) ou faire l'objet d'un programme de cessions pour risques.

La concentration sur un même émetteur (actions et instruments de taux) ne peut dépasser un pourcentage du portefeuille global fixé en fonction de la nature et la qualité de l'émetteur.

Les concentrations sur les souverains et assimilés font l'objet de limites individuelles calibrées en fonction du poids des pays mesurés par leur PIB et de la notation interne des souverains.

L'exposition aux dettes souveraines des pays Italie, Espagne et Portugal fait l'objet d'autorisations du Comité Risques Groupe de Crédit Agricole S.A. La détention du souverain italien est concentrée au niveau de la filiale italienne du Groupe Crédit Agricole Assurances. La dette d'émetteurs grecs reste interdite à l'achat.

Les liquidités ne sont généralement pas laissées sur les comptes courants mais placées en OPC monétaires ou de trésorerie longue.

Les opérations de dérivés sur un marché de gré à gré, utilisées notamment dans le cadre d'une couverture prudente du risque de taux, tant à la hausse (portefeuille de caps spreads) qu'à la baisse (swaps, options sur swaps..), sont réalisées avec des contreparties sélectionnées pour la qualité de leur crédit. Comme ces opérations sont assorties de contrats de collatéral, avec des appels de marge quotidiens, le risque de contrepartie résiduel est marginal.

En application des principes de la norme IFRS 9, les instruments de dettes évalués au coût amorti ou à la juste valeur par capitaux propres recyclables font l'objet d'un provisionnement au titre du risque de crédit via la comptabilisation de corrections de valeur pour pertes de crédit attendues.

Les informations qualitatives sur la comptabilisation et l'évaluation des pertes de crédit attendues sont communiquées dans la section « Instruments financiers » de la note 1 « Principes et méthodes comptables » ci-dessus. Les informations quantitatives sur les variations des corrections de valeur pour pertes sont communiquées dans la note 3.1.1 « Risque de crédit - Variation des valeurs comptables et des corrections de valeur pour pertes sur la période » ci-dessus.

En ce qui concerne les concentrations de risque, la ventilation du portefeuille obligataire par nature des émetteurs, par rating et par zone géographique est présentée dans la note 3.1.4. « Concentrations du risque de crédit » ci-dessus ; l'exposition aux dettes souveraines est présentée dans la note 3.2. « Expositions au risque souverain » ci-dessus.

Les opérations sur instruments dérivés du Groupe Crédit Agricole Assurances en portefeuille à fin 2025 ont été traitées avec une vingtaine de contreparties.

Contrats d'assurance

En ce qui concerne le risque de crédit découlant de contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17, le risque de crédit associé aux entrées de primes futures provenant des contrats d'assurance émis est atténué par la



capacité du Groupe à résilier les services liés aux contrats d'assurance lorsque les assurés manquent à leur obligation de payer les primes, résultant en une exposition au risque de crédit non significative pour ces contrats.

Le risque de crédit porte donc principalement sur les contrats de réassurance détenus (risque de défaillance d'un réassureur qui ne lui permettrait plus de prendre en charge une part du montant qui lui revient).

Les sommes recouvrables auprès des réassureurs sont estimées d'une manière cohérente avec les passifs des contrats d'assurance sous-jacents et conformément aux contrats de réassurance (voir note 1 « Principes et méthodes comptables » ci-dessus). La conclusion de programmes de réassurance par le Groupe ne le libère pas pour autant de ses obligations directes envers les titulaires de polices, et il existe donc un risque de crédit au titre des cessions en réassurance, dans la mesure où le réassureur est susceptible de ne pas être en mesure de respecter ses obligations en vertu du contrat de réassurance.

Chaque entité établit sa politique de réassurance, qui intègre des principes de maîtrise des risques homogènes au niveau du Groupe Crédit Agricole Assurances.

La maîtrise du risque de défaut des réassureurs repose sur des normes internes au Groupe, à savoir :

- en premier lieu, la contractualisation avec des réassureurs satisfaisant à un critère de solidité financière minimum (A-), dont le respect est suivi tout au long de la relation ;
- des règles de dispersion des réassureurs (par traité) et de limitation de la concentration des primes cédées à un même réassureur, définies par chacune des entités qui en assure le suivi ; le Groupe surveille la concentration des primes cédées globalement, par réassureur ;
- une sécurisation des provisions cédées grâce à des clauses standards de nantissement.

Par ailleurs, les plans de réassurance sont revus annuellement par le Conseil d'administration de chaque entité.

Le risque de contrepartie de réassurance, hors réassurance interne, est concentré à hauteur de 47 % sur la Caisse Centrale de Réassurance (CCR), réassureur détenu à 100% par l'Etat, noté AA-, habilité à délivrer une couverture pour les risques de Cat Nat en France, principal régime d'indemnisation des catastrophes naturelles en France. A fin 2025, plus de 87% du risque de contrepartie est porté sur des réassureurs ayant une notation supérieure à A.



Exposition maximale au risque de crédit

Le montant qui représente le mieux l'exposition maximale du Groupe au risque de crédit à la date de clôture, pour les contrats d'assurance émis, est le montant des créances de primes : il s'élève à 2 716 millions d'euros au 31 décembre 2025 (contre 2 469 millions d'euros au 31 décembre 2024).

Qualité du crédit des contrats de réassurance détenus

Des informations sur la qualité du crédit des contrats de réassurance détenus qui sont des actifs sont présentées dans le tableau ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2025											Total
	AAA	AA+	AA	AA-	A+	A	A-	BBB+	BBB	NR		
Contrats de réassurance détenus - Actif	-	28	75	711	158	148	6	1	2	26	1 155	
(en millions d'euros)	31/12/2024											Total
	AAA	AA+	AA	AA-	A+	A	A-	BBB+	BBB	NR		
Contrats de réassurance détenus - Actif	-	38	30	700	148	95	9	1	-	-	1 021	

- **Risque de liquidité**

Le risque de liquidité est le risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à des contrats d'assurance et des passifs financiers qui sont à régler par la remise de trésorerie ou d'un autre actif financier.

En ce qui concerne le risque de liquidité découlant des contrats qui entrent dans le champ d'application d'IFRS 17, il s'agit du risque que le Groupe ne soit pas en capacité de faire face à ses obligations à leur échéance en raison de paiements de prestations aux assurés (en particulier, en épargne-retraite, les rachats et les décès), de besoins de trésorerie liés aux engagements contractuels ou d'autres sorties de trésorerie. De telles sorties épuiseraient les ressources de trésorerie disponibles pour les activités d'assurance et d'investissement. Dans certaines circonstances, le manque de liquidité pourrait entraîner des ventes d'actifs en situation de moins-values, ou potentiellement une incapacité à respecter les engagements vis-à-vis des assurés. Le risque que le Groupe soit dans l'incapacité de respecter les engagements vis-à-vis des assurés est inhérent à toutes les opérations d'assurance et peut être affecté par toute une série de facteurs spécifiques au Groupe et à l'échelle du marché, y compris, sans s'y limiter, les événements de crédit, les chocs systémiques et les catastrophes naturelles.

Les objectifs, politiques et processus de gestion du risque de liquidité mis en place par le Groupe sont les suivants.

L'objectif du Groupe dans la gestion du risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera de suffisamment de liquidités pour faire face à ses engagements à leur échéance, que ce soit dans des conditions normales ou dans des conditions stressées, sans subir de pertes inacceptables ni risquer de nuire à la réputation du Groupe.

Les entités du Groupe combinent plusieurs approches dans le cadre de leur gestion du risque de liquidité.

D'une part, la liquidité est un critère de sélection des investissements : majorité de titres cotés sur des marchés réglementés, limitation des actifs par nature moins liquides comme, par exemple, l'immobilier physique, le private equity, les obligations non notées, les titres de participation, la gestion alternative.

D'autre part, des dispositifs de gestion de la liquidité, harmonisés au niveau du Groupe, sont définis par les entités, dans le cadre de leur gestion actif-passif, avec des indicateurs adaptés aux différents horizons (court terme, moyen terme, long terme). Pour les entités vie, le risque de liquidité est maîtrisé et encadré à partir de trois dispositifs :

- liquidité à long terme : suivi et limitation des gaps annuels de trésorerie, estimés sur le portefeuille en run-off, de manière à assurer la congruence entre les échéances à l'actif et les échéanciers des engagements au passif, à la fois en régime normal et en environnement stressé (vague de rachats / décès) ;
- liquidité à moyen terme : calcul d'un indicateur dit « taux de réactivité à 2 ans », qui mesure la capacité à mobiliser des actifs courts ou à taux variable en limitant les impacts en termes de perte en capital. Cet indicateur est comparé à un seuil minimum défini par chacune des entités pour être en mesure d'absorber une vague de rachats. Face au risque de rachats massifs en cas de forte hausse des taux, le Groupe Crédit Agricole Assurances utilise également un indicateur de surveillance de la liquidité : (ISL) : il mesure en stress la liquidité à horizon un an avec des hypothèses sur l'actif qui sont celles d'un scénario de crise systémique et globale et, sur le passif, correspondent aux paramètres définis par le modèle standard Solvabilité 2 (pilier 1) et également utilisés par le Groupe Crédit Agricole Assurances dans ses scénarios ORSA (pilier 2). Enfin, l'ALM a mis en place un indicateur mesurant le niveau de liquidité mobilisable rapidement, sans générer de pertes significatives et tenant compte des contraintes d'adossement ;
- liquidité à court terme : en cas d'incertitude sur la collecte nette, fixation de montants minimum de liquidités à une semaine et à un mois, avec un suivi journalier des rachats. Le Groupe Crédit Agricole Assurances dispose également d'un plan de gestion de crise de rachats.

Des mécanismes de gestion temporaire de la liquidité interviennent en cas de situation exceptionnelle où les marchés seraient indisponibles (liquéfaction des réserves avec possibilité de mettre en pension des titres jusqu'à la BCE via Crédit Agricole S.A.).

Les entités vie analysent leurs gaps de trésorerie afin d'identifier les éventuelles maturités à privilégier ou au contraire à éviter (excédent de tombées, avec risque de taux lors du remplacement). Elles suivent, via leur tableau de bord, leur ratio de réactivité et leur indicateur de surveillance de la liquidité, comparés aux seuils qu'elles se sont fixés. Elles surveillent également régulièrement les taux de rachat et les arbitrages entre le fonds euro et les unités de compte, de manière à mettre en place, en cas de stress avéré, un suivi à fréquence très rapprochée.

Les entités non-vie conservent des liquidités dans des proportions dimensionnées pour répondre à une dérive de la sinistralité, tenant compte de leur programme de réassurance.

Le Groupe n'a pas de concentration significative de risque en matière de risque de liquidité.

Ventilation des passifs financiers par échéance contractuelle

La note 6.18 « Ventilation des passifs financiers par échéance contractuelle » ci-dessous fournit des informations sur l'échéancier estimé des passifs financiers du Groupe faisant apparaître les échéances contractuelles résiduelles.

Analyse des échéances des passifs d'assurance

Pour les contrats d'assurance et de réassurance qui sont des passifs, une analyse des contrats par échéances prévues des estimations de la valeur actualisée des flux de trésorerie futurs est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2025						Total
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 2 ans	> 2 ans à ≤ 3 ans	> 3 ans à ≤ 4 ans	> 4 ans à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Contrats d'assurance émis - Passif	7 592	16 045	15 507	14 818	14 341	286 541	354 844
Contrats de réassurance détenus - Passif	696	(22)	(22)	(22)	(22)	(344)	264
TOTAL CONTRATS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE - PASSIF	8 288	16 023	15 485	14 796	14 319	286 197	355 108

(en millions d'euros)	31/12/2024						Total
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 2 ans	> 2 ans à ≤ 3 ans	> 3 ans à ≤ 4 ans	> 4 ans à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Contrats d'assurance émis - Passif	6 764	4 204	5 481	7 128	8 097	300 164	331 837
Contrats de réassurance détenus - Passif	671	(16)	(12)	(31)	(1)	(353)	258
TOTAL CONTRATS D'ASSURANCE ET DE REASSURANCE - PASSIF	7 435	4 187	5 468	7 097	8 096	299 812	332 095

Cette analyse n'inclut pas le passif au titre de la couverture restante des contrats évalués selon le modèle PAA.

Montants payables à vue

Une analyse des montants qui sont payables à vue et de la valeur comptable des contrats auxquels ils se rapportent est présentée dans le tableau suivant :

(en millions d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Montants payables à vue	Valeur comptable	Montants payables à vue	Valeur comptable
TOTAL CONTRATS D'ASSURANCE - PASSIF	347 295	388 355	310 064	362 862

Les montants payables à vue correspondent à la valeur de rachat des contrats concernés (présentée brute de pénalités) à la date de clôture.

NOTE 6 Notes relatives au bilan
6.1 Caisse, banques centrales

(en millions d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Actif	Passif	Actif	Passif
Caisse	1 533		1 587	
Banques centrales	163 311	227	160 752	1 389
VALEUR AU BILAN	164 844	227	162 339	1 389

6.2 Actifs et passifs financiers à la juste valeur par résultat
ACTIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	396 317	371 156
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	247 240	229 763
Instruments de capitaux propres	38 481	38 904
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI ¹	87 431	81 060
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	5 730	6 495
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	115 598	103 304
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-
VALEUR AU BILAN	643 557	600 919
Dont Titres prêtés	7	24

¹ Dont 76 575 millions d'euros d'OPC au 31 décembre 2025 contre 69 537 millions d'euros au 31 décembre 2024

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	318 995	311 824
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option ¹	104 919	101 713
VALEUR AU BILAN²	423 914	413 537

¹ Dont 490 millions d'euros relatifs au spread émetteur dont les variations sont comptabilisées en capitaux propres non recyclables au 31 décembre 2025 (le niveau de spread émetteur était de 289 millions d'euros au 31 décembre 2024).

² Dont 9 millions d'euros de titres empruntés au 31 décembre 2025 contre 9 millions d'euros au 31 décembre 2024.

Une information détaillée sur les instruments dérivés de transaction est fournie dans la note 3.3 relative au risque de marché, notamment sur taux d'intérêt.

PASSIFS FINANCIERS A LA JUSTE VALEUR PAR RESULTAT SUR OPTION
PASSIFS FINANCIERS DONT LES VARIATIONS DU SPREAD ÉMETTEUR SONT COMPTABILISÉES EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

(en millions d'euros)	31/12/2025				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation ¹
Dépôts et passifs subordonnés	12 534	310	-	-	-
Dépôts	12 534	310	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Titres de dettes	79 157	(703)	457	212	22
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	91 691	(393)	457	212	22

¹ Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

(en millions d'euros)	31/12/2024				
	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre	Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre	Montant réalisé lors de la décomptabilisation ¹
Dépôts et passifs subordonnés	14 079	392	-	-	-
Dépôts	14 079	392	-	-	-
Passifs subordonnés	-	-	-	-	-
Titres de dettes	72 388	(2 001)	233	350	15
Autres passifs financiers	-	-	-	-	-
TOTAL	86 467	(1 608)	233	350	15

¹ Le montant réalisé lors de la décomptabilisation est transféré en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

En application de la norme IFRS 9, Crédit Agricole S.A. calcule les variations de juste valeur imputables aux variations du risque de crédit propre en utilisant une méthodologie permettant de les isoler des variations de valeur attribuables à des variations des conditions de marché.

- Base de calcul du risque de crédit propre

La source prise en compte pour le calcul du risque de crédit propre peut varier d'un émetteur à l'autre. Au sein de Crédit Agricole S.A., il est matérialisé par la variation de son coût de refinancement sur le marché en fonction du type d'émission.

- Calcul du résultat latent induit par le risque de crédit propre (enregistré en gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres)

L'approche privilégiée par Crédit Agricole S.A. est celle se basant sur la composante liquidité des émissions. En effet, l'ensemble des émissions est répliqué par un ensemble de prêts/emprunts vanille. Les variations de juste valeur

imputables aux variations du risque de crédit propre de l'ensemble des émissions correspondent donc à celles des prêts-emprunts. Elles sont égales à la variation de juste valeur du portefeuille de prêts/emprunts générée par la variation du coût de refinancement.

- Calcul du résultat réalisé induit par le risque de crédit propre (enregistré en réserves consolidées)

Le choix de Crédit Agricole S.A. est de transférer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre lors du dénouement en réserves consolidées. Ainsi lorsqu'un remboursement anticipé total ou partiel intervient, un calcul basé sur les sensibilités est effectué. Il consiste à mesurer la variation de juste valeur imputable aux variations du risque de crédit propre d'une émission donnée comme étant la somme des sensibilités au spread de crédit multipliée par la variation de ce spread entre la date d'émission et celle du remboursement.

PASSIFS FINANCIERS DONT LES VARIATIONS DU SPREAD ÉMETTEUR SONT COMPTABILISÉES EN RÉSULTAT NET

	31/12/2025		
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre
			Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre
Dépôts et passifs subordonnés	13 228	7 361	-
Dépôts	13 228	7 361	-
Passifs subordonnés	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-
TOTAL	13 228	7 361	-

	31/12/2024		
(en millions d'euros)	Valeur comptable	Différence entre valeur comptable et montant dû à l'échéance	Montant cumulé de variation de juste valeur liée aux variations du risque de crédit propre
			Montant de variation de juste valeur sur la période liée aux variations du risque de crédit propre
Dépôts et passifs subordonnés	15 246	7 990	-
Dépôts	15 246	7 990	-
Passifs subordonnés	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-
Autres passifs financiers	-	-	-
Total	15 246	7 990	-

6.3 Instruments dérivés de couverture

L'information détaillée est fournie dans la note 3.5 "Comptabilité de couverture".

6.4 Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres

(en millions d'euros)	31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	227 981	1 406	(19 129)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 015	2 030	(1 319)
TOTAL	233 996	3 436	(20 448)

(en millions d'euros)	31/12/2024		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	217 494	1 957	(18 047)
Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 106	1 143	(1 197)
TOTAL	223 600	3 099	(19 244)

INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISES A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES

(en millions d'euros)	31/12/2025		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	69 495	415	(10 947)
Obligations et autres titres à revenu fixe	158 486	991	(8 182)
Total des titres de dettes	227 981	1 406	(19 129)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	227 981	1 406	(19 129)
Impôts sur les bénéfices		(373)	5 008
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		1 033	(14 121)



	31/12/2024		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Effets publics et valeurs assimilées	68 821	699	(9 391)
Obligations et autres titres à revenu fixe	148 673	1 258	(8 655)
Total des titres de dettes	217 494	1 957	(18 047)
Prêts et créances sur les établissements de crédit	-	-	-
Prêts et créances sur la clientèle	-	-	-
Total des prêts et créances	-	-	-
Total Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	217 494	1 957	(18 047)
Impôts sur les bénéfices		(510)	4 724
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE DETTES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		1 447	(13 323)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS A LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES**GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES**

	31/12/2025		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
Actions et autres titres à revenu variable	3 153	645	(164)
Titres de participation non consolidés	2 862	1 385	(1 155)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 015	2 030	(1 319)
Impôts sur les bénéfices		(195)	22
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		1 835	(1 297)



	31/12/2024		
	Valeur au bilan	Gains latents	Pertes latentes
(en millions d'euros)			
Actions et autres titres à revenu variable	3 150	422	(212)
Titres de participation non consolidés	2 956	721	(985)
Total Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	6 106	1 143	(1 197)
Impôts sur les bénéfices		(118)	27
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)		1 025	(1 170)

INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES AYANT ÉTÉ DÉCOMPTABILISÉS AU COURS DE LA PÉRIODE

	31/12/2025		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
(en millions d'euros)			
Actions et autres titres à revenu variable	357	56	(56)
Titres de participation non consolidés	144	7	(2)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	501	63	(58)
Impôts sur les bénéfices		-	2
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)¹		63	(56)

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

	31/12/2024		
	Juste Valeur à la date de décomptabilisation	Gains cumulés réalisés ¹	Pertes cumulées réalisées ¹
(en millions d'euros)			
Actions et autres titres à revenu variable	771	223	(97)
Titres de participation non consolidés	145	13	(8)
Total Placements dans des instruments de capitaux propres	915	236	(105)
Impôts sur les bénéfices		(8)	-
GAINS ET PERTES COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES SUR INSTRUMENTS DE CAPITAUX PROPRES COMPTABILISÉS À LA JUSTE VALEUR PAR CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES (NETS D'IMPÔT)¹		228	(105)

¹ Les profits et pertes réalisés sont transférés en réserves consolidées au moment de la décomptabilisation de l'instrument concerné.

**6.5 Actifs financiers au coût amorti**

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Prêts et créances sur les établissements de crédit	570 119	565 403
Prêts et créances sur la clientèle	559 235	548 101
Titres de dettes	91 324	88 971
VALEUR AU BILAN	1 220 678	1 202 475

PRETS ET CREANCES SUR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Etablissements de crédit		
Comptes et prêts	139 095	133 622
dont comptes ordinaires débiteurs non douteux	13 835	14 886
dont comptes et prêts au jour le jour non douteux	176	147
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	18 837	16 105
Prêts subordonnés	171	174
Autres prêts et créances	93	69
Valeur brute	158 197	149 970
Dépréciations	(390)	(491)
Valeur nette des prêts et créances auprès des établissements de crédit	157 806	149 479
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires	-	-
Titres reçus en pension livrée	-	-
Comptes et avances à terme	412 207	415 818
Prêts subordonnés	106	106
Total Prêts et créances internes au Crédit Agricole	412 313	415 924
VALEUR AU BILAN	570 119	565 403

**PRETS ET CREANCES SUR LA CLIENTELE**

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Opérations avec la clientèle		
Créances commerciales	49 321	50 021
Autres concours à la clientèle	464 211	454 603
Valeurs reçues en pension	-	-
Titres reçus en pension livrée	9 406	7 819
Prêts subordonnés	27	37
Créances nées d'opérations d'assurance directe	-	-
Créances nées d'opérations de réassurance	-	-
Avances en comptes courants d'associés	354	142
Comptes ordinaires débiteurs	13 566	12 905
Valeur brute	536 887	525 527
Dépréciations	(9 013)	(8 927)
Valeur nette des prêts et créances auprès de la clientèle	527 874	516 599
Opérations de location-financement		
Location-financement immobilier	5 489	5 588
Location-financement mobilier, location simple et opérations assimilées	26 469	26 571
Valeur brute	31 959	32 159
Dépréciations	(598)	(658)
Valeur nette des opérations de location-financement	31 361	31 501
VALEUR AU BILAN	559 235	548 101

TITRES DE DETTES

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Effets publics et valeurs assimilées	35 294	33 347
Obligations et autres titres à revenu fixe	56 165	55 763
Total	91 459	89 110
Dépréciations	(135)	(139)
VALEUR AU BILAN	91 324	88 971



6.6 Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue

ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DÉCEMBRE 2025

(en millions d'euros)	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité										Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité		
	Actifs transférés					Passifs associés				Actifs et passifs associés	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
	Valeur comptable	Dont titrisations (non déconsolidantes)	Dont pensions livrées	Dont autres ¹	Juste valeur ²	Valeur comptable	Dont titrisations (non déconsolidantes)	Dont pensions livrées	Dont autres ¹	Juste valeur ²	Juste valeur nette ²		
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	60 908	-	60 908	-	60 908	60 313	-	60 313	-	60 313	595	-	-
Instruments de capitaux propres	9 575	-	9 575	-	9 575	9 307	-	9 307	-	9 307	268	-	-
Titres de dettes	51 333	-	51 333	-	51 333	51 006	-	51 006	-	51 006	327	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	21 133	-	20 837	296	20 749	20 832	-	20 832	-	20 832	(83)	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	21 133	-	20 837	296	20 749	20 832	-	20 832	-	20 832	(83)	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	22 819	18 026	2 939	1 854	22 819	14 152	11 242	2 910	-	14 204	8 615	-	-
Titres de dettes	4 793	-	2 939	1 854	4 793	2 910	-	2 910	-	2 910	1 882	-	-
Prêts et créances	18 026	18 026	-	-	18 026	11 242	11 242	-	-	11 294	6 732	-	-
Total Actifs financiers	104 859	18 026	84 684	2 149	104 475	95 298	11 242	84 056	-	95 350	9 126	-	-
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	104 859	18 026	84 684	2 149	104 475	95 298	11 242	84 056	-	95 350	9 126	-	-

¹ Dont les prêts de titres sans cash collatéral.

² Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés (IFRS 7.42D. (d)".



ACTIFS TRANSFÉRÉS NON DÉCOMPTABILISÉS INTÉGRALEMENT AU 31 DECEMBRE 2024

	Actifs transférés restant comptabilisés en totalité										Actifs transférés comptabilisés à hauteur de l'implication continue de l'entité			
	Actifs transférés					Passifs associés					Actifs et passifs associés			
	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ¹	Juste valeur ²	Valeur comptable	Dont titrisation (non déconsolidante)	Dont pensions livrées	Dont autres ¹	Juste valeur ²	Juste valeur nette ²	Valeur comptable totale des actifs initiaux avant leur transfert	Valeur comptable de l'actif encore comptabilisée (implication continue)	Valeur comptable des passifs associés
(en millions d'euros)														
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	44 886	-	44 886	-	44 886	31 174	-	31 174	-	31 174	13 711	-	-	-
Instruments de capitaux propres	10 273	-	10 273	-	10 273	5 793	-	5 793	-	5 793	4 480	-	-	-
Titres de dettes	34 613	-	34 613	-	34 613	25 382	-	25 382	-	25 382	9 231	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	19 580	-	19 580	-	19 218	19 015	-	19 015	-	19 015	203	-	-	-
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Titres de dettes	19 580	-	19 580	-	19 218	19 015	-	19 015	-	19 015	203	-	-	-
Prêts et créances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	18 490	16 436	1 956	98	18 490	12 647	11 165	1 481	-	12 547	5 943	-	-	-
Titres de dettes	2 054	-	1 956	98	2 054	1 481	-	1 481	-	1 481	572	-	-	-
Prêts et créances	16 436	16 436	-	-	16 436	11 165	11 165	-	-	11 065	5 371	-	-	-
Total Actifs financiers	82 955	16 436	66 422	98	82 593	62 836	11 165	51 671	-	62 736	19 858	-	-	-
Opérations de location-financement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIFS TRANSFÉRÉS	82 955	16 436	66 422	98	82 593	62 836	11 165	51 671	-	62 736	19 858	-	-	-

¹ Dont les prêts de titres sans cash collatéral.² Dans le cas où la "garantie de la ou des autres parties à l'accord donnant lieu aux passifs associés se limite aux actifs transférés (IFRS 7.42D. (d))".



Titrifications

Les titrifications consolidées avec investisseurs externes constituent un transfert d'actifs au sens d'IFRS 7. En effet, le Groupe a une obligation contractuelle indirecte de remettre aux investisseurs externes les flux de trésorerie des actifs cédés au fonds de titrisation (bien que ces actifs figurent au bilan du Groupe via la consolidation du fonds). Les créances cédées au fonds de titrisation servent de garantie aux investisseurs.

Les titrifications consolidées intégralement auto-souscrites ne constituent pas un transfert d'actif au sens de la norme IFRS 7.

Titrifications Crédit Agricole Consumer Finance

Au 31 décembre 2025, Crédit Agricole Consumer Finance gère en Europe vingt-neuf véhicules consolidés de titrisation de crédits à la consommation accordés aux particuliers ainsi que de financement des concessionnaires. Ces opérations de titrisation réalisées dans le groupe Crédit Agricole Consumer Finance ne sont pas considérées selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et ont été réintégrées dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés, nettes des passifs associés s'élèvent à 7 729 millions d'euros au 31 décembre 2025. Elles incluent, en particulier, des encours clientèle dont la valeur nette comptable s'établit à 4 795 millions d'euros. Le montant des titres utilisés sur le marché est de 4 795 millions d'euros. La valeur des titres restant mobilisables est de 14 272 millions d'euros.

Titrifications Crédit Agricole Italia

Au 31 décembre 2025, Crédit Agricole Italia gère un véhicule de titrisation de crédits immobiliers. Cette opération de titrisation n'est pas considérée selon les normes IFRS comme participant de montages déconsolidants et a été réintégrée dans les comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

Les valeurs comptables des actifs concernés s'élèvent à 16 522 millions d'euros au 31 décembre 2025.

6.7 Passifs financiers au coût amorti

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dettes envers les établissements de crédit	186 012	178 418
Dettes envers la clientèle	894 540	868 115
Dettes représentées par un titre	285 073	284 512
VALEUR AU BILAN	1 365 625	1 331 045

DETTES ENVERS LES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Etablissements de crédit		
Comptes et emprunts	67 810	62 615
dont comptes ordinaires créditeurs	22 937	20 148
dont comptes et emprunts au jour le jour	3 888	6 065
Valeurs données en pension	-	-
Titres donnés en pension livrée	33 857	28 275
Total	101 667	90 890
Opérations internes au Crédit Agricole		
Comptes ordinaires créditeurs	16 004	16 676
Comptes et avances à terme	68 341	70 852
Titres donnés en pension livrée	-	-
Total	84 345	87 528
VALEUR AU BILAN	186 012	178 418

**DETTES ENVERS LA CLIENTÈLE**

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Comptes ordinaires créditeurs	314 212	294 668
Comptes d'épargne à régime spécial	370 353	368 413
Autres dettes envers la clientèle	199 568	200 822
Titres donnés en pension livrée	10 407	4 212
VALEUR AU BILAN	894 540	868 115

DETTES REPRÉSENTÉES PAR UN TITRE

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Bons de caisse	-	-
Titres du marché interbancaire	6 782	6 222
Titres de créances négociables	118 423	123 189
Emprunts obligataires	153 364	148 857
Autres dettes représentées par un titre	6 504	6 243
VALEUR AU BILAN	285 073	284 512

Les émissions de type « green bonds » incluses dans le poste « Dettes représentées par un titre » s'élèvent à 17,9 milliards d'euros au 31 décembre 2025 contre 13,5 milliards d'euros en 2024.

Les émissions de type « social bonds » incluses dans le poste « Dettes représentées par un titre » s'élèvent à 10,9 milliards d'euros au 31 décembre 2025 contre 7,9 milliards d'euros en 2024.

Émissions de dette "Senior non préférée"

Avec la loi relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique (autrement appelée « loi Sapin 2 »), du 9 décembre 2016, la France s'est dotée d'une nouvelle catégorie de dette senior permettant de répondre aux critères d'éligibilité aux ratios TLAC et MREL (tels que ces derniers sont actuellement définis) : la dette senior « non préférée » (codifiée dans les articles L613-30-3-l-4° et R613-28 du code monétaire et financier). Cette catégorie de dette est également visée par la Directive BRRD.

Les titres senior non préférés se distinguent des titres senior préférés en raison de leur rang de créance en liquidation définie contractuellement par référence aux articles L613-30-3-l-4° et R613-28 du code monétaire et financier précités (les titres senior non préféré sont junior au titres senior préférés et senior aux titres subordonnés (en ce compris les TSS et les TSR).

L'encours de titres senior non préférés de Crédit Agricole S.A. s'élève ainsi à 39,3 milliards d'euros au 31 décembre 2025 contre 36,6 milliards d'euros au 31 décembre 2024.



6.8 Informations sur la compensation des actifs et des passifs financiers

COMPENSATION – ACTIFS FINANCIERS

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	31/12/2025					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					Autres montants compensables sous conditions
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse ³	Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ^{1 2}	150 813	-	150 813	99 736	19 599	31 479
Prises en pension de titres ⁴	384 799	199 911	184 887	10 162	174 705	20
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	535 612	199 911	335 701	109 898	194 304	31 499

¹ Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA.

² Le montant des dérivés soumis à compensation représente 79% de dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

³ Le montant net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan actif

⁴ Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 100% des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté

Au 31 décembre 2025, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de « settlement to market »).

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	31/12/2024					
	Effets de compensation sur les actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					Autres montants compensables sous conditions
	Montants bruts des actifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des passifs effectivement compensés	Montants nets des actifs financiers présentés dans les états de synthèse ³	Montants bruts des passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	
Dérivés ^{1 2}	165 192	-	165 192	111 323	19 450	34 419
Prises en pension de titres ⁴	377 296	203 247	174 049	9 244	164 784	21
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	542 488	203 247	339 241	120 567	184 234	34 440

¹ Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA.

² Le montant des dérivés soumis à compensation représente 76% des dérivés à l'actif à la date d'arrêté.

³ Le montant net des actifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan actif

⁴ Le montant des prises en pension de titres soumis à compensation représente 99,9% des prises en pension de titres à l'actif à la date d'arrêté



Au 31 décembre 2024, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de « settlement to market »).

COMPENSATION – PASSIFS FINANCIERS

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	31/12/2025					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Autres montants compensables sous conditions					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse ³	Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Dérivés ^{1 2}	140 324	-	140 324	99 736	19 692	20 896
Mises en pension de titres ⁴	407 180	199 911	207 269	10 162	193 409	3 698
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	547 504	199 911	347 593	109 898	213 100	24 595

¹ Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA.

² Le montant des dérivés soumis à compensation représente 85% des dérivés au passif à la date d'arrêté.

³ Le montant net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan passif.

⁴ Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 99% des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.

Au 31 décembre 2025, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de « settlement to market »).

Nature des instruments financiers (en millions d'euros)	31/12/2024					
	Effets de compensation sur les passifs financiers relevant de convention-cadre de compensation et autres accords similaires					
	Autres montants compensables sous conditions					
	Montants bruts des passifs comptabilisés avant tout effet de compensation	Montants bruts des actifs effectivement compensés	Montants nets des passifs financiers présentés dans les états de synthèse ³	Montants bruts des actifs financiers relevant de convention-cadre de compensation	Montants des autres instruments financiers reçus en garantie, dont dépôt de garantie	Montant net après l'ensemble des effets de compensation
Dérivés ^{1 2}	155 929	-	155 929	111 323	25 531	19 076
Mises en pension de titres ⁴	371 478	203 247	168 231	9 244	155 897	3 090
Autres instruments financiers	-	-	-	-	-	-
TOTAL DES PASSIFS FINANCIERS SOUMIS À COMPENSATION	527 408	203 247	324 160	120 567	181 429	22 165

¹ Y compris appels de marge mais avant tout impact XVA.

² Le montant des dérivés soumis à compensation représente 85% des dérivés au passif à la date d'arrêté.

³ Le montant net des passifs financiers présentés dans les états de synthèse est égal au montant figurant au bilan passif.

⁴ Le montant des mises en pension de titres soumis à compensation représente 99 % des mises en pension de titres au passif à la date d'arrêté.



Au 31 décembre 2024, les instruments dérivés ne font pas l'objet de compensation comptable au sens d'IAS 32R, mais de règlement quotidien (application du mécanisme dit de « settlement to market »).

6.9 Actifs et passifs d'impôts courants et différés

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Impôts courants	2 382	2 030
Impôts différés	3 063	3 002
TOTAL ACTIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	5 445	5 032
Impôts courants	1 818	1 984
Impôts différés	2 098	1 259
TOTAL PASSIFS D'IMPÔTS COURANTS ET DIFFÉRÉS	3 915	3 243

Le net des actifs et passifs d'impôts différés se décompose comme suit :

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Décalages temporaires comptables-fiscaux	1 323	1 811
Charges à payer non déductibles	655	548
Provisions pour risques et charges non déductibles	1 694	1 643
Autres différences temporaires ¹	(1 027)	(380)
Impôts différés sur réserves latentes	614	577
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 513	4 076
Couverture de flux de trésorerie	275	248
Gains et pertes sur écarts actuariels	47	51
Gains et pertes sur variation du risque de crédit propre	118	57
Reclassement des gains ou pertes nets sur actifs financiers lié à l'approche par superposition	(4 339)	(3 855)
Impôts différés sur résultat	(971)	(644)
TOTAL IMPÔTS DIFFÉRÉS	965	1 743

¹ La part d'impôts différés relative aux déficits reportables est de 222 millions d'euros pour 2025 contre 319 millions d'euros en 2024.

Les impôts différés sont nettés au bilan par palier d'intégration fiscale.

Afin de déterminer le niveau d'impôt différé actif devant être comptabilisé, Crédit Agricole S.A. prend en compte pour chaque entité ou groupe fiscal concerné le régime fiscal applicable et les projections de résultat établies lors du processus budgétaire.

CONTROLES FISCAUX

Garantie de passif CLSA

Le groupe Crédit Agricole a cédé en 2013 les entités CLSA au groupe chinois CITICS.

À la suite de redressements fiscaux intervenus sur certaines des entités CLSA en Inde et aux Philippines, CITICS a mis en œuvre la garantie de passif à l'encontre du groupe Crédit Agricole. Les points rectifiés sont contestés de façon motivée. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

Contrôle fiscal Crédit Agricole Consumer Finance

Crédit Agricole Consumer Finance avait fait l'objet de contrôles en 2018 et 2019 ayant porté respectivement sur les périodes 2014-2015 et 2016-2017, dont les rappels ont été mis en recouvrement. En 2021, Crédit Agricole Consumer



Finance a déposé des réclamations contentieuses auprès de l'administration fiscale afin de contester certains de ces rappels. Les procédures contentieuses engagées sont en cours.

Contrôle fiscal PACIFICA

Pacifica a fait l'objet d'une vérification de comptabilité en 2024 et 2025 au titre des exercices 2021, 2022 et 2023. Toutes les vérifications de comptabilité sont achevées à fin 2025. Pacifica conteste de façon motivée certains points rectifiés. Une provision est comptabilisée à hauteur du risque estimé.

6.10 Comptes de régularisation actif, passif et divers

COMPTES DE RÉGULARISATION ET ACTIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Autres actifs	36 472	42 545
Comptes de stocks et emplois divers	409	349
Gestion collective des titres Livret de développement durable et solidaire	-	-
Débiteurs divers ¹	35 042	41 376
Comptes de règlements	1 012	811
Capital souscrit non versé	9	9
Comptes de régularisation	7 993	9 388
Comptes d'encaissement et de transfert	2 707	3 315
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	878	1 462
Produits à recevoir	2 040	1 978
Charges constatées d'avance	1 418	1 579
Autres comptes de régularisation	950	1 053
VALEUR AU BILAN	44 465	51 934

¹ Dont 636,4 millions d'euros au titre du dépôt de garantie constitué au bénéfice du Fonds de Résolution Unique au 31 décembre 2025 contre 636,4 millions d'euros au 31 décembre 2024.

COMPTES DE RÉGULARISATION ET PASSIFS DIVERS

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Autres passifs ¹	42 312	46 240
Comptes de règlements	2 334	1 357
Créditeurs divers	30 259	36 164
Versements restant à effectuer sur titres	7 982	6 926
Dettes locatives	1 735	1 791
Autres	2	2
Comptes de régularisation	18 660	14 828
Comptes d'encaissement et de transfert ²	3 667	3 418
Comptes d'ajustement et comptes d'écart	4 525	1 585
Produits constatés d'avance	1 603	1 551
Charges à payer	6 353	6 150
Autres comptes de régularisation	2 512	2 124
VALEUR AU BILAN	60 972	61 068

¹ Les montants indiqués incluent les dettes rattachées.

² Les montants sont indiqués en net.



6.11 Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées

BILAN DES ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Caisse, banques centrales	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	-	27
Instruments dérivés de couverture	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-
Actifs financiers au coût amorti	-	131
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Actifs d'impôts courants et différés	-	35
Comptes de régularisation et actifs divers	-	119
Contrats d'assurance émis - Actif	-	-
Contrats de réassurance détenus - Actif	-	-
Participation dans les entreprises mises en équivalence	-	-
Immeubles de placement	-	2
Immobilisations corporelles	-	34
Immobilisations incorporelles	-	1
Ecart d'acquisition	-	473
Total de l'Actif	-	822
Banques centrales	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-
Instruments dérivés de couverture	-	-
Passifs financiers au coût amorti	-	-
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	-	-
Passifs d'impôts courants et différés	-	13
Comptes de régularisation et passifs divers	-	181
Contrats d'assurance émis - Passif	-	-
Contrats de réassurance détenus - Passif	-	-
Provisions	-	-
Dettes subordonnées	-	-
Mise à la juste valeur des actifs non courants détenus en vue de la vente et des activités abandonnées (hors fiscalité)	-	-
Total du passif	-	194
ACTIF NET DES ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES		627

**COMPTE DE RÉSULTAT DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES**

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Produit net bancaire	-	-
Charges générales d'exploitation	-	-
Dotations nettes aux amortissements et aux dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles	-	-
Coût du risque	-	-
Résultat avant impôt	-	-
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence	-	-
Gains ou pertes nets sur autres actifs	-	-
Variations de valeur des écarts d'acquisition	-	-
Impôts sur les bénéfices	-	-
Résultat net	-	-
Résultat lié à la mise à leur juste valeur des activités abandonnées	-	-
Résultat net d'impôt des activités abandonnées	-	-
Participations ne donnant pas le contrôle	-	-
RÉSULTAT NET DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES PART DU GROUPE	-	-

FLUX DE TRÉSORERIE NETS DES ACTIVITÉS ABANDONNÉES

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement	-	-
Flux net de trésorerie lié aux opérations de financement	-	-
TOTAL	-	-

6.12 Immeubles de placement

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Immeubles de placement évalués au coût	586	850
Immeubles de placement évalués à la juste valeur	9 252	9 513
TOTAL IMMEUBLES DE PLACEMENT	9 838	10 363

IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT

Les immeubles de placement évalués au coût dans les états financiers du Groupe sont les immeubles, y compris donnés en location simple, qui ne constituent pas des éléments sous-jacents à des contrats d'assurance.



	31/12/2024	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Transferts en actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées	Autres mouvements	31/12/2025
(en millions d'euros)								
Valeur brute	1 026	-	66	(142)	-	-	(202)	748
Amortissements et dépréciations	(176)	-	(12)	24	-	-	2	(162)
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT¹	850	-	54	(118)	-	-	(200)	586

¹ Y compris immeubles de placement donnés en location simple

	31/12/2023	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Transferts en actifs non courants détenus en vue de la vente et activités	Autres mouvements	31/12/2024
(en millions d'euros)								
Valeur brute	1 010	-	32	(92)	-	-	76	1 026
Amortissements et dépréciations	(157)	-	(29)	22	-	-	(12)	(176)
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS AU COÛT¹	853	-	3	(70)	-	-	64	850

¹ Y compris immeubles de placement donnés en location simple

IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR

Les immeubles de placement évalués à la juste valeur dans les états financiers du Groupe sont les immeubles qui constituent des éléments sous-jacents à des contrats d'assurance avec éléments de participation directe.

	31/12/2024	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Variations de juste valeur	Autres mouvements	31/12/2025
(en millions d'euros)								
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR	9 513	-	391	(574)	-	(130)	52	9 252

	31/12/2023	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Variations de juste valeur	Autres mouvements	31/12/2024
(en millions d'euros)								
IMMEUBLES DE PLACEMENT ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR	9 971	-	505	(715)	-	(200)	(48)	9 513



JUSTE VALEUR DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

Les immeubles de placement de Crédit Agricole S.A. font l'objet d'une évaluation par des experts qualifiés. Ces experts immobiliers indépendants ont recours à une combinaison de plusieurs méthodes d'évaluation permettant d'établir une valeur de marché. La pondération de chacune de ces méthodes par rapport à une autre nécessite une part de jugement et évolue en fonction des caractéristiques de marché propres à chaque immeuble (localisation, type d'immobilier i.e. résidentiel, commercial ou de bureaux, etc.).

Les principales méthodes d'évaluation et les hypothèses clés associées sont les suivantes :

- La méthode par capitalisation, qui consiste à capitaliser les revenus que l'immeuble est susceptible de générer, en appliquant un taux de capitalisation à une valeur locative, en règle générale déterminée par comparaison avec les loyers pratiqués pour des biens de même typologie situés dans le secteur géographique de l'immeuble. Les autres hypothèses clés utilisées sont les hypothèses de taux d'indexation des loyers pour les années futures, et la durée moyenne de commercialisation des surfaces vacantes.
- La méthode par comparaison, qui consiste à déterminer une valeur métrique vénale à l'aide de termes de comparaison constitués par les ventes portant sur des immeubles identiques ou similaires.
- La méthode par actualisation des flux financiers (ou méthode des discounted cash flows - DCF), qui consiste en l'actualisation des flux financiers bruts ou nets attendus, sur une période donnée. Cette méthode repose sur deux principales hypothèses que sont les flux de trésorerie qui seront dégagés ainsi que les hypothèses de taux d'indexation des loyers pour les années futures, et le taux d'actualisation utilisé.

L'évaluation des immeubles de placement tient compte des éventuels plans d'investissement prévus afin de répondre aux exigences réglementaires liées au changement climatique, telles que le décret tertiaire pour l'immobilier commercial et de bureaux, et les nouvelles règles en matière de diagnostique énergétique pour l'immobilier résidentiel.

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Niveau 1	-
Valorisation fondée sur des données observables	Niveau 2	9 939
Valorisation fondée sur des données non observables	Niveau 3	202
VALEUR DE MARCHÉ DES IMMEUBLES DE PLACEMENT	10 141	10 635

6.13 Immobilisations corporelles et incorporelles (hors écarts d'acquisition)

Les immobilisations corporelles d'exploitation incluent les droits d'utilisation des immobilisations prises en location en tant que preneur.

Les amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles d'exploitation sont présentés y compris amortissements sur immobilisations données en location simple.

(en millions d'euros)	31/12/2024	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecarts de conversion	Autres mouvements ¹	31/12/2025
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	17 859	6	1 743	(815)	(70)	392	19 115
Amortissements et dépréciations	(8 147)	(3)	(1 229)	593	45	(64)	(8 804)
VALEUR AU BILAN	9 712	3	514	(222)	(25)	328	10 311
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	10 564	133	827	(218)	(5)	(1)	11 300
Amortissements et dépréciations	(7 152)	(17)	(811)	89	5	2	(7 885)
VALEUR AU BILAN	3 412	116	16	(129)	-	1	3 415

¹ L'augmentation du poste « Immeubles d'exploitation et autres immobilisations corporelles » sur la période s'explique principalement (pour + 321 millions d'euros) par le reclassement en immeubles d'exploitation d'immeubles auparavant qualifiés d'immeubles de placement.



(en millions d'euros)	31/12/2023	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2024
Immobilisations corporelles d'exploitation							
Valeur brute	15 991	268	1 997	(383)	14	(29)	17 859
Amortissements et dépréciations	(7 406)	(61)	(1 121)	335	(9)	114	(8 147)
VALEUR AU BILAN	8 586	207	877	(48)	6	85	9 712
Immobilisations incorporelles							
Valeur brute	9 709	446	836	(389)	2	(40)	10 564
Amortissements et dépréciations	(6 567)	(56)	(670)	154	-	(13)	(7 152)
VALEUR AU BILAN	3 142	390	164	(235)	2	(52)	3 412

6.14 Écarts d'acquisition

(en millions d'euros)	31/12/2024 BRUT	31/12/2024 NET	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Perdes de valeur de la période	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2025 BRUT	31/12/2025 NET
Gestion de l'épargne et assurances	8 361	8 361	215	(66)	-	17	(26)	8 501	8 501
dont assurances ¹	1 214	1 214	114	-	-	-	-	1 329	1 328
dont gestion d'actifs ²	5 840	5 840	-	(66)	-	7	-	5 780	5 780
dont banque privée internationale ^{3 4}	1 307	1 307	101	-	-	10	(26)	1 392	1 392
Banque de proximité en France - LCL	5 263	4 161	-	-	-	-	-	5 263	4 161
Banque de proximité à l'international	3 145	770	-	-	-	(1)	-	3 143	769
dont Italie	2 871	757	-	-	-	-	-	2 871	757
dont Pologne	220	-	-	-	-	-	-	223	-
dont Ukraine	30	-	-	-	-	(1)	-	26	-
dont Egypte	24	13	-	-	-	-	-	22	12
Services financiers spécialisés	3 168	1 422	11	-	-	-	(33)	3 146	1 400
dont crédit à la consommation (hors Agos)	1 841	1 048	-	-	-	-	(26)	1 794	1 022
dont crédit à la consommation - Agos	672	103	-	-	-	-	-	693	103
dont affacturage ⁵	655	271	11	-	-	-	(7)	659	276
Grandes clientèles	2 775	1 550	-	-	-	(2)	26	2 799	1 575
dont banque de financement et d'investissement	1 712	487	-	-	-	(1)	-	1 711	486
dont services financiers aux institutionnels ⁴	1 063	1 063	-	-	-	-	26	1 088	1 088
Activités hors métiers	9	-	-	-	-	-	-	9	-
TOTAL	22 720	16 263	226	(66)	-	15	(33)	22 863	16 406
Part du Groupe⁶	20 463	14 282	224	(59)	-	13	292	20 931	14 752
Participations ne donnant pas le contrôle⁶	2 258	1 981	2	(7)	-	3	(325)	1 931	1 654

¹ Augmentation de l'écart d'acquisition de l'Assurance pour un montant de 114 millions d'euros lié à l'entrée dans le périmètre de consolidation d'Abanca et des entités de Più Véra

² Diminution de l'écart d'acquisition de la Gestion d'actifs pour un montant de 66 millions d'euros à la suite de la cession des entités Amundi US

³ Augmentation de l'écart d'acquisition de la Banque privée pour un montant de 101 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de Banque Thaler

⁴ Transfert d'actifs Degroof Petercam à CACEIS impliquant un transfert d'écart d'acquisition pour un montant de 26 millions d'euros

⁵ Augmentation de l'écart d'acquisition de CAL&F pour un montant de 11 millions d'euros dans le cadre de l'acquisition de Merca Leasing

⁶ Ecart d'acquisition part du groupe réhaussé à la suite du rachat de la participation de Santander dans CACEIS

Détermination de la valeur d'utilité des UGT

Les écarts d'acquisition ont fait l'objet de tests de dépréciation fondés sur l'appréciation de la valeur d'utilité des UGT auxquelles ils sont rattachés. La détermination de la valeur d'utilité a reposé sur l'actualisation de l'estimation des flux futurs de l'UGT tels qu'ils résultent de trajectoires d'activité établies sur trois ans (2026-2028) dans le cadre du PMT 2028, extrapolés sur une quatrième et une cinquième année afin de converger vers une année terminale normalisée. Les trajectoires financières projetées se fondent sur un scénario économique tenant notamment compte des anticipations d'évolution des taux d'intérêt et de l'inflation.

En 2025, malgré l'environnement international particulièrement tendu, l'économie mondiale a bien résisté. Aux États-Unis, la croissance a bien résisté en 2025 (2,1%) et devrait légèrement accélérer en 2026 (2,3%) : fondamentaux économiques supposés rester sains, ralentissement du marché du travail sans redressement sensible du taux de chômage, poursuite des investissements dans l'IA à un rythme moins effréné, soutien budgétaire aux entreprises et ménages aisés. En revanche, l'inflation se maintiendrait au-dessus de l'objectif de 2% en 2026. En zone euro, malgré un commerce extérieur mis à mal par les droits de douane, la vigueur de l'euro et la concurrence asiatique, la croissance a accéléré en 2025. En 2026, la bonne santé des agents privés, les conditions financières encore favorables et une politique budgétaire légèrement expansionniste permettraient d'absorber le choc de confiance lié à la guerre commerciale et à l'incertitude géopolitique. Le scénario retient une croissance alignée sur son rythme potentiel, soutenue par l'accélération de l'investissement. La croissance pourrait ainsi se situer autour de 1,2% en 2026 après 1,4% en 2025. Les taux d'inflation totale et sous-jacente devraient tous deux se situer sous la cible de 2% à la fin de l'année 2026. Sur le front monétaire, le scénario opte pour la « ligne dure » de la Fed et suppose une stabilité du taux des Fed funds en 2026 suivie d'un assouplissement en 2027. Dans la zone euro, la résistance anticipée de la croissance devrait inciter la BCE à ne pas assouplir davantage sa politique monétaire en 2026. À la stabilité des taux directeurs prévue en 2026 succéderait un resserrement portant le taux de dépôt à 2,50% en 2027.

Pour les besoins des tests de dépréciation réalisés au 31 décembre 2025, les taux de croissance à l'infini, les taux d'actualisation et les taux d'allocation de fonds propres en proportion des emplois pondérés se répartissent par pôle métier selon le tableau ci-après :

En 2025 (périmètre intégration globale Crédit Agricole S.A.)	Taux de croissance à l'infini	Taux d'actualisation	Fonds propres alloués
Banque de proximité en France - LCL	2,0%	7,6%	11% à 12%
Banque de proximité à l'international - Italie	2,0%	9,3%	14% à 15%
Banque de proximité à l'international - autres	4,0%	20,2%	12% à 13%
Services financiers spécialisés	2,0%	7,6 % à 9,8 %	11% à 12% 11% à 15%
Gestion de l'épargne et Assurances	2,0%	7,6 % à 8,5 %	80 % de la marge de solvabilité (Assurances)
Grandes clientèles	2,0%	8,1 % à 9,4 %	11% à 15%

La détermination des taux d'actualisation se base sur une moyenne mensuelle glissante sur 15 ans. A fin 2025, le niveau des taux d'actualisation est en légère baisse, de l'ordre de 5 à 15 points de base, par rapport à l'exercice de l'année dernière.

Les taux de croissance à l'infini au 31 décembre 2025 restent inchangés par rapport à ceux utilisés au 31 décembre 2024.

Sensibilité de la valorisation des UGT aux principaux paramètres de valorisation

La sensibilité des valeurs d'utilité des UGT composant chacun des grands pôles métiers à la variation de certains paramètres de valorisation, appliquée de manière uniforme à toutes les UGT, est présentée dans le tableau suivant :



	Sensibilité aux fonds propres alloués	Sensibilité au taux d'actualisation		Sensibilité au coût du risque en année terminale		Sensibilité au coefficient d'exploitation en année terminale	
En 2025	+ 100pb	- 50pb	+ 50pb	-10%	+10%	- 100 pb	+ 100 pb
Banque de proximité en France - LCL	(2,4 %)	9,1 %	(7,6 %)	1,9 %	(1,9 %)	2,8 %	(2,8 %)
Banque de proximité à l'international - Italie	(3,7 %)	6,1 %	(5,3 %)	2,0 %	(2,0 %)	2,0 %	(2,0 %)
Banque de proximité à l'international - autres	(3,0 %)	2,2 %	(2,1 %)	0,8 %	(0,8 %)	0,9 %	(0,9 %)
Services financiers spécialisés	(4,4 %)	7,9 %	(6,7 %)	5,4 %	(5,4 %)	2,6 %	(2,6 %)
Gestion de l'épargne et Assurances	(0,6 %)	9,8 %	(8,2 %)	0,1 %	(0,1 %)	1,5 %	(1,5 %)
Grandes clientèles	(1,2 %)	8,0 %	(6,9 %)	0,5 %	(0,5 %)	2,3 %	(2,3 %)

L'UGT Banque de proximité en France – LCL et l'UGT Crédit à la consommation (hors Agos) restent cependant sensibles à l'évolution de certains paramètres.

▪ **S'agissant des paramètres financiers :**

- Une variation de + 50 points de base du taux d'actualisation ne conduirait pas à constater d'écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée pour l'ensemble des UGT.

En retenant une hypothèse de hausse marquée des taux d'actualisation de 100 points de base, l'écart resterait positif sur l'ensemble des UGT.

- Une variation de + 100 points de base du niveau de fonds propres CET1 alloués aux UGT conduirait à toujours constater un écart positif sur l'ensemble des UGT.

▪ **S'agissant des paramètres opérationnels :**

- Les hypothèses de dégradation simulées, à savoir le scénario d'un alourdissement de + 10 % du coût du risque en dernière année de projection conjugué à une variation de + 100 points de base du coefficient d'exploitation pour cette même année, ne conduiraient pas à constater d'écart négatif entre valeur d'utilité et valeur consolidée pour l'ensemble des UGT.



6.15 Provisions

(en millions d'euros)	31/12/2024	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
Risques sur les produits épargne-logement	39	-	30	-	(10)	-	-	59
Risques d'exécution des engagements par signature	1 177	-	806	(8)	(867)	(40)	(3)	1 065
Risques opérationnels	179	-	89	(17)	(42)	(1)	9	216
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ¹	1 260	8	237	(100)	(59)	(1)	(12)	1 332
Litiges divers	334	-	65	(121)	(73)	-	(54)	151
Participations	-	-	2	-	-	-	-	2
Restructurations	10	-	-	(2)	-	-	-	8
Autres risques	770	9	342	(66)	(190)	1	152	1 019
TOTAL	3 770	16	1 570	(314)	(1 241)	(41)	92	3 851

¹ Dont 850 millions d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, tel que détaillé dans la note 7.4, dont 125 millions d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.

Au 31 décembre 2025, les engagements sociaux (retraites) et assimilés comprennent 151 millions d'euros (103 millions d'euros au 31 décembre 2024) de provisions au titre des coûts sociaux des plans d'adaptation et la provision pour restructurations enregistre les coûts non sociaux de ces plans.

(en millions d'euros)	31/12/2023	Variations de périmètre	Dotations	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2024
Risques sur les produits épargne-logement	41	-	2	-	(3)	-	-	39
Risques d'exécution des engagements par signature	976	-	883	-	(681)	23	(23)	1 177
Risques opérationnels	145	-	88	(19)	(30)	(1)	(4)	179
Engagements sociaux (retraites) et assimilés ¹	1 345	8	128	(116)	(64)	(2)	(39)	1 260
Litiges divers	344	-	48	(25)	(80)	1	46	334
Participations	-	-	-	-	-	-	-	-
Restructurations	5	-	7	(1)	-	-	-	10
Autres risques	661	5	407	(97)	(190)	(1)	(16)	770
TOTAL	3 516	13	1 563	(259)	(1 048)	20	(36)	3 770

¹ Dont 851 millions d'euros au titre des avantages postérieurs à l'emploi sur des régimes à prestations définies, dont 117 millions d'euros au titre de la provision pour médaille du travail.



ENQUÊTES, DEMANDES D'INFORMATIONS ET PROCÉDURES CONTENTIEUSES

Dans le cadre habituel de ses activités, Crédit Agricole S.A. fait régulièrement l'objet de procédures contentieuses, ainsi que de demandes d'informations, d'enquêtes, de contrôles et autres procédures de nature réglementaire ou judiciaire de la part de différentes institutions en France et à l'étranger. Les provisions comptabilisées reflètent la meilleure appréciation de la Direction, compte tenu des éléments en sa possession à la date d'arrêté des comptes.

Office of Foreign Assets Control (OFAC)

Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB) ont conclu au mois d'octobre 2015 des accords avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York dans le cadre de l'enquête relative à un certain nombre de transactions libellées en dollars avec des pays faisant l'objet de sanctions économiques américaines. Les faits visés par cet accord sont intervenus entre 2003 et 2008.

Crédit Agricole CIB et Crédit Agricole S.A., qui ont coopéré avec les autorités fédérales américaines et celles de l'État de New York au cours de cette enquête, ont accepté de s'acquitter d'une pénalité de 787,3 millions de dollars US (soit 692,7 millions d'euros). Le paiement de cette pénalité est venu s'imputer sur les provisions déjà constituées et n'a donc pas affecté les comptes du second semestre 2015.

Les accords avec le Conseil des gouverneurs de la Réserve fédérale américaine (Fed) et le Département des services financiers de l'État de New York (NYDFS) ont été conclus avec Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB. L'accord avec le bureau de l'OFAC du Département du Trésor (OFAC) a été conclu avec Crédit Agricole CIB qui a également signé des accords de suspension des poursuites pénales (Deferred Prosecution Agreements) avec l'US Attorney Office du District de Columbia (USAO) et le District Attorney de New York (DANY), pour une durée de trois ans. Le 19 octobre 2018, les deux accords de suspension des poursuites avec l'USAO et le DANY ont pris fin au terme de la période de trois ans, Crédit Agricole CIB ayant satisfait à l'ensemble des obligations qui lui étaient fixées.

Le Crédit Agricole poursuit le renforcement de ses procédures internes et de ses programmes de conformité à la réglementation sur les sanctions internationales et continuera de coopérer pleinement avec les autorités fédérales américaines et de l'État de New York, comme avec la Banque centrale européenne, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution et l'ensemble de ses régulateurs à travers son réseau mondial.

Conformément aux accords passés avec le NYDFS et la Réserve fédérale américaine, le programme de conformité de Crédit Agricole est soumis à des revues régulières afin d'évaluer son efficacité. Ces revues comprennent une revue par un consultant indépendant nommé par le NYDFS pour une durée d'un an et des revues annuelles par un conseil indépendant agréé par la Réserve fédérale américaine.

Euribor/Libor et autres indices

Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, en leur qualité de contributeurs à plusieurs taux interbancaires, ont reçu des demandes d'information provenant de différentes autorités dans le cadre d'enquêtes concernant d'une part la détermination du taux Libor (London Interbank Offered Rates) sur plusieurs devises, du taux Euribor (Euro Interbank Offered Rate) et de certains autres indices de marché, et d'autre part des opérations liées à ces taux et indices. Ces demandes couvrent plusieurs périodes s'échelonnant de 2005 à 2012.

Dans le cadre de leur coopération avec les autorités, Crédit Agricole S.A. ainsi que sa filiale Crédit Agricole CIB, ont procédé à un travail d'investigation visant à rassembler les informations sollicitées par ces différentes autorités et en particulier les autorités américaines – DOJ (Department of Justice) et la CFTC (Commodity Future Trading Commission) – avec lesquelles elles ont été en discussion. Depuis, ces autorités ne se sont plus manifestées auprès de Crédit Agricole S.A. ou de Crédit Agricole CIB.

Par ailleurs, Crédit Agricole CIB fait l'objet d'une enquête ouverte par l'Attorney General de l'État de Floride sur le Libor et l'Euribor, autorité qui ne s'est pas manifestée depuis lors auprès de Crédit Agricole CIB.

À la suite de son enquête et d'une procédure de transaction qui n'a pas abouti, la Commission européenne a fait parvenir le 21 mai 2014 à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB, une communication de griefs relative à des accords ou pratiques concertées ayant pour objet et/ou pour effet d'empêcher, restreindre ou fausser le jeu de la concurrence des produits dérivés liés à l'Euribor.



Par une décision en date du 7 décembre 2016, la Commission européenne a infligé à Crédit Agricole S.A. et à Crédit Agricole CIB solidairement une amende de 114 654 000 euros pour leur participation à une entente concernant des produits dérivés de taux d'intérêt en euros. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB contestent cette décision et ont demandé l'annulation devant le Tribunal de l'Union européenne. Le 20 décembre 2023, le Tribunal de l'Union européenne a rendu sa décision, laquelle réduit à 110 millions d'euros l'amende infligée à Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB, en les exonérant de certaines pratiques alléguées, mais rejette la plupart des moyens d'annulation invoqués. Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ont déposé un pourvoi contre cette décision devant la Cour de Justice de l'Union européenne le 19 mars 2024. La Commission européenne a également déposé un pourvoi sollicitant l'annulation de l'arrêt du Tribunal de l'Union européenne.

O'Sullivan and Tavera

Le 9 novembre 2017, un certain nombre de personnes (ou des membres de leur famille ou leurs exécuteurs testamentaires) qui soutiennent avoir été victimes d'attaques en Irak, ont assigné plusieurs banques dont Crédit Agricole S.A. et sa filiale Crédit Agricole Corporate and Investment Bank (Crédit Agricole CIB), devant le Tribunal Fédéral du District de New-York (« O' Sullivan I »).

Le 29 décembre 2018, le même groupe de personnes auxquelles se sont joints 57 nouveaux plaignants ont assigné les mêmes défendeurs (« O'Sullivan II »).

Le 21 décembre 2018, un groupe différent de personnes ont également assigné les mêmes défendeurs (« Tavera »).

Les trois assignations prétendent que Crédit Agricole S.A., Crédit Agricole CIB et les autres défendeurs auraient conspiré avec l'Iran et ses agents en vue de violer les sanctions américaines et auraient conclu des transactions avec des entités iraniennes en violation du US Anti-Terrorism Act et du Justice Against Sponsors of Terrorism Act et réclament des dommages-intérêts pour un montant qui n'est pas précisé.

Dans l'affaire O'Sullivan I, le tribunal a rejeté la plainte le 28 mars 2019, a rejeté la requête des demandeurs visant à modifier leur plainte le 25 février 2020 et a rejeté la requête des demandeurs visant à obtenir un jugement définitif afin de permettre aux demandeurs de faire appel le 29 juin 2021. Le 9 novembre 2023, le tribunal a suspendu la procédure dans l'attente de la résolution de certaines requêtes dans trois affaires relatives à l'US Anti-Terrorism Act auxquelles Crédit Agricole S.A. et Crédit Agricole CIB ne sont pas parties -l'affaire Freeman c. HSBC Holdings, PLC, no 14-cv-6601 (E.D.N.Y.) («Freeman I»), Freeman c. HSBC Holdings plc, no 18-cv-7359 (E.D.N.Y) («Freeman II») et Stephens c. HSBC Holdings plc, no 18-cv-7439 (E.D.N.Y).

Le 6 avril 2020, l'affaire O'Sullivan II a été suspendue en attendant la résolution de l'affaire O'Sullivan I, suspension qui a été prolongée le 20 décembre 2023.

L'affaire Tavera a également été suspendue depuis le 19 février 2019. Le 8 novembre 2023, la suspension a été prolongée dans l'attente de la résolution de certaines requêtes dans les affaires Freeman I, Freeman II et Stephens. La suspension a été de nouveau prolongée le 21 octobre 2025.

Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V.

Les conditions de révision des taux d'intérêts de crédits renouvelables commercialisés par Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., filiale à 100% de Crédit Agricole Consumer Finance SA, et ses filiales font l'objet de réclamations d'un certain nombre d'emprunteurs qui portent sur les critères de révision de ces taux et d'éventuels trop-perçus d'intérêts.

Le 21 janvier 2019, dans deux affaires concernant des filiales de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V., la commission des appels de la KIFID (instance néerlandaise spécialisée dans les litiges concernant les services financiers) a jugé que, en cas d'absence d'information ou d'information insuffisante sur les éléments précis déterminant le taux d'intérêt, celui-ci devait suivre l'évolution des taux d'intérêt du marché des prêts à la consommation.



Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a mis en place en mai 2020 un plan de compensation au profit de clients emprunteurs qui tient compte des décisions de la KIFID précitées. D'autres établissements aux Pays-Bas ont mis en place des plans de compensation. Le Conseil de surveillance de Crédit Agricole Consumer Finance Nederland B.V. a décidé de clôturer ce plan de compensation le 1er mars 2021.

CACEIS Allemagne

CACEIS Allemagne a reçu des autorités fiscales bavaroises le 30 avril 2019 une demande de restitution d'impôts sur dividendes remboursés à certains de ses clients en 2010.

Cette demande portait sur un montant de 312 millions d'euros. Elle était assortie d'une demande de paiement de 148 millions d'euros d'intérêts (calculés au taux de 6% l'an).

CACEIS Allemagne (CACEIS Bank SA) conteste vigoureusement cette demande qui lui apparaît dénuée de tout fondement. CACEIS Allemagne a déposé des recours auprès de l'administration fiscale pour, d'une part, contester sur le fond cette demande et d'autre part, solliciter un sursis à exécution du paiement dans l'attente de l'issue de la procédure au fond. Le sursis à exécution a été accordé pour le paiement des 148 millions d'euros d'intérêts et rejeté pour la demande de restitution du montant de 312 millions d'euros. CACEIS Bank SA a contesté cette décision de rejet. La décision de rejet étant exécutoire, le paiement de la somme de 312 millions a été effectué par CACEIS Bank SA qui a inscrit dans ses comptes, compte tenu des recours intentés, une créance d'un montant équivalent. Par une décision du 25 novembre 2022, les services fiscaux de Munich ont rejeté le recours de CACEIS Bank SA sur le fond. CACEIS Bank SA a saisi le 21 décembre 2022 le tribunal fiscal de Munich d'une action en contestation de la décision précitée des services fiscaux de Munich et de la demande de restitution d'impôts sur dividendes précitée. Confiant dans ses arguments, CACEIS Bank SA n'a opéré aucune modification dans ses comptes.

CA Bank Polska

Entre 2007 et 2008, CA Bank Polska ainsi que d'autres banques polonaises ont accordé des prêts hypothécaires libellés ou indexés sur la monnaie suisse (CHF) et remboursables en PLN. L'augmentation significative du taux de change du CHF par rapport à la monnaie polonaise (PLN) a occasionné une augmentation importante de la charge de remboursement pour les emprunteurs.

Les tribunaux considérant que les clauses de ces contrats de prêts qui permettent aux banques de déterminer unilatéralement le taux de change applicable sont abusives, le nombre de litiges avec les banques est en constante augmentation.

En mai 2022, CA Bank Polska a ouvert un programme de règlement amiable des réclamations soulevées par les emprunteurs.

Action des porteurs de fonds H2O

Les 20 et 26 décembre 2023, les membres d'une association dénommée « Collectif Porteurs H2O » ont assigné CACEIS Bank devant le tribunal des activités économiques de Paris aux côtés des sociétés Natixis Investment Managers et KPMG Audit, dans le cadre d'une action au fond introduite à titre principal à l'encontre des sociétés H2O AM LLP, H2O AM Europe SAS et H2O AM Holding. BPCE, Natixis SA et KPMG SA ont été attraites à la procédure par la suite.

Les demandeurs se présentent comme des porteurs de parts de fonds gérés par les sociétés du groupe H2O dont certains actifs ont été cantonnés dans des « side pockets » en 2020, et des titulaires de contrats d'assurance-vie investis dans des unités de compte représentatives de ces fonds.

Depuis l'introduction de l'instance, le nombre de demandeurs qui était initialement de 6077 a évolué à la hausse (interventions volontaires) et à la baisse (désistements), il est aujourd'hui de l'ordre de 8800.

Les demandeurs sollicitent la condamnation solidaire du groupe H2O et de l'ensemble des autres défendeurs à des dommages et intérêts en réparation du préjudice qu'ils estiment lié au cantonnement des fonds concernés.

Le montant des demandes a lui aussi évolué au cours de la procédure, il est à ce jour de l'ordre de 610 millions d'euros.

Pour rechercher la responsabilité « in solidum » de CACEIS Bank avec les codéfendeurs, les demandeurs allèguent qu'elle aurait manqué à ses obligations de contrôle en sa qualité de dépositaire des fonds.

Dans une décision du 17 décembre 2025, la Commission des sanctions de l'AMF a prononcé à l'encontre de la société CACEIS Bank une sanction pécuniaire de 3,5 millions d'euros et un avertissement pour des manquements relatifs à certains contrôles effectués en sa qualité de dépositaire sur 7 fonds gérés par la société H2O. La Commission des sanctions mentionne toutefois dans sa décision que « si ces manquements n'ont pas permis de détecter en amont certains des manquements de H2O à ses propres obligations, il n'en demeure pas moins que ce sont les décisions d'investissement prises par cette dernière dans des titres inéligibles qui sont à l'origine du préjudice qu'ont pu subir les porteurs de parts des fonds ».



Cette décision n'est pas définitive et peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois.

Cum-Cum – Enquête du PNF

Crédit Agricole CIB, au même titre que d'autres établissements bancaires, a fait l'objet d'une enquête préliminaire initiée début 2023 par le Parquet National Financier dans le cadre du dossier dit « Cum Cum ».

Crédit Agricole CIB a coopéré à cette enquête, qui a permis de démontrer qu'elle n'avait instauré aucun système ou aucune politique visant à inciter ses clients étrangers à réaliser des opérations de prêts-emprunts de titres ou de dérivés sur titres dans un but de fraude fiscale, et qu'elle avait mis en place des règles internes afin d'encadrer strictement les opérations autour du détachement du dividende dès l'introduction des dispositions de l'article 119 bis du code général des impôts issue de la loi de finances pour 2019.

Pour la période allant de 2013 à 2023, le Parquet National Financier a considéré qu'un certain nombre d'opérations de prêts-emprunts de titres et de dérivés sur actions conclues à des niveaux de prix fixés par le marché constitue de l'arbitrage de dividendes.

Dans ce contexte, le Parquet National Financier a proposé un règlement de ce dossier sous la forme d'une convention judiciaire d'intérêt public, aux termes de laquelle Crédit Agricole CIB a consenti à s'acquitter d'une amende d'intérêt public d'un montant de 88,2 millions d'euros.

Cette convention, qui ne constitue pas une condamnation pénale et qui n'emporte aucune déclaration de culpabilité de Crédit Agricole CIB, a été validée par le président du tribunal judiciaire de Paris le 8 septembre 2025.

Le paiement de l'amende d'intérêt public n'affectera pas les comptes de Crédit Agricole CIB de l'exercice 2025, compte tenu des provisions constituées.

Crédit Agricole Auto Bank

Le 7 octobre 2025, la FCA (Financial Conduct Authority) au Royaume-Uni a publié un projet de plan de dédommagement des emprunteurs ayant souscrit un contrat de financement automobile entre le 6 avril 2007 et le 1er novembre 2024. Sont concernés les contrats qui, selon la FCA, auraient donné lieu à une relation inéquitable entre l'emprunteur et son établissement financier du fait des modalités de rémunération du distributeur automobile intermédiaire de crédit.

Cette publication fait suite à une décision du 1er août 2025 de la cour suprême au Royaume-Uni concernant des établissements concurrents mis en cause par leurs clients s'agissant des conditions de leurs contrats de financement automobile. Dans cette décision, la cour a remis en cause les modalités de rémunération des intermédiaires de crédit estimant qu'elles conduisaient à un déséquilibre entre les parties.

Le projet de plan a fait l'objet d'une consultation publique dont la date limite de réponse par les parties prenantes était le 12 décembre 2025. La FCA prévoit de confirmer les critères de ce plan d'ici mars 2026.

Sont notamment concernés par ce projet de plan CA Auto Finance UK, filiale à 100% de Crédit Agricole Auto Bank elle-même détenue intégralement par CA Consumer Finance SA ainsi que Ferrari Financial Services UK, entreprise détenue conjointement par Crédit Agricole Auto Bank et le constructeur automobile Ferrari.

PROVISION ÉPARGNE-LOGEMENT

ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT SUR LA PHASE D'ÉPARGNE

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	7 090	10 497
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	5 857	36 293
Ancienneté de plus de 10 ans	64 006	37 146
Total plans d'épargne-logement	76 953	83 936
Total comptes épargne-logement	13 995	14 041
TOTAL ENCOURS COLLECTÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	90 948	97 977



Les encours de collecte, hors prime de l'Etat, sont des encours sur base d'inventaire à fin novembre 2025 pour les données au 31 décembre 2025 et à fin novembre 2024 pour les données au 31 décembre 2024.

ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Plans d'épargne-logement	33	23
Comptes épargne-logement	7	6
TOTAL ENCOURS DE CRÉDITS EN VIE OCTROYÉS AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	40	30

PROVISION AU TITRE DES COMPTES ET PLANS D'ÉPARGNE-LOGEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Plans d'épargne-logement		
Ancienneté de moins de 4 ans	2	3
Ancienneté de plus de 4 ans et de moins de 10 ans	2	4
Ancienneté de plus de 10 ans	51	30
Total plans d'épargne-logement	55	38
Comptes épargne-logement	4	1
TOTAL PROVISION AU TITRE DES CONTRATS ÉPARGNE-LOGEMENT	59	39

La provision Epargne Logement comprend 3 composantes :

- la composante épargne est liée à l'option vendue au détenteur d'un PEL de pouvoir proroger son placement à des conditions de taux préfixées ;
- la composante engagement est liée aux crédits PEL et CEL qui pourront être réalisés dans le futur à des conditions de taux préfixées ;
- la composante crédit est liée aux crédits PEL et CEL déjà réalisés à des conditions de taux qui, à l'époque de leur réalisation, ont pu être en décalage avec les taux de marché.

Le coefficient d'utilisation des droits à prêt avait été estimé à dire d'expert à la suite de la hausse des taux de 2022. Au 31 décembre 2024, Crédit Agricole S.A. avait décidé de figer le niveau de la provision Épargne Logement à son niveau du 30 juin 2024 compte tenu de l'incertitude quant au niveau futur du coefficient d'utilisation des droits à prêt des PEL au regard de la stabilisation du marché immobilier.

Le Groupe considère disposer désormais d'un recul suffisant pour calibrer le coefficient d'utilisation des droits à prêt en tenant compte d'observations historiques.

Le Groupe a, par ailleurs, poursuivi ses travaux d'affinement méthodologique, notamment des modalités de prise en compte des scénarios de taux (approche multi-scénario).

L'ancienneté est déterminée par rapport à la date de milieu d'existence de la génération des plans à laquelle ils appartiennent.

Les plans et les comptes épargne-logement collectés par les Caisses régionales figurent à 100 % au passif des comptes consolidés de Crédit Agricole S.A.

L'encours de crédits des plans et comptes épargne-logement est affecté pour moitié à Crédit Agricole S.A. et pour moitié aux Caisses régionales dans les tableaux ci-dessus.

Les montants comptabilisés en provisions sont représentatifs de la part du risque supporté par Crédit Agricole S.A. et LCL.

En conséquence, le rapport entre la provision constituée et les encours figurant au bilan de Crédit Agricole S.A. n'est pas représentatif du niveau de provisionnement du risque épargne-logement.



Engagements de paiement irrévocables versés au Fonds de Résolution Unique

Le cadre réglementaire européen destiné à préserver la stabilité financière a été complété par la directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 (directive relative au redressement des banques et à la résolution de leurs défaillances) établissant un cadre pour le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement. Le dispositif de financement du mécanisme de résolution est institué par le règlement européen UE n° 806/2014 du 15 juillet 2014 pour les établissements assujettis.

Le dépôt de garantie correspond aux garanties pour les établissements ayant eu recours aux engagements de paiement irrévocables visés à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 prévoyant que ces engagements ne dépassent pas 30 % du montant total des contributions perçues conformément à ce même article).

Conformément au règlement d'Exécution UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, lorsqu'une mesure de résolution fait intervenir le Fonds de Résolution Unique (FRU) en application de l'article 76 du règlement (UE) n° 806/2014, le CRU (Conseil de Résolution Unique) appelle tout ou partie des engagements de paiement irrévocables, effectués conformément au règlement (UE) n° 806/2014, afin de maintenir les moyens financiers disponibles du Fonds fixés par le CRU dans la limite du plafond fixé à l'article 70, paragraphe 3, du règlement (UE) n° 806/2014 susmentionné.

Les garanties dont sont assortis ces engagements seront restituées conformément à l'article 3 du règlement UE n° 2015/81 du 19 décembre 2014, une fois que le Fonds reçoit dûment la contribution liée aux engagements de paiement irrévocables qui ont été appelés.

Ce dépôt de garantie classé en débiteur divers, à l'actif de l'établissement, sans changement par rapport aux exercices précédents, est rémunéré conformément à l'accord concernant l'engagement de paiement irrévocable et le dispositif de garantie contracté entre le Groupe et le Conseil de Résolution Unique. Celui-ci s'élève à 636,4 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 636,4 millions d'euros au 31 décembre 2024 (Cf. note 6.10).

Le Groupe ne s'attend pas à ce qu'une mesure de résolution nécessitant un appel à contribution pour le Groupe, dans le cadre du dispositif susmentionné, intervienne en zone euro ; ni à une perte ou un retrait de son agrément bancaire.

6.16 Dettes subordonnées

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Dettes subordonnées à durée déterminée ¹	25 947	29 049
Dettes subordonnées à durée indéterminée ²	-	-
Dépôts de garantie à caractère mutuel	224	224
Titres et emprunts participatifs	-	-
VALEUR AU BILAN	26 171	29 273

¹ Ce poste comprend les émissions de titres subordonnés remboursables "TSR".

² Ce poste comprend les émissions de titres super-subordonnés « TSS » et de titres subordonnés à durée indéterminée « TSDI ».

ÉMISSIONS DE DETTES SUBORDONNÉES

Les émissions de dettes subordonnées de Crédit Agricole SA entrent dans le cadre de la gestion des fonds propres prudentiels, tout en contribuant au refinancement de l'ensemble des activités de Crédit Agricole S.A.

La directive et le règlement européens sur les exigences de fonds propres des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (directive CRD IV/règlement CRR⁵) et leurs modalités d'application en droit français définissent les conditions selon lesquelles les instruments subordonnés peuvent bénéficier du statut de fonds propres réglementaires et prévoient les modalités et les conditions de la disqualification progressive des anciens instruments qui ne remplissent pas ou plus ces conditions.

Toutes les émissions de dettes subordonnées, qu'il s'agisse des nouvelles émissions ou des émissions plus anciennes, sont susceptibles de faire l'objet d'absorption de pertes par le jeu de leur dépréciation totale ou partielle ou de leur conversion en capital dans certaines circonstances, et ce conformément au droit français applicable transposant la

⁵ Directive 2013/36/EU du 26 juin 2013 telle que modifiée et amendée notamment par la Directive (UE) 2019/878 du 20 mai 2019 (et ses transpositions en droit français) et Règlement (UE) du 26 juin 2013 n.575/2013 tel que supplémenté et amendé, en ce compris notamment au travers du Règlement (UE) 2019/876 du 20 mai 2019.



directive européenne sur le redressement et la résolution des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (BRRD⁶).

Les dettes subordonnées se distinguent des obligations senior chirographaires (préférées ou non préférées) en raison de leur rang de créance en liquidation (principal et intérêts) contractuellement défini par leur clause de subordination faisant référence explicitement au droit français applicable : les dettes subordonnées sont junior aux dettes senior chirographaires non préférées et préférées. Par conséquent, les instruments de dettes subordonnées sont convertis en capital ou dépréciés en priorité et en tout état de cause avant les instruments de dettes senior chirographaires, notamment en cas de mise en œuvre de l'outil de renflouement interne (" Bail-In ") par les autorités compétentes dans le cadre de la mise en résolution de l'entité émettrice. De la même manière, en cas de liquidation de cette même entité émettrice, les créanciers de ces instruments de dettes subordonnées ne seront potentiellement payés, s'il reste des fonds disponibles, qu'après le paiement de ces instruments de dettes chirographaires préférées et non préférées.

6.17 Capitaux propres

COMPOSITION DU CAPITAL AU 31 DECEMBRE 2025

Au 31 décembre 2025, à la connaissance de Crédit Agricole S.A., la répartition du capital et des droits de vote est la suivante :

Actionnaires	Nombre de titres au 31/12/2025	% du capital	% des droits de vote
SAS Rue La Boétie	1 921 090 370	63,49%	63,50%
Actions en autodétenzione	394 529	0,01%	
Salariés (FCPE)	198 299 902	6,55%	6,55%
Public	906 117 549	29,95%	29,95%
TOTAL	3 025 902 350	100,00%	100,00%

Au 31 décembre 2025, le capital social de Crédit Agricole S.A. s'élève à 9 077 707 050 euros, composé de 3 025 902 350 actions ordinaires de 3 euros chacune de valeur nominale et entièrement libérées.

La SAS Rue La Boétie est détenue en totalité par les Caisses régionales de Crédit Agricole.

Le 13 novembre 2025, le Conseil d'administration, agissant sur autorisation de l'Assemblée Générale des actionnaires du 22 mai 2024, a décidé de réduire le capital social de Crédit Agricole S.A. par voie d'annulation de 22 886 191 actions auto-détenues représentant environ 0,75% du capital social.

La réalisation définitive de la réduction du capital est intervenue le 13 novembre 2025.

Ces actions ont été acquises entre le 1er octobre 2025 et le 30 octobre 2025, dans le cadre d'un programme de rachat d'actions, visant à compenser l'effet dilutif de l'augmentation de capital 2025 réservée aux salariés, pour un montant total de 374 414 014 euros, à la suite d'une décision du Conseil d'administration prise lors de sa séance du 14 mai 2025.

Concernant le titre Crédit Agricole S.A., un contrat de liquidité a été signé le 25 octobre 2006 avec Crédit Agricole Chevreux S.A., racheté par Kepler, devenu Kepler Chevreux en 2013.

Ce contrat est reconduit chaque année par tacite reconduction. Afin que l'opérateur puisse réaliser en toute indépendance les opérations prévues au contrat, et conformément aux dispositions des Règlements UE 596/2014 et 2016/908 et à la décision AMF N°2021-01, celui-ci est doté d'un montant maximum de 50 millions d'euros.

A la connaissance de la Société, il n'existe pas d'autre actionnaire détenant directement, indirectement ou de concert, 5% ou plus du capital ou des droits de vote.

⁶ Directive 2014/59/UE du 15 mai 2014 telle que supplémentée et amendée, en ce compris notamment au travers de la Directive (UE) 2019/879 du 20 mai 2019.

**RESULTAT PAR ACTION**

		31/12/2025	31/12/2024
Résultat net part du Groupe de la période	(en millions d'euros)	7 074	7 087
Rémunération des titres subordonnés et super-subordonnés	(en millions d'euros)	(556)	(463)
Impact change sur remboursement AT1	(en millions d'euros)	80	(266)
Résultat net attribuable aux porteurs d'actions ordinaires	(en millions d'euros)	6 598	6 358
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période		3 027 231 491	3 015 082 065
Coefficient d'ajustement		1,000	1,000
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires pour le calcul du résultat dilué par action		3 027 231 491	3 015 082 065
RÉSULTAT DE BASE PAR ACTION	(en euros)	2,180	2,109
Résultat de base par action des activités poursuivies	(en euros)	2,180	2,109
Résultat de base par action des activités abandonnées	(en euros)	-	-
RÉSULTAT DILUÉ PAR ACTION	(en euros)	2,180	2,109
Résultat dilué par action des activités poursuivies	(en euros)	2,180	2,109
Résultat dilué par action des activités abandonnées	(en euros)	-	-

Le résultat net attribuable aux titres subordonnés et super-subordonnés correspond aux frais d'émission et aux intérêts échus des émissions obligataires subordonnées et super-subordonnées Additional Tier 1. Le montant s'élève à -556 millions d'euros au 31 décembre 2025.

Compte tenu de l'évolution du cours moyen de l'action Crédit Agricole S.A., l'ensemble des plans d'options d'achat d'actions Crédit Agricole S.A. sont non dilutifs.

En l'absence d'émission dilutive par Crédit Agricole S.A. le résultat de base par action est identique au résultat dilué par action.

DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2025, le Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. dans sa séance du 3 février 2026, a décidé de proposer à l'Assemblée générale des actionnaires du 20 mai 2026 le paiement en numéraire d'un dividende par action de 1,13 euro à la date de mise en paiement fixée le 28/05/2026.

(en euros)	2025	2024	2023	2022	2021	2020
Dividende	1,13	1,10	1,05	1,05	1,05	0,80

DIVIDENDES PAYES AU COURS DE LA PERIODE

L'Assemblée générale du 14 mai 2025 de Crédit Agricole S.A. a approuvé le paiement en numéraire d'un dividende par action de 1,10 euro. Un dividende de 3,3 milliards d'euros a donc été versé.

AFFECTATION DU RESULTAT

L'affectation du résultat est proposée dans les projets de résolutions présentés par le Conseil d'administration à l'Assemblée générale mixte de Crédit Agricole S.A. du mercredi 20 mai 2026.

Le résultat net de Crédit Agricole S.A. entité sociale au titre de l'exercice 2025 est positif et s'élève à 6 207 171 564 euros



Le Conseil d'administration décide de proposer à l'Assemblée générale mixte :

- de constater que le bénéfice de l'exercice s'élève à 6 207 171 564 euros,
- de constater que le bénéfice distribuable s'élève à 22 073 543 676 euros et ce, compte tenu (i) de l'absence d'affectation à la réserve légale, qui a déjà atteint le dixième du capital, et (ii) du report à nouveau de 15 866 372 112 euros ;
- de fixer le montant du dividende ordinaire à 1,13 euro par action ;
- de distribuer le dividende versé, soit 3 418 823 838 euros* par prélèvement sur le bénéfice distribuable ;
- de porter le solde du bénéfice non distribué, soit 18 654 719 838 euros*, en report à nouveau.

*Ce montant, établi sur la base du nombre d'actions ouvrant droit à dividende au 31 décembre 2025, sera ajusté, le cas échéant, en cas de variation du nombre d'actions ouvrant droit à dividende. Le cas échéant, le montant affecté au compte de report à nouveau serait alors déterminé sur la base du dividende effectivement mis en paiement.



INSTRUMENTS FINANCIERS A DUREE INDETERMINEE

Les principales émissions d'instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact en Capitaux propres - part du Groupe se détaillent comme suit :

Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2024 (en millions de devises d'émission)	Rachats partiels et remboursements (en millions de devises d'émission)	Montant en devises au 31 décembre 2025 (en millions de devises d'émission)	Au 31 décembre 2025				Impact en Capitaux propres part du Groupe
					Montant en euros au cours d'origine	Rémunération - Part du Groupe - Cumulée	Frais d'émission nets	d'impôt	
					(en millions d'euros)	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)	(en millions d'euros)	
08/04/2014	GBP	103	(103)	-	-	-	-	-	-
19/01/2016	USD	1 250	(1 250)	-	-	-	-	-	-
14/10/2020	EUR	750	-	750	750	(156)	(5)	589	
23/06/2021	GBP	397	(310)	87	105	(34)	-	71	
04/01/2022	USD	1 250	-	1 250	1 102	(216)	(8)	878	
10/01/2023	EUR	1 250	-	1 250	1 250	(267)	(9)	974	
09/01/2024	EUR	1 250	-	1 250	1 250	(159)	(9)	1 082	
02/10/2024	USD	1 250	-	1 250	1 133	(91)	(8)	1 033	
20/02/2025	EUR			1 500	1 500	(74)	(11)	1 415	
11/09/2025	USD			1 250	1 066	(21)	(9)	1 037	
Émissions Crédit Agricole S.A.					8 156	(1 018)	(59)	7 079	
17/03/2025	EUR				-	(35)	(6)	(41)	
Émissions Crédit Agricole Assurances					-	(35)	(6)	(41)	
Effet Part Groupe/ Participations ne donnant pas le contrôle						204		204	
Souscriptions de Crédit Agricole CIB pour régulation de cours					(13)			(13)	
TOTAL					8 144	(848)	(65)	7 229	

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée ayant un impact sur les participations ne donnant pas le contrôle sont :



Date d'émission	Devise	Montant en devises au 31 décembre 2024	Rachats partiels et remboursements	Montant en devises au 31 décembre 2025	Au 31 décembre 2025	
		(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	(en millions de devises d'émission)	Rémunération	Participations ne donnant pas le contrôle
14/10/2014	EUR	215	(215)	-	-	-
13/01/2015	EUR	246	(246)	-	-	-
17/03/2025	EUR			750	750	-
Émissions Crédit Agricole Assurances					750	-
Effet Part Groupe/ Participations ne donnant pas le contrôle					-	(204)
TOTAL					750	(204)

Les mouvements relatifs aux instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée impactant les Capitaux propres part du Groupe et participations ne donnant pas le contrôle se détaillent comme suit :

(en millions d'euros)	Capitaux propres part du Groupe		Participations ne donnant pas le contrôle	
	31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Titres super-subordonnés à durée indéterminée				
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(491)	(436)	(36)	(63)
Evolutions des nominaux	925	(2)	-	-
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	136	129	-	-
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	(18)	(18)	-	-
Autres	-	-	-	-
Titres subordonnés à durée indéterminée				
Rémunération versée comptabilisée en réserves	(35)	(9)	(20)	(64)
Evolutions des nominaux	-	-	290	(786)
Economie d'impôts relative à la rémunération versée aux porteurs de titres comptabilisée en résultat	14	16	-	-
Frais d'émissions nets d'impôt comptabilisés en réserves	(6)	-	-	-
Autres	-	-	-	-

Les instruments financiers subordonnés et super-subordonnés à durée indéterminée étant considérés comme des instruments de capitaux propres émis, les effets fiscaux sur leur rémunération versée sont comptabilisés en impôts sur les bénéfices au compte de résultat.



6.18 Ventilation des actifs et passifs financiers par échéance contractuelle

La ventilation des soldes au bilan des actifs et passifs financiers est réalisée par date d'échéance contractuelle.

L'échéance des instruments dérivés de transaction et de couverture correspond à leur date de maturité contractuelle.

Les instruments de capitaux propres sont par nature sans échéance contractuelle ; ils sont positionnés en "Indéterminée".

(en millions d'euros)	31/12/2025					
	≤ 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	164 844	-	-	-	-	164 844
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	151 005	38 317	88 893	135 017	230 324	643 557
Instruments dérivés de couverture	2 246	1 337	4 919	7 858	-	16 360
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	5 145	14 678	68 515	139 637	6 023	233 996
Actifs financiers au coût amorti	234 504	153 369	529 122	303 203	481	1 220 678
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(3 353)					(3 352)
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	554 391	207 701	691 448	585 714	236 828	2 276 083
Banques centrales	227	-	-	-	-	227
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	173 625	35 833	105 761	105 650	3 044	423 914
Instruments dérivés de couverture	2 266	1 326	6 293	13 775	-	23 660
Passifs financiers au coût amorti	987 248	111 473	178 956	87 947	-	1 365 625
Dettes subordonnées	716	4 121	12 988	8 123	224	26 171
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(8 355)					(8 355)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE¹	1 155 727	152 754	303 998	215 495	3 268	1 831 242

(en millions d'euros)	31/12/2024					
	≤ 3 mois	> 3 mois à 1 an	> 1 an à 5 ans	> 5 ans	Indéterminée	Total
Caisse, banques centrales	162 339	-	-	-	-	162 339
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	152 261	49 039	78 878	116 309	204 432	600 919
Instruments dérivés de couverture	3 498	1 367	6 030	8 298	-	19 194
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	4 853	13 174	64 995	134 466	6 112	223 600
Actifs financiers au coût amorti	229 017	162 135	524 011	286 954	357	1 202 475
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(242)					(242)
TOTAL ACTIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE	551 725	225 715	673 916	546 028	210 902	2 208 285
Banques centrales	1 389	-	-	-	-	1 389
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	163 522	39 632	109 375	97 687	3 322	413 537
Instruments dérivés de couverture	2 876	1 281	7 479	15 626	-	27 261
Passifs financiers au coût amorti	972 451	107 226	172 402	78 966	-	1 331 045
Dettes subordonnées	2 073	3 867	12 062	11 047	224	29 273
Ecart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux	(7 241)					(7 241)
TOTAL PASSIFS FINANCIERS PAR ÉCHÉANCE¹	1 135 069	152 005	301 318	203 326	3 546	1 795 264

¹ Dont 5 346 millions d'euros de dettes rattachées en 2025 contre 5 105 millions d'euros en 2024.

NOTE 7 Avantages au personnel et autres rémunérations

7.1 Détail des charges de personnel

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Salaires et traitements ^{1 2}	(7 276)	(6 847)
Cotisation au titre des retraites (régimes à cotisations définies)	(573)	(549)
Charge au titre des retraites (régimes à prestations définies)	(41)	(42)
Autres charges sociales	(1 603)	(1 490)
Intéressement et participation	(343)	(321)
Impôts et taxes sur rémunération	(434)	(408)
TOTAL CHARGES DE PERSONNEL	(10 270)	(9 657)

¹Au titre de la rémunération variable différée versée aux professionnels des marchés, Crédit Agricole S.A. a comptabilisé une charge relative aux paiements à base d'actions de 102,7 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre une charge de 110,4 millions d'euros au 31 décembre 2024.

²Dont indemnités liées à la retraite pour 173 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 178 millions d'euros au 31 décembre 2024.

7.2 Effectif moyen de la période

Effectif moyen	31/12/2025	31/12/2024
France	37 864	36 916
Étranger	44 084	43 602
TOTAL	81 948	80 518

7.3 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à cotisations définies

Il existe divers régimes de retraite obligatoires auxquels cotisent les sociétés « employeurs ». Les fonds sont gérés par des organismes indépendants et les sociétés cotisantes n'ont aucune obligation, juridique ou implicite, de payer des cotisations supplémentaires si les fonds n'ont pas suffisamment d'actifs pour servir tous les avantages correspondant aux services rendus par le personnel pendant l'exercice et les exercices antérieurs. Par conséquent, les sociétés de Crédit Agricole S.A. n'ont pas de passif à ce titre autre que les cotisations à payer.

Il existe au sein du Groupe divers régimes de retraite obligatoires à cotisations définies dont le principal est le régime des retraites complémentaires françaises Agirc_Arrco, complété par des régimes supplémentaires en vigueur notamment au sein de l'UES Crédit Agricole S.A.

CARTOGRAPHIE DES RÉGIMES DE RETRAITES SUPPLÉMENTAIRES EN FRANCE

Pôles	Entités	Régimes supplémentaires obligatoires	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2025	Nombre de salariés couverts Estimation au 31/12/2024
Pôles Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime professionnel agricole 1,24 %	2 077	2020
Pôles Fonctions centrales	UES Crédit Agricole S.A.	Régime cadres dirigeants art. 83	194	214
Pôle Banque de proximité France – LCL	LCL	Régime cadres dirigeants art. 83	208	220
Pôle Grandes clientèles	Crédit Agricole CIB	Régime type art. 83	6 594	7 198
Pôle Gestion de l'épargne et assurances	CAAS/ Pacifica/SPIRICA	Régime professionnel agricole 1,24 %	5 642	5 474
Pôle Gestion de l'épargne et assurances	CAAS/Pacifica/ SPIRICA	Régime cadres dirigeants art. 83	83	74
Pôle Gestion de l'épargne et assurances	CACI/CA Indosuez Wealth (France) CA Indosuez Wealth (Group)/ Amundi	Régime type art. 83	1 453	1 269

7.4 Avantages postérieurs à l'emploi, régimes à prestations définies
VARIATION DETTE ACTUARIELLE

(en millions d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle au 31/12/N-1	1 343	1 618	2 961	2 743
Ecart de change	-	(30)	(30)	13
Coût des services rendus sur l'exercice	63	39	103	91
Coût financier	43	40	84	81
Cotisations employés	1	19	19	22
Modifications, réductions et liquidations de régime	(4)	1	(3)	(5)
Variations de périmètre	5	61	66	161
Prestations versées (obligatoire)	(76)	(97)	(173)	(178)
Taxes, charges administratives et primes	(2)	-	(2)	(1)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques ¹	2	35	37	21
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières ¹	(27)	(32)	(59)	15
DETTE ACTUARIELLE À LA CLÔTURE	1 350	1 653	3 003	2 961

¹ Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

DÉTAIL DE LA CHARGE COMPTABILISÉE AU RÉSULTAT

	31/12/2025		31/12/2024	
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
(en millions d'euros)				
Coût des services	(59)	(41)	(100)	(86)
Charge/produit d'intérêt net	(11)	(1)	(12)	(12)
IMPACT EN COMPTE DE RÉSULTAT À LA CLÔTURE	(71)	(41)	(112)	(98)

DÉTAIL DES GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES

	31/12/2025		31/12/2024	
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
(en millions d'euros)				
Réévaluation du passif (de l'actif) net				
Montant du stock d'écart actuaire cumulé en gains et pertes nets comptabilisés directement en capitaux propres non recyclables à l'ouverture	346	178	525	564
Ecart de change	-	-	-	(4)
Gains/(pertes) actuariels sur l'actif	-	(5)	(5)	(68)
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses démographiques ¹	2	35	37	21
Gains/(pertes) actuariels - liés aux hypothèses financières ¹	(27)	(32)	(59)	15
Ajustement de la limitation d'actifs	-	(2)	(2)	(3)
MONTANT DU STOCK D'ÉCARTS ACTUARIELS CUMULÉS EN GAINS ET PERTES NETS COMPTABILISÉS DIRECTEMENT EN CAPITAUX PROPRES NON RECYCLABLES À LA CLÔTURE	(24)	(4)	(28)	525

¹ Dont écarts actuariels liés aux ajustements d'expérience.

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES ACTIFS

	31/12/2025		31/12/2024	
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
(en millions d'euros)				
Juste valeur des actifs à l'ouverture	825	1 539	2 365	2 087
Ecart de change	-	(31)	(31)	13
Intérêt sur l'actif (produit)	27	41	68	64
Gains/(pertes) actuariels	(1)	5	4	66
Cotisations payées par l'employeur	27	30	57	66
Cotisations payées par les employés	1	19	19	22
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variations de périmètre	1	53	54	156
Taxes, charges administratives et primes	(2)	(1)	(3)	(2)
Prestations payées par le fonds	(20)	(95)	(115)	(107)
JUSTE VALEUR DES ACTIFS À LA CLÔTURE	858	1 561	2 419	2 365

VARIATION DE JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT

(en millions d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Juste valeur des droits à remboursement à l'ouverture	216	-	216	237
Ecart de change	-	-	-	-
Intérêts sur les droits à remboursement (produit)	6	-	6	7
Gains/(pertes) actuariels	-	-	-	2
Cotisations payées par l'employeur	19	-	19	1
Cotisations payées par les employés	-	-	-	-
Modifications, réductions et liquidations de régime	-	-	-	-
Variations de périmètre	4	-	4	(1)
Taxes, charges administratives et primes	-	-	-	-
Prestations payées par le fonds	(10)	-	(10)	(31)
JUSTE VALEUR DES DROITS À REMBOURSEMENT À LA CLÔTURE	236	-	236	216

POSITION NETTE

(en millions d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Zone euro	Hors zone euro	Toutes zones	Toutes zones
Dette actuarielle à la clôture	(1 350)	(1 653)	(3 003)	(2 961)
Impact de la limitation d'actifs	(17)	(6)	(22)	(23)
Juste valeur des actifs fin de période	858	1 561	2 419	2 365
POSITION NETTE (PASSIF) / ACTIF À LA CLÔTURE	(509)	(98)	(606)	(620)

RÉGIMES À PRESTATIONS DÉFINIES : PRINCIPALES HYPOTHÈSES ACTUARIELLES

(en millions d'euros)	31/12/2025		31/12/2024	
	Zone euro	Hors zone euro	Zone euro	Hors zone euro
Taux d'actualisation ¹	3,40%	2,73%	3,25%	2,67%
Taux de rendement effectifs des actifs du régime et des droits à remboursement	3,57%	2,76%	5,66%	5,59%
Taux attendus d'augmentation des salaires ²	1,90%	1,64%	1,86%	1,77%
Taux d'évolution des coûts médicaux	-	-	-	-

¹ Les taux d'actualisation sont déterminés en fonction de la durée moyenne de l'engagement, c'est-à-dire la moyenne arithmétique des durées calculées entre la date d'évaluation et la date de paiement pondérée par les hypothèses de rotation du personnel. Le sous-jacent utilisé est le taux d'actualisation par référence à l'indice iBoxx AA.

² Suivant les populations concernées (cadres ou non-cadres).

INFORMATION SUR LES ACTIFS DES RÉGIMES – ALLOCATIONS D'ACTIFS¹

(en millions d'euros)	Zone euro			Hors zone euro			Toutes zones		
	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté	En %	en montant	dont coté
Actions	13,9%	152	149	28,2%	440	440	22,3%	592	589
Obligations	34,8%	381	371	39,5%	617	617	37,6%	998	988
Immobilier	3,2%	35		15,8%	246		10,6%	281	
Autres actifs	48,0%	525		16,5%	258		29,5%	784	

¹ Dont juste valeur des droits à remboursement.

Au 31 décembre 2025, les taux de sensibilité démontrent que :

- une variation de plus 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une baisse de l'engagement de - 5,26 % ;
- une variation de moins 50 points de base des taux d'actualisation conduirait à une hausse de l'engagement de + 5,62 %.

Les prestations attendues sur les régimes postérieurs à l'emploi sur 2025 sont les suivantes :

- prestations versées par l'employeur ou les fonds de droits à remboursements : 58 millions d'euros (versus 71 millions d'euros versés en 2024) ;
- prestations versées par les actifs de couverture : 115 millions d'euros (versus 107 millions d'euros versés en 2024).

La politique de couverture des engagements sociaux du groupe Crédit Agricole S.A. répond aux règles de financement locales des régimes postérieurs à l'emploi dans les pays où un financement minimum est exigé. Au global, les engagements liés aux régimes postérieurs à l'emploi du Groupe sont couverts à hauteur de 88 % au 31 décembre 2025 (droits à remboursements inclus).

7.5 Autres avantages sociaux

En France, les principales entités du Groupe versent des gratifications au titre de l'obtention de médailles du travail. Les montants sont variables suivant les usages et les conventions collectives en vigueur.

Les provisions constituées par Crédit Agricole S.A. au titre de ces autres engagements sociaux s'élèvent à 482 millions d'euros au 31 décembre 2025.

7.6 Paiements à base d'actions

7.6.1 PLAN D'ATTRIBUTION D'OPTIONS

Aucun nouveau plan n'a été mis en place en 2025.

7.6.2 RÉMUNÉRATIONS VARIABLES DIFFÉRÉES VERSÉES EN ACTIONS OU EN ESPÈCES INDEXÉES SUR LA VALEUR DE L'ACTION

Les plans de rémunération variable différée mis en œuvre au sein du Groupe peuvent être de deux natures :

- plans dénoués en actions ;
- plans dénoués en espèces indexées sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A.

Depuis le 1er janvier 2016, tous les plans de rémunération variable différée en cours et à venir sont désormais dénoués en trésorerie avec indexation sur la valeur de l'action Crédit Agricole S.A. L'impact de la revalorisation de l'engagement sur la base du cours de l'action Crédit Agricole S.A., non significatif, a été comptabilisé en résultat net.

Ces rémunérations variables différées sont assujetties à des conditions de présence et de performance et différées en mars 2026, mars 2027, mars 2028, mars 2029 et mars 2030.

La charge relative à ces plans est enregistrée en charges de rémunération. Elle est étaillée linéairement sur la période d'acquisition des droits, afin de tenir compte des conditions de présence, avec une contrepartie directe en dettes vis-à-vis du personnel avec réévaluation de la dette par résultat périodiquement jusqu'à la date de règlement, en

fonction de l'évolution du cours de l'action Crédit Agricole S.A. et des conditions d'acquisition (conditions de présence et de performance).

7.7 Rémunérations de dirigeants

Par principaux dirigeants, Crédit Agricole S.A. comprend l'ensemble des membres du Comité exécutif : les Directeurs généraux, les Directeurs généraux délégués, les Directeurs généraux adjoints en charge des différents pôles du Groupe, les Directeurs généraux des principales filiales et les Directeurs et responsables des principales activités stratégiques du Groupe.

Les rémunérations et avantages versés aux membres du Comité exécutif en 2025 s'établissent comme suit :

- avantages à court terme : 29,2 millions d'euros comprenant les rémunérations fixes et variables (dont 4 millions d'euros versés en instruments indexés à l'action) y compris les charges sociales ainsi que les avantages en nature ;
- avantages postérieurs à l'emploi : 2,9 millions d'euros au titre des indemnités de fin de carrière et du régime de retraite complémentaire mis en place pour les principaux cadres dirigeants du Groupe ;
- autres avantages à long terme : le montant accordé au titre des médailles du travail est non significatif ;
- indemnités de fin de contrat de travail : non significatif ;
- autre paiement en actions : sans objet.

Les membres du Conseil d'administration de Crédit Agricole S.A. ont perçu en 2025, au titre de leurs mandats à Crédit Agricole S.A., un montant global de jetons de présence de 1 819 700 euros en brut ce qui fait 1 326 440 euros en net.

Ces montants intègrent les rémunérations et avantages versés au Directeur général et aux Directeurs généraux délégués de Crédit Agricole S.A.



NOTE 8 Contrats de location

8.1 Contrats de location dont le groupe est preneur

Le poste « Immobilisations corporelles d'exploitation » au bilan est composé d'actifs détenus en propre et d'actifs loués qui ne remplissent pas la définition d'immeubles de placement.

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Immobilisations corporelles détenues en propre	8 706	8 028
Droits d'utilisation des contrats de location	1 605	1 684
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES D'EXPLOITATION	10 311	9 712

Crédit Agricole S.A. est également preneur dans des contrats de location de matériel informatique (photocopieurs, ordinateurs, ...) pour des durées de 1 à 3 ans. Ces contrats sont de faible valeur et/ou de courte durée. Crédit Agricole S.A. a choisi d'appliquer les exemptions prévues par IFRS 16 et de ne pas comptabiliser au bilan de droit d'utilisation et de dette locative sur ces contrats.

VARIATION DES ACTIFS AU TITRE DU DROIT D'UTILISATION

Crédit Agricole S.A. est preneur de nombreux actifs dont des bureaux, des agences et du matériel informatique.

Les informations relatives aux contrats dont Crédit Agricole S.A. est preneur sont présentées ci-dessous :

(en millions d'euros)	31/12/2024	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2025
Immobilier							
Valeur brute	3 025	2	362	(238)	(35)	1	3 117
Amortissements et dépréciations	(1 383)	(1)	(366)	169	14	(1)	(1 568)
Total Immobilier	1 642	1	(5)	(69)	(21)	1	1 549
Mobilier							
Valeur brute	105	-	43	(49)	-	-	99
Amortissements et dépréciations	(63)	-	(26)	46	-	-	(44)
Total Mobilier	42	-	16	(3)	-	-	55
Total Droits d'utilisation	1 684	1	12	(71)	(22)	1	1 605

(en millions d'euros)	31/12/2023	Variations de périmètre	Augmentations (acquisitions)	Diminutions (cessions)	Ecart de conversion	Autres mouvements	31/12/2024
Immobilier							
Valeur brute	2 700	29	491	(167)	13	(40)	3 025
Amortissements et dépréciations	(1 121)	-	(340)	67	(4)	15	(1 383)
Total Immobilier	1 579	29	151	(100)	9	(25)	1 642
Mobilier							
Valeur brute	78	11	23	(8)	1	1	105
Amortissements et dépréciations	(49)	-	(20)	6	(1)	-	(63)
Total Mobilier	29	11	3	(2)	-	1	42
Total Droits d'utilisation	1 608	40	153	(102)	9	(25)	1 684

**ECHEANCIER DES DETTES LOCATIVES**

(en millions d'euros)	31/12/2025			Total Dettes locatives
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	
Dettes locatives	277	836	622	1 735
31/12/2024				
(en millions d'euros)	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total Dettes locatives
	295	818	678	1 791

DETAILS DES CHARGES ET PRODUITS DE CONTRATS DE LOCATION

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Charges d'intérêts sur dettes locatives	(51)	(44)
Charges relatives aux contrats de location court terme	(22)	(28)
Charges relatives aux contrats de location de faible valeur	(34)	(47)
Charges relatives aux paiements de loyers variables exclus de l'évaluation de la dette	(14)	(18)
Produits de sous-location tirés d'actifs au titre de droits d'utilisation	2	2
Profits ou pertes résultant de transactions de cession-bail	-	-
Profits ou pertes résultant de modifications de contrats de location	-	-
Dotations aux amortissements sur droits d'utilisation	(378)	(362)
Total Charges et produits de contrats de location	(498)	(497)

MONTANTS DES FLUX DE TRESORERIE DE LA PERIODE

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Total des sorties de trésorerie relatives aux contrats de location	(404)	(409)

8.2 Contrats de location dont le groupe est bailleur

Crédit Agricole S.A. propose à ses clients des activités de location qui prennent la forme de contrats de crédit-bail, de location avec option d'achat, de location financière, ou de location longue durée. Les contrats de location sont classés en contrats de location financement lorsque les termes du contrat de location transfèrent en substance la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété au preneur.

Les autres contrats de location sont classés en location simple.

PRODUITS DE CONTRATS DE LOCATION

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Location-financement	1 967	1 929
Profits ou pertes réalisés sur la vente	(31)	(2)
Produits financiers tirés des créances locatives	1 998	1 931
Produits des paiements de loyers variables	-	-
Location simple	1 344	1 229
Produits locatifs	1 344	1 229



ECHEANCIER DES PAIEMENTS DE LOYERS A RECEVOIR

	31/12/2025						
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total paiements de loyers à recevoir	Produits d'intérêts à recevoir	Valeur résiduelle actualisée	Créances location- financement
(en millions d'euros)							
Contrats de location-financement	10 858	16 695	3 968	31 520	1 739	1 672	31 454
	31/12/2024						
	≤ 1 an	> 1 an à ≤ 5 ans	> 5 ans	Total paiements de loyers à recevoir	Produits d'intérêts à recevoir	Valeur résiduelle actualisée	Créances location- financement
(en millions d'euros)							
Contrats de location-financement	8 586	18 618	4 791	31 995	1 603	1 178	31 570

L'échéance des contrats de location correspond à leur date de maturité résiduelle.

Le montant par échéance correspond au montant contractuel non actualisé.

NOTE 9 Engagements de financement et de garantie et autres garanties

Les engagements de financement et de garantie et autres garanties intègrent les activités abandonnées.

ENGAGEMENTS DONNÉS ET REÇUS

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Engagements donnés		
Engagements de financement	214 322	207 897
Engagements en faveur des établissements de crédit	2 952	5 448
Engagements en faveur de la clientèle	211 370	202 449
Engagements de garantie	226 918	216 883
Engagements d'ordre des établissements de crédit	9 775	9 779
Engagements d'ordre de la clientèle	217 143	207 104
Engagements sur titres	6 306	10 835
Titres à livrer	6 306	10 835
Engagements reçus		
Engagements de financement	121 818	125 816
Engagements reçus des établissements de crédit	115 694	119 593
Engagements reçus de la clientèle	6 124	6 223
Engagements de garantie¹	322 849	329 254
Engagements reçus des établissements de crédit	105 274	108 185
Engagements reçus de la clientèle	217 575	221 069
Engagements sur titres	6 885	9 450
Titres à recevoir	6 885	9 450

¹ Les montants déclarés dans cette note tiennent compte d'une correction d'erreur technique dans la consolidation des garanties reçues de la clientèle et des établissements de crédit pour un montant estimé de - 70 393 millions d'euros au 31 décembre 2024, se décomposant de la manière suivante :

- o Engagements reçus des établissements de crédit pour - 402 millions d'euros
- o Engagements reçus de la clientèle pour - 69 991 millions d'euros

La Banque de France a mis fin, à compter du 13 décembre 2024, au canal de remise Additional Credit Claims Corporates dans le cadre des dispositifs exceptionnels mis en place en 2011 en réponse à la crise financière. Seules les créances "Prêts Garantis par l'Etat" restent éligibles aux remises de créances en Banque Centrale.

INSTRUMENTS FINANCIERS REMIS ET REÇUS EN GARANTIE

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Valeur comptable des actifs financiers remis en garantie (dont actifs transférés)		
Titres et créances apportées en garanties des dispositifs de refinancement (Banque de France, CRH ...)	282 240	276 056
Titres prêtés	8 637	6 508
Dépôts de garantie sur opérations de marché	23 831	27 314
Autres dépôts de garantie	-	-
Titres et valeurs donnés en pension	207 269	168 230
TOTAL DE LA VALEUR COMPTABLE DES ACTIFS FINANCIERS REMIS EN GARANTIE	521 976	478 108
Valeur comptable des actifs financiers reçus en garantie		
Autres dépôts de garantie	-	-
Juste valeur des instruments reçus en garantie réutilisables et réutilisés		
Titres empruntés	9	9
Titres et valeurs reçus en pension ¹	479 911	468 051
Titres vendus à découvert	39 284	47 362
TOTAL JUSTE VALEUR DES INSTRUMENTS REÇUS EN GARANTIE RÉUTILISABLES ET RÉUTILISÉS	519 204	515 423

¹ Les montants déclarés dans cette note tiennent compte d'une correction d'erreur technique dans la consolidation des garanties reçues de la clientèle et des établissements de crédit pour un montant estimé de - 5 237 millions d'euros au 31 décembre 2024, se décomposant de la manière suivante :
o Titres et valeurs reçus en pension pour - 5 237 millions d'euros

CRÉANCES APPORTÉES EN GARANTIE

Au 31 décembre 2025, dans le cadre du dispositif de refinancement auprès de la Banque de France, Crédit Agricole S.A. a déposé 69,7 milliards d'euros de créances (principalement pour le compte des Caisses régionales), contre 70,6 milliards d'euros au 31 décembre 2024.

Au 31 décembre 2025, dans le cadre des opérations de refinancement auprès de la Caisse de Refinancement de l'Habitat, Crédit Agricole S.A. a déposé 7,6 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales, contre 7,1 milliards d'euros au 31 décembre 2024, et 1,92 milliard d'euros ont été déposés directement par LCL.

Au 31 décembre 2025, dans le cadre des émissions sécurisées de Crédit Agricole Home Loan SFH (CA HL SFH) et de Crédit Agricole Financement de l'Habitat SFH (CA FH SFH), sociétés financières contrôlées à 100 % par Crédit Agricole S.A., 192,6 milliards d'euros de créances des Caisses régionales et de LCL ont été apportés en garantie. Ce montant se répartit entre 156,7 milliards d'euros de créances issues des Caisses régionales (dont 50,2 milliards d'euros pour CA HL SFH et 106,5 milliards d'euros pour CA FH SFH) et 35,9 milliards d'euros provenant de LCL, (dont 12,3 milliards d'euros pour CA HL SFH et 23,6 milliards d'euros pour CA FH SFH).

Au 31 décembre 2025, dans le cadre des opérations auprès des supranationaux BEI/BDCE, Crédit Agricole S.A. a déposé 1,8 milliard d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Au 31 décembre 2025 dans le cadre des opérations de refinancement auprès de CDC, Crédit Agricole S.A. a déposé 2,4 milliards d'euros de créances pour le compte des Caisses régionales.

Ces dispositifs pour lesquels il n'y a pas de transfert de flux de trésorerie contractuel n'entrent pas dans le cadre des transferts d'actifs mentionnés dans la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

GARANTIES DÉTENUES

Les garanties détenues et actifs reçus en garantie par le groupe Crédit Agricole S.A. et qu'il est autorisé à vendre ou à redonner en garantie sont pour l'essentiel logés chez Crédit Agricole S.A. Il s'agit principalement de créances apportées en garanties par les Caisses régionales et par leurs principales filiales bancaires à Crédit Agricole S.A., celui-ci jouant un rôle de centralisateur vis-à-vis des différents organismes de refinancement externes en vue d'obtenir des refinancements. Ces créances (immobilières, ou prêts auprès d'entreprises ou de collectivités locales) sont sélectionnées et marquées pour leur qualité et conservées au bilan des entités contributrices.



La plus grande partie de ces garanties correspond à des hypothèques, des nantissements ou des cautionnements reçus, quelle que soit la qualité des actifs garantis et porte principalement sur les pensions et titres en garanties d'opérations de courtage.

La politique du groupe Crédit Agricole S.A. consiste à céder dès que possible les actifs obtenus par prise de possession de garanties. Crédit Agricole S.A. n'en possèdent pas au 31 décembre 2025.



NOTE 10 Reclassements d'instruments financiers

PRINCIPES RETENUS PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A.

Les reclassements ne sont effectués que dans des circonstances rares résultant d'une décision prise par la Direction générale du Groupe à la suite de changements internes ou externes : changements importants par rapport à l'activité de Crédit Agricole S.A.

RECLASSEMENTS EFFECTUÉS PAR LE GROUPE CREDIT AGRICOLE S.A.

Crédit Agricole S.A. n'a pas opéré en 2025 de reclassement au titre du paragraphe 4.4.1 d'IFRS 9.

NOTE 11 Juste valeur des instruments financiers

La juste valeur est le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des participants de marché à la date d'évaluation.

La juste valeur est basée sur le prix de sortie (notion "d'exit price").

Les montants de juste valeur indiqués ci-dessous représentent les estimations effectuées à la date d'arrêté en ayant recours en priorité à des données de marché observables. Celles-ci sont susceptibles de changer au cours d'autres périodes en raison de l'évolution des conditions de marché ou d'autres facteurs.

Les calculs effectués représentent la meilleure estimation qui puisse être faite. Elle se base sur un certain nombre d'hypothèses. Il est supposé que les intervenants de marché agissent dans leur meilleur intérêt économique.

Dans la mesure où ces modèles présentent des incertitudes, les justes valeurs retenues peuvent ne pas se matérialiser lors de la vente réelle ou le règlement immédiat des instruments financiers concernés.

La hiérarchie de juste valeur des actifs et passifs financiers est ventilée selon les critères généraux d'observabilité des données d'entrées utilisées dans l'évaluation, conformément aux principes définis par la norme IFRS 13.

Le niveau 1 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers cotés sur un marché actif.

Le niveau 2 de la hiérarchie s'applique à la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il existe des données observables. Il s'agit notamment des paramètres liés au risque de taux ou des paramètres de risque de crédit lorsque celui-ci peut être réévalué à partir de cotations observables de spreads de Credit Default Swaps (CDS). Les pensions données et reçues faisant l'objet d'un marché actif, en fonction du sous-jacent et de la maturité de la transaction, peuvent également être inscrites dans le niveau 2 de la hiérarchie, ainsi que les actifs et passifs financiers avec une composante à vue pour lesquels la juste valeur correspond au coût amorti non ajusté.

Le niveau 3 de la hiérarchie indique la juste valeur des actifs et passifs financiers pour lesquels il n'existe pas de donnée observable ou pour lesquels certains paramètres peuvent être réévalués à partir de modèles internes qui utilisent des données historiques.

Dans un certain nombre de cas, les valeurs de marché se rapprochent de la valeur comptable. Il s'agit notamment :

- des actifs ou passifs à taux variables pour lesquels les changements d'intérêts n'ont pas d'influence notable sur la juste valeur, car les taux de ces instruments s'ajustent fréquemment aux taux du marché ;
- des actifs ou passifs à court terme pour lesquels il est considéré que la valeur de remboursement est proche de la valeur de marché ;
- des actifs ou passifs exigibles à vue ;
- des opérations pour lesquelles il n'existe pas de données fiables observables.

11.1 Juste valeur des actifs et passifs financiers comptabilisés au coût amorti

La norme IFRS 7 demande des informations portant sur les instruments financiers qui ne sont pas comptabilisés à la Juste Valeur.

Les montants présentés dans "la valeur au bilan" des instruments financiers concernés incluent les créances et dettes rattachées et sont, pour les actifs, nets de dépréciation. Par ailleurs, la valeur au bilan des tableaux inclut la Juste Valeur de la portion couverte des éléments micro-couverts en couverture de Juste Valeur (Cf. note 3.5 « Comptabilité de couverture »). En revanche, la valeur comptable des éléments présentés dans ce tableau n'inclut pas l'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux.

Pour être comptabilisés au coût amorti à l'actif du bilan, les instruments de dette doivent répondre cumulativement à deux critères :

- Être gérés dans un portefeuille dont la gestion a pour objectif la collecte des flux de trésorerie contractuels sur la durée de vie des actifs et dont les ventes sont strictement encadrées et limitées ;
- Donner droit seulement au remboursement du principal et aux versements reflétant la valeur temps de l'argent, le risque de crédit associé à l'instrument, les autres coûts et risques d'un contrat de prêt classique ainsi qu'une marge raisonnable, que le taux d'intérêt soit fixe ou variable (test "Solely Payments of Principal & Interests" ou test "SPPI").

A ce titre, les informations relatives à la valeur de marché de ces instruments doivent être analysées avec une attention particulière :

- Les valeurs indiquées représentent une estimation de la valeur de marché du 31 décembre 2025. Néanmoins ces valeurs de marché peuvent faire l'objet de variations en fonction des paramètres de marché, notamment l'évolution des taux d'intérêt et la qualité du risque de crédit des contreparties. Ces fluctuations peuvent conduire à un écart pouvant être substantiel entre la juste valeur indicative présentée dans le tableau ci-après et la valeur de décomptabilisation, notamment à l'échéance ou proche de l'échéance compatible avec un modèle de gestion de collecte dans lequel les instruments financiers sont classés.

Ainsi, l'écart entre l'indication de la juste valeur et sa valeur comptable ne représente pas une valeur de réalisation dans une perspective de continuité d'activité de l'établissement.

- Compte tenu du modèle de gestion consistant à collecter les flux de trésorerie des instruments financiers du portefeuille auquel il appartient, il est rappelé que ces instruments financiers ne sont pas gérés en fonction de l'évolution de leur juste valeur et que la performance de ces actifs est appréciée sur la base des flux de trésorerie contractuels perçus sur leur durée de vie de l'instrument.
- L'estimation de la juste valeur indicative des instruments comptabilisés au coût amorti est sujette à l'utilisation de modèles de valorisation notamment les prêts et créances vis-à-vis de la clientèle et plus particulièrement ceux dont la valorisation est fondée sur des données non observables de niveau 3.

JUSTE VALEUR DES ACTIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI AU BILAN

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2025	Juste valeur au 31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Prêts et créances	1 129 354	1 125 626	-	480 876	644 750
Prêts et créances sur les établissements de crédit	570 119	567 900	-	454 729	113 171
Prêts et créances sur la clientèle¹	559 235	557 726	-	26 147	531 579
Titres de dettes	91 324	90 517	66 400	9 490	14 627
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDICUÉE	1 220 678	1 216 143	66 400	490 366	659 377

¹ Pour les crédits habitats des marchés français, la juste valeur est issue d'un calcul d'actualisation dont le taux est issu des données ALM



L'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux à l'actif du bilan s'élève à -3 352 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre -242 millions d'euros au 31 décembre 2024 et n'est pas compris dans la valeur comptable.

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2024	Juste valeur au 31/12/2024	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Prêts et créances	1 113 504	1 114 885	-	479 161	635 724
Prêts et créances sur les établissements de crédit	565 403	565 296	-	456 913	108 383
Prêts et créances sur la clientèle ¹	548 101	549 589	-	22 248	527 341
Titres de dettes	88 971	87 292	62 538	10 331	14 423
TOTAL ACTIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDICUÉE	1 202 475	1 202 177	62 538	489 492	650 147

¹ Pour les crédits habitats des marchés français, la juste valeur est issue d'un calcul d'actualisation dont le taux est issu des données ALM

JUSTE VALEUR DES PASSIFS FINANCIERS COMPTABILISÉS AU COÛT AMORTI AU BILAN

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2025	Juste valeur au 31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Dettes envers les établissements de crédit	186 012	185 460	-	184 544	916
Dettes envers la clientèle	894 540	893 668	-	522 056	371 612
Dettes représentées par un titre	285 073	285 261	168 035	113 722	3 504
Dettes subordonnées	26 171	26 559	26 105	454	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDICUÉE	1 391 796	1 390 948	194 140	820 776	376 032

L'écart de réévaluation des portefeuilles couverts en taux au passif du bilan s'élève à -8 355 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre -7 241 millions d'euros au 31 décembre 2024 et n'est pas compris dans la valeur comptable.

(en millions d'euros)	Valeur au bilan au 31/12/2024	Juste valeur au 31/12/2024	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers non évalués à la juste valeur au bilan					
Dettes envers les établissements de crédit	178 418	177 987	-	177 333	654
Dettes envers la clientèle	868 115	867 719	-	498 234	369 485
Dettes représentées par un titre	284 512	283 339	161 418	118 237	3 684
Dettes subordonnées	29 273	29 525	28 978	547	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS DONT LA JUSTE VALEUR EST INDICUÉE	1 360 318	1 358 570	190 396	794 351	373 823

11.2 Informations sur les instruments financiers évalués à la juste valeur

La valorisation des opérations de marché est produite par les systèmes de gestion et contrôlée par une équipe rattachée à la Direction des risques et indépendante des opérateurs de marché.

Ces valorisations reposent sur l'utilisation :

- de prix ou de paramètres indépendants et/ou contrôlés par le département des Risques de marché à l'aide de l'ensemble des sources disponibles (fournisseurs de données de marché, consensus de place, données de courtiers ...);
- de modèles validés par les équipes quantitatives du département des Risques de marché.

Pour chaque instrument, la valorisation produite est une valorisation milieu de marché, indépendante du sens de la transaction, de l'exposition globale de la banque, de la liquidité du marché ou de la qualité de la contrepartie. Des ajustements sont ensuite intégrés aux valorisations de marché afin de prendre en compte ces éléments ainsi que les incertitudes potentielles tenant aux modèles ou aux paramètres utilisés.

Les principaux types d'ajustements de valorisation sont les suivants :

Les ajustements de Mark-to-Market : ces ajustements visent à corriger l'écart potentiel observé entre la valorisation milieu de marché d'un instrument obtenue via les modèles de valorisation internes et les paramètres associés et la valorisation de ces instruments issue de sources externes ou de consensus de place. Cet ajustement peut être positif ou négatif ;

Les réserves bid/ask : ces ajustements visent à intégrer dans la valorisation l'écart entre les prix acheteur et vendeur pour un instrument donné afin de refléter le prix auquel pourrait être retournée la position. Ces ajustements sont systématiquement négatifs ;

Les réserves pour incertitude : ces ajustements matérialisent une prime de risque telle que considérée par tout participant de marché. Ces ajustements sont systématiquement négatifs :

- les réserves pour incertitude sur paramètres visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister sur un ou plusieurs des paramètres utilisés ;
- les réserves pour incertitude de modèle visent à intégrer dans la valorisation d'un instrument l'incertitude pouvant exister du fait du choix du modèle retenu.

Par ailleurs, et conformément à la norme IFRS 13 « Evaluation de la juste valeur », Crédit Agricole SA intègre dans le calcul de la juste valeur de ses dérivés OTC (traités de gré à gré) différents ajustements relatifs

- au risque de défaut ou à la qualité de crédit (Credit Valuation Adjustment/Debit Valuation Adjustment)
- aux coûts et gains futurs de financement (Funding Valuation Adjustment/ Initial Margin Valuation Adjustment/ Collateral Valuation Adjustment)
- au risque de liquidité associé au collatéral (Liquidity Valuation Adjustment).

Ajustement CVA (Credit Valuation Adjustment)

Le CVA (Credit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut (risque de non-paiement des sommes dues en cas de défaut ou dégradation de la qualité de crédit) de nos contreparties. Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs positifs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les probabilités de défaut et les pertes encourues en cas de défaut. La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (les probabilités de défaut sont en priorité directement déduites de CDS cotés lorsqu'ils existent, de proxys de CDS cotés ou autres instruments de crédit lorsqu'ils sont jugés suffisamment liquides). Cet ajustement est systématiquement négatif et vient en diminution de la juste valeur active des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement DVA (Debit Valuation Adjustment)

Le DVA (Debit Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la valeur des dérivés OTC la valeur de marché du risque de défaut propre (pertes potentielles que Crédit Agricole S.A. fait courir à ses contreparties en cas de défaut ou dégradation de sa qualité de crédit). Cet ajustement est calculé par typologie de contrat de collatéral sur la base des profils d'expositions futurs négatifs du portefeuille de transactions pondérés par les probabilités de défaut (de Crédit Agricole S.A.) et les pertes encourues en cas de défaut.

La méthodologie employée maximise l'utilisation de données/prix de marché (utilisation du CDS Crédit Agricole S.A. pour la détermination des probabilités de défaut). Cet ajustement est systématiquement positif et vient en diminution de la juste valeur passive des dérivés OTC en portefeuille.

Ajustement FVA (Funding Valuation Adjustment)

Le FVA (Funding Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC non collatéralisés ou imparfaitement collatéralisés les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de financement ALM (Assets & Liabilities Management). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions (en tenant compte des accords de netting et des accords de collatéral lorsqu'ils existent) pondérés par les Spreads de funding ALM.

Sur le périmètre des dérivés « clearés », un ajustement FVA dit IMVA (Initial Margin Value Adjustment) est calculé afin de tenir compte des coûts et gains de financement futurs des marges initiales à poster auprès des principales chambres de compensation sur dérivés jusqu'à la maturité du portefeuille.

Ajustement Colva (Collateral Valuation Adjustment)

La ColVA (Collateral Valuation Adjustment) est un ajustement de Mark to Market visant à intégrer dans la juste valeur des dérivés OTC collatéralisés par des titres non souverains les suppléments de coûts et gains de financement futurs sur la base du coût de refinancement propre de ces titres (sur le marché du Repo). Cet ajustement est calculé par contrepartie sur la base des profils d'expositions futurs du portefeuille de transactions pondérés par un spread spécifique.

Selon les cas, cet ajustement peut prendre la forme d'une provision spécifique ou être intégré dans les Mark-to-Market via une courbe d'actualisation spécifique.

Ajustement LVA (Liquidity Valuation Adjustment)

Le LVA (Liquidity Valuation Adjustment) est l'ajustement positif ou négatif de valorisation visant à matérialiser à la fois l'absence potentielle de versement de collatéral pour les contreparties possédant un CSA (Credit Support Annex), ainsi que la rémunération non standard des CSA.

Le LVA matérialise ainsi le gain ou la perte résultant des coûts de liquidité additionnels. Il est calculé sur le périmètre des dérivés OTC avec CSA.

Répartition des instruments financiers à la juste valeur par modèle de valorisation

Les montants présentés incluent les créances et dettes rattachées et sont nets de dépréciation.

Actifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	396 317	98 442	282 541	15 334
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 404	-	-	1 404
Titres reçus en pension livrée	156 644	-	150 287	6 357
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	103 672	98 299	4 722	651
Instruments dérivés	134 597	143	127 532	6 922
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	247 240	130 142	94 929	22 169
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	38 481	17 535	7 127	13 819
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	87 431	42 546	37 572	7 313
Créances sur les établissements de crédit	59	-	59	-
Créances sur la clientèle	1 455	-	1 455	-
Titres de dettes	85 917	42 546	36 058	7 313
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	5 730	-	5 730	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	115 598	70 061	44 500	1 037
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	233 996	206 540	26 830	626
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables ¹	6 015	2 754	2 635	626
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	227 981	203 786	24 195	-
Instruments dérivés de couverture	16 360	-	16 360	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	893 913	435 124	420 660	38 129
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1 747	91
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		1 610		2 218
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		22	3 285	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX	1 632	5 032	2 309	

¹ Les titres SAS Rue La Boétie, détenus par la Caisse régionale de Corse, sont intégrés au poste Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables dans le niveau 2 pour 125 millions d'euros.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres de transaction.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.



		Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques	Valorisation fondée sur des données observables	Valorisation fondée sur des données non observables
	31/12/2024	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
(en millions d'euros)				
Actifs financiers détenus à des fins de transaction	371 156	69 663	287 973	13 520
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	1 145	-	-	1 145
Titres reçus en pension livrée	150 124	-	143 653	6 471
Valeurs reçues en pension	-	-	-	-
Titres détenus à des fins de transaction	73 716	69 582	3 899	236
Instruments dérivés	146 171	81	140 421	5 669
Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat	229 763	113 607	95 685	20 471
Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	38 904	16 922	8 901	13 081
Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI	81 060	40 442	34 025	6 593
Créances sur les établissements de crédit	635	-	635	-
Créances sur la clientèle	1 845	-	1 845	-
Titres de dettes	78 580	40 442	31 545	6 593
Autres instruments de dettes à la juste valeur par résultat par nature	6 495	-	6 495	-
Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	103 304	56 243	46 264	798
Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Créances sur les établissements de crédit	-	-	-	-
Créances sur la clientèle	-	-	-	-
Titres à la juste valeur par résultat sur option	-	-	-	-
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	223 600	200 349	22 519	732
Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables ¹	6 106	3 143	2 231	732
Instruments de dettes comptabilisés en capitaux propres recyclables	217 495	197 206	20 288	-
Instruments dérivés de couverture	19 195	-	19 195	-
TOTAL ACTIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	843 713	383 620	425 370	34 723
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			1 069	7
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		988		2 316
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		16	7 080	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX	1 004	8 149	2 323	

¹ Les titres SAS Rue La Boétie, détenus par la Caisse régionale de Corse, sont intégrés au poste Instruments de capitaux propres comptabilisés en capitaux propres non recyclables dans le niveau 2 pour 105 millions d'euros.

Les transferts entre Niveau 1 et Niveau 2 concernent essentiellement les effets publics et les obligations et autres titres à revenus fixes.

Les transferts du Niveau 1 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des titres de transaction.

Les transferts du Niveau 2 vers le Niveau 3 concernent essentiellement des instruments de dérivés de transaction.

Les transferts du Niveau 3 vers le Niveau 2 concernent essentiellement des titres reçus en pension livrée de la clientèle et des établissements de crédit et des instruments de dérivés de transaction.

Passifs financiers valorisés à la juste valeur

(en millions d'euros)	31/12/2025	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	318 995	38 164	272 809	8 022
Titres vendus à découvert	39 292	38 062	1 227	3
Titres donnés en pension livrée	163 006	-	160 001	3 005
Dettes représentées par un titre	-	-	-	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	116 697	102	111 581	5 014
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	104 919	10 871	76 590	17 458
Instruments dérivés de couverture	23 660	8	23 652	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	447 574	49 043	373 051	25 480
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			191	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		56		2 308
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		3	10 302	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX	59	10 493	2 308	

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les transferts entre les Niveaux 1 et 2 concernent essentiellement des ventes à découvert.

(en millions d'euros)	31/12/2024	Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques Niveau 1	Valorisation fondée sur des données observables Niveau 2	Valorisation fondée sur des données non observables Niveau 3
Passifs financiers détenus à des fins de transaction	311 824	47 154	257 241	7 429
Titres vendus à découvert	47 372	47 120	203	49
Titres donnés en pension livrée	135 744	-	131 721	4 022
Dettes représentées par un titre	2	-	2	-
Dettes envers les établissements de crédit	-	-	-	-
Dettes envers la clientèle	-	-	-	-
Instruments dérivés	128 707	34	125 316	3 357
Passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option	101 713	11 461	71 950	18 303
Instruments dérivés de couverture	27 261	5	27 256	-
TOTAL PASSIFS FINANCIERS VALORISÉS À LA JUSTE VALEUR	440 798	58 619	356 447	25 732
Transferts issus du Niveau 1 : Prix cotés sur des marchés actifs pour des instruments identiques			72	-
Transferts issus du Niveau 2 : Valorisation fondée sur des données observables		78		1 851
Transferts issus du Niveau 3 : Valorisation fondée sur des données non observables		-	6 943	
TOTAL DES TRANSFERTS VERS CHACUN DES NIVEAUX	78	7 015	1 851	

Les transferts au passif vers et hors Niveau 3 concernent essentiellement des titres donnés en pension livrée des établissements de crédit, des instruments dérivés de transaction et des passifs financiers à la juste valeur par résultat sur option.

Les transferts entre les Niveaux 1 et 2 concernent essentiellement des ventes à découvert.

Les instruments classés en niveau 1

Le Niveau 1 comprend l'ensemble des instruments dérivés traités sur les marchés organisés actifs (options, futures, etc.), quel que soit le sous-jacent (taux, change, métaux précieux, principaux indices action) et les actions et obligations cotées sur un marché actif.

Un marché est considéré comme actif dès lors que des cours sont aisément et régulièrement disponibles auprès de bourses, de courtiers, de négociateurs, de services d'évaluation des prix ou d'agences réglementaires et que ces prix représentent des transactions réelles ayant cours régulièrement sur le marché dans des conditions de concurrence normale.

Les obligations d'entreprise, d'État et les agences dont la valorisation est effectuée sur la base de prix obtenus de sources indépendantes considérées comme exécutables et mis à jour régulièrement sont classées en Niveau 1. Ceci représente l'essentiel du stock de Bonds Souverains, d'Agences et de titres Corporates. Les émetteurs dont les titres ne sont pas cotés sont classés en Niveau 3.

Les instruments classés en niveau 2

Les principaux produits comptabilisés en Niveau 2 sont les suivants :

- Titres reçus / donnés en pension livrée
- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 2 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 2 ;

- Dérivés de gré à gré

Les principaux instruments dérivés de gré à gré classés en Niveau 2 sont ceux dont la valorisation fait intervenir des facteurs considérés comme observables et dont la technique de valorisation ne génère pas d'exposition significative à un risque modèle.

Ainsi, le Niveau 2 regroupe notamment :

- les produits dérivés linéaires tels que les swaps de taux, swaps de devise, change à terme. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché, sur la base de paramètres soit directement observables (cours de change, taux d'intérêts), ou pouvant être dérivés du prix de marché de produits observables (swaps de change) ;
- les produits non linéaires vanilles comme les caps, floors, swaptions, options de change, options sur actions, credit default swaps, y compris les options digitales. Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles simples et partagés par le marché sur la base de paramètres directement observables (cours de change, taux d'intérêts, cours des actions) ou pouvant être dérivés du prix de produits observables sur le marché (volatilités) ;
- les produits exotiques mono-sous-jacents usuels de type swaps annulables, paniers de change sur devises majeures ;

Ces produits sont valorisés à l'aide de modèles parfois légèrement plus complexes mais partagés par le marché. Les paramètres de valorisation significatifs sont observables. Des prix sont observables dans le marché, via notamment les prix de courtiers. Les consensus de place le cas échéant, permettent de corroborer les valorisations internes ;

- les titres, options listées actions, et futures actions, cotés sur un marché jugé inactif et pour lesquels des informations indépendantes sur la valorisation sont disponibles.

Les instruments classés en niveau 3

Sont classés en Niveau 3 les produits ne répondant pas aux critères permettant une classification en Niveau 1 et 2, et donc principalement les produits dont la valorisation dépend de paramètres non observables de manière significative et/ou présentant un risque modèle.

La marge initiale de toute nouvelle opération classée en Niveau 3 est réservée en date de comptabilisation initiale. Elle est étalée en résultat sur la période d'inobservabilité qui peut être dans certains cas la maturité de la transaction.

Ainsi, le Niveau 3 regroupe notamment :

- Titres reçus / donnés en pension livrée

Les opérations des pensions selon la maturité des opérations visées et leurs actifs sous-jacents.

- Créances sur la clientèle
- Titres

Les titres classés en Niveau 3 sont essentiellement :

- les actions ou obligations non cotées pour lesquelles aucune valorisation indépendante n'est disponible ;
- des ABS pour lesquels existent des valorisations indépendantes indicatives mais pas nécessairement exécutables.
- Dettes comptabilisées en juste valeur sur option

Les dettes émises, et comptabilisées en juste valeur sur option, sont classées en Niveau 3 dès lors que leur dérivé incorporé est considéré comme relevant du Niveau 3.

- Dérivés de gré à gré

Les produits non observables regroupent les instruments financiers complexes, faisant intervenir des paramètres jugés non observables et donc significativement exposés au risque modèle.

L'ensemble de ces principes fait l'objet d'une cartographie d'observabilité par facteur de risque/produit, sous-jacent (devises, index...) et maturité indiquant le classement retenu.

Principalement, relèvent du classement en Niveau 3 :

- les produits linéaires de taux ou de change pour des maturités très longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ;
- les produits non linéaires de taux ou de change pour des maturités longues dans le cas des devises majeures, pour des maturités moindres dans le cas des devises émergentes ;
- les produits dérivés complexes ci-dessous ne sont pas considérés comme observables du fait d'un risque modèle important et d'une liquidité réduite ne permettant pas une estimation régulière et précise des paramètres de valorisation :
 - certains produits dérivés actions : produits optionnels sur des marchés insuffisamment profonds ou options de maturité très longue ou produits dont la valorisation dépend de corrélations non-observables entre différents sous-jacents actions ;
 - les swaps annulables non standard sur devises G10 ou certains swaps annulables sur devises émergentes ;
 - des produits hybrides taux/crédit présentant un risque de contingence sur un émetteur (souverains ou Corporate / Financière) de type Repack ou Credit Linked Note non standards et dont la valorisation dépend de plusieurs paramètres non-observables ;
 - certains produits dont le sous-jacent est la volatilité à terme d'un indice ou dépend significativement d'une base entre deux indices ;
 - les produits multi sous-jacents, générant des expositions à des corrélations non-observable entre plusieurs classes de risque (taux, crédit, change, inflation et actions) ;
 - les swaps de titrisation générant une exposition au taux de prépaiement. La détermination du taux de prépaiement est effectuée sur la base de données historiques sur des portefeuilles similaires.

Variation du solde des instruments financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3**Actifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3**

(en millions d'euros)	Total Actifs financiers valorisés à la Juste Valeur selon le niveau 3	Actifs financiers détenus à des fins de transaction						
		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres reçus en pension livrée	Valeurs reçues en pension	Titres détenus à des fins de transaction	Instruments dérivés	
Solde de clôture (31/12/2024)	34 723	-	1 145	6 471	-	236	5 669	
Gains /pertes de la période ¹	(854)	-	53	(1 004)	-	146	(755)	
Comptabilisés en résultat	(651)	-	108	(826)	-	148	(731)	
Comptabilisés en capitaux propres	(204)	-	(55)	(178)	-	(2)	(24)	
Achats de la période	13 820	-	821	7 324	-	194	2 977	
Ventes de la période	(2 756)	-	(553)	-	-	(248)	-	
Emissions de la période	27	-	-	-	-	-	-	
Dénouements de la période	(5 854)	-	(85)	(4 835)	-	(1)	(913)	
Reclassements de la période	23	-	23	-	-	-	-	
Variations liées au périmètre de la période	(2)	-	-	-	-	-	-	
Transferts	(998)	-	-	(1 599)	-	324	(56)	
Transferts vers niveau 3	2 309	-	-	5	-	346	1 591	
Transferts hors niveau 3	(3 307)	-	-	(1 604)	-	(22)	(1 647)	
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2025)	38 129		1 404	6 357		651	6 922	

Autres actifs financiers à la juste valeur par résultat

(en millions d'euros)	Instruments de capitaux propres à la juste valeur par résultat	Instruments de dettes ne remplissant pas les critères SPPI			Actifs représentatifs de contrats en unités de compte	Actifs financiers à la juste valeur par résultat sur option		
	Actions et autres titres à revenu variable et titres de participation non consolidés	Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres de dettes		Créances sur les établissements de crédit	Créances sur la clientèle	Titres à la juste valeur par résultat sur option
Solde de clôture (31/12/2024)	13 081	-	-	6 593	797	-	-	-
Gains /pertes de la période ¹	613	-	-	66	46	-	-	-
Comptabilisés en résultat	538	-	-	66	46	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	75	-	-	-	-	-	-	-
Achats de la période	1 074	-	-	1 120	292	-	-	-
Ventes de la période	(1 065)	-	-	(693)	(98)	-	-	-
Emissions de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Dénouements de la période	(20)	-	-	-	-	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	138	-	-	227	(1)	-	-	-
Transferts vers niveau 3	139	-	-	227	-	-	-	-
Transferts hors niveau 3	(1)	-	-	-	(1)	-	-	-
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2025)	13 819	-	-	7 313	1 037	-	-	-



Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres			
	Instruments de capitaux propres comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres non recyclables	Instruments de dettes comptabilisés à la juste valeur par capitaux propres recyclables	Instruments dérivés de couverture
(en millions d'euros)			
Solde de clôture (31/12/2024)	732	-	-
Gains /pertes de la période ¹	(19)	-	-
Comptabilisés en résultat	-	-	-
Comptabilisés en capitaux propres	(19)	-	-
Achats de la période	18	-	-
Ventes de la période	(99)	-	-
Emissions de la période	27	-	-
Dénouements de la période	-	-	-
Reclassements de la période	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	(2)	-	-
Transferts	(31)	-	-
Transferts vers niveau 3	1	-	-
Transferts hors niveau 3	(32)	-	-
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2025)	626	-	-

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des actifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des actifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	(895)
Comptabilisés en résultat	(605)
Comptabilisés en capitaux propres	(290)

Passifs financiers valorisés à la juste valeur selon le niveau 3

(en millions d'euros)	Total	Passifs financiers détenus à des fins de transaction						Instruments dérivés de couverture
		Titres vendus à découvert	Titres donnés en pension livrée	Dettes représentées par un titre	Dettes envers les établissements de crédit	Dettes envers la clientèle	Instruments dérivés	
Solde de clôture (31/12/2024)	25 732	49	4 022	-	-	-	3 357	18 303
Gains /pertes de la période ¹	1 906	(5)	(231)	-	-	-	148	1 994
Comptabilisés en résultat	2 042	(5)	(231)	-	-	-	171	2 107
Comptabilisés en capitaux propres	(136)	-	-	-	-	-	(23)	(113)
Achats de la période	7 169	90	4 769	-	-	-	1 918	392
Ventes de la période	(170)	(114)	-	-	-	-	-	(56)
Emissions de la période	7 922	-	-	-	-	-	-	7 922
Dénouements de la période	(9 082)	(14)	(3 169)	-	-	-	(728)	(5 171)
Reclassements de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Variations liées au périmètre de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Transferts	(7 997)	(3)	(2 386)	-	-	-	319	(5 927)
Transferts vers niveau 3	2 308	-	-	-	-	-	949	1 359
Transferts hors niveau 3	(10 305)	(3)	(2 386)	-	-	-	(630)	(7 286)
SOLDE DE CLÔTURE (31/12/2025)	25 480	3	3 005	-	-	-	5 014	17 458

¹ Ce solde inclut les gains et pertes de la période provenant des passifs détenus au bilan à la date de la clôture pour les montants suivants :

Gains/ pertes de la période provenant des passifs de niveau 3 détenus au bilan en date de clôture	1 905
Comptabilisés en résultat	2 042
Comptabilisés en capitaux propres	(136)

Les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux instruments financiers détenus à des fins de transaction et à la juste valeur par résultat sur option et aux instruments dérivés sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" ; les gains et pertes comptabilisés en résultat liés aux actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres sont enregistrés en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par capitaux propres".

11.3 Évaluation de l'impact de la prise en compte de la marge à l'origine

(en millions d'euros)	31/12/2025	31/12/2024
Marge différée à l'ouverture	304	359
Marge générée par les nouvelles transactions de la période	208	245
Marge comptabilisée en résultat durant la période	(147)	(300)
MARGE DIFFÉRÉE À LA CLÔTURE	365	304

La marge au 1er jour sur les transactions de marché relevant du niveau 3 de juste valeur est réservée au bilan et comptabilisée en résultat à mesure de l'écoulement du temps ou lorsque les paramètres non observables redeviennent observables.

NOTE 12 Périmètre de consolidation au 31 décembre 2025

12.1 Information sur les filiales

12.1.1 Restrictions sur les entités contrôlées

Des dispositions réglementaires, légales ou contractuelles peuvent limiter la capacité de Crédit Agricole S.A. à avoir librement accès aux actifs de ses filiales et à régler les passifs du Groupe.

Crédit Agricole S.A. est soumis aux restrictions suivantes :

Contraintes réglementaires

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs de Crédit Agricole S.A.

Contraintes légales

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-dessus.

Contraintes contractuelles liées à des garanties

Contraintes liées à des garanties : Crédit Agricole S.A. gère certains actifs financiers pour lever des fonds par le biais de titrisations ou de refinancement auprès de banques centrales. Une fois remis en garantie, les actifs ne peuvent plus être utilisés par Crédit Agricole S.A. Ce mécanisme est décrit dans la note 9 "Engagements de financement et de garantie et autres garanties".

Contrainte sur les actifs représentatifs des contrats en unités de compte pour l'activité assurance

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte de Crédit Agricole S.A. sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance de Crédit Agricole S.A. sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

Autres contraintes

Certaines filiales du Groupe Crédit Agricole doivent soumettre à l'accord préalable de leurs autorités de tutelle la distribution de dividendes.

Pour CA Egypte comme pour CA Bank Polska, le paiement des dividendes est subordonné à l'approbation préalable de leur régulateur respectif.

Selon la résolution n° 23 de la Banque centrale d'Ukraine du 25 février 2022, l'affectation des bénéfices au paiement du dividende et le paiement du dividende lui-même (autres que les dividendes sur les actions privilégiées) sont interdits pour une durée indéterminée à l'exception des banques d'État dont les dividendes sont alloués au budget de l'État ukrainien.

Les entreprises pourront rapatrier de « nouveaux » dividendes : les entreprises pourront rapatrier les dividendes sur les intérêts ou actions de sociétés à l'étranger accumulés sur la base des résultats de performance de la période débutant le 1er janvier 2024. Cet assouplissement ne s'applique pas au versement de dividendes sur les bénéfices non distribués des périodes antérieures affectés en report à nouveau ou en réserve de capital.

Afin de minimiser les risques pour la stabilité macroéconomique et financière, la Banque nationale a fixé une limite mensuelle de rapatriement des « nouveaux » dividendes à l'équivalent 1 million d'euros. Le respect de cette exigence sera assuré par l'utilisation du système informatique d'E-Limites automatisées de la Banque nationale d'Ukraine.



12.1.2 Soutien aux entités structurées contrôlées

Crédit Agricole CIB a des accords contractuels avec certaines entités structurées consolidées assimilables à des engagements de fournir un soutien financier.

Pour ses besoins de financement et ceux de sa clientèle, Crédit Agricole CIB utilise des véhicules d'émission de dettes structurées afin de lever de la liquidité sur les marchés financiers. Les titres émis par ces entités sont intégralement garantis par Crédit Agricole CIB. Au 31 décembre 2025, le montant de ces émissions est de 37,4 milliards d'euros.

Dans le cadre de son activité de titrisation pour compte de tiers, Crédit Agricole CIB apporte des lignes de liquidités à ses conduits ABCP. Au 31 décembre 2025, le montant de ces lignes de liquidités est de 42,7 milliards d'euros.

Crédit Agricole S.A. n'a accordé aucun autre soutien financier à une ou plusieurs entités structurées consolidées au 31 décembre 2025 et au 31 décembre 2024.

12.1.3 Opérations de titrisation et fonds dédiés

Diverses entités du Groupe procèdent à des opérations de titrisation pour compte propre dans le cadre d'opérations de refinancement collatéralisées. Ces opérations peuvent être, selon le cas, totalement ou partiellement placées auprès d'investisseurs, données en pension ou conservées au bilan de l'émetteur pour constituer des réserves de titres liquides utilisables dans le cadre de la gestion du refinancement.

Selon l'arbre de décision d'IFRS 9, ces opérations entrent dans le cadre de montages déconsolidants ou non déconsolidants : pour les montages non déconsolidants, les actifs sont maintenus au bilan consolidé de Crédit Agricole S.A.

Pour plus de détails sur ces opérations de titrisation et sur l'indication de la valeur comptable des actifs concernés et des passifs associés, il est possible de se reporter à la note 6.6 "Actifs transférés non décomptabilisés ou décomptabilisés avec implication continue".

12.2 Co-entreprises et entreprises associées

INFORMATIONS FINANCIÈRES DES CO-ENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Au 31 décembre 2025,

- la valeur de mise en équivalence des co-entreprises s'élève à 1 787 millions d'euros (1 512 millions d'euros au 31 décembre 2024),
- la valeur de mise en équivalence des entreprises associées s'élève 5 352 millions d'euros (1 415 millions d'euros au 31 décembre 2024),

Les co-entreprises et les entreprises associées significatives sont présentées dans le tableau ci-dessous. Il s'agit des principales co-entreprises et entreprises associées qui composent la « valeur de mise en équivalence au bilan ».

(en millions d'euros)	31/12/2025					
	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net ¹	Quote part de capitaux propres ²
Co-entreprises						
Crédit Agricole - Group Infrastructure Platform	53,8%	76	-	-	1	79
S3 Latam Holdco 1	50,0%	350	-	-	25	635
Credit Agricole Immobilier Promotion	50,0%	73	-	-	(2)	72
Leasys ³	50,0%	498	-	-	(107)	853
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING	50,0%	258	-	-	(5)	215
Credit Agricole Transitions Et Energies	50,0%	373	-	-	1	397
Gac Sofinco Auto Finance Co (Ex Gac Cacf)	50,0%	564	-	21	30	564
Autres		159		1	(21)	691
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (co-entreprises)		2 351			(78)	3 506
Entreprises associées						
BANCO BPM	19,8%	3 057	3 906	-	1 385	3 057
VICTORY CAPITAL HOLDING INC.	17,9%	1 035	1 209	30	66	190
Abc-Ca Fund Management Co	22,3%	190	-	8	11	190
Wafasalaf	49,0%	150	-	23	17	93
Sbi Funds Management Private Limited	24,3%	268	-	169	113	246
Autres		88		8	(71)	88
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		4 788			(449)	3 864
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		7 140			(527)	7 370

¹ La quote-part du résultat nette de participation aux bénéfices différée des co-entreprises et entreprises associées de la Gestion de l'épargne et Assurances est classée en Produit net bancaire dans le Compte de résultat.

² Capitaux propres - part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe.

³ Comprend les données de LEASYS S.P.A et LEASYS SAS.

La valeur boursière figurant sur le tableau ci-dessus correspond à la cotation des titres sur le marché au 31 décembre 2025. Cette valeur peut ne pas être représentative de la valeur de réalisation car la valeur d'utilité des entreprises mises en équivalence peut être différente de la valeur de mise en équivalence déterminée en conformité avec IAS 28. Les participations dans les entreprises mises en équivalence, en cas d'indice de perte de valeur, font l'objet de tests de dépréciation selon la même méthodologie que celle retenue pour les écarts d'acquisition. Les analyses de



sensibilité réalisées notamment sur Leasys, n'ont mis en évidence aucun indicateur de perte de valeur susceptible de justifier la constatation d'une dépréciation au titre de l'exercice.

31/12/2024

(en millions d'euros)	% d'intérêt	Valeur de mise en équivalence	Valeur boursière	Dividendes versés aux entités du groupe	Quote part de résultat net	Quote part de capitaux propres ¹
Co-entreprises						
Crédit Agricole - Group Infrastructure Platform	53,8%	74	-	-	4	77
S3 Latam Holdco 1	34,7%	325	-	-	21	606
Credit Agricole Immobilier Promotion	50,0%	71	-	4	(5)	71
Leasys ²	50,0%	708	-	-	58	1 067
Credit Agricole Transitions Et Energies	50,0%	142	-	-	(2)	165
Gac Sofinco Auto Finance Co (Ex Gac Cacf)	50,0%	601	-	17	58	601
Autres		192	-	-	(8)	695
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (co-entreprises)		2 113			126	3 281
Entreprises associées						
Abc-Ca Fund Management Co	22,4%	203	-	6	11	203
Wafasalaf	49,0%	159	-	5	16	100
Sbi Funds Management Private Limited	24,5%	383	-	8	104	358
Autres		69		7	(62)	70
Valeur nette au bilan des quotes-parts dans les sociétés mises en équivalence (Entreprises associées)		814			68	731
VALEUR NETTE AU BILAN DES QUOTES-PARTS DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE		2 928			194	4 013

¹ Capitaux propres - part du Groupe dans les états financiers de la co-entreprise ou de l'entreprise associée lorsque la co-entreprise ou l'entreprise associée est un sous-groupe.

² Comprend les données de LEASYS S.P.A.



Les informations financières résumées des co-entreprises et des entreprises associées significatives du Groupe Crédit Agricole S.A. sont présentées ci-après :

	31/12/2025			
(en millions d'euros)	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
Co-entreprises				
Crédit Agricole - Group Infrastructure Platform	1 256	2	612	137
S3 Latam Holdco 1	348	260	1 618	1 270
Credit Agricole Immobilier Promotion	41	(4)	333	144
LEASYS ¹	50	(220)	17 046	1 707
Credit Agricole Transitions Et Energies	24	2	814	793
Gac Sofinco Auto Finance Co (Ex Gac Cacf)	183	62	6 845	1 128
Gac - Sofinco Finance Leasing	70	(60)	1 600	429
Entreprises associées				
Abc-Ca Fund Management Co	80	34	601	571
Wafasalaf	136	35	2 439	189
Sbi Funds Management Private Limited	493	305	989	677
Banco BPM ²	2 443	1 665	213 165	15 740
Victory Capital Holding Inc ²	831	193	3 585	2 042

¹ Comprend les données de LEASYS S.P.A. et LEASYS SAS.

² Les données présentées pour Banco BPM et Victory Capital sont celles au 30 septembre 2025.

	31/12/2024			
(en millions d'euros)	PNB	Résultat net	Total Actif	Total capitaux propres
Co-entreprises				
Crédit Agricole - Group Infrastructure Platform	1 193	7	645	133
S3 Latam Holdco 1	157	79	1 378	1 212
Credit Agricole Immobilier Promotion	34	(11)	299	141
Leasys ¹	387	106	14 426	2 134
Gac Sofinco Auto Finance Co (Ex Gac Cacf)	255	117	8 948	1 180
Credit Agricole Transitions Et Energies	9	(4)	338	331
Entreprises associées				
Abc-Ca Fund Management Co	78	32	640	609
Wafasalaf	119	32	1 947	205
Sbi Funds Management Private Limited	453	275	1 050	984

¹ Comprend les données de LEASYS S.P.A. et LEASYS SAS.

INVESTISSEMENTS DANS LES CO-ENTREPRISES ET DES ENTREPRISES ASSOCIEES NON CONSOLIDEES AU NIVEAU DE L'ASSURANCE

Crédit Agricole Assurances a mis en œuvre l'option simplifiée permise par la norme IAS 28 pour l'évaluation de 28 co-entreprises et 23 entreprises associées.

Les participations dans ces entreprises sont ainsi évaluées à la juste valeur par résultat conformément à IFRS 9.

Les informations financières résumées des co-entreprises et entreprises associées significatives de Crédit Agricole Assurances évaluées à la juste valeur par résultat sont présentées ci-après :

	31/12/2025				
(en millions d'euros)	% d'intérêt	Valeur liquidative	Total Bilan	Capitaux propres	Résultat
Co-entreprises					
EUROMARSEILLE 1	50 %	ND	36	19	-
EUROMARSEILLE 2	50 %	ND	55	2	1
ARCAPARK SAS	50 %	239	297	297	36
Futures Energies Investissements Holding	35 %	ND	589	286	36
CASSINI PARTS A	49 %	303	1 619	370	(8)
TUNNELS DE BARCELONA	50 %	ND	489	104	27
Futures Energies Investissements Holding 2	48 %	ND	ND	ND	ND
ELL HOLDCO SARL	50 %	347	1 237	468	8
EUROWATT ENERGIE	75 %	ND	439	48	4
SARL IMPULSE I A	39 %	976	2 730	2 729	101
Futures Energies Investissements Holding 3	80 %	ND	118	45	20
ITALIAN ENERGIES INVESTMENTS HOLDINGS	80 %	ND	111	110	8
ORDESA SERVICIOS EMPRESARIALES SL	60 %	754	969	730	(11)
JANUS RENEWABLES	50 %	ND	1 277	1 277	-
URI GmbH	45 %	ND	1 085	141	(26)
GIGA DYNAMO HOLDINGS	45 %	ND	301	32	(12)
QUADRICA	50 %	ND	79	56	5
ALTALUXCO	50 %	ND	1 010	785	(11)
SCI I TERRASSE BELLINI	33 %	61	129	94	4
SCI RUE DU BAC	50 %	152	233	177	8
SCI TOUR MERLE	50 %	71	108	54	2
SCI CARPE DIEM	50 %	132	218	108	6
SCI WAGRAM 22/30	50 %	166	317	61	9
SCI ILOT 13	50 %	47	84	51	6
SCI FREY RETAIL VILLEBON	48 %	44	165	43	3
SCI ACADEMIE MONTROUGE	50 %	55	229	83	(13)
SCI PAUL CEZANNE	49 %	303	173	162	17
SCI 103 GRENELLE	49 %	156	176	168	9
Entreprises associées					
RAMSAY – GENERALE DE SANTE	40 %	408	6 895	1 194	(54)
INFRA FOCH TOPCO	49 %	647	5 031	287	67
ALTAREA	25 %	628	8 400	1 694	6
CLARIANE	26 %	364	14 261	3 692	(55)
SAS CRISTAL	46 %	43	127	71	5
SEMMARIS	38 %	38	896	681	30
CENTRAL SICAF S.P.A.	25 %	173	923	702	31
PISTO GROUP HOLDING SARL	40 %	266	101	8	20
FLUXDUNE AO	25 %	178	636	603	-
EF SOLARE	30 %	ND	2 764	628	83
BLUEVIA	23 %	ND	2 515	2 122	(96)



ADL PARTICIPATIONS	25 %	79	358	241	(108)
EDISON RENEWABLES	49 %	ND	832	692	91
HORNSEA 2	25 %	ND	1 956	190	127
INNERGEX FRANCE	30 %	ND	242	20	(7)
FREY	20 %	187	2 516	1 048	40
ICADE	19 %	316	10 519	4 364	(276)
PATRIMOINE ET COMMERCE	19 %	72	959	478	41
MOVHERA	35 %	550	2 226	1 298	44
RENOVALIA TRAMONTANA	40 %	101	246	245	2
WHYSOL RENEWABLES	19 %	ND	40	30	6
SOCIETE CIVILE FONDIS	25 %	50	363	57	3
SCI HEART OF LA DEFENSE	33 %	126	1 371	301	(74)

31/12/2024

(en millions d'euros)	% d'intérêt	Valeur liquidative	Total Bilan	Capitaux propres	Résultat
Co-entreprises					
FONCIERE HYPERSUD	51%	1	104	73	48
EUROMARSEILLE 1	50%	ND	36	19	-
EUROMARSEILLE 2	50%	ND	55	2	1
ARCAPARK SAS	50%	239	217	193	26
Futures Energies Investissements Holding	35%	ND	614	250	(24)
CASSINI PARTS A	50%	302	1 620	379	(18)
TUNNELS DE BARCELONA	50%	ND	485	77	21
EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS 1	60%	293	128	103	22
Futures Energies Investissements Holding 2	48%	ND	ND	ND	ND
ELL HOLDCO SARL	50%	276	1 157	485	2
EUROWATT ENERGIE	75%	ND	439	48	4
SARL IMPULSE I A	36%	976	2 591	2 591	96
Futures Energies Investissements Holding 3	80%	ND	141	45	20
ITALIAN ENERGIES INVESTMENTS HOLDINGS	80%	ND	110	109	11
EF SOLARE	30%	ND	1 121	949	48
ORDESA SERVICIOS EMPRESARIALES SL	60%	589	2	1	-
JANUS RENEWABLES	50%	ND	ND	ND	ND
URI GmbH	45%	ND	ND	ND	ND
SAS DEFENSE CB3	25%	-	48	48	-
QUADRICA	50%	ND	ND	ND	ND
ALTALUXCO	50%	ND	1 038	813	(11)
SCI I TERRASSE BELLINI	33%	63	136	91	3
SCI RUE DU BAC	50%	160	232	174	6
SCI TOUR MERLE	50%	68	105	54	2
SCI CARPE DIEM	50%	140	230	108	13
SCI WGRAM 22/30	50%	160	317	60	7
SCI ILOT 13	50%	52	78	48	3
SCI FREY RETAIL VILLEBON	48%	40	164	40	3
SCI ACADEMIE MONTROUGE	50%	60	244	96	(22)
SCI PAUL CEZANNE	49%	298	152	57	7
SCI 103 GRENELLE	49%	154	174	167	7
Entreprises associées					
RAMSAY – GENERALE DE SANTE	40%	545	6 958	1 246	49



INFRA FOCH TOPCO	49%	647	4 286	199	34
ALTAREA	24%	516	8 337	1 748	(472)
CLARIANE	26%	193	15 181	3 584	(105)
SAS CRISTAL	46%	50	124	71	8
SEMMARIS	38%	38	924	668	28
CENTRAL SICAF S.P.A.	25%	171	982	50	20
PISTO GROUP HOLDING SARL	40%	287	102	8	-
CAVOUR AERO SA	40%	ND	371	370	-
FLUXDUNE AO	25%	200	689	673	-
BLEUVIA	23%	ND	2 515	2 122	(96)
ADL PARTICIPATIONS	25%	79	506	349	(52)
EDISON RENEWABLES	49%	ND	1 283	766	165
HORNSEA 2	25%	ND	1 956	190	127
GIGA DYNAMO HOLDINGS	45%	ND	121	44	(2)
INNERGEX FRANCE	30%	ND	ND	ND	ND
FREY	20%	185	2 397	1 047	19
ICADE	19%	330	11 601	4 986	(1 250)
PATRIMOINE ET COMMERCE	20%	62	907	439	29
MOVHERA	35%	560	ND	ND	ND
SOCIETE CIVILE FONDIS	25%	49	371	42	(12)
SCI HEART OF LA DEFENSE	37%	139	1 445	386	155

RESTRICTIONS SIGNIFICATIVES SUR LES CO-ENTREPRISES ET LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Crédit Agricole S.A. est soumis aux restrictions suivantes :

CONTRAINTE RÉGLEMENTAIRE

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sont soumises à la réglementation prudentielle et à des exigences de fonds propres réglementaires dans les pays dans lesquels elles sont implantées. Le maintien de fonds propres minimaux (ratio de solvabilité), d'un ratio de levier et de ratios de liquidité limite la capacité de ces entités à distribuer des dividendes ou à transférer des actifs à Crédit Agricole S.A.

CONTRAINTE LÉGALE

Les filiales de Crédit Agricole S.A. sont soumises aux dispositions légales liées à la distribution du capital et des bénéfices distribuables. Ces exigences limitent la capacité de ces filiales à distribuer des dividendes. Dans la plupart des cas, elles sont moins contraignantes que les restrictions réglementaires mentionnées ci-avant.

CONTRAINTE SUR LES ACTIFS REPRÉSENTATIFS DES CONTRATS EN UNITÉS POUR L'ACTIVITÉ ASSURANCE

Les actifs représentatifs des contrats en unités de compte de Crédit Agricole S.A. sont détenus au profit des souscripteurs des contrats. Les actifs figurant au bilan des filiales d'assurance de Crédit Agricole S.A. sont essentiellement détenus en vue de satisfaire leurs obligations envers les assurés. Le transfert d'actifs à d'autres entités est possible dans le respect des dispositions légales. Toutefois, en cas de transfert, une partie du résultat généré par ce transfert doit être reversée aux assurés.

12.3 Participations ne donnant pas le contrôle

INFORMATIONS SUR L'ÉTENDUE DES INTÉRêTS DÉTENUS PAR LES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le tableau ci-après présente les informations relatives aux filiales et entités structurées consolidées dont le montant des participations ne donnant pas le contrôle est significatif au regard des capitaux propres totaux du Groupe ou du palier ou dont le total bilan des entités détenues par les participations ne donnant pas le contrôle est significatif.

(en millions d'euros)	31/12/2025				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Amundi	33%	33%	526	3 558	287
Groupe Crédit Agricole Italia	22%	22%	174	1 513	95
AGOS SPA	39%	39%	80	507	51
CA Egypte	35%	35%	39	154	28
Autres entités ¹	0%	0%	160	2 470	129
TOTAL			979	8 202	590

¹ Dont 750 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 17/03/2025 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle. Les émissions antérieures ont été remboursées intégralement

(en millions d'euros)	31/12/2024				
	Pourcentage des droits de vote des détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle	Pourcentage d'intérêt des participations ne donnant pas le contrôle	Résultat net attribué aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle au cours de la période	Montant dans les capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle à la fin de la période	Dividendes versés aux détenteurs de participations ne donnant pas le contrôle
Groupe Amundi	32%	33%	418	3 331	272
Groupe Crédit Agricole Italia	22%	22%	176	1 457	79
Groupe CACEIS	30%	30%	140	1 105	115
AGOS SPA	39%	39%	74	486	51
CA Egypte	35%	35%	51	147	15
Autres entités ¹	0%	0%	208	2 076	71
TOTAL			1 067	8 601	602

¹ Dont 460 millions d'euros liés aux émissions d'obligations subordonnées perpétuelles Additional Tier 1 réalisées le 14 octobre 2014 et le 13 janvier 2015 par Crédit Agricole Assurances comptabilisées en capitaux propres des participations ne donnant pas le contrôle

INFORMATIONS FINANCIÈRES INDIVIDUELLES RÉSUMÉES CONCERNANT LES PARTICIPATIONS SIGNIFICATIVES NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE

Le tableau ci-après présente les données résumées des filiales dans lesquelles les participations ne donnant pas le contrôle sont significatives pour le groupe Crédit Agricole S.A. sur la base des états financiers présentés en normes IFRS.

	31/12/2025			
(en millions d'euros)	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Amundi	38 744	3 342	1 589	1 424
Groupe Crédit Agricole Italia	93 527	3 075	800	821
AGOS SPA	21 315	910	204	204
CA Egypte	2 635	232	112	116
TOTAL	156 221	7 559	2 705	2 565

	31/12/2024			
(en millions d'euros)	Total bilan	PNB	Résultat net	Résultat global
Groupe Amundi	38 302	3 406	1 302	1 467
Groupe Crédit Agricole Italia	92 495	3 078	809	803
Groupe CACEIS	118 034	2 083	455	400
AGOS SPA	20 945	841	190	189
CA Egypte	2 430	277	145	166
TOTAL	272 206	9 685	2 901	3 025



12.4 Composition du périmètre

Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Allemagne									
	A-BEST 21	Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	A-BEST 23	Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	A-BEST NINETEEN	Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	AIXIGO AG	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
	Amundi Deutschland GmbH	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
	CA AUTO BANK S.P.A. GERMAN BRANCH	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA VERSICHERUNGSSERVICE GMBH	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CACEIS Bank S.A., Germany Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	69,5
	CACEIS FONDS SERVICE GMBH	Globale	S4	Filiale	GC	-	100,0	-	69,5
	CACI LIFE DAC (DEUTSCHLAND)	Globale	E2	Succursale	GEA	100,0	-	100,0	-
	CACI NON-LIFE DAC (DEUTSCHLAND)	Globale	E2	Succursale	GEA	100,0	-	100,0	-
	CALEF SA – NIEDERLASSUNG DEUTSCHLAND	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole CIB (Allemagne)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Creditplus Bank AG	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT GERMANY BRANCH	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	77,5	77,5
	FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH	Globale	-	Filiale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	LEASYS SPA GERMAN BRANCH	Equivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	MERCA MANAGMENT GMBH	Globale	E3	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	-	100,0	-
	MERCA LEASING VEWALTUNGS - GMBH	Globale	E3	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	-	100,0	-
	MERCA LEASING GMBH CO KG	Globale	E3	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	-	100,0	-
	MERCA VENDOR FINANCE	Globale	E3	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	-	100,0	-
	OLINN DEUTSCHLAND	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	RAST	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	RETAIL AUTOMOTIVE CP GERMANY 2021 UG	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Arabie Saoudite									
	CREDIT AGRICOLE CIB ARABIA FINANCIAL COMPANY	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
Australie									
	Crédit Agricole CIB (Australie)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB Australia Ltd.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
Autriche									
	Amundi Austria GmbH	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
	CA AUTO BANK GMBH	Globale	S4	Filiale	SFS	-	100,0	-	100,0
	CA AUTO BANK S.P.A., ZWEIGNIEDERLASSUNG ÖSTERREICH	Globale	E2	Succursale	SFS	100,0	-	100,0	-
	CAA STERN GMBH	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	LEASYS AUSTRIA GMBH	Equivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	URI GmbH	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	45,0	45,0	45,0	45,0
Belgique									
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT BELGIUM	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
	BANQUE DEGROOF PETERCAM	Globale	-	Filiale	GC	79,3	79,3	77,5	77,5



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
BANQUE DEGROOF PETERCAM LUXEMBOURG SA BRUSSELS BRANCH	Globale	\$1	Succursale	GC	-	100,0	-	77,5	
Benelpart	Globale	\$1	Filiale	GC	-	100,0	-	96,1	
CA AUTO BANK S.P.A BELGIAN BRANCH	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
CA Indosuez Wealth (Europe) Belgium Branch	Globale	\$1	Succursale	GC	-	100,0	-	97,8	
CACEIS Bank, Belgium Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	69,5	
CALEF SA – BELGIUM BRANCH	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB (Belgique)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	77,5	77,5	
DEGROOF PETERCAM CORPORATE FINANCE	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	77,5	77,5	
DRIVALIA LEASE BELGIUM S.A.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
FLUXDUNE	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0	
LEASYS SPA Belgian Branch	Équivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0	
NARCISSE HOLDING BELGIQUE SA	Globale	-	Filiale	GEA	80,1	80,1	80,1	80,1	
OLINN BELGIUM	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
ORBAN FINANCE	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	77,5	77,5	
PETERCAM INVEST	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
SOCIETE IMMOBILIERE ET FINANCIERE INDUSTRIE GUIMARD	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	77,5	77,5	
Sofipac	Globale	\$1	Filiale	GC	-	99,7	-	95,8	
Brésil									
Banco Crédit Agricole Brasil S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
FIC-FIDC	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
Fundo A De Investimento Multimercado	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
SANTANDER CACEIS BRASIL DTVM S.A.	Équivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	50,0	34,7	
SANTANDER CACEIS BRASIL PARTICIPACOES S.A	Équivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	50,0	34,7	
Bulgarie									
Amundi Czech Republic Asset Management Sofia Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2	
Canada									
AMUNDI INTERMEDIATION CANADA INC.	Globale	E2	Filiale	GEA	100,0	-	66,9	-	
Crédit Agricole CIB (Canada)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
CREDIT AGRICOLE SERVICES & OPERATIONS INC.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
Chili									
AMUNDI ASSET MANAGEMENT AGENCIA EN CHILE	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2	
Chine									
ABC-CA Fund Management CO	Équivalence	-	Entreprise associée	GEA	33,3	33,3	22,3	22,4	
Amundi BOC Wealth Management Co. Ltd	Globale	-	Filiale	GEA	55,0	55,0	36,8	37,0	
AMUNDI FINTECH (SHANGHAI) CO. LTD	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2	
Crédit Agricole CIB China Ltd.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole CIB China Ltd. Chinese Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
GAC - Sofinco Auto Finance Co.Ltd.	Équivalence	-	Entreprise associée	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0	
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING JINAN BRANCH	Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-	
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING FOSHAN BRANCH	Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-	
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING MIANYANG BRANCH	Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-	



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING QINGYUAN BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING DONGGUAN BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING HUNAN BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING CHONGMING BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING CHENGDU BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING SHENZHEN BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING XIAN BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING NANCHANG BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING ZHUHAI BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING LINFEN BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING TAIYUAN XIAODIAN BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING ZHONGSHAN BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING NANJING BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING JIUYANG BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING HARBIN BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING XINJIANG BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING SUZHOU BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING WUHAN BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING QINGDAO BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING SHIJIAZHUANG BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING HUIZHOU BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING CHANGCHUN BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING SHANTOU BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING MAOMING BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING HENGYANG BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING HUAIHUA BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING XIAMEN BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING ZHANJIANG BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING GUIYANG BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING PANZHIHUA BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING HANGZHOU BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING YUEYANG BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING HEFEI AUTOMOBILE LEASING BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING TIANJIN BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING JIANGMEN BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING NINGBO BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING NANCHONG BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING NANNING BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING CHAOZHOU BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING SHENYANG AUTOMOBILE LEASING BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING LANZHOU BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING HAIZHU DISTRICT BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
GAC - SOFINCO FINANCE LEASING DALI BRANCH		Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
	GAC - SOFINCO FINANCE LEASING KUNMING BRANCH	Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
	GAC - SOFINCO FINANCE LEASING HAIKOU BRANCH	Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
	GAC - SOFINCO FINANCE LEASING MEIZHOU BRANCH	Équivalence	E3	Succursale	SFS	50,0	-	50,0	-
	GAC SOFINCO FINANCE LEASING	Équivalence	E3	Co-entreprise	SFS	50,0	-	50,0	-
	HUI JU DA 2022-01	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI JU DA 2022-02	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI JU DA 2023-1	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI JU DA 2023-2	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI JU RONG 2024-03	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI JU RONG 2024-04	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI JU RONG 2025-1	Équivalence	E2	Co-entreprise	SFS	50,0	-	50,0	-
	HUI JU RONG 2025-2	Équivalence	E2	Co-entreprise	SFS	50,0	-	50,0	-
	HUI JU RONG 2024-01	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI JU RONG 2024-02	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI JU TONG 2022-1	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HUI JU RONG 2023-1	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
Colombie									
	S3 CACEIS COLOMBIA S.A. SOCIEDAD FIDUCIARIA	Équivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	50,0	34,7
Corée du sud									
	Crédit Agricole CIB (Corée du Sud)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Credit Agricole Securities (Asia) Limited Seoul Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	NH-AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Équivalence	-	Entreprise associée	GEA	30,0	30,0	20,1	20,2
	UBAF (Corée du Sud)	Équivalence	-	Succursale	GC	47,0	47,0	46,0	46,0
	WOORI CARD 2022 I ASSET SECURITIZATION SPECIALTY CO LTD	Globale	S3	Entité structurée	GC	-	100,0	-	-
Danemark									
	CA AUTO FINANCE DANMARK A/S	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CREDIT AGRICOLE CIB DENMARK BRANCH	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	DRIVALIA LEASE DANMARK A/S	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Egypte									
	Crédit Agricole Egypt S.A.E.	Globale	-	Filiale	BPI	65,3	65,3	65,0	65,0
Emirats Arabes Unis									
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT DUBAI (OFF SHORE) BRANCH	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
	Crédit Agricole CIB (Abu Dhabi)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB (Dubai DIFC)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB (Dubai)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	INDOSUEZ SWITZERLAND DIFC BRANCH	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
Espagne									
	ABANCA GENERALES DE SEGUROS Y REASEGUROS	Globale	E1	Filiale	GEA	50,0	-	50,0	-
	A-BEST 20	Globale	S1	Entité structurée	SFS	-	100,0	-	100,0
	AMUNDI Iberia S.G.I.I.C S.A.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
	CA AUTO BANK S.P.A. SPANISH BRANCH	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA Indosuez Wealth (Europe) Spain Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	CACEIS BANK SPAIN, S.A.U.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	69,5
	CACEIS FUND ADMINISTRATION, SUCURSAL EN ESPANA	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	69,5



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
CACEIS FUND SERVICES SPAIN S.A.U.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	69,5	
Crédit Agricole CIB (Espagne)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
CRÉDIT AGRICOLE CONSUMER FINANCE SPAIN EFC	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Leasing & Factoring, Sucursal en Espana	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT SPAIN BRANCH	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	77,5	77,5	
DRIVALIA ESPANA S.L.U.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
DRIVALIA LEASE ESPANA S.A.U.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
JANUS RENEWABLES	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0	
LEASYS SPA, Spanish Branch	Équivalence	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0	
ORDESA SERVICIOS EMPRESARIALES	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	60,0	60,0	60,0	60,0	
Predica - Prévoyance Dialogue du Crédit Agricole	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
RENOVALIA TRAMONTANA	Juste Valeur	E1	Entreprise associée	GEA	40,0	-	40,0	-	
Sabadell Asset Management, S.A., S.G.I.I.C.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2	
Santander CACEIS Latam Holding 1,S.L	Équivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	50,0	34,7	
Santander CACEIS Latam Holding 2,S.L	Équivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	50,0	34,7	
TUNELS DE BARCELONA	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0	
VAUGIRARD AUTOVIA S.L.U.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
Vaugirard Infra S.L.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
VAUGIRARD RENOVABLES	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
Etats-Unis									
Amundi Asset Management US Inc	Globale	S2	Filiale	GEA	-	100,0	-	67,2	
Amundi Distributor US Inc	Globale	S2	Filiale	GEA	-	100,0	-	67,2	
Amundi Holdings US Inc	Globale	S2	Filiale	GEA	-	100,0	-	67,2	
Amundi US inc	Globale	S2	Filiale	GEA	-	100,0	-	67,2	
AMUNDI US INVESTMENT ADVISORS HOLDING LLC	Globale	E2	Filiale	GEA	100,0	-	66,9	-	
AMUNDI US INVESTMENT ADVISORS	Globale	E2	Filiale	GEA	100,0	-	66,9	-	
Atlantic Asset Securitization LLC	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-	
Crédit Agricole America Services Inc.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole CIB (New-York)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole Global Partners Inc.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole Leasing (USA) Corp.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole Securities (USA) Inc	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
CREDIT AGRICOLE SECURITIES (USA) INC. Branch Offices	Globale	E2/D1	Succursale	GC	100,0	-	97,8	-	
La Fayette Asset Securitization LLC	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-	
VICTORY CAPITAL HOLDINGS INC	Équivalence	E3	Entreprise associée	GEA	4,6	-	17,9	-	
Finlande									
AMUNDI ASSET MANAGEMENT FINLAND BRANCH	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2	
CA AUTO FINANCE DANMARK A/S, FINLAND BRANCH	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB (Finlande)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
DRIVALIA LEASE FINLAND OY	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
France									
ACAJOU	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2	
ACTICCIÀ VIE 3 ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	99,3	-	99,3	
ACTICCIÀ VIE 90 ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
ACTICCIA VIE 90 N2 ^{1,1}	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
ACTICCIA VIE 90 N3 C ^{1,1}	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
ACTICCIA VIE 90 N4 ^{1,1}	Globale	-	Entité structurée	GEA	99,9	99,8	99,9	99,8	
ACTICCIA VIE 90 N6 C ^{1,1}	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
ACTICCIA VIE N4 ^{1,1}	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	99,8	100,0	99,8	
ACTIONS 50 3DEC ^{1,1}	Globale	-	Entité structurée	GEA	99,6	99,5	99,6	99,5	
ADIMMO	Équivalence	S4	Co-entreprise	AHM	-	50,0	-	35,2	
ADL PARTICIPATIONS	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	24,5	24,5	24,5	24,5	
AGORA ACTION EURO ^{1,1}	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	50,5	-	50,5	
AGORA ACTION EURO(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	46,3	-	46,3	-	
AGRICOLE RIVAGE DETTE ^{1,1}	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
ALLIANZ-VOLTA ^{1,1}	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
ALTA VAI HOLDCO P	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
ALTAREA	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	24,6	24,4	24,6	24,4	
AM AC FR ISR PC 3D ^{1,1}	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	50,3	-	50,3	
AM DESE FIII DS3IMDI ^{1,1}	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
AM KBI AC MO ENPERIC ^{1,1}	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	99,2	-	99,2	
AM OBLI MD AC PM C ^{1,1}	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
AM.AC.EU.ISR-P-3D ^{1,1}	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	34,6	-	34,6	
AM.AC.MINER-P-3D ^{1,1}	Globale	-	Entité structurée	GEA	82,8	69,6	82,8	69,6	
AM.AC.USA ISR P 3D ^{1,1}	Globale	S3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	65,5	-	65,5	
AM.ACT.EMER-P-3D ^{1,1}	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	26,7	-	26,7	
AM.PRIV.EQ.MEGA.II A ^{1,1}	Globale	E1	Entité structurée	GEA	52,5	-	52,5	-	
AM.RDT PLUS -P-3D ^{1,1}	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	58,3	-	58,3	
AMD EQTY GRE IM ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	42,4	-	42,4	-	
AMIRAL GROWTH OPP A ^{1,1}	Globale	-	Entité structurée	GEA	51,1	51,1	51,1	51,1	
AMUN DELTA CAPI SANT ^{1,1}	Globale	-	Entité structurée	GEA	59,2	83,8	59,2	83,8	
AMUN ENERG VERT FIA ^{1,1}	Globale	-	Entité structurée	GEA	62,4	62,4	62,4	62,4	
AMUN.ACT.REST.P-C ^{1,1}	Globale	S3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	38,9	-	38,9	
AMUNDI	Globale	-	Filiale	GEA	67,1	67,4	66,9	67,2	
AMUNDI - KBI AQUA RESPONSABLE(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	85,1	-	85,1	-	
AMUNDI - KBI ACTIONS MONDE ENVIRONNEMENT(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée contrôlée	GEA	91,6	-	88,0	-	
AMUNDI ACTIONS OR ¹	Globale	E3	Entité structurée contrôlée	GEA	79,0	-	79,0	-	
AMUNDI ACTIONS OR P ¹	Globale	E1/S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	-	-	-	
AMUNDI DYNAMIQUE CLIMAT(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée contrôlée	GEA	98,7	-	98,7	-	
AMUNDI CREDIT GREEN BONDS(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée contrôlée	GEA	84,9	-	84,9	-	
AMUNDI EQUILIBRE CLIMAT(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	55,3	-	55,3	-	
AMUNDI HORIZON LONG TERME - PERI (C)	Globale	E1/S2	Entité structurée	GEA	-	-	-	-	
AMUNDI CREDIT GRE P ¹	Globale	E1/S2	Entité structurée	GEA	-	-	-	-	
AMUNDI IT SERVICES SNC	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2	
AMUNDI AC.FONC.PC 3D ^{1,1}	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	58,3	-	58,3	
AMUNDI ACTIONS FRANCE C 3DEC ^{1,1}	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	69,6	-	69,6	
AMUNDI AFD AV DURABL P1 FCP 3DEC ^{1,1}	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	69,6	-	69,6	



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
AMUNDI ALLOCATION C ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	99,9	100,0	99,9	
AMUNDI ASSET MANAGEMENT	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2	
AMUNDI CAA ABS CT ¹¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
AMUNDI CAP FU PERI C ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	99,2	-	99,2	
Amundi ESR	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2	
AMUNDI Finance	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2	
AMUNDI Finance Emissions	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2	
AMUNDI FLEURONS DES TERRITOIRES PART A PREDICA ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	60,5	-	60,5	
AMUNDI HORIZON 3D ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	66,9	66,9	66,9	66,9	
AMUNDI IMMO DURABLE ¹¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
AMUNDI Immobilier	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2	
AMUNDI India Holding	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2	
AMUNDI Intermédiation	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2	
AMUNDI KBI ACTION PC ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	88,5	-	88,5	
AMUNDI KBI ACTIONS C ¹¹	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	91,0	-	61,2	
AMUNDI KBI AQUA C ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	58,2	-	58,2	
AMUNDI OBLIG EURO C ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	57,3	-	57,3	
AMUNDI OBLIG MONDE - RESPONSABLE(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	87,4	-	87,4	-	
AMUNDI OBLIGATIONS EURO DURABLES(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	42,8	-	42,8	-	
AMUNDI PATRIMOINE C 3DEC ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	86,3	-	86,3	
AMUNDI PE Solution Alpha	Globale	-	Entité structurée	GEA	98,6	98,6	66,0	66,3	
AMUNDI Private Equity Funds	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2	
AMUNDI PULSACTIONS ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	53,9	54,6	53,9	54,6	
AMUNDI STRATEGIES ACTIONS EUROPE(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	82,5	-	82,5	-	
AMUNDI RENDEMENT PLUS SELECT ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	40,4	-	40,4	-	
AMUNDI TRANSM PAT C ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	98,4	98,4	98,4	98,4	
AMUNDI VALEURS DURAB ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	62,1	-	62,1	
AMUNDI VALEURS DURABLES(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	60,4	-	60,4	-	
AMUNDI VAUGIRARD DETTE IMMO II ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
AMUNDI Ventures	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2	
AMUNDI VIE(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	98,6	-	98,6	-	
AMUNDIOBLIGMONDEP ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	85,2	-	85,2	
ANATEC	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2	
Angle Neuf	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	95,6	95,6	
ARCAPARK SAS	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0	
ARTEMID ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
ATOUT EUROPE C FCP 3DEC ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	85,0	-	85,0	
ATOUT FRANCE C FCP 3DEC ¹¹	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	41,1	-	41,1	
ATOUT PREM S ACTIONS 3DEC ¹¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
ATOUT VERT HORIZON FCP 3 DEC ¹¹	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	32,9	-	32,9	
Auxifip	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
AXA EUR.SM.CAP E 3D ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	89,8	-	89,8	
B IMMOBILIER ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
B2 HOTEL INVEST (SPPICAV) ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	40,0	86,8	40,0	86,8	



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Bforbank S.A.	Equivalence	-	Entreprise associée	AHM	50,0	50,0	50,0	50,0	
BFT EQUITY PROTEC 44 ¹¹	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0	
BFT EQUITY PROTECT 44 ¹	Globale	E3	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	-	100,0	-	
BFT FR EMP ISR PERIC ¹¹	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	43,1	-	43,1	
BFT FRAN FUT-C SI.3D ¹¹	Globale	S3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	60,3	-	60,3	
BFT FRANCE EMPLOI ISR(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée contrôlée	GEA	73,3	-	73,3	-	
BFT FRANCE FUTUR ISR CLIMAT ¹	Globale	E3	Entité structurée contrôlée	GEA	40,9	-	40,9	-	
BFT INVESTMENT MANAGERS	Globale	S4	Filiale	GEA	-	100,0	-	67,2	
BFT opportunité ¹¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
BFT PAR VIA EQ EQ PC ¹¹	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	59,1	-	59,1	
BFT RENDEMENT 2027(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée contrôlée	GEA	72,1	-	72,1	-	
BFT RENDEMENT 2030 CLIMAT ¹	Globale	E3	Entité structurée contrôlée	GEA	48,9	-	48,9	-	
BFT RENDEMPT 2027 P C ¹	Globale	E1/S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	-	-	-	
BFT VALUE PREM OP CD ¹¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
BREEGA VENTURE I ¹	Globale	E1/S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	-	-	-	
CA AUTO BANK S.P.A FRENCH BRANCH	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
CA Consumer Finance	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
CA EDRAM OPPORTUNITES ¹¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
CA FINANCEMENT HABITAT SFH	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0	
CA Grands Crus	Globale	-	Filiale	AHM	77,9	77,9	77,9	77,9	
CA Indosuez	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
CA Indosuez Gestion	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
CA MASTER PATRIMOINE FCP 3DEC ¹¹	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	99,1	-	99,1	
CA VITA INFRASTRUCTURE CHOICE FIPS C.I.A. ¹¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
CA VITA PRIVATE DEBT CHOICE FIPS C.I.A ¹¹	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0	
CA VITA PRIVATE EQUITY CHOICE ¹¹	Globale	S3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0	
CAA 2013 COMPARTIMENT 5 A5 ¹¹	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0	
CAA 2013 FCPR B1 ¹¹	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0	
CAA 2013 FCPR C1 ¹¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	94,1	100,0	94,1	
CAA 2013 FCPR D1 ¹¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAA 2013-2 ¹¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAA 2013-3 ¹¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAA 2014 COMPARTIMENT 1 PART A1 ¹	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	90,8	-	90,8	
CAA 2014 INVESTISSEMENT PART A3 ¹¹	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0	
CAA 2015 COMPARTIMENT 1 ¹¹	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0	
CAA 2015 COMPARTIMENT 2 ¹¹	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0	
CAA 2016 ¹¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	91,4	100,0	91,4	
CAA ACTIONS MONDE(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	-	100,0	-	
CAA ACTIONS MONDES P ¹¹	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0	
CAA COMMERCE 2 ¹¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	73,5	100,0	73,5	
CAA INFRAS 2022 PT A ¹¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAA INFRAST 2021 A PREDICA ¹¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAA INFRASTRU.2020 A ¹¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAA INFRASTRUCTURE ¹¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	95,3	100,0	95,3	



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
CAA INFRASTRUCTURE 2017 ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAA INFRASTRUCTURE 2018 - COMPARTIMENT 1 ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAA INFRASTRUCTURE 2019 ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAA PE 20 COMP 1 A1 ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
CAA PR FII C1 A1 ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAA PRIV EQY 19 CF A ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
CAA PRIV.FINANC.COMP.2 A2 FIC ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	85,9	-	85,9	
CAA PRIVATE EQUITY 2017 ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	96,4	-	96,4	
CAA PRIVATE EQUITY 2017 BIS ¹¹	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	98,5	-	98,5	
CAA PRIVATE EQUITY 2017 FRANCE INVESTISSEMENT ¹¹	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0	
CAA PRIVATE EQUITY 2017 MEZZANINE ¹¹	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	89,1	-	89,1	
CAA PRIVATE EQUITY 2017 TER ¹¹	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0	
CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT 1 ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPARTIMENT FRANCE ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
CAA PRIVATE EQUITY 2018 - COMPART ¹¹	Globale	E3	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	-	100,0	-	
CAA PRIVATE EQUITY 2019 - COMP 1 ¹	Globale	E3	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	-	100,0	-	
CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT 1 ¹¹	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0	
CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT BIS ¹¹	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0	
CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT CF ¹¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-	
CAA PRIVATE EQUITY 2019 COMPARTIMENT TER ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
CAA PRIVATE EQUITY 2019- COMPARTIMENT BIS ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-	
CAA PRIVATE EQUITY 2020 COMP 1 ¹	Globale	E3	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	-	100,0	-	
CAA PRIVATE EQUITY 2021 COMPARTIMENT 1 ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-	
CAA PRIVATE EQUITY 2021 COMPARTIMENT BIS ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-	
CAA PRIVATE EQUITY 2021 COMPARTIMENT TER ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-	
CAA PRIVATE EQUITY 208 - COMPARTIMENT TER ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
CAA PV EQ2021 BIS A2 ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
CAA PV EQ2021 TER A3 ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
CAA PV EQ22 COMPI A1 ¹	Globale	E1	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-	
CAA PVT EQ 2021 A1 A1 ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
CAA SECONDAIRE IV ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAA SMART FINANCING PART CD ¹¹	Globale	E2	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-	
CAA SMART N 2 C ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAA SMART PART CD ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
CABINET ESPARGILLIERE	Équivalence	S4	Co-entreprise	AHM	-	50,0	-	35,2	
CACEIS Bank	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	69,5	
CACEIS Fund Administration	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	69,5	
CACEIS S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	69,5	100,0	69,5	
CACI NON VIE	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
CACI VIE	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
CADEISDA 2DEC ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	48,9	49,0	48,9	49,0	
CAIRS Assurance S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
Caisse régionale de Crédit Agricole mutuel de la Corse	Globale	-	Filiale	AHM	99,9	99,9	49,9	49,9	



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
CALIE Europe Succursale France	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
CALIFORNIA 09 ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	56,4	82,4	56,4	82,4	
CAP SANTE 3 PART A ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
CAREPTA R 2016 ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
Cariou Holding	Globale	-	Filiale	AHM	71,4	71,4	71,4	71,4	
CASSINI SAS	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	49,2	50,0	49,2	50,0	
CEDAR	Globale	-	Entité structurée	GEA	99,9	99,9	66,8	67,2	
CFM Indosuez Conseil en Investissement	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	67,5	67,5	
CFM Indosuez Conseil en Investissement, Succursale de	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	67,5	67,5	
CHORELIA N 9 PART C ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	89,4	89,8	89,4	89,8	
CHORELIA N2 PART C ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	87,1	87,3	87,1	87,3	
CHORELIA N3 PART C ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	85,5	85,7	85,5	85,7	
CHORELIA N4 PART C ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	88,2	88,2	88,2	88,2	
CHORELIA N5 PART C ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	75,9	76,4	75,9	76,4	
CHORELIA N6 PART C ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	80,2	80,2	80,2	80,2	
CHORELIA N7 C ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	86,8	87,0	86,8	87,0	
CHORELIA PART C ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	84,2	84,2	84,2	84,2	
Chorial Allocation	Globale	-	Entité structurée	GEA	99,9	100,0	66,8	67,2	
CLARIANE	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	26,0	26,0	26,0	26,0	
CNP ACP 10 FCP ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
COGENERATION FRANCE I ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	44,6	-	44,6	-	
Compagnie Française de l'Asie (CFA)	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
COMPARTIMENT DS3 - IMMOBILIER VAUGIRARD ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
COMPARTIMENT DS3 - VAUGIRARD ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
COTOIT	Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	35,2	
CPR AM	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2	
CPR AM PREDIQUANT 3(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-	
CPR AMBITION FR SI ¹	Globale	E1/S2	Entité structurée	GEA	-	-	-	-	
CPR AMBITION FRANCE(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	44,3	-	44,3	-	
CPR CROIS.REA.-P ¹¹	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	28,8	-	28,8	
CPR EUR.HI.DIV.P 3D ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	39,6	-	39,6	
CPR FOCUS INF.-P-3D ¹¹	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	26,4	-	26,4	
CPR GLO SILVER AGE P ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	96,6	-	96,6	
CPR GLOBAL ALLOCATION ISR(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	86,8	-	86,8	-	
CPR GLOBAL SILVER AGE(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	95,4	-	95,4	-	
CPR REF.ST.EP.R.0-100 FCP 3DEC ¹¹	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	33,2	-	33,2	
CPR REFLEX STRATEGIS 0-100 P 3D ¹¹	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
CPR RENAI.JAP.-P-3D ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	63,6	-	63,6	
CPR SILVER AGE P 3DEC ¹¹	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	55,9	-	55,9	
Crédit Agricole - Group Infrastructure Platform	Equivalence	-	Co-entreprise	AHM	57,7	57,7	53,8	53,8	
Crédit Agricole Agriculture	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Assurances (CAA)	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
CREDIT AGRICOLE ASSURANCES RETRAITE	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Assurances Solutions	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Crédit Agricole Capital Investissement et Finance (CACIF)	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole CIB Air Finance S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole CIB Financial Solutions	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	97,7	97,7	
Crédit Agricole CIB Global Banking	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole CIB S.A.	Globale	-	Filiale	GC	97,8	97,8	97,8	97,8	
Crédit Agricole CIB Transactions	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole Creditor Insurance (CACI)	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Home Loan SFH	Globale	-	Entité structurée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Immobilier	Équivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	50,0	50,0	
Crédit Agricole immobilier Corporate et Promotion	Équivalence	S4	Co-entreprise	AHM	-	50,0	-	50,0	
Crédit Agricole Immobilier Promotion	Équivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	50,0	50,0	
Crédit Agricole Immobilier Services	Équivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	35,2	
CREDIT AGRICOLE INDICIA (MAI 2025) 1	Globale	E1	Entité structurée	GEA	91,7	-	91,7	-	
CREDIT AGRICOLE INDICIA JANVIER 2025 C 11	Globale	E1	Entité structurée	GEA	93,5	-	93,5	-	
Crédit Agricole Leasing & Factoring	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
CREDIT AGRICOLE MOBILITY	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Payment Services	Globale	-	Filiale	AHM	50,2	50,2	50,1	50,1	
Crédit Agricole Public Sector SCF	Globale	-	Entité structurée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Régions Développement	Globale	-	Filiale	AHM	74,7	75,2	74,7	75,2	
Crédit Agricole Services Immobiliers	Équivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	35,2	
CREDIT AGRICOLE TRANSITIONS ET ENERGIES	Équivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	50,0	50,0	
Crédit Agricole S.A.	Mère	-	Mère	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Lyonnais Développement Économique (CLDE)	Globale	S5	Filiale	BPF	-	100,0	-	95,6	
DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT SUCCURSALE FRANCE	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	77,5	77,5	
DEGROOF PETERCAM FINANCE	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
DEGROOF PETERCAM WEALTH MANAGEMENT	Globale	S4	Filiale	GC	-	100,0	-	97,8	
Delfinances	Globale	-	Entité structurée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0	
DEMETR AIR TIME - 2024	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-	
DEMETR COMPARTIMENT JA 202	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-	
DEMETR COMPARTIMENT TS EU	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-	
DEMETR COMPARTIMENT DEMETR-EL OFF B/S-2024	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-	
DEMETR COMPARTIMENT GL-2023	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-	
Doumer Finance S.A.S.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
DRIVALIA FRANCE SAS	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
DRIVALIA LEASE FRANCE S.A.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
DS 2020(FMU) 1	Globale	E3	Entité structurée	GEA	63,7	-	63,7	-	
DS Campus 11	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
EFFITHERMIE FPCI 11	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
EIFFEL INFRAS VERT C 11	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	44,3	-	44,3	
EIFFEL INFRASTRUCTURES VERTES(FMU)	Globale	E3/S2	Entité structurée	GEA	-	-	-	-	
ELL HOLDCO SARL	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0	
ESTER FINANCE TECHNOLOGIES	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
EUROPEAN CDT SRI PC 11	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	44,0	-	44,0	
EUROWATT ENERGIE	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	75,0	75,0	75,0	75,0	



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
FCPR AMUNDI FLEURONS DES TERRITOIRES(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	59,5	-	59,5	-	-
FCI FCH JPMORGAN US EQUITY FOCUS	Globale	E3	Entité structurée	GEA	68,3	-	68,3	-	-
FCPR AMUNDI MEGATENDANCES III EVOLUTION ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	69,2	-	69,2	-	-
FCPR CAA 2013 ^{1,1}	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	-
FCPR CAA COMP TER PART A3 ^{1,1}	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	-
FCPR CAA COMPART BIS PART A2 ^{1,1}	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCPR CAA COMPARTIMENT 1 PART A1 ^{1,1}	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	-
FCPR CAA France croissance 2 A ^{1,1}	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCPR PREDICA 2007 A ^{1,1}	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	-
FCPR PREDICA 2007 C2 ^{1,1}	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	-
FCPR PREDICA 2008 A1 ^{1,1}	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	-
FCPR PREDICA 2008 A2 ^{1,1}	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	-
FCPR PREDICA 2008 A3 ^{1,1}	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	-
FCPR UI CAP AGRO ^{1,1}	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	-
FCT CA LEASING 2025-1	Globale	E2	Entité structurée	SFS	100,0	-	100,0	-	-
FCT BRIDGE(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-	-
FCT CAREPTA RE-2016-1(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-	-
FCT CREDIT AGRICOLE HABITAT 2025 (Compartiment Corse)	Globale	E2	Entité structurée contrôlée	AHM	100,0	-	100,0	-	-
FCT CREDIT HABITATIONS COMPARTIMENT LCL	Globale	D1	Entité structurée	BPF	100,0	100,0	95,6	95,6	-
FCT AMUNDI DETTE SENIOR INITIAVE IMPACT ¹	Globale	E1/S2	Entité structurée	GEA	-	-	-	-	-
FCT BRIDGE 2016-1 ^{1,1}	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	-
FCT CA LEASING 2023-1	Globale	S1	Entité structurée	SFS	-	100,0	-	100,0	-
FCT CAA – Compartiment 2017-1 ^{1,1}	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCT CAA COMPARTIMENT CESSION DES CREANCES LCL	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCT CREDIT AGRICOLE HABITAT 2024 (Compartiment Corse)	Globale	-	Entité structurée	BPF	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCT CAREPTA - COMPARTIMENT RE-2016-1 ^{1,1}	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	-
FCT Crédit Agricole Habitat 2020 Compartiment Corse	Globale	S1	Entité structurée	AHM	-	100,0	-	100,0	-
FCT Crédit Agricole Habitat 2022 Compartiment Corse	Globale	-	Entité structurée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCT ESTELLE FRANCE 2025	Équivalence	E2	Co-entreprise	SFS	50,0	-	50,0	-	-
FCT FFR	Globale	E2	Entité structurée	GC	100,0	-	-	-	-
FCT Crédit Conso 2025	Globale	E2	Entité structurée	BPF	100,0	-	95,6	-	-
FCT GINKGO AUTO LOANS 2022	Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCT GINKGO DEBT CONSO 2024-1	Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCT GINKGO MASTER REVOLVING LOANS	Globale	S1	Entité structurée	SFS	-	100,0	-	100,0	-
FCT GINKGO SALES FINANCE 2022-02	Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCT GINKGO SALES FINANCE 2023-01	Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FCT ODYSSEE	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-	-
FDC A1 PART P ^{1,1}	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	-
FDC A1 R ^{1,1}	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	-
FDC A1(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-	-
FDC T1 ^{1,1}	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	-
FEDERIS CORE EU CR 19 MM ^{1,1}	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	43,0	-	43,0	-
FIMO Courtage	Globale	-	Filiale	BPF	100,0	100,0	94,6	94,6	-
Finamur	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	-



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
Fininvest	Globale	-	Filiale	GC	98,4	98,4	96,2	96,2	
FIRECA	Globale	-	Filiale	AHM	51,0	51,0	51,0	51,0	
FIRST EAGLE AMUNDI SUSTAINABLE VALUE FD(FMU)	Globale	E3/S2	Entité structurée	GEA	-	-	-	-	
Fletirec	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
Foncaris	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0	
FONCIERE HYPERSUD	Juste Valeur	S1	Co-entreprise	GEA	-	51,4	-	51,4	
FONDS AV ECHUS FIA F ¹¹	Globale	E1	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-	
FPCI CAA SECONDAIRE V ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
FPCI Cogeneration France I ¹¹	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	85,0	-	85,0	
FR0000985046 LCL OBLIGATIONS INFLATION EUROPE ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	42,0	41,7	42,0	41,7	
FREECARS	Globale	-	Filiale	SFS	76,4	76,4	76,4	76,4	
FREY	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	19,8	19,8	19,8	19,8	
FREY RETAILVILLEBON ¹¹	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	47,5	47,5	47,5	47,5	
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	35,0	35,0	35,0	35,0	
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 2	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	48,0	48,0	48,0	48,0	
FUTURES ENERGIES INVESTISSEMENTS HOLDING 3	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	80,0	80,0	80,0	80,0	
GINKGO SALES FINANCE 2024-1	Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
Grands Crus Investissements (GCI)	Globale	-	Filiale	AHM	52,1	52,1	52,1	52,1	
GRD 13 [AMUNDI](FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-	
GRD 2(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-	
GRD 03 ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-	
GRD 14 ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-	
GRD 44 ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
GRD 44 N 6 PART P ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
GRD 44 N°2(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-	
GRD 44 N2 ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
GRD 44[FMU] ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-	
GRD 44 Num 6(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-	
GRD 7(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-	
GRD ACP OBLIG ADE ¹	Globale	E2/S2	Entité structurée	GEA	-	-	-	-	
GRD ACP OBLIG(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-	
GRD ACT.ZONE EURO ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD CAR 39 FCP ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD FCR 99 FCP ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
GRD GLOBAL DISRUPTIVE ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-	
GRD IFC 97 FCP ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD02 ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
GRD03 ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
GRD05 ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD07 ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
GRD08 ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD09 ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD11 ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
GRD13 ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
GRD14 ¹¹	Globale	\$2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
GRD17 ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
GRD18 ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
HASTINGS PATRIM AC ¹¹	Globale	\$3	Entité structurée	GEA	-	21,3	-	21,3	
HDP BUREAUX ¹¹	Globale	-	Filière	GEA	95,0	95,0	95,0	95,0	
HDP HOTEL ¹¹	Globale	-	Filière	GEA	95,0	95,0	95,0	95,0	
HDP LA HALLE BOCA ¹¹	Globale	-	Filière	GEA	95,0	95,0	95,0	95,0	
Héphaïstos Multidevises FCT	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-	
HOLDING EQUINOXE	Globale	E2	Filière	GEA	99,0	-	99,0	-	
HOLDING ATLAS	Globale	E2	Filière	GEA	99,0	-	99,0	-	
HOLDING EUROMARSEILLE	Globale	-	Filière	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
HOLDING SIRIUS	Globale	E2	Filière	GEA	85,0	-	85,0	-	
HORIES INVEST ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	61,4	52,3	61,4	52,3	
HYMNOS ISR(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	94,8	-	94,8	-	
HYMNOS P 3D ¹¹	Globale	\$2	Entité structurée	GEA	-	96,0	-	96,0	
IAA CROISSANCE INTERNATIONALE ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
Icade	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	18,9	18,9	18,9	18,9	
IDIA	Globale	-	Filière	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0	
IDIA DEVELOPPEMENT	Globale	\$5	Filière	AHM	-	100,0	-	100,0	
IDIA PARTICIPATIONS	Globale	-	Filière	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0	
IDINVEST SEC FD IV A ¹¹	Globale	\$3	Entité structurée	GEA	-	70,0	-	70,0	
IMEFA 165 ¹¹	Globale	E1	Filière	GEA	100,0	-	100,0	-	
IMEFA 177 ¹¹	Globale	-	Filière	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
IMEFA 178 ¹¹	Globale	-	Filière	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
IMEFA 179 ¹¹	Globale	-	Filière	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
IMEFA 199 ¹¹	Globale	E1	Filière	GEA	100,0	-	100,0	-	
IMEFA CENT QUATRE VINGT SEPT ¹¹	Globale	-	Filière	GEA	65,2	65,2	65,2	65,2	
IMEFA CENT SOIXANTE TROIS ¹¹	Globale	-	Filière	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
IMPACT GREEN BONDS M ¹¹	Globale	\$3	Entité structurée	GEA	-	90,8	-	90,8	
INDO ALLOC MANDAT C ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	94,9	-	94,9	
INDOS.EURO.PAT.PD 3D ¹¹	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	36,6	-	36,6	
INDOSUEZ ALLOCATION ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
INDOSUEZ ALLOCATION MANDAT(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	93,4	-	93,4	-	
INDOSUEZ CAP EMERG.M ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	71,3	-	71,3	
INDOSUEZ CAP EMERGENTS(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	75,4	-	75,4	-	
INDOSUEZ FUNDS - AMERICA SMALL & MIDCAPS ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	45,3	-	45,3	-	
INDOSUEZ OBJ TERRE M ¹	Globale	E1/S2	Entité structurée	GEA	-	-	-	-	
INDOSUEZ OBJECTIF TERRE(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	57,1	-	57,1	-	
INFRA FOCH TOPCO	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	49,2	49,2	49,2	49,2	
INNERGEX FRANCE	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	30,0	30,0	30,0	30,0	
Interfimo	Globale	-	Filière	BPF	99,0	99,0	94,6	94,6	
INVEST RESP S3 3D ¹¹	Globale	\$2	Entité structurée	GEA	-	55,3	-	55,3	
IRIS HOLDING FRANCE	Globale	-	Filière	GEA	80,1	80,1	80,1	80,1	
Issy Pont ¹¹	Globale	-	Filière	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
L&E Services	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
LCL	Globale	-	Filiale	BPF	95,6	95,6	95,6	95,6	
LCL AC.DEV.DU.EURO ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	76,9	77,6	76,9	77,6	
LCL AC.EMERGENTS 3D ¹¹	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	29,3	-	29,3	
LCL AC.MDE HS EU.3D ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	50,2	50,2	50,2	50,2	
LCL ACT RES NATUREL ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	56,6	55,6	56,6	55,6	
LCL ACT.E-U ISR 3D ¹¹	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	33,2	-	33,2	
LCL ACT.OR MONDE ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	64,6	63,3	64,6	63,3	
LCL ACT.US.A ISR 3D ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	79,4	84,2	79,4	84,2	
LCL ACTIONS EURO FUT ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	43,2	-	43,2	
LCL ACTIONS EURO ODD ISR ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	53,5	-	53,5	-	
LCL ACTIONS MONDE FCP 3 DEC ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	49,5	46,5	49,5	46,5	
LCL ALLOCATION DYNAMIQUE 3D FCP ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	95,8	-	95,8	
LCL AUTOCALL VIE (SEPT 2024) ¹¹	Globale	E1	Entité structurée	GEA	98,3	-	98,3	-	
LCL COM CARB STRA P ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	95,5	-	95,5	
LCL COMP CB AC MD P ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	57,2	-	57,2	
LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS MONDE(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	62,5	-	62,5	-	
LCL COMPENSATION CARBONE MULTI STRATEGIE(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	96,7	-	96,7	-	
LCL COMPENSATION CARBONE ACTIONS EURO ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	67,3	-	67,3	-	
LCL DEVELOPPEMENT.PME C ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	64,7	65,6	64,7	65,6	
LCL ECHUS - GAMMA C ¹	Globale	S2/E1	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
LCL ECHUS - PHI ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
LCL Emissions	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2	
LCL FLEX 30 ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	69,1	68,5	69,1	68,5	
LCL INVEST.EQ C ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	95,4	95,3	95,4	95,3	
LCL INVEST.PRUD.3D ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	94,1	-	94,1	
LCL INVESTISSEMENT DYNAMIQUE(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	95,2	-	95,2	-	
LCL INVESTISSEMENT PRUDENT(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	91,3	-	91,3	-	
LCL MGEST FL0-100 ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	89,3	-	89,3	
LCL OBL.CREDIT EURO ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	87,2	88,0	87,2	88,0	
GIGA DYNAMO HOLDINGS	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	45,0	45,0	45,0	45,0	
LCL TRIPLE HORIZON AV (SEPT 2024) ¹¹	Globale	E1	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-	
LEASYS France S.A.S	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0	
LEASYS SAS	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0	
LF PRE ZCP 12 99 LIB ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
LINXO	Globale	S4	Filiale	AHM	-	100,0	-	50,4	
LINXO GROUP	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	50,1	50,4	
Lixxbail	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
Lixxcourtage	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
LMA SA	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-	
Londres Croissance C16	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2	
LOTUS LCR	Globale	E2	Entité structurée	GEA	100,0	-	66,9	-	
M.D.F.89 FCP ¹¹	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
MEILLEURIMMO FIA A ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	67,0	56,4	67,0	56,4	



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
MEILLEURTAUX HORIZON ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	43,5	42,6	43,5	42,6	
MID INFRA SLP ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
MIDCAP ADVISORS (EX SODICA)	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
Molinier Finances	Globale	S1	Filiale	GC	-	100,0	-	96,0	
CREDIT AGRICOLE IMMOBILIER PROPERTY MANAGEMENT	Équivalence	D1	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	50,0	50,0	
NORMANDIE SEINE IMMOBILIER	Équivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	35,2	
NOVAXIA VISTA A ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	48,4	48,4	48,4	48,4	
OA EURO AGGREGATE BOND ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
OACET 2DEC ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	99,6	-	99,6	
OBJECTIF DYNAMISME FCP ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	95,7	97,2	95,7	97,2	
OBJECTIF LONG TERME FCP ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
OBJECTIF MEDIAN FCP ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
OBJECTIF PRUDENCE FCP ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	94,7	90,7	94,7	90,7	
OBLIG IG EUROPE 2 FCP. ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	58,3	59,9	58,3	59,9	
OLINN FINANCE	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
OLINN IT	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
OLINN SAS	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
OLINN SERVICES	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
OPCI CAA CROSSROADS	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
OPCI Camp Invest	Globale	-	Entité structurée	GEA	80,1	80,1	80,1	80,1	
OPCI ECO CAMPUS SPPICAV	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
OPCI GHD SPPICAV PROFESSIONNELLE ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	90,0	90,0	90,0	90,0	
OPCI Immanens	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2	
OPCI Immo Emissions	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2	
OPCI Iris Invest 2010	Globale	-	Entité structurée	GEA	80,1	80,1	80,1	80,1	
OPCI MASSY BUREAUX	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
OPCI Messidor	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
OPCIMMO LCL SPPICAV 5DEC ¹¹	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	99,6	-	99,6	
OPCIMMO PREM SPPICAV 5DEC ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	98,1	-	98,1	
OPCIMMO(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	88,3	-	88,3	-	
OXLIN	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	50,1	50,4	
Pacific EUR FCC	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-	
Pacific IT FCT	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-	
Pacific USD FCT	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-	
Pacifica	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
PATRIMOINE ET COMMERCE	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	19,4	20,2	19,4	20,2	
PED EUROPE	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
POINCARE(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	71,8	-	71,8	-	
PORT.METAUX PREC.A-C ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	93,6	-	93,6	
Predica	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predica 2005 FCPR A ¹¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predica 2006 FCPR A ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
Predica 2006-2007 FCPR ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREDICA 2010 A1 ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
PREDICA 2010 A2 ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREDICA 2010 A3 ¹¹	Globale	\$2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
PREDICA ENERGIES DURABLES	Globale	-	Filiale	GEA	60,0	60,0	60,0	60,0	
Predica OPCI Bureau	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predica OPCI Commerces	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predica OPCI Habitation	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREDICA SECONDAIRES III ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
Predicant A1 FCP ¹¹	Globale	\$2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
Predicant A3 FCP ¹¹	Globale	\$2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
PREDIPARK	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREDIQUANT A1 ¹¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-	
Prediquant opportunité ¹¹	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	100,0	-	100,0	
PREDIQUANT OPPORTUNITES ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-	
PREDIQUANT PREMIUM ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
PREDIQUANT PREMIUM(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-	
PREDIWATT	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
PREDURBA SAS	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
QUADRICA	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0	
RAMSAY – GENERALE DE SANTE	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	39,8	39,8	39,8	39,8	
RAVIE FCP 5DEC ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	58,2	100,0	58,2	100,0	
RED CEDAR	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2	
RETAH PART C ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	93,8	100,0	93,8	100,0	
RSD 2006 FCP 3DEC ¹¹	Globale	\$2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
RUE DU BAC (SCI) ¹¹	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0	
S.A.S. Evergreen Montrouge	Globale	-	Entité structurée contrôlée	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0	
SA RESICO	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SAS COMMERCES 2	Globale	-	Filiale	GEA	99,9	99,9	99,9	99,9	
SAS CRISTAL	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	46,0	46,0	46,0	46,0	
SAS DEFENSE CB3	Juste Valeur	S3	Co-entreprise	GEA	-	25,0	-	25,0	
SAS HOLDO IRIS DAHLIA	Globale	E3	Filiale	GEA	80,0	-	80,0	-	
SAS PREDI-RUNGIS	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SAS SQUARE HABITAT PROVENCE COTE D'AZUR	Équivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	35,2	
SC CAA EURO SELECT ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SC Y IMMO PART B ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	68,1	68,1	68,1	68,1	
SCI 1 TERRASSE BELLINI ¹¹	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	33,3	33,3	33,3	33,3	
SCI 103 GRENELLE ¹¹	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	49,0	49,0	49,0	49,0	
SCI 11 PLACE DE L'EUROPE ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI ACADEMIE MONTROUGE ¹¹	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0	
SCI BMEDIC HABITATION ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	99,0	99,0	99,0	99,0	
SCI CAMPUS MEDICIS ST DENIS ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	70,0	70,0	70,0	70,0	
SCI CAMPUS RIMBAUD ST DENIS ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	70,0	70,0	70,0	70,0	
SCI CARPE DIEM ¹¹	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0	
SCI D2 CAM	Équivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	50,0	50,0	
SCI DAHLIA ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	80,0	80,0	80,0	80,0	



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
SCI EUROMARSEILLE 1	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0	
SCI EUROMARSEILLE 2	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0	
SCI FEDERALE PEREIRE VICTOIRE ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	99,0	99,0	99,0	99,0	
SCI FEDERALE VILLIERS ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI FEDERIMMO ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI FEDERLOG ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	99,9	99,9	99,9	99,9	
SCI FEDERLONDRES ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI FEDERPIERRE ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI FONDIS ¹¹	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0	
SCI GRENIER VELLEF ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI HEART OF LA DEFENSE ¹¹	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	33,3	36,6	33,3	36,6	
SCI Holding Dahlia ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI ILOT 13 ¹¹	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0	
SCI IMEFA 001 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 002 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 003 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 005 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 006 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 008 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 009 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 010 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 012 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 016 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 017 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 018 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 020 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 022 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 032 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 033 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 035 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 036 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 037 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 038 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 039 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 042 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 043 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 044 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 047 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 048 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 051 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 052 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SCI IMEFA 054 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
SCI IMEFA 057 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 058 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 060 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 061 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 062 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 063 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 064 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 068 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 069 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 072 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 073 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 074 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 076 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 077 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 078 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 079 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 080 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 081 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 082 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 083 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 084 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 085 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 089 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 091 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 092 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 096 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 100 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 101 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 102 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 103 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 104 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 105 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 108 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 109 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 113 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 115 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 116 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 117 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 118 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 120 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 121 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 122 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
SCI IMEFA 123 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
	SCI IMEFA 126 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 128 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 129 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 131 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 140 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 148 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 149 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 150 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 155 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 158 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 159 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 164 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 169 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 170 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 171 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 172 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 173 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 174 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 175 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI IMEFA 176 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI LE VILLAGE VICTOR HUGO ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI LINASENS ¹¹	Globale	S2	Entité structurée ¹¹	GEA	-	60,3	-	60,3
	SCI LINASENS(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée ¹¹	GEA	58,2	-	58,2	-
	SCI LYON TONY GARNIER ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	90,0	90,0	90,0	90,0
	SCI MEDI BUREAUX ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	99,8	99,8	99,8	99,8
	SCI NEW VELIZY ¹¹	Globale	E1	Filiale	GEA	99,6	-	99,6	-
	SCI PACIFICA HUGO ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI Paul Cézanne ¹¹	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	49,0	49,0	49,0	49,0
	SCI PM IMMO TREND ¹¹	Globale	S2	Entité structurée ¹¹	GEA	-	66,2	-	66,2
	SCI PORTE DES LILAS - FRERES FLAVIEN ¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI PRIM IM TR B ¹¹	Globale	S2	Entité structurée ¹¹	GEA	-	53,4	-	53,4
	SCI Quentyvel	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI TANGRAM ¹¹	Globale	S2	Entité structurée ¹¹	GEA	-	94,0	-	94,0
	SCI VALHUBERT ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI VAUGIRARD 36-44 ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SCI VICQ D'AZIR VELLEFAUX ¹¹	Globale	-	Entité structurée ¹¹	GEA	100,0	78,9	100,0	78,9
	SCI VILLEURBANNE LA SOIE ILOT H ¹¹	Globale	-	Filiale	GEA	90,0	90,0	90,0	90,0
	SCI WAGRAM 22/30 ¹¹	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0
	SCPI LFP MULTIMMO ¹¹	Globale	S3	Entité structurée ¹¹	GEA	-	29,2	-	29,2
	SECT EU CLIM 0124 C ¹¹	Globale	-	Entité structurée ¹¹	GEA	85,5	85,6	85,5	85,6
	SEL EUR CLI SEP 22 C ¹¹	Globale	S2	Entité structurée ¹¹	GEA	-	90,0	-	90,0
	SEL EUR CLIM 01 23C ¹¹	Globale	S2	Entité structurée ¹¹	GEA	-	78,3	-	78,3
	SEL FR ENV MAI 2022 ¹¹	Globale	-	Entité structurée ¹¹	GEA	80,3	80,3	80,3	80,3
	SEL FR ENV MAI 2023 ¹¹	Globale	-	Entité structurée ¹¹	GEA	84,3	84,0	84,3	84,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
SELE FR ENV JAN 23 C ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	76,1	76,2	76,1	76,2	
SELEC FR ENV 0922 C ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	81,6	81,7	81,6	81,7	
SELEC FRA ENV S 23 C ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	77,7	77,8	77,7	77,8	
SELECT FRA ENV ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	83,8	83,8	83,8	83,8	
SELECTION FRANCE ENVIRONNEMENT (JANVIER 2022) ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	88,5	88,6	88,5	88,6	
SEMMARIS	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	37,9	37,9	37,9	37,9	
SH PREDICA ENERGIES DURABLES SAS	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SNGI	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
Société d'Epargne Foncière Agricole (SEFA)	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0	
Société Générale Gestion (S2G)	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2	
Sofinco Participations	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
SOLIDARITE AMUNDI P ¹¹	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	80,4	-	80,4	
SOLIDARITE INITIATIS SANTE ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	77,7	-	77,7	
SOLIDARITE(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	71,4	-	71,4	-	
Spirica	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
SQUARE HABITAT ALPES PROVENCE	Équivalence	S4	Co-entreprise	AHM	-	50,0	-	35,2	
SQUARE HABITAT ALSACE VOSGES	Équivalence	S4	Co-entreprise	AHM	-	50,0	-	35,2	
SQUARE HABITAT CABINET LIEUTAUD	Équivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	35,2	
SQUARE HABITAT CENTRE FRANCE	Équivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	35,2	
SQUARE HABITAT CENTRE OUEST	Équivalence	S4	Co-entreprise	AHM	-	50,0	-	35,2	
SQUARE HABITAT FRANCHE-COMTE	Équivalence	S4	Co-entreprise	AHM	-	50,0	-	35,2	
SQUARE HABITAT HAUTES ALPES	Équivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	35,2	
SQUARE HABITAT LANGUEDOC	Équivalence	S4	Co-entreprise	AHM	-	50,0	-	35,2	
SQUARE HABITAT TOULOUSE 31	Équivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	35,2	
SQUARE HABITAT VAUCLUSE	Équivalence	-	Co-entreprise	AHM	50,0	50,0	35,2	35,2	
Ste Européenne de Développement d'Assurances	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
Ste Européenne de Développement du Financement	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
SUDECO	Équivalence	S4	Co-entreprise	AHM	-	50,0	-	50,0	
TANGRAM(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	89,9	-	89,9	-	
TCB	Globale	-	Filiale	GC	99,1	99,1	96,1	96,1	
TOUR MERLE (SCI) ¹¹	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0	
Triple P FCC	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	-	-	
UBAF	Équivalence	-	Co-entreprise	GC	47,0	47,0	46,0	46,0	
Ucafleet	Équivalence	-	Entreprise associée	SFS	35,0	35,0	35,0	35,0	
UI CAP SANTE 2 ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
Unifergie	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
UNIGEST SECON V WRLD ¹	Globale	E1/S2	Entité structurée	GEA	-	-	-	-	
UNIGATION SECONDARY V FPCI EUROPE(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	72,4	-	72,4	-	
Uni-medias	Globale	-	Filiale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0	
UNIPIERRE ASSURANCE (SCPI) ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
UPTEVIA	Équivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	50,0	34,8	
VAUGIRARD FACTORY	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
VAUGIRARD GRIMSBY	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
VAUGIRARD LONGUEUIL	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
	VAUGIRARD PROXI	Globale	E2	Filiale	GEA	100,0	-	100,0	-
	VENDOME INV.FCP 3DEC ¹¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	88,9	-	88,9
	VENDOME INVESTISSEMENT(FMU) ¹	Globale	E3	Entité structurée	GEA	90,4	-	90,4	-
	VENDOME SELECTION EURO(FMU)	Globale	E3/S2	Entité structurée	GEA	-	-	-	-
	WATEA	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	30,0	30,0	30,0	30,0
Grèce									
	CA AUTO BANK GMBH HELLENIC BRANCH	Globale	S4	Succursale	SFS	-	100,0	-	100,0
	CA AUTO BANK S.P.A. HELLENIC BRANCH	Globale	E2	Succursale	SFS	100,0	-	100,0	-
	CA AUTO INSURANCE HELLAS S.A.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Life	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	DRIVALIA LEASE HELLAS SM S.A.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Guernesey									
	Crédit Agricole CIB Finance (Guernesey) Ltd.	Globale	-	Entité structurée	GC	99,9	99,9	97,7	97,7
Hong Kong									
	AMUNDI Hong Kong Ltd.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
	CA Indosuez (Suisse) S.A. Hong Kong Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB (Hong-Kong)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Credit Agricole Securities (Asia) Limited Hong Kong	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
Hongrie									
	Amundi Investment Fund Management Private Limited	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
Inde									
	Crédit Agricole CIB (Inde)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB Services Private Ltd.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	CRÉDIT AGRICOLE CORPORATE & INVESTMENT BANK IFSC BANKING UNIT	Globale	E2	Succursale	GC	100,0	-	97,8	-
	SBI FUNDS MANAGEMENT LTD	Équivalence	-	Entreprise associée	GEA	36,3	36,4	24,3	24,5
Irlande									
	Amundi Intermédiation Dublin Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
	Amundi Ireland Ltd	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
	CA AUTO BANK S.P.A IRISH BRANCH	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA AUTO REINSURANCE DAC	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CACEIS Bank, Ireland Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	69,5
	CACEIS Ireland Limited	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	69,5
	CACI LIFE LIMITED	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CACI NON LIFE LIMITED	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CACI Reinsurance Ltd.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CORSAIR 1.52% 25/10/38 ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CORSAIR 1.5255% 25/04/35 ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CORSAIRE FINANCE IRELAND 0.83% 25-10-38 ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CORSAIRE FINANCE IRELAND 1.24 % 25-10-38 ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CORSAIRE FINANCE IRELANDE 0.7% 25-10-38 ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	DRIVALIA LEASE IRELAND LIMITED	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	EFL LEASE ABS 2021-I DESIGNATED ACTIVITY COMPANY	Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	EFL LEASE ABS 2024-I DESIGNATED ACTIVITY COMPANY	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
	FIXED INCOME DERIVATIVES - STRUCTURED FUND PLC	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	KBI Global Investors (North America) Limited	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
	KBI Global Investors Limited	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
	KBI GLOBAL SUSTN INFR-DEUR ¹¹	Globale	S3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	28,7	-	28,7
	PREMIUM GR 0% 28	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREMIUM GREEN 0.508% 25-10-38	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREMIUM GREEN 0.63% 25-10-38	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREMIUM GREEN 1.24% 25/04/35	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREMIUM GREEN 1.531% 25-04-35	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREMIUM GREEN 1.55% 25-07-40	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREMIUM GREEN 4.72% 12-250927	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREMIUM GREEN PLC 1.095% 25-10-38	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PREMIUM GREEN TV2027	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Space Holding (Ireland) Limited	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Italie									
	A-BEST 22	Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	A-BEST 24	Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	A-BEST 25	Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Agos	Globale	-	Filiale	SFS	61,0	61,0	61,0	61,0
	AGOS RENTING S.R.L	Globale	E1	Co-entreprise	SFS	100,0	-	61,0	-
	AMUNDI Real Estate Italia SGR S.p.A.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
	AMUNDI SGR S.p.A.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
	ANI NET Z AZI ¹¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	45,4	67,6	45,4	67,6
	ANIMA-AMERICA F ¹¹	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	41,5	-	41,5
	BANCO BPM	Équivalence	E1	Entreprise associée	AHM	20,1	-	19,8	-
	BANCO BPM ASSICURAZIONI	Globale	E3/S4	Filiale	GEA	-	-	-	-
	CA Assicurazioni	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA AUTO BANK	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA Indosuez Wealth (Europe) Italy Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	CACEIS Bank, Italy Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	69,5
	CACI DANNI	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CACI VITA	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	CENTRAL SICAF	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	24,5	24,5	24,5	24,5
	CLICKAR SRL	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	Crédit Agricole CIB (Italie)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole Group Solutions	Globale	-	Filiale	BPI	100,0	100,0	78,0	78,0
	Crédit Agricole Italia	Globale	-	Filiale	BPI	78,1	78,1	78,1	78,1
	Crédit Agricole Leasing Italia	Globale	-	Filiale	BPI	100,0	100,0	81,4	81,4
	Crédit Agricole Vita S.p.A.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	DRIVALIA SPA	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT ITALY BRANCH	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	77,5	77,5
	EDISON RENEWABLES	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	49,0	49,0	49,0	49,0
	EF SOLARE ITALIA	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	30,0	30,0	30,0	30,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
CREDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING S.A. - SUCCURSALE	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
FRA K2 AT RI PR UC-EBAEURH1 ¹	Globale	S3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	68,4	-	68,4	
ITALIAN ENERGIES INVESTMENTS HOLDINGS	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	80,0	80,0	80,0	80,0	
ItalAsset Finance SRL	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
LABIRS ONE S.R.L.	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0	
LEASYS ITALIA SPA	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0	
Nexus 1	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	96,9	96,9	96,9	96,9	
OLINN ITALIA	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
PIUVERA ASSICURAZIONI	Globale	E3	Filiale	GEA	65,0	-	65,0	-	
PIUVERA PROTEZIONE	Globale	E3	Filiale	GEA	100,0	-	65,0	-	
SUNRISE SPV 20 SRL	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0	
SUNRISE SPV 30 SRL	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0	
SUNRISE SPV 40 SRL	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0	
SUNRISE SPV 50 SRL	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0	
SUNRISE SPV 96 SRL	Globale	E2	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	-	61,0	-	
SUNRISE SPV 97 SRL	Globale	E2	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	-	61,0	-	
SUNRISE SPV Z60 Srl	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0	
SUNRISE SPV Z70 Srl	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0	
SUNRISE SPV Z80 Srl	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0	
SUNRISE SPV Z90 Srl	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0	
SUNRISE SPV 92 SRL	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0	
SUNRISE SPV 93 SRL	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0	
SUNRISE SPV 94 SRL	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0	
SUNRISE SPV Z95 SRL	Globale	-	Entité structurée contrôlée	SFS	100,0	100,0	61,0	61,0	
VAUGIRARD ITALIA	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
VAUGIRARD PUGLIA	Globale	E2	Filiale	GEA	100,0	-	100,0	-	
VAUGIRARD SOLARE	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
WHYSOL RENEWABLES	Juste Valeur	E3	Entreprise associée	GEA	19,4	-	19,4	-	
Japan									
AMUNDI Japan	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2	
Crédit Agricole CIB (Japon)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole Life Insurance Company Japan Ltd.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
Crédit Agricole Securities Asia BV (Tokyo)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
DAIWA iFREE FOREING BOND INDEX ¹	Globale	E1/S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	-	-	-	
UBAF (Japon)	Équivalence	-	Succursale	GC	47,0	47,0	46,0	46,0	
Jersey									
CACEIS FUND ADMINISTRATION JERSEY (C) LIMITED	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	69,5	
Luxembourg									
5904 A2EURC ¹	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	42,6	-	42,6	
5909 A2EURC ¹	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	55,8	-	55,8	
7653 AEURC ¹	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	52,9	-	52,9	
9522 A2EURC ¹	Globale	S3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	71,8	-	71,8	



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
9522A6EURC ¹	Globale	\$2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
95368A3 ¹	Globale	\$2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	98,9	-	98,9	
A FD EQ E CON AE(C) ¹	Globale	\$2	Entité structurée	GEA	-	52,5	-	52,5	
AF INDEX EQ USA A4E ¹	Globale	\$3	Entité structurée	GEA	-	75,4	-	75,4	
AIJPMGBIGOAH ¹	Globale	\$3	Entité structurée contrôlée	GEA	-	75,5	-	75,5	
ALITALUXCO	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	50,0	50,0	50,0	50,0	
AMF EMERGING MKT EQUITY ESG IMPROVERS	Globale	E3	Entité structurée contrôlée	GEA	98,5	-	98,5	-	
AMUN NEW SIL RO AEC ¹	Globale	\$2	Entité structurée	GEA	-	71,5	-	71,5	
AMUNDI DS IV VAUGIRA ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0	
AMUNDI FUNDS ABSOLUTE RETURN MULTI-STRAT ¹	Globale	\$2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
AMUNDI FUNDS NEW SILK ROAD	Globale	E3	Entité structurée	GEA	86,0	-	86,0	-	
AMUNDI FUNDS PIONEER STRATEGIC INCOME ¹	Globale	\$2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
AMUNDI GLOBAL SERVICING	Globale	\$1	Filiale	GEA	-	100,0	-	67,2	
Amundi Luxembourg SA	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2	
AMUNDI PIO INC OPPS-M2 EUR C ¹	Globale	\$2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	72,3	-	72,3	
ARCHM.-IN.DE.PL.III ¹	Globale	\$2	Entité structurée	GEA	-	100,0	-	100,0	
ARCHMORE INFRASTRU DEBT PLATFORM SCA SIF	Globale	E3	Entité structurée	GEA	100,0	-	100,0	-	
BA-FII EUR EQ O-GEUR ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	43,3	47,1	43,3	47,1	
BANQUE DEGROOF PETERCAM LUXEMBOURG SA	Globale	\$4	Filiale	GC	-	100,0	-	77,5	
BRIDGE EU 20 SR LIB ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	90,3	100,0	90,3	100,0	
CA Indosuez Wealth (Asset Management)	Globale	\$4	Filiale	GC	-	100,0	-	97,8	
CA Indosuez Wealth (Europe)	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
CACEIS Bank, Luxembourg Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	69,5	
CAVOUR AERO SA	Juste Valeur	\$2	Entreprise associée	GEA	-	40,0	-	40,0	
COMPAGNIE FINANCIERE TALER S.A	Globale	E3/S4	Filiale	GC	-	-	-	-	
CPR INV MEGATRENDS R EUR-ACC ¹	Globale	\$3	Entité structurée	GEA	-	28,7	-	28,7	
Crédit Agricole CIB Finance Luxembourg S.A.	Globale	-	Entité structurée	GC	100,0	100,0	97,8	97,8	
Crédit Agricole Life Insurance Europe	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	99,9	99,9	
CYCLOPE INVESTISSEMENTS OPPORTUNITIES	Globale	E3	Entité structurée	GEA	50,3	-	50,3	-	
CYCLOPE INVESTMENT SICAV-FIS OPPORTUNITIES A EUR C ¹	Globale	E1/S2	Entité structurée	GEA	-	-	-	-	
DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT LUX BRANCH	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	77,5	77,5	
CA INDOSUEZ FUND SOLUTIONS	Globale	D1	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	77,5	
EUROPEAN MARKETING GROUP	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0	
EUROPEAN MOTORWAY INVESTMENTS	Juste Valeur	\$2	Co-entreprise	GEA	-	60,0	-	60,0	
FCH BLBY INVST GD EU A-ZCEUR ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	56,9	42,0	56,9	42,0	
FCH BLUEBAY INVESTMENT GRADE EURO BD ESG	Globale	E1	Entité structurée	GEA	47,6	-	47,6	-	
FCH JNS HEN HON ERO CT-ZCEUR ¹	Globale	-	Entité structurée	GEA	60,5	44,5	60,5	44,5	
FCH JPM EMER MK ¹	Globale	\$2	Entité structurée	GEA	-	62,4	-	62,4	
FCH JPMORGAN EMERGING MKT INVES GRD BD	Globale	E3	Entité structurée	GEA	54,1	-	54,1	-	
FEAMUNDISVFAEC ¹	Globale	\$2	Entité structurée	GEA	-	77,6	-	77,6	
FIDELITY ACT STRAT WORLD EQUITY FUND	Globale	E1	Entité structurée	GEA	56,4	-	56,4	-	
Fund Channel	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	77,9	68,0	
IMMOBILIÈRE CRISTAL LUXEMBOURG SA	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	77,5	



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
	INDFGBEUR2026P ¹	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	31,0	-	31,0
	INDDNAOSA ¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	87,6	-	87,6
	INDOFIIFLEXEG ¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	45,7	-	45,7
	INDO-GBL TR-PE ¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	37,9	-	37,9
	INDOSUEZ AMERICA SMALL MID CAPS PE CAPI ¹	Globale	E1/S2	Entité structurée	GEA	-	-	-	-
	INDOSUEZ FUNDS - FII FLEXIBLE EURO	Globale	E3	Entité structurée contrôlée	GEA	46,7	-	46,7	-
	INDOSUEZ FUNDS GLOBAL TRENDS	Globale	E3	Entité structurée contrôlée	GEA	44,8	-	44,8	-
	INDOSUEZ FUNDS IMPACT ¹	Globale	S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	84,3	-	84,3
	INDOSUEZ FUNDS NAOS	Globale	E3	Entité structurée contrôlée	GEA	87,8	-	87,8	-
	INDOSUEZ FUNDS IMPACT	Globale	E3	Entité structurée contrôlée	GEA	73,8	-	73,8	-
	Investor Service House S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	69,5
	JPM GLOBAL FOCUS-CEHA ¹	Globale	E1/S2	Entité structurée contrôlée	GEA	-	-	-	-
	LEASYS LUXEMBOURG S.A.	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	OILINN LUXEMBOURG	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Partinvest S.A.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	69,5
	PIO-DIV S/T-AEURND ¹	Globale	S3	Entité structurée	GEA	-	69,0	-	69,0
	PISTO GROUP HOLDING SARL	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	40,2	40,2	40,2	40,2
	POLAR CAPITAL NORTH ¹	Globale	S2	Entité structurée	GEA	-	57,3	-	57,3
	PREDICA INFRASTRUCTURE SA	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PurpleProtAsset 1,36% 25/10/2038 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	PurpleProtAsset 1,093% 20/10/2038 ¹	Globale	-	Entité structurée contrôlée	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	SARL IMPULSE	Juste Valeur	-	Co-entreprise	GEA	38,5	36,0	38,5	36,0
	SCH EU IG IN DEB F V ¹	Globale	E1/S2	Entité structurée	GEA	-	-	-	-
	Space Lux	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	VAUGIRARD FIBRA	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Malaisie									
	AMUNDI Malaysia Sdn Bhd	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
	CACEIS MALAYSIA SDN.BHD	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	69,5
Maroc									
	DRIVALIA LEASE ESPANA SAU, MOROCCO BRANCH	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Themis Courtage	Équivalence	-	Entreprise associée	SFS	49,0	49,0	49,0	49,0
	WAFA Gestion	Équivalence	-	Entreprise associée	GEA	34,0	34,0	22,7	22,9
	Wafasalaf	Équivalence	-	Entreprise associée	SFS	49,0	49,0	49,0	49,0
Maurice									
	GSA Ltd	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Mexique									
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT MEXICO BRANCH	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
	Banco Santander CACEIS México, S.A., Institución de Banca Múltiple	Équivalence	-	Co-entreprise	GC	50,0	50,0	50,0	34,7
	Pioneer Global Investments LTD Mexico city Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
Monaco									
	CFM Indosuez Gestion	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	67,5	67,5
	CFM Indosuez Wealth	Globale	-	Filiale	GC	70,2	70,2	67,5	67,5
	LCL succursale de Monaco	Globale	-	Succursale	BPF	95,6	95,6	95,6	95,6
Norvège									
	CA AUTO FINANCE NORGE A/S	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	DRIVALIA LEASE NORGE AS	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Pays-Bas									
	AMUNDI ASSET MANAGEMENT NEDERLAND	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
	BANK DEGROOF PETERCAM NEDERLAND BRANCH	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	77,5	77,5
	CA AUTO FINANCE NEDERLAND BV	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CACEIS Bank, Netherlands Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	69,5
	CALEF SA – DUTCH BRANCH	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Consumer Finance Nederland	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Securities Asia BV	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	DEGROOF PETERCAM ASSET MANAGEMENT NETHERLANDS BRANCH	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	77,5	77,5
	DRIVALIA LEASE NEDERLAND B.V.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	IB KREDIET B.V.	Globale	D1	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	LEASYS Nederland	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	MAGOI BV	Globale	S1	Entité structurée	SFS	-	100,0	-	100,0
	Sinefinair B.V.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Sufinair B.V.	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
Pologne									
	BLUEVIA	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	22,5	22,5	22,5	22,5
	AMUNDI Polska	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
	Arc Broker	Globale	-	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA AUTO BANK S.P.A POLSKA BRANCH	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Carefleet S.A.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CDT AGRI ZYCIE TU	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Bank Polska S.A.	Globale	-	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
	Crédit Agricole Polska S.A.	Globale	-	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
	Credit Agricole Service sp z o.o.	Globale	-	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0
	CREDIT AGRICOLE TOWARZYSTWO UBEZPIECZEN SPOLKA AKCYJNA	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
	DRIVALIA LEASE POLSKA SP Z O O	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	EFL Finance S.A.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	EUROFACTOR POLSKA S.A.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Européjski Fundusz Leasingowy (E.F.L.)	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	LEASYS POLSKA	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	TRUCK CARE Sp	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Portugal									



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
	ARES LUSITANI STC, S.A.	Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	AZQORE S.A. SUCURSAL EM PORTUGAL	Globale	E2	Succursale	GC	100,0	-	97,8	-
	CA AUTO BANK S.P.A PORTUGUESE BRANCH	Globale	-	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CA INDOSUEZ WEALTH (EUROPE) PORTUGAL BRANCH	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Credibom	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CRÉDIT AGRICOLE LEASING & FACTORING SA SUCURSAL EM	Globale	D1	Succursale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	DRIVALIA PORTUGAL S.A.	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	LEASYS MOBILITY PORTUGAL S.A.	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	LEASYS PORTUGAL S.A.	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	MOVHERA	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	35,0	35,0	35,0	35,0
	MUDUM SEGUROS	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	100,0	100,0
Qatar									
	CACIB Qatar Financial Center Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
République Tchèque									
	Amundi Czech Republic Asset Management, A.S.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
	Amundi Czech Republic, Investicni Spolecnost, A.S.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
	DRIVALIA CZECH REPUBLIC S.R.O	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	DRIVALIA LEASE CZECH REPUBLIC S.R.O	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	FLEET INSURANCE PLAN S.R.O	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Roumanie									
	Amundi Asset Management S.A.J SA	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
Royaume-Uni									
	AMUNDI (UK) Ltd.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
	AMUNDI IT SERVICES LONDON BRANCH	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
	CA AUTO FINANCE UK LTD	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	CACEIS Bank, UK Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	69,5
	CACEIS UK TRUSTEE AND DEPOSITORY SERVICES LTD	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	69,5
	Crédit Agricole CIB (Royaume-Uni)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB Holdings Ltd.	Globale	S1	Filiale	GC	-	100,0	-	97,8
	DRIVALIA LEASE UK LTD	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	DRIVALIA UK LTD	Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	FERRARI FINANCIAL SERVICES GMBH, UK Branch	Globale	-	Succursale	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	HORNSEA 2	Juste Valeur	-	Entreprise associée	GEA	25,0	25,0	25,0	25,0
	Leasys UK Ltd	Équivalence	-	Co-entreprise	SFS	50,0	50,0	50,0	50,0
	NIXES SIX (LTD)	Globale	-	Entité structurée	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
	Succursale Credit Agricole SA	Globale	-	Succursale	AHM	100,0	100,0	100,0	100,0
Russie									
	Crédit Agricole CIB AO	Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
Singapour									
	Amundi Intermédiation Asia PTE Ltd	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
	AMUNDI Singapore Ltd.	Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
	Azqore SA Singapore Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	82,9	97,8	81,0
	CA Indosuez (Suisse) S.A. Singapore Branch	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Crédit Agricole CIB (Singapour)	Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
	Fund Channel Singapore Branch	Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	77,9	68,0



Pays / Région d'implantation	Périmètre de consolidation du Groupe Crédit Agricole	Méthode de consolidation	Modification de	Type d'entité et	Activité (c)	% de contrôle		% d'intérêt	
						31/12/2025	31/12/2024	31/12/2025	31/12/2024
UBAF (Singapour)		Équivalence	-	Succursale	GC	47,0	47,0	46,0	46,0
Slovaquie									
Amundi Czech Republic Asset Management Bratislava Branch		Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
Suède									
AMUNDI ASSET MANAGEMENT SWEDEN BRANCH		Globale	-	Succursale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
CA AUTO FINANCE SVERIGE AB		Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Crédit Agricole CIB (Suède)		Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
DRIVALIA LEASE SVERIGE AB		Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Suisse									
AMUNDI ALPHA ASSOCIATES AG		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
AMUNDI Suisse		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
Azqore		Globale	-	Filiale	GC	100,0	82,9	97,8	81,0
BANQUE THALER SA		Globale	E3/S4	Filiale	GC	-	-	-	-
CA AUTO FINANCE SUISSE SA		Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
CA Indosuez (Suisse) S.A. Switzerland Branch		Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez (Switzerland) S.A.		Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
CA Indosuez Finanziaria S.A.		Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
CACEIS BANK ZURICH BRANCH		Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	69,5
CACEIS Bank, Switzerland Branch		Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	100,0	69,5
CACEIS Switzerland S.A.		Globale	-	Filiale	GC	100,0	100,0	100,0	69,5
OLINN SUISSE		Globale	-	Filiale	SFS	100,0	100,0	100,0	100,0
Taiwan									
Amundi Taiwan Limited		Globale	-	Filiale	GEA	100,0	100,0	66,9	67,2
Crédit Agricole CIB (Taipei)		Globale	-	Succursale	GC	100,0	100,0	97,8	97,8
Ukraine									
CREDIT AGRICOLE UKRAINE		Globale	-	Filiale	BPI	100,0	100,0	100,0	100,0

Les succursales sont mentionnées

¹ : OPCVM,
Fonds en UC et

« Au 31 décembre 2025, 111 entités structurées sont sorties et 56 entités structurées sont entrées dans le périmètre de consolidation en raison respectivement d'une perte ou d'une prise de contrôle.

Ces variations expliquent à hauteur de -1,6 milliard d'euros la variation total de - 0,9 milliard d'euros du poste « Dettes envers les porteurs de parts d'OPC consolidées » du bilan entre le 31 décembre 2024 et le 31 décembre 2025 (le reste de la variation du poste est lié aux entités variations dans le périmètre

(a) Modification

Entrées (E) dans le périmètre :

E1 :
Franchissement

E2 : Création

E3 : Acquisition
(dont les prises

Sorties (S) du périmètre :

S1 : Cessation

d'activité (dont

S2 : Société

cédée au hors

S3 : Entité

déconsolidée

S4 : Fusion

absorption



S5 :
Transmission

Divers (D) :

D1 :
Changement
D2 :
Modification
D3 : Entité
nouvellement
D4 : Entité
classée en

**(b) Type
d'entité et**

Filiale

Succursale

Entité
structurée

Co-entreprise

Co-entreprise
structurée
Opération en
commun
Entreprise
associée
Entreprise
associée

**(c) Type
d'activité**

BPF : Banque
de proximité
BPI : Banque
de proximité à
GEA ; Gestion
de l'épargne
GC : Grandes
clientèles
SFS : Services
financiers
AHM : Activités
hors métiers

NOTE 13 Participations et entités structurées non consolidées

13.1 Participations non consolidées

Ces titres enregistrés à la juste valeur par résultat ou la juste valeur par capitaux propres non recyclables, sont des titres à revenu variable représentatifs d'une fraction significative du capital des sociétés qui les ont émis et destinés à être détenus durablement.

Ce poste s'élève à 24 704 millions d'euros au 31 décembre 2025 contre 25 101 millions d'euros au 31 décembre 2024. Au 31 décembre 2025, la principale participation non consolidée pour laquelle le pourcentage de contrôle est supérieur à 20 % et dont la valeur au bilan est significative est Crédit Logement (titres A et B). La participation représentative de 32,50 % du capital de Crédit Logement s'élève à 482 millions d'euros et ne confère pas d'influence notable sur ce groupe codétenu par différentes banques et entreprises françaises.

13.1.1 ENTITÉS NON INTÉGRÉES DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les informations relatives aux entités classiques sous contrôle exclusif, sous contrôle conjoint et sous influence notable, et aux entités structurées contrôlées non intégrées dans le périmètre de consolidation sont mises à disposition sur le site du Crédit Agricole lors de la publication du Document d'enregistrement universel.

13.1.2 TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS ET PRÉSENTANT UN CARACTÈRE SIGNIFICATIF

Les titres de participation significatifs représentant une fraction du capital supérieure ou égale à 10 % n'entrant pas dans le périmètre de consolidation sont présentés dans un tableau disponible sur le site du Crédit Agricole lors de la publication du Document d'enregistrement universel.

13.2 Informations sur les entités structurées non consolidées

Conformément à IFRS 12, une entité structurée est une entité conçue de telle manière que les droits de vote ou droits similaires ne constituent pas le facteur déterminant pour établir qui contrôle l'entité ; c'est notamment le cas lorsque les droits de vote concernent uniquement des tâches administratives et que les activités pertinentes sont dirigées au moyen d'accords contractuels.

INFORMATIONS SUR LA NATURE ET L'ETENDUE DES INTERETS DETENUS

Au 31 décembre 2025, les entités du groupe Crédit Agricole S.A. ont des intérêts dans certaines entités structurées non consolidées, dont les principales caractéristiques sont présentées ci-dessous sur la base de leur typologie d'activité :

Titrisation

Crédit Agricole S.A., principalement via ses filiales du pôle métier Grandes clientèles, a pour rôle la structuration de véhicules de titrisation par l'achat de créances commerciales ou financières. Les véhicules finissent ces achats en émettant les tranches multiples de dettes et des titres de participation, dont le remboursement est lié à la performance des actifs dans ces véhicules. Il investit et apporte des lignes de liquidité aux véhicules de titrisation qu'il a sponsorisés pour le compte de clients.

Gestion d'actifs

Crédit Agricole S.A., par l'intermédiaire de ses filiales du pôle métier Gestion de l'épargne et Assurances, structure et gère des entités pour le compte de clients qui souhaitent investir dans des actifs spécifiques afin d'en tirer le meilleur rendement possible en fonction d'un niveau de risque choisi. Ainsi, les entités de Crédit Agricole S.A. peuvent être amenées soit à détenir des intérêts dans ces entités afin d'en assurer le lancement soit à garantir la performance de ces structures.

Fonds de placement

Les entités du pôle métier Gestion de l'épargne et Assurances de Crédit Agricole S.A. investissent dans des sociétés créées afin de répondre à la demande des investisseurs dans le cadre de la gestion de sa trésorerie, d'une part, et dans le cadre du placement des primes d'assurance reçues des clients des sociétés d'assurance conformément aux dispositions réglementaires prévues par le Code des assurances d'autre part. Les placements des sociétés d'assurance

permettent de garantir les engagements pris vis-à-vis des assurés tout au long de la vie des contrats d'assurance. Leur valeur et leur rendement sont corrélés à ces engagements.

Financement structuré

Enfin, Crédit Agricole S.A., via ses filiales du pôle métier Grandes Clientèles, intervient dans des entités dédiées à l'acquisition d'actifs. Ces entités peuvent prendre la forme de société de financement d'actif ou de sociétés de crédit-bail. Dans les entités structurées, le financement est garanti par l'actif. L'implication du Groupe est souvent limitée au financement ou à des engagements de financement.

Entités sponsorisées

Crédit Agricole S.A. sponsorise une entité structurée dans les cas suivants :

- Crédit Agricole S.A. intervient à la création de l'entité et cette intervention, rémunérée, est jugée substantielle pour assurer la bonne fin des opérations ;
- une structuration intervient à la demande de Crédit Agricole S.A. et il en est le principal utilisateur ;
- Crédit Agricole S.A. cède ses propres actifs à l'entité structurée ;
- Crédit Agricole S.A. est gérant ;
- le nom d'une filiale ou de la société mère de Crédit Agricole S.A. est associé au nom de l'entité structurée ou aux instruments financiers émis par elle.

Crédit Agricole S.A. a sponsorisé des entités structurées non consolidées dans lesquelles elle ne détient pas d'intérêts au 31 décembre 2025.

Les revenus bruts d'entités sponsorisées sont composés essentiellement de charges et de produits d'intérêts dans les métiers de titrisation et de fonds de placement, dans lesquels le Groupe Crédit Agricole ne détient pas d'intérêt à la clôture de l'exercice. Pour Crédit Agricole Assurances, ils s'élèvent à 141 millions d'euros.

INFORMATIONS SUR LES RISQUES ASSOCIES AUX INTERETS DETENUS

Soutien financier apporté aux entités structurées

Au cours de l'année 2025, Crédit Agricole S.A. n'a pas fourni de soutien financier à des entités structurées non consolidées.

En date du 31 décembre 2025, Crédit Agricole S.A. n'a pas l'intention de fournir un soutien financier à une entité structurée non consolidée.

**Intérêts détenus dans des entités structurées non consolidées par nature d'activités**

Au 31 décembre 2025, et au 31 décembre 2024 l'implication du groupe dans des entités structurées non consolidées est présentée pour l'ensemble des familles d'entités structurées sponsorisées significatives pour le Groupe dans les tableaux ci-dessous :

	(en millions d'euros)	31/12/2025														
		Titrisation				Gestion d'actifs				Fonds de placement ¹			Financement structuré ¹			
		Perle maximale		Valeur au bilan		Perle maximale		Valeur au bilan		Perle maximale		Valeur au bilan				
		Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit			
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	2	2	-	2	2 760	2 760	-	2 760	40 518	40 518	-	40 518	4	4	-	4
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Actifs financiers au coût amorti	47	47	-	47	-	-	-	-	-	-	-	3 276	3 276	-	3 276	
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	49	49	-	49	2 760	2 760	-	2 760	40 518	40 518	-	40 518	3 280	3 280	-	3 280
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	-	-	-	-	718	718	-	718	-	-	-	12	12	-	12	
Dettes	12	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	252	-	-	-	
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	12	-	-	-	718	718	-	718	-	-	-	264	12	-	12	
Engagements donnés	-	8	-	8	-	19 531	436	19 096	-	-	-	-	2 246	-	2 246	
Engagements de	-	8	-	8	-	-	-	-	-	-	-	-	2 251	-	2 251	
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	19 531	436	19 096	-	-	-	-	-	-	-	
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(5)	-	(5)	-	
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	8	-	8	-	19 531	436	19 096	-	-	-	-	2 246	-	2 246	
Total Bilan des entités structurées non consolidées	1 874	-	-	40 015	-	-	-	613 507	-	-	-	6 785	-	-	-	

¹ Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.



	31/12/2024											
	Titrisation			Gestion d'actifs			Fonds de placement ¹			Financement structuré ¹		
	Perte maximale			Perte maximale			Perte maximale			Perte maximale		
(en millions d'euros)	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette	Valeur au bilan	Exposition maximale au risque de perte	Garanties reçues et autres rehaussements de crédit	Exposition nette
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	4	4	-	4	3 079	3 079	-	3 079	37 287	37 287	-	37 287
Actifs financiers à la juste valeur par capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actifs financiers au coût amorti	88	88	-	88	-	-	-	-	-	-	2 459	2 459
Total des actifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	92	92	-	92	3 079	3 079	-	3 079	37 287	37 287	-	37 287
Instruments de capitaux propres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	8	8	-	8	673	-	-	673	-	-	24	24
Dettes	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	218	-
Total des passifs reconnus vis-à-vis des entités structurées non consolidées	8	8	-	8	673	-	-	673	-	-	242	24
Engagements donnés	-	14	-	14	-	20 794	-	20 794	-	-	-	2 479
Engagements de financement	-	14	-	14	-	-	-	-	-	-	-	2 483
Engagements de garantie	-	-	-	-	-	20 794	-	20 794	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Provisions pour risque d'exécution - Engagements par signature	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	(4)	(4)
Total des engagements hors bilan net de provisions vis-à-vis des entités structurées non consolidées	-	14	-	14	-	20 794	-	20 794	-	-	-	2 479
Total Bilan des entités structurées non consolidées	4 049	-	-	- 55 579	-	-	-	- 554 718	-	-	5 586	-

¹ Les entités structurées non sponsorisées ne présentent pas de risques spécifiques liés à la nature de l'entité. Des informations relatives à ces expositions sont communiquées dans la note 3.1 "Risque de crédit" et dans la note 3.2 "Risque de marché". Il s'agit des fonds de placement dans lesquels le Groupe n'est pas gérant et des entités de financement structuré dans lesquelles le Groupe a uniquement accordé un prêt.

**EXPOSITION MAXIMALE AU RISQUE DE PERTE**

L'exposition maximale au risque de perte des instruments financiers correspond à la valeur comptabilisée au bilan à l'exception des dérivés de vente d'option et de CDS (*credit default swap*) pour lesquels l'exposition correspond à l'actif au montant du notionnel et au passif au notionnel minoré du *mark-to-market*. L'exposition maximale au risque de perte des engagements donnés correspond au montant du notionnel et la provision sur engagements donnés au montant comptabilisé au bilan.



NOTE 14 Événements postérieurs au 31 décembre 2025

Aucun évènement significatif n'a eu lieu postérieurement à la date d'arrêté.